

2006

Document de référence
HSBC France

Le Groupe HSBC

Le CCF a rejoint le Groupe HSBC en juillet 2000 et a changé sa dénomination sociale en HSBC France le 1^{er} novembre 2005.

HSBC, dont le siège social est situé à Londres, est l'un des plus importants groupes de services bancaires et financiers au monde. Son réseau international se compose de plus de 10 000 implantations réparties dans 82 pays et territoires en Europe, en Asie, en Amérique du Nord et du Sud, au Moyen-Orient et en Afrique.

Cotées sur les Bourses de Londres, Hong Kong, New York, Paris et des Bermudes, les actions HSBC Holdings plc sont détenues par environ 200 000 actionnaires dans quelque 100 pays et territoires.

HSBC propose une gamme complète de services financiers à plus de 125 millions de clients à travers quatre lignes de clientèle et métiers : Services financiers aux particuliers (y compris le crédit à la consommation), Banque commerciale, Banque de Grande clientèle et de Marchés et Banque privée.

En 2006, HSBC a réalisé un bénéfice net avant impôts de 22 086 millions USD et un bénéfice net part du Groupe de 15 789 millions USD. Le total du bilan est de 1 861 milliards USD au 31 décembre 2006.

Répartition du résultat par zone géographique :

Exercice clos le 31 décembre 2006

	En millions USD	%
Europe	6 974	31,5
Hong Kong	5 182	23,5
Reste de l'Asie-Pacifique	3 527	16,0
Amérique du Nord	4 668	21,1
Amérique latine	1 735	7,9
Résultat avant impôt	22 086	100,00



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 10 mai 2007, conformément à l'article 212-13 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété d'une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Rapport et comptes annuels 2006

Sommaire

2	Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale
10	Les Dirigeants
13	Gouvernement d'entreprise
26	Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place
46	Responsabilité de l'Entreprise
52	Les facteurs de risques et leur contrôle au sein du groupe HSBC France
67	L'exercice en bref
68	Comptes consolidés
72	Notes annexes aux comptes consolidés
126	Comptes sociaux
140	Organigramme et résumé synthétique des activités des principales filiales
146	Politique d'investissement
148	Autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale
154	Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2007 - Résolutions proposées
156	Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital
161	Effectifs, rémunération, augmentation de capital réservée aux salariés et intéressement
171	Evolution récente et perspectives d'avenir
173	Responsables du document de référence et du contrôle des comptes
174	Table de concordance et de référence
175	Implantations

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

L'année 2006 a été marquée par l'acquisition significative de nouveaux clients et une forte progression de la notoriété liée à l'utilisation de la marque HSBC.

HSBC France a ainsi poursuivi l'amélioration de ses positions dans de nombreux domaines dans la Banque de détail, la Banque de Grande clientèle et de Marchés, la Gestion d'actifs et la Banque privée. Les développements du groupe HSBC France s'appuient à la fois sur la qualité de sa clientèle et de ses équipes et sur les apports du Groupe HSBC en termes de présence internationale, de puissance financière et de capacités technologiques.

L'évolution de HSBC France, de son organisation et de ses systèmes

Mise en œuvre du plan stratégique

Au centre du plan stratégique présenté en janvier 2005 et étape majeure pour l'évolution de la banque, le déploiement de la marque "HSBC" en France en novembre 2005 avait été accompagné des campagnes de publicité de grande envergure aussi bien dans les aéroports que dans la presse, la télévision et au cinéma. Ces campagnes avaient permis de doubler le taux de notoriété globale de la marque HSBC en France entre novembre 2005 et janvier 2006, de 16 % à 34 %.

Afin d'accroître la notoriété de la marque, une nouvelle vague de publicité a été réalisée au printemps 2006 entraînant une progression du taux de notoriété qui atteignait 46 % en mai.

En octobre 2006, un nouveau volet de la campagne institutionnelle a été lancé. Il s'appuie sur la philosophie de la marque : "avoir l'esprit ouvert sur le monde, c'est comprendre les différences de point de vue". Baptisée "votre point de vue", cette campagne est à nouveau axée sur la diversité des points de vue du public. En outre, elle revêt une forme originale et interactive puisqu'elle donne l'occasion à chacun de faire part de son point de vue et de découvrir celui des autres notamment grâce à un nouveau site Internet www.votrepontdevue.fr. L'objectif est de provoquer un échange sur des sujets très variés et liés à la vie quotidienne. Cette nouvelle campagne a permis de porter le taux de notoriété à 49 %.

En outre, le déploiement de la marque s'est poursuivi avec, fin septembre 2006, le passage sous la marque HSBC de 8 agences de la Société Marseillaise de Crédit dans la région toulousaine, ce qui permet à HSBC de devenir un acteur de référence sur le marché bancaire dans cette région.

Après l'adoption en novembre 2005 de la marque HSBC par cinq réseaux bancaires du Groupe en France (HSBC France, HSBC Herve, HSBC de Baecque Beau, HSBC UBP et HSBC Picardie), l'intégration opérationnelle des réseaux s'est poursuivie au cours de l'année 2006.

Conformément au plan stratégique, le programme d'ouverture d'agences s'est poursuivi en 2006 avec la création de 9 agences, auxquelles s'ajoutent 10 agences ouvertes en janvier et février 2007, et de 8 centres HSBC Premier.

Un autre axe essentiel du plan stratégique est l'implantation en France du système HUB ("HSBC Universal Banking"), qui est la plate-forme bancaire du Groupe HSBC, utilisée dans plus de 60 pays. En 2004 et 2005, HSBC Picardie et HSBC UBP ont été les premières filiales à basculer vers ce système. En 2007, ce sera au tour de HSBC France de migrer. L'objectif est que les banques du groupe en France qui travaillent déjà sous marque unique, disposent d'un système d'information unique permettant, notamment, d'offrir aux clients des produits et services homogènes et de mutualiser les coûts de développement informatique et de production.

Au début de l'année 2006, les instances de représentation du personnel des sociétés qui constituent la plate-forme HSBC France ont été consultées sur le plan social (Livre III du Code du travail) dont les mesures doivent accompagner les projets de réorganisation des back office et des fonctions centrales.

Ces mesures donnent la priorité au reclassement interne et à la mobilité et prévoient l'ouverture de 350 départs volontaires.

Les salariés concernés ont été informés de ces mesures et ont eu l'occasion d'émettre un souhait de mobilité ou de départ qu'ils ont exprimés soit au cours d'entretiens avec les responsables Ressources Humaines, soit par Internet et courrier. Au cours du 3^e trimestre, les demandes ont été étudiées au regard des besoins de l'organisation, les réponses ont été préparées et envoyées au mois de septembre. A partir de cette date, les salariés qui ont souhaité une mobilité ont été reçus par une équipe spécialisée au sein d'un "espace redéploiement" ou par leurs responsables ressources humaines et ceux qui souhaitaient un départ de l'entreprise ont été reçus par un cabinet externe qui a étudié, avec eux, la faisabilité de leurs projets. Une commission de suivi se réunit tous les 2 mois pour informer les représentants du personnel de la mise en œuvre.

Conséquences en termes d'organisation des évolutions réglementaires et du plan stratégique

Plusieurs projets réglementaires d'envergure se sont poursuivis en 2006 avec un impact important, notamment, sur l'organisation du contrôle interne¹. Ainsi, dans le cadre de l'entrée en vigueur au début de l'année du dispositif résultant du règlement CRBF (Comité de la Réglementation Bancaire et Financière) 97-02 modifié, ont été désignés pour HSBC France :

- un responsable du contrôle permanent, qui en assure également la coordination pour l'ensemble du groupe,
- un responsable du contrôle périodique, rôle assuré par l'inspection générale de HSBC France pour l'ensemble du Groupe en France,
- un responsable du contrôle de la conformité.

Par ailleurs, les travaux permettant de respecter les dispositions relatives à la loi Sarbanes-Oxley ont notamment consisté en la mise à jour de la description du dispositif de contrôle interne. Enfin, l'installation du cadre réglementaire requis par le projet Bâle II s'est poursuivie. Il en va de même des projets visant à la convergence des outils informatiques du groupe, notamment HUB.

Poursuite du programme de simplification des structures du groupe HSBC France

Au cours de l'exercice 2006, le groupe HSBC France a poursuivi la mise en application de certains objectifs arrêtés dans le cadre du plan stratégique avec, notamment, la réorganisation du métier de gestion, illustrée par les événements suivants :

- La réorganisation au 1^{er} janvier 2006 des équipes de HSBC Investments (France), filiale de Gestion d'actifs de HSBC France, qui ont été renforcées par l'apport des forces commerciales de Sinopia Asset Management et d'une partie des fonctions support. Cette réorganisation s'inscrit dans la continuité du plan "Stratégie pour une croissance durable" annoncé en décembre 2004 par la ligne mondiale du métier de Gestion d'actifs du Groupe HSBC. Cette nouvelle stratégie pour la Gestion d'actifs reflète l'ambition du Groupe HSBC de proposer à sa clientèle une gamme complète de services à haute valeur ajoutée et d'être un acteur mondial majeur en matière de gestion d'actifs. Cette organisation se décline, en France, depuis le 1^{er} janvier 2006, autour de trois entités :
- HSBC Investments (France) a pour vocation d'offrir toutes les expertises du Groupe en matière de gestion d'actifs à l'ensemble de ses clients et regroupe :

- l'ensemble des forces de vente couvrant la France et l'Europe continentale,
- les activités de gestion dite "core" comme la gestion monétaire régulière, la gestion obligataire sous contrainte et la multigestion.
- Halbis Capital Management (France) est le spécialiste de la gestion fondamentale active à forte valeur ajoutée. Il a pour mission de générer durablement de la performance en mettant en œuvre une gestion fondamentale active à forte valeur ajoutée dans des domaines d'expertise spécifiques que sont les actions européennes, les produits de taux au niveau mondial, les marchés émergents, les actions asiatiques et certaines stratégies alternatives.
- Sinopia Asset Management, spécialiste de la gestion quantitative, est un acteur reconnu sur le marché pour la rigueur de son style de gestion, sa capacité de recherche et son aptitude à proposer des solutions d'investissement robustes et inventives.
- La création d'une plateforme commune de tenue de compte d'épargne salariale le 2 février 2006, par AXA Epargne Entreprise, BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises, HSBC Epargne Entreprise et Société Générale.

Cette plate-forme est le premier acteur sur le marché de la tenue de compte en France, avec plus de 4 millions de comptes de salariés sous gestion et plus de 300 collaborateurs. Son objectif est de permettre aux quatre partenaires de se placer dans une position favorable pour répondre aux opportunités offertes par un marché de l'épargne en pleine croissance: offrir à un nombre croissant d'entreprises et de bénéficiaires des services complets et de qualité ; accompagner le développement de l'épargne collective ; fournir un service de teneur de compte centralisateur en relation avec plusieurs sociétés de gestion financière.

Ce partenariat permet la mise en commun des moyens nécessaires aux traitements administratifs de tenue de compte. Chaque partenaire conserve sa marque et ses propres clients. La plate-forme commune facturera à chacun des partenaires les prestations qui leur sont délivrées.

Par ailleurs, HSBC France a cédé son activité de services aux émetteurs à CACEIS (Crédit Agricole et Caisse d'Epargne Investor Services). La cession concerne l'ensemble des activités de gestion du registre nominatif, de gestion du service financier et des opérations sur titres liées. HSBC France

1 Cf. le Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne mises en place pages 31 à 45.

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale (suite)

conserve et continue de développer ses activités de gestion des plans de stock-options et d'attribution gratuite d'actions qui ne font pas partie du périmètre de cession.

Enfin, le programme de simplification des structures du groupe a également poursuivi son objectif de dissolution de structures devenues sans objet, de cession ou de fusion de structures intra-groupe afin d'optimiser l'organisation par métier.

Résultats financiers 2006 du groupe HSBC France (périmètre légal)

Sur le périmètre légal et en normes comptables IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne, le résultat avant impôt du groupe HSBC France est de 801,5 millions EUR et le résultat net, part du groupe, est de 613 millions EUR.

Le produit net bancaire, avant prise en compte des provisions pour risques de crédit, s'inscrit en retrait par rapport à 2005, à 2 614 millions EUR, car d'importantes plus-values avaient été enregistrées lors de la cession d'actifs non stratégiques détenus à l'extérieur de la France. Hors ces plus-values, la progression est de 2,3 %.

Après une situation exceptionnelle en 2005 de reprises de provisions, le risque de crédit se maintient à un niveau très bas, avec une dotation nette de 10 millions EUR.

Les frais généraux ont fait l'objet d'une étroite surveillance et leur maîtrise a permis de les réduire très légèrement de 1 % par rapport à 2005, à 1 823 millions EUR tout en intégrant les investissements prévus au plan stratégique.

Le résultat d'exploitation s'établit à 781 millions EUR. Hors les plus-values de cession évoquées ci-dessus, il est en léger recul de 1 % par rapport à 2005.

Après affectation du résultat, les fonds propres du groupe HSBC France s'élèvent à 5,4 milliards EUR et le ratio de solvabilité international (Tier One) à 9,9 % est très au-dessus du niveau minimum réglementaire, grâce au strict contrôle des risques pondérés. Le ratio de liquidité moyen en 2006 atteint 112,9 %.

Le retour sur l'investissement moyen en capital s'élève à 12 %.

Le résultat net social de HSBC France est de 434 millions EUR en 2006.

Contribution de la France aux résultats financiers du Groupe HSBC¹

HSBC en France présente en 2006 de très bons résultats financiers puisque son résultat avant impôt s'établit à 787 millions EUR, en progression de 17 % par rapport à 2005, hors éléments exceptionnels (plus-values de cession, reprise de provisions sur PEL/CEL, variation des provisions de risque de crédit).

La croissance des revenus de 5 % par rapport à 2005 (+ 4 % hors reprise de provisions PEL/CEL et plus-values de cession) traduit des évolutions différenciées selon les métiers (cf. ci-dessous).

La maîtrise des frais généraux est remarquable avec une hausse de 1,3 % car elle tient compte des investissements significatifs inscrits au Plan Stratégique en matière de développement commercial, de promotion de la marque et de transformation de nos plates-formes techniques.

Le coefficient d'exploitation à 70 % baisse de 2,4 points par rapport à l'an dernier conformément à notre plan d'efficacité.

Après une année 2005 marquée par de fortes reprises de provisions, le coût du risque de crédit se maintient à un niveau très bas.

Résultats par ligne de clientèle

Banque de particuliers

Depuis le changement de marque intervenu en novembre 2005, HSBC en France a poursuivi une stratégie de conquête de nouveaux clients et de commercialisation très active.

Les outils de la conquête se sont articulés autour de :

- la signature de nombreux partenariats avec des organisations professionnelles (avocats, médecins, architectes...) qui a renforcé la présence de HSBC sur le marché des professionnels ;
- la création d'une relation privilégiée avec les étudiants (partenariat avec environ 20 écoles) ;
- une offre spécifique pour l'international : "Home and Away", services "International Banking Center" (IBC) (réseau de 36 IBC dans le monde et de 200 correspondants "clientèle internationale" en France), "Buying a Home in France" (BHF), "Corporate Expatriate Employee Program" dédié aux employés expatriés et impatriés des entreprises internationales ;

¹ Les commentaires des pages 4 à 8 portent sur la contribution de la France aux résultats du Groupe HSBC en normes comptables anglaises. Le périmètre France comprend :

- les activités françaises du groupe HSBC France à l'exclusion du résultat des entités appartenant légalement à HSBC France mais situées hors de France (principalement la succursale de HSBC France en Belgique, CMSL au Royaume-Uni ainsi que les différentes filiales de gestion d'actifs),
- les résultats opérationnels de HSBC Paris Branch, succursale de HSBC Bank plc.

- le succès de la campagne de recommandation avec un taux de conversion de 46 % ;
- la campagne de crédit immobilier, vecteur important de cette conquête.

Avec 90 000 nouveaux clients en 2006, le nombre de nouveaux clients est en hausse de 37 % par rapport à 2005. Les points forts de ce développement sont plus particulièrement :

- une conquête réalisée à plus de 130 % sur les segments stratégiques de clientèle pour HSBC France ;
- un triplement du nombre de nouveaux clients “Etudiants” ;
- une croissance des nouveaux clients internationaux de 64 % ;
- une croissance de la base clientèle de la plateforme HSBC, notamment sur les clients Premier (+ 6 %) et clients internationaux (+ 13 %).

HSBC a l’ambition d’être le banquier principal de ses clients et a développé une gamme de produits et services adaptés.

Cette stratégie s’est traduite par une hausse des volumes :

- Encours de dépôts à vue : + 8 % ;
- Assurance-vie : des encours en hausse de 14 %, avec une part investie en unités de compte de 35 % en 2006, et le succès notamment du produit HSBC Evolution Patrimoine ;
- Production de crédits immobiliers : + 43 %.

L’impact de cette forte activité commerciale sur les revenus a cependant été pénalisé par la forte concurrence notamment sur les crédits et l’évolution des taux d’intérêt.

Banque d’entreprises

Les résultats des premières enquêtes de satisfaction auprès de la clientèle entreprises, et leur amélioration, démontrent la qualité apportée par HSBC : 87 % des clients recommanderont HSBC (par rapport à 75 % en octobre 2006).

Après la réussite de l’initiative auprès des grandes entreprises en 2005, la stratégie de conquête de nouveaux clients s’est poursuivie à un rythme très soutenu en 2006 avec une forte croissance de l’acquisition de nouveaux clients (+ 48 %), aboutissant à une progression de la base clientèle de + 5 %.

Ce développement s’est fait autour d’un enrichissement de l’offre de produits et services avec comme atout, l’élément différenciant qu’apporte le Groupe HSBC, à savoir son envergure internationale :

- Poursuite du succès des “Club Pays” au Royaume-Uni et en Chine et étude d’extension du “Club Pays HSBC” à Hong Kong ;
- Développements marketing en liaison avec Global Transactions Banking (outils de gestion de la relation clientèle, prospection, campagne publicitaire) ;
- Enrichissement des offres bilatérales et participation au “World SME Exhibition” à Hong Kong.

Ces synergies transfrontalières ont été complétées par des synergies inter-métiers :

- Succès de la commercialisation de fonds gérés par le groupe, notamment de fonds Sinopia ;
- HSBC Mid Cap : opérations réalisées avec la Banque de Grande clientèle (LBO, Introductions en bourse...)
- Banque privée : apport de clientèle entrepreneurs.

L’offre Internet a continué à être enrichie avec le lancement de “Sales Zone” sur Elys PC et “Elys PC International” commercialisés par le centre d’appels. Le taux d’équipement de la clientèle continue de progresser à 62 % (51 % en 2005).

La croissance de la clientèle s’est traduite par une progression des dépôts de 12 % et, sous l’impulsion de la campagne de crédit amorcée en 2005, par une hausse de la production de crédit d’équipement de 41,5 %.

Cependant, comme dans la Banque de particuliers, l’évolution des revenus de la Banque commerciale est toujours pénalisée par une forte concurrence et une évolution des taux défavorable.

Banque de Grande clientèle et de Marchés (CIBM)

La poursuite du développement de la couverture des grandes entreprises françaises et des plates-formes globales implantées à Paris a contribué à la croissance de ce métier.

Les trois plates-formes globales implantées à Paris illustrent parfaitement le modèle de développement de HSBC : une expertise “produit” développée et contrôlée là où elle est forte, servie par des implantations locales permettant de bénéficier de

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale (suite)

la connaissance des marchés locaux et par la force commerciale d'un réseau mondial :

- la plate-forme Liquide (emprunts obligataires des états européens) : la désignation de HSBC comme “Primary Dealer” pour l'ensemble des pays émetteurs en Euro a entraîné une forte croissance des flux clientèle, notamment avec la clientèle institutionnelle et les grands “*hedge funds*”, qui a permis de fortement renforcer la rentabilité de cette activité ;
- la plate-forme de Dérivés Structurés Actions : la gamme des produits construite sur des sous-jacents cotés dans 35 pays a été élargie et l'implantation de plates-formes de traitement à Hong Kong, New-York et Düsseldorf a permis le développement de la clientèle ;
- la plate-forme de Dérivés Structurés de Taux.

Les revenus générés par les activités de fixed income et de dérivés de taux ont progressé de 50 % par rapport à 2005 tandis que ceux de la plate-forme de dérivés actions ont plus que triplé entre 2005 et 2006.

Grâce aux capacités apportées par le Groupe HSBC dans les opérations de change, HSBC France offre des possibilités de transactions reconnues par l'ensemble des entreprises françaises. Les synergies se sont poursuivies avec la Banque d'entreprises par de la clientèle apportée aux Centres de Trésorerie Régionaux.

Les activités de Banque de Grande clientèle ont connu de nombreux succès en 2006, tant dans les opérations françaises que transfrontalières et la position de HSBC s'est confirmée dans les différents classements :

- Fusions & Acquisitions : HSBC se maintient dans le TOP 10 en se classant au 7^e rang (Completed Transactions – Thomson). HSBC a participé aux opérations importantes, françaises, et transfrontalières : Mittal/Arcelor, vente de TDF à Texas Pacific Group et Axa, Vinci/ASF, Natixis, acquisition de Cora GMB par Delhaize.
- Marché primaire actions : HSBC est classé n° 5 (Introductions en bourse – Bondware). Dans un marché qui a été marqué par de nombreuses opérations de capital concernant des banques françaises, HSBC a dirigé les principales opérations en dehors du secteur bancaire, comme l'introduction en bourse de Aéroports de Paris.
- Emissions Obligataires : HSBC n° 4 (Émetteurs français, toutes devises – Bloomberg).

- Crédits syndiqués : HSBC n° 6 (bookrunner – Dialogic Loanware).

Par ailleurs, HSBC a conclu de nombreuses opérations transfrontalières en financements de projets et financements structurés.

Le développement commercial de la Banque de Grande clientèle et de Marchés s'est réalisé en respectant l'objectif assigné de maîtriser l'évolution des risques pondérés.

Dans les activités de Gestion d'actifs, l'année 2006 a été marquée par le rapprochement des équipes commerciales et la conquête de nouveaux clients et marchés. L'articulation des structures est désormais finalisée avec la création en 2006 de Halbis, spécialiste de la gestion fondamentale “action” du Groupe HSBC.

HSBC Investments (France), positionné comme l'expert en matière de solutions d'investissement et de gestion patrimoniale du Groupe HSBC en Europe continentale, a connu :

- un développement soutenu en France avec de nombreux succès commerciaux auprès de la clientèle institutionnelle ;
 - une étroite collaboration avec la Banque de particuliers : une collecte de 1 milliard EUR (succès des fonds de multi-gestion et des fonds garantis “HSBC Objective 3-6-8” et “HSBC Objective 3-6-8 PEA”), formation de 1 000 chargés de clientèle, développement d'outils marketing spécifiques avec la création d'analyses périodiques, multiplication de “road-shows” clientèle ;
 - une forte expansion sur des marchés stratégiques en Europe continentale, qui se traduit par des encours significatifs sous gestion (8 milliards EUR) en Suisse, Italie, Espagne (création d'une filiale à Madrid) et Scandinavie (transformation du bureau de représentation implanté à Stockholm en une succursale).
- Sinopia, centre d'expertise du Groupe HSBC en gestion quantitative, a poursuivi son expansion géographique et gamme de produits avec :
- la création de Sinopia UK (13 milliards EUR d'encours) ;
 - le lancement de nouvelles stratégies “Absolute Return multi-moteurs de performance”.

Le lancement de Halbis en France a permis de collecter plus de 3,4 milliards EUR. En appui avec le positionnement global du Groupe HSBC en matière de responsabilité de l'entreprise, le domaine de

L'Investissement Socialement Responsable (ISR) a été développé par Halbis avec le lancement du fonds "GIF Sustainability Leaders", investi dans les sociétés paneuropéennes ayant d'excellentes pratiques environnementales et sociales.

Les encours gérés ou distribués ont ainsi franchi le seuil des 100 milliards de dollars (84,5 milliards EUR y compris les activités britanniques), et représentent désormais 30 % des encours globaux de la gestion d'actifs du Groupe.

Les expertises des différentes structures ont été une nouvelle fois primées, avec entre autres récompenses :

- Sinopia :
 - 5^e – Top Hedge Funds en Europe (Institutional Investor) ;
 - meilleur fonds sur 10 ans pour Actiprimes Obligations dans la catégorie Global Bond Hedged Euro (Reuters Lippers Funds Awards France) ;
- Halbis:
 - 3^e prix pour "HSBC GIF Euro High Yield Bond" dans la catégorie "High Yield bonds" sur 3 ans (AGEFI – Grand Prix de la Gestion d'actifs) ;
 - 53 % des fonds actions européennes classés dans le 1^{er} ou le 2^e quartile de leur catégorie sur 1 an (Micropal) ;
- Pour les fonds distribués par HSBC Investments et gérés par Halbis Capital Management, Sinopia et HSBC Investments :
 - l'ensemble des fonds de la gamme "multi-manager" a reçu 4 ou 5 étoiles (Standard & Poor's) ;
 - la gamme actions et diversifiée a reçu un Laurier d'argent pour ses performances sur 5 ans (Investir Magazine).

Ce dynamisme commercial s'est traduit par une progression de 24 % des revenus et une très forte croissance des résultats.

Banque privée

Après plusieurs années de restructuration et la nomination en 2005 d'une nouvelle équipe dirigeante, l'année 2006 a été marquée par une nouvelle dynamique commerciale accompagnée d'un renforcement des équipes et des compétences, s'appuyant notamment sur :

- une nouvelle organisation du front-office améliorant sensiblement la productivité commerciale qui a permis d'attirer de nouveaux clients privés ;
- les synergies avec la Banque de particuliers et la Banque d'entreprises par des transferts de clientèle qui ont eu un impact très positif : 1 euro collecté pour 1 euro transféré ;
- le succès de l'ouverture de bureaux à Lyon, Bordeaux et Marseille, confirmant l'atout de la proximité géographique.

Par ailleurs, la gamme de services et produits a été très enrichie :

- renforcement de l'activité "ingénierie et conseil patrimonial", comme support de l'activité commerciale avec analyse des problématiques de transmission, fiscalité, internationalisation ;
- développement des produits structurés et des produits de couverture des stock options en coopération avec HSBC Financial Products ;
- succès des produits de Louvre Gestion auprès des entités Banque privée du Groupe ;
- programme de multi-gestion discrétionnaire, lancé en avril 2006, associant les expertises des différentes entités du Groupe HSBC Private Banking (Private Bank Investment group, Louvre Gestion, LGI, et HSBC Alternative Investments Ltd) ;
- lancement de nouveaux produits en partenariat avec des structures externes au Groupe HSBC :
 - "US Quality Fund" investi en actions de croissance américaines avec Edgewood ;
 - "Alpha Bond Plus" produit obligataire innovant, avec Crédit Agricole Asset Management.

La performance de l'offre OPCVM est excellente (4^e trimestre 2006) :

- 30 % des fonds dans le 1^{er} décile ;
- 83 % des fonds dans le 1^{er} ou 2^e quartile.

Par ailleurs, comme les années précédentes, la qualité de la gestion de la Banque privée a été reconnue avec :

- "OPA Monde", meilleur fonds sur 3 ans, et "Senioractions", 2^e ex æquo – catégorie "actions internationales" (Agefi – Grand Prix de la gestion d'actifs 2006) ;
- "America LMM", 3^e fonds de droit français sur 5 ans – catégorie "actions et mixtes Amérique" (Grand Prix des Sicav 2006 – Le Figaro & Journal des Finances).

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale (suite)

Le développement commercial s'est aussi accompagné d'une consolidation des équipes "support" : contrôle interne, conformité, informatique.

Les encours sous gestion ont ainsi progressé de 13% à 13,4 milliards EUR, croissance réalisée principalement par la collecte, et les résultats financiers sont en forte progression par rapport à 2005.

Proposition de résolutions

Le Conseil d'Administration a arrêté les résolutions suivantes qui seront présentées à l'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2007.

Proposition de résolutions relevant de la compétence de la partie ordinaire de l'Assemblée

Dans la première résolution, le Conseil propose à l'Assemblée, après lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport général des Commissaires aux comptes ainsi que du rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne et du rapport des Commissaires aux comptes sur les procédures de contrôle interne, d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2006 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

La deuxième résolution concerne l'affectation du bénéfice distribuable de l'exercice 2006 qui, après dotation de la somme de 136 672,00 EUR à porter à la réserve légale, s'élève à 434 228 894,36 EUR. Le dividende versé aux actionnaires s'élèverait à 8,10 EUR par action, soit 613 032 664,50 EUR au total. Cette distribution se ferait par affectation en totalité du bénéfice distribuable ainsi que par prélèvement de 178 803 770,14 EUR sur le compte de réserve libre. Le dividende serait mis en paiement à compter du 11 mai 2007, après déduction de l'acompte de 4 EUR par action décidé par le Conseil d'Administration du 25 juillet 2006 et versé aux actions émises à cette date. Il vous est en outre proposé de laisser la faculté au Conseil de choisir entre le paiement de ce dividende, soit exclusivement en numéraire, soit en numéraire ou en actions de la société HSBC Private Banking Holdings (Suisse) SA, chaque actionnaire bénéficiant dans cette dernière hypothèse d'une option entre le paiement en numéraire et le paiement en nature et chaque action HSBC Private Banking Holdings (Suisse) SA étant évaluée pour les besoins de cette distribution à sa valeur vénale, soit à 5 375,16 EUR.

Il vous est proposé, dans une troisième résolution, après lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, d'approuver les comptes consolidés au 31 décembre 2006 pour se conformer à l'article L. 225-100 du Code de commerce.

Il vous est proposé d'approuver, dans la quatrième résolution, les conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur ces conventions.

Dans la cinquième résolution, il vous est proposé de prendre acte de l'arrivée à son terme du mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Claude Jolain.

Il vous est proposé, dans les sixième et septième résolutions, de renouveler aux fonctions d'Administrateur Messieurs Stephen Green et Philippe Pontet, pour une durée de quatre années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2010.

Dans la huitième résolution, le Conseil vous propose, suite aux démissions de BDO Marque & Gendrot et de Monsieur Patrick Giffaux, de nommer en qualité de nouveaux Commissaires aux comptes titulaire et suppléant Léger & associés et Monsieur François Allain, pour la durée du mandat restant à courir de leurs prédécesseurs soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2011.

Proposition de résolutions relevant de la compétence de la partie extraordinaire de l'Assemblée

Pour permettre à votre société, si nécessaire, de renforcer ses fonds propres ou faire face le cas échéant à des opportunités d'investissement, il vous est proposé, dans une neuvième résolution, d'autoriser le Conseil d'Administration à augmenter le capital social jusqu'à concurrence de cent vingt millions EUR, la résolution proposée comportant en outre la faculté d'augmenter le capital social par incorporation de réserves et primes.

En application du 1^{er} alinéa de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, lors de toute délégation de compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire au Conseil d'Administration pour réaliser une augmentation par apport en numéraire, l'Assemblée Générale Extraordinaire doit également se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues à l'article L. 443-5 du Code du travail, c'est-à-dire, réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.

De plus, conformément aux dispositions du second alinéa de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, l'Assemblée Générale Extraordinaire doit se prononcer, tous les trois ans, sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 443-5 du Code du travail si les actions détenues, collectivement ou individuellement pendant la période d'indisponibilité, par les salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce représentent moins de 3 % du capital. A la date du 31 décembre 2006, les salariés ne détenaient aucune participation dans la société dans les conditions de l'article L. 225-102 du Code de commerce. La dernière proposition qui vous a été soumise en application de l'article L. 225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce résulte de l'Assemblée Générale du 12 mai 2004.

Afin de se conformer aux dispositions légales susvisées, nous vous proposons dans une dixième résolution de vous prononcer sur le principe d'une autorisation à conférer à votre Conseil d'Administration d'augmenter le capital social par émission d'actions réservée aux adhérents au plan d'épargne d'entreprise.

Ce projet vous est présenté pour satisfaire à une obligation légale mais votre Conseil d'Administration n'a pas convenance à la réalisation d'une telle augmentation de capital dans la mesure où les salariés de la société ont déjà la possibilité de souscrire à des augmentations de capital leur étant réservées dans le cadre du Plan d'Epargne d'Entreprise du Groupe HSBC. Il vous est donc demandé de rejeter cette résolution.

La onzième résolution propose de mettre les statuts en harmonie avec les dispositions du décret n° 2006-1566 du 11 décembre 2006 modifiant le décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales. En effet, ce décret a notamment modifié les modalités de justification de la qualité d'actionnaire pour participer aux Assemblées Générales.

Pouvoirs (douzième résolution)

Cette dernière résolution est destinée à donner tous pouvoirs, pour effectuer les formalités consécutives à l'Assemblée, au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'Assemblée.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont soumises et sur lesquelles vous avez à vous prononcer recevront votre agrément, à l'exception de la dixième résolution.

Les Dirigeants

Direction Générale

Charles-Henri Filippi *Président-Directeur Général, Group Managing Director et membre du Group Management Board de HSBC Holdings plc, Administrateur de HSBC Bank plc.*

54 ans. A rejoint HSBC France en 1987 après plusieurs années passées au sein de l'Administration française et des cabinets ministériels. Nommé Directeur Général de HSBC France en 1998, puis nommé à la Direction Générale du Groupe HSBC en 2001, comme responsable des activités de Grande clientèle pour l'ensemble du Groupe. Membre du Comité Exécutif de HSBC Holdings plc. Président-Directeur Général de HSBC France depuis le 1^{er} mars 2004, il est également responsable de la coordination de la stratégie du Groupe HSBC dans l'euro zone.

Patrick Careil *Directeur Général Délégué, Administrateur, en charge des Réseaux bancaires.*

59 ans. Après avoir occupé des postes de responsabilité au sein de l'Administration française et des cabinets ministériels, rejoint la Banque Hervet en 1989 comme Président. Président de la Société Marseillaise de Crédit (SMC) de 1997 à 1998. Directeur Général Délégué depuis le 1^{er} mars 2004.

Gilles Denoyel *Directeur Général Délégué, Administrateur, en charge des fonctions centrales, de la gestion d'actifs et de l'assurance.*

52 ans. A rejoint HSBC France en 1996 comme Directeur Financier, après avoir occupé des postes de responsabilité à la direction du Trésor du ministère des Finances. En 1998, il est nommé Directeur Général Adjoint, Finances. Le 1^{er} mars 2004, il est nommé Directeur Général Délégué, en charge des fonctions centrales et financières. Depuis janvier 2006, il est en charge du métier de gestion d'actifs, des activités d'assurance et des fonctions centrales (ressources humaines, crédit, risques de marché, juridique et fiscal, conformité).



Charles-Henri Filippi



Patrick Careil



Gilles Denoyel



Philippe Pontet *Administrateur, Vice-Chairman Corporate Finance Europe, HSBC France.*

64 ans. A rejoint HSBC France en janvier 2005 en tant que Vice-Chairman Corporate Finance Europe. Nommé membre du Conseil d'Administration de HSBC France en février 2005. Conseiller Maître à la Cour des Comptes, ancien Président d'AREVA, de Sogead, du CIC et de Framatome, il a passé plusieurs années au sein de différents ministères.

Samir Assaf *Directeur Général Adjoint, Co-responsable de la Grande clientèle et des Marchés (Marchés).*

46 ans. A rejoint HSBC France en 1994, après avoir occupé plusieurs postes à la Direction financière du groupe Total. Il a exercé de nombreuses responsabilités au sein de l'activité des Marchés de taux et de change. Directeur Général Adjoint en charge des Marchés depuis 2001. Depuis mai 2006, il est également Responsable Global Markets du Groupe HSBC pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique.

Christophe de Backer *Directeur Général Adjoint, Banque privée.*

44 ans. A rejoint en 1991 la société de Bourse de HSBC France (précédemment CCF Securities) dont il est nommé Président en 1998. En janvier 2001, il est nommé Directeur Général Adjoint, en charge de la gestion d'actifs et de l'assurance. Depuis septembre 2005, il est Président du Directoire de HSBC Private Bank France.

Jean Beunardeau *Directeur Général Adjoint, Co-responsable de la Grande clientèle et des Marchés (Grande Clientèle).*

44 ans. A rejoint HSBC France en 1997, au sein de l'activité de Corporate Finance. Nommé Directeur des Grands clients en 2004. Il a auparavant passé plusieurs années au sein de différents ministères. Nommé Directeur Général Adjoint en janvier 2005.

Matthew Paul Smith *Chief Operating Officer, en charge des Opérations, de l'Informatique et des Finances.*

47 ans. A rejoint le Groupe HSBC en 1984 comme "International Manager". Après avoir occupé à l'international des postes de responsabilité dans des domaines d'activité divers, opérations, gestion d'actifs, banque de réseau, il rejoint la direction des ressources humaines du Groupe en 1996. Il est nommé Chief Executive Officer de HSBC Bank Middle East Limited au Qatar en 2000. En 2004, il est nommé Regional Chief Operating Officer de HSBC Bank Middle East Limited. Il est nommé Chief Operating Officer de HSBC France en décembre 2005.



Samir Assaf



Christophe de Backer



Jean Beunardeau



Matthew Paul Smith

Les Dirigeants (suite)**Directeurs à la Direction Générale**

Jean Baudoin	Directeur des Risques de Crédit et Opérationnels
---------------------	--

Jalil Berrada	Directeur des Systèmes d'information
----------------------	--------------------------------------

Jacques-Emmanuel Blanchet	Directeur des Opérations
----------------------------------	--------------------------

Caroline Brousse	Directeur de la Gestion d'actifs
-------------------------	----------------------------------

Alain Cadiou	Inspecteur Général
---------------------	--------------------

Didier Descamps	Treasurer, Directeur adjoint France des Marchés
------------------------	---

Sylvie François	Directeur des Ressources Humaines
------------------------	-----------------------------------

Eric Groven	Directeur Financier
--------------------	---------------------

Pierre Jammes	Directeur du marché des Entreprises
----------------------	-------------------------------------

Chantal Nedjib	Directeur de la Communication
-----------------------	-------------------------------

Corinne Orémus	Directeur du réseau HSBC France
-----------------------	---------------------------------

Catherine Vidal	Directeur du marché des Particuliers
------------------------	--------------------------------------

Jean-Pierre Wiedmer	Directeur des Assurances
----------------------------	--------------------------

Gouvernement d'entreprise

Composition du Conseil d'Administration

Charles-Henri Filippi *Né en 1952*¹

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 1998. Dernier renouvellement : 2004. Fin de mandat : 2008.

Fonction principale :

Président-Directeur Général, HSBC France. Group Managing Director et membre du Group Management Board, HSBC Holdings plc.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :

Président du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France (depuis le 28 septembre 2006). Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Trinkaus & Burkhardt AG (depuis le 31 juillet 2006). Administrateur : HSBC Bank plc, HSBC Private Banking Holdings (Suisse) SA. Mandat ayant pris fin en 2006 : Administrateur, HSBC Asset Management Holding.

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC :

Administrateur et membre de la Commission exécutive : Altadis. Administrateur : Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou.

Gilles Denoyel *Né en 1954*¹

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2004. Dernier renouvellement : 2006. Fin de mandat : 2010.

Fonction principale :

Directeur Général Délégué, HSBC France.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :

Président-Directeur Général : HSBC Asset Management Holding (depuis le 1^{er} janvier 2006). Président de SAS : HSBC Investments FCP (France) (depuis le 6 février 2006). Président du Conseil d'Administration : HSBC Investments (France) (depuis le 1^{er} janvier 2006), Sinopia Asset Management (depuis le 6 février 2006), Halbis Capital Management (France) (depuis le 6 février 2006), HSBC Epargne Entreprise (depuis le 5 mai 2006). Vice-Président du Conseil d'Administration : Erisa (depuis le 9 mai 2006). Administrateur : Erisa Iard, Sinopia-Société de Gestion (Représentant permanent de HSBC Asset Management Holding). Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France. Mandat ayant pris fin en 2006 : Président, HSBC FCP (France) SAS.

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC :

Administrateur : DCN. Membre du Comité d'Orientation : Euronext (depuis le 1^{er} janvier 2006).

Patrick Careil *Né en 1947*¹

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2004. Fin de mandat : 2008.

Fonction principale :

Directeur Général Délégué, HSBC France.

Autres mandats exercés dans le Groupe HSBC :

Administrateur : Société Marseillaise de Crédit (depuis le 24 janvier 2006).

Autres mandats exercés hors du Groupe HSBC :

Administrateur : Electro Banque, Institut des Vaisseaux et du Sang. Administrateur et trésorier : Société des Amis du Musée des Arts Premiers.

Martin Bouygues *Né en 1952*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2002. Dernier renouvellement : 2006. Fin de mandat : 2010.

Administrateur indépendant.

Fonction principale :

Président-Directeur Général, Bouygues.

Autres mandats :

Administrateur : TF1, Société de Distribution d'Eau de la Côte d'Ivoire (SODECI), Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE). Président : SCDM, Actiby (représentant permanent de SCDM), SCDM Participations (représentant permanent de SCDM).

Biographie :

Il rejoint le Groupe Bouygues en 1974 comme conducteur de travaux. En 1978, il crée Maison Bouygues et en devient Président-Directeur Général en 1984. En 1989, il est nommé Président-Directeur Général de Bouygues.

¹ Cf. biographie page 10.

Gouvernement d'entreprise (suite)

Evelyn Cesari *Née en 1949*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2000. Dernière réélection : 2004. Fin de mandat : 2008.
Administrateur élue par les salariés.

Fonction principale :

Directeur du marché des Particuliers, Direction des Affaires Immobilières, HSBC France.

Biographie :

Entrée chez HSBC France en 1967.

Paul Dubrule *Né en 1934*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 1999. Dernier renouvellement : 2005. Fin de mandat : 2009.
Administrateur indépendant. Président du Comité de Nomination et des Rémunérations de HSBC France.

Fonction principale :

Co-Président Fondateur, Accor.

Autres mandats¹ :

Administrateur : Oberthur Card Systems. Gérant : Société d'Exploitation et d'Investissements Hôteliers - SEIH.
Mandat ayant pris fin en 2006 : Président, Maison de la France.

Biographie :

Président Fondateur de Novotel (1963). Co-Président de Accor (1983-1997).

Maurice Etori *Né en 1947*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2004. Fin de mandat : 2008. Administrateur élu par les salariés.

Fonction principale :

Contrôleur interne dans le Réseau HSBC - HSBC France.

Biographie :

Entré chez HSBC France en 1973.

Michael Geoghegan *Né en 1953*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2004. Fin de mandat : 2008.

Fonction principale :

Group Chief Executive, HSBC Holdings plc (depuis le 26 mai 2006).

Autres mandats¹ :

Non-executive Director et Chairman : Young Enterprise.

Biographie :

De nationalité britannique. Il rejoint HSBC en 1973. Président de HSBC Bank Brasil S.A.–Banco Múltiplo de 1997 à 2003 et responsable des activités de HSBC en Amérique du Sud de 2000 à 2003. Il a été Chief Executive de HSBC Bank plc de janvier 2004 au 6 mars 2006. Executive Director de HSBC Holdings plc depuis 1^{er} mars 2004. Group Chief Executive de HSBC Holdings plc depuis le 26 mai 2006.

Stephen Green *Né en 1948*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2000. Dernier renouvellement : 2003. Fin de mandat : 2007².
Membre du Comité de Nomination et des Rémunérations de HSBC France.

Fonction principale :

Group Chairman, HSBC Holdings plc (depuis le 26 mai 2006).

Autres mandats¹ :

Chairman : British Bankers' Association (depuis le 28 novembre 2006). Director : Friends of the Archbishop of Canterbury's Anglican Communion Fund, Inc., The Institute of International Finance, Inc., British Museum, China Festival 2008 (depuis le 21 juillet 2006), The Hong Kong Association (depuis le 11 juillet 2006), Confucius Institute for Business, London (depuis le 20 juillet 2006), China Now Trading Limited (depuis le 19 février 2007). Membre : London Business School.

Biographie :

De nationalité britannique. Il rejoint HSBC en 1982. Trésorier du Groupe HSBC (1992-1998). Executive Director Corporate, Investment Banking and Markets de HSBC Holdings plc (1998-2003). HSBC Group Chief Executive (mai 2003-mai 2006). Président de HSBC Bank plc depuis le 1^{er} janvier 2005. Président de HSBC Holdings plc depuis le 26 mai 2006.

¹ En principe, mandats exercés dans des sociétés ne faisant pas partie du groupe dans lequel les Administrateurs exercent leur fonction principale.

² Mandat renouvelé par l'Assemblée Générale du 10 mai 2007 pour une durée de quatre années jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2010.

Philippe Houzé *Né en 1947*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 1999. Dernier renouvellement : 2004. Fin de mandat : 2008. Administrateur indépendant. Membre du Comité de Nomination et des Rémunérations de HSBC France.

Fonction principale :

Président du Directoire, Société Anonyme des Galeries Lafayette.

Autres mandats ¹:

Président-Directeur Général : Monoprix SA. Administrateur : Casino Guichard Perrachon, Société d'Exploitation du Palais des Congrès de Paris. Membre du Conseil Exécutif : MEDEF (depuis février 2006). Membre : Union du Grand Commerce de Centre Ville (UCV). Membre du Conseil d'Administration : National Retail Federation (NRF-USA). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.

Biographie :

Administrateur des Galeries Lafayette depuis 1974. Administrateur et Président-Directeur Général de Monoprix depuis 1994. Vice-Président du Conseil National du Commerce depuis 1991. Président de l'UCV et membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris depuis 2005.

Jean-Claude Jolain *Né en 1943*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 1987. Dernier renouvellement : 2003. Fin de mandat : 2007 ². Administrateur indépendant. Membre du Comité de Nomination et des Rémunérations de HSBC France.

Fonction principale :

Président-Directeur Général, Sagi.

Autres mandats ¹:

Président-Directeur Général : Ville Service Plus. Administrateur : Unibail Holding. Membre du Conseil de Surveillance : GCE Immobilier (Groupe Caisse d'Épargne).

Biographie :

Entre 1968 et 1986, il exerce de nombreuses responsabilités au sein de ministères et à la Mairie de Paris. De 1986 à 1998, il est Président du groupe d'assurances La Mutuelle Générale Française qui devient le Groupe des Mutuelles du Mans Assurances suite à sa privatisation en 1987. En 1993, il est nommé Président-Directeur Général de la Sagi.

Igor Landau *Né en 1944*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2002. Dernier renouvellement : 2004. Fin de mandat : 2008. Administrateur indépendant.

Autres mandats :

Administrateur : Sanofi-Aventis. Membre du Conseil de Surveillance : Dresdner Bank AG, Adidas-Salomon, Allianz AG, IDI (Institut de Développement Industriel). Mandat ayant pris fin en 2006 : Administrateur, Essilor.

Biographie :

Après quelques années passées au Cabinet McKinsey, il entre chez Rhône-Poulenc en 1975 comme adjoint au Directeur Général de la Division Santé. En 1987, il devient membre du Comité exécutif du groupe et Directeur Général du secteur Santé ; puis en 1992, Directeur Général du Groupe Rhône-Poulenc. Après la fusion avec Hoechst, il est membre du Directoire d'Aventis de 1999 à 2002 puis Président du Directoire jusqu'au 30 août 2004. Il est depuis cette date Administrateur de Sanofi-Aventis.

Jean-Charles Naouri *Né en 1949*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 1999. Dernier renouvellement : 2005. Fin de mandat : 2009. Administrateur indépendant.

Fonction principale :

Président-Directeur Général, Casino Guichard-Perrachon. Président : Groupe Euris.

Autres mandats ¹:

Président-Directeur Général : Rallye. Président du Conseil d'Administration : Euris, Finatis. Vice-Président : Fondation Euris. Président : Association "Promotion des talents". Président d'Honneur : Institut d'Expertise et de Prospective de l'École Normale Supérieure. Membre du Conseil de Surveillance : Laurus, Natixis. Associé Commanditaire : Rothschild & Cie Banque. Administrateur : Fimalac. Gérant : SCI Penthèvre Seine, SCI Penthèvre Neuilly. Censeur : Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance (CNCE). Membre du Conseil Consultatif : Banque de France. Mandats ayant pris fin en 2006 : Membre du Conseil de Surveillance, Groupe Marc de Lacharrière (SCA). Censeur, Fimalac.

Biographie :

Il a débuté sa carrière à la Direction du Trésor. Il est nommé directeur de cabinet du ministre des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale en 1982, puis du ministre de l'Économie, des Finances et du Budget en 1984. En 1987, il fonde la société Euris.

¹ En principe, mandats exercés dans des sociétés ne faisant pas partie du groupe dans lequel les Administrateurs exercent leur fonction principale.

² Mandat arrivé à son terme lors de l'Assemblée Générale du 10 mai 2007 et dont le renouvellement n'a pas été sollicité.

Gouvernement d'entreprise (suite)

Philippe Pontet *Né en 1942*¹

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2005. Fin de mandat : 2007².

Fonction principale :

Vice-Chairman Corporate Finance Europe, HSBC France.

Autres mandats :

Président : SOGEPA, SOGEADE Gérance.

Philippe Purdy *Né en 1958*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2004. Fin de mandat : 2008.

Administrateur élu par les salariés.

Fonction principale :

Chargé d'accueil Agence HSBC de Mandelieu

Biographie :

Entré chez HSBC France en 1982.

Marcel Roulet *Né en 1933*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 1996. Dernier renouvellement : 2005. Fin de mandat : 2009.

Administrateur indépendant. Président du Comité d'Audit de HSBC France.

Autres mandats :

Président du Conseil de Surveillance : Gimar Finances SCA. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo.

Administrateur : Thomson, Thales en tant que représentant permanent de TSA, France Télécom. Censeur : Cap Gemini. Mandat ayant pris fin en 2006 : Censeur, Pages Jaunes Groupe.

Biographie :

Ingénieur général des Télécommunications. Président d'honneur de France Telecom dont il a assuré la présidence de 1991 à 1995. Président-Directeur Général de Thomson de 1996 à 1997 et de Thomson CSF (maintenant Thales) de 1996 à 1998.

Joyce Semelin *Né en 1974*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2004. Fin de mandat : 2008.

Administrateur élue par les salariés.

Fonction principale :

International Business Officer - HSBC Premier International - HSBC France.

Biographie :

Entrée chez HSBC France en 1999.

Peter Shawyer *Né en 1950*

Détient 1 action HSBC France. Première nomination : 2005. Fin de mandat : 2009.

Administrateur indépendant. Membre du Comité d'Audit de HSBC France.

Autres mandats :

Administrateur indépendant et membre du Comité d'Audit de HSBC Bank plc. Director : Ingenious Music VCT 2 plc.

Biographie :

De nationalité britannique. Il a accompli toute sa carrière au sein du Cabinet Deloitte & Touche. Il a été Managing Partner et membre du Comité exécutif à Londres jusqu'en 2004.

¹ Cf. biographie page 10.

² Mandat renouvelé à l'Assemblée Générale du 10 mai 2007 pour une durée de quatre années jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2010.

Mandats exercés¹ par les membres du Conseil d'Administration

Informations au 31 décembre de chaque année à compter de la nomination au Conseil d'Administration de HSBC France.

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du mandat premier mandat	Fin du mandat en cours	2006	2005	2004	2003	2002
Charles-Henri Filippi Président-Directeur Général HSBC France	1998	2008	Mandats dans le Groupe HSBC : Président-Directeur Général : HSBC France. Group Managing Director et Membre du Group Management Board : HSBC Holdings plc. Président du Conseil de Surveillance : HSBCTrinkaus & Burkhardt AG, HSBC Private Bank France. Administrateur : HSBC Bank plc, HSBC Private Banking Holdings (Suisse) SA. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur et membre de la Commission exécutive : Altadis. Administrateur : Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou.	Mandats dans le Groupe HSBC : Président-Directeur Général : HSBC France. Group Managing Director : HSBC Holdings plc. Administrateur : HSBC Bank plc, HSBCTrinkaus & Burkhardt KGaA, HSBC Private Banking Holdings (Suisse) SA, HSBC Asset Management Holding. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur et membre de la Commission exécutive : Altadis.	Mandats dans le Groupe HSBC : Président-Directeur Général : CCF Group Managing Director : HSBC Holdings plc. Administrateur : HSBC Bank plc, HSBCTrinkaus & Burkhardt KGaA, HSBC CCF Asset Management Holding. Président du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Seita (représentant permanent du CCF). Administrateur et membre de la Commission exécutive : Altadis. Membre du Conseil de Surveillance : Galeries Lafayette	Mandats dans le Groupe HSBC : Membre du Group Management Board : HSBC Holdings plc. Administrateur : HSBC Bank plc. Administrateur et membre de la Commission permanente du CCF). Administrateur et membre de la Commission exécutive : Altadis.	Mandats dans le Groupe HSBC : Group General Manager et Global Head of Corporate and Institutional Banking du Groupe HSBC. Administrateur : HSBC Bank plc. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Seita (représentant permanent du CCF). Administrateur et membre de la Commission exécutive : Altadis.
Gilles Denoyel Directeur Général Délégué, HSBC France	2004	2010	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Président-Directeur Général : HSBC Asset Management Holding. Président de SAS : HSBC Investments FCP (France). Président du Conseil d'Administration : HSBC Investments (France), Sinopia Asset Management, Halbis Capital Management (France), HSBC Épargne Entreprise. Vice-Président du Conseil d'Administration : Erisa. Administrateur : Erisa Iard, Sinopia – Société de Gestion (Représentant permanent de HSBC Asset Management Holding). Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : DCN. Membre du Comité d'Orientation : Euronext.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Administrateur : Erisa, Erisa Iard, HSBC Asset Management Holding, HSBC Investments (France), Sinopia Asset Management. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France. Mandat hors du Groupe HSBC : Administrateur : DCN.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : CCF Administrateur : Banque Herve, Erisa, HSBC CCF Asset Management Holding, Société Marseillaise de Crédit. Membre du Conseil de Surveillance : HSBC Private Bank France. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : DCN, Fondation de France	-	-

¹ En principe, mandats exercés dans des sociétés ne faisant pas partie du groupe dans lequel les Administrateurs exercent leur fonction principale.

Gouvernement d'entreprise (suite)

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du mandat	Fin du mandat en cours	2006	2005	2004	2003	2002
Patrick Careil Directeur Général Délégué, HSBC France	2004	2008	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Administrateur : Société Marseillaise de Crédit. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Electro Banque, Institut des Vaisseaux et du Sang. Administrateur et trésorier : Société des Amis du Musée des Arts Premiers.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : HSBC France. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Electro Banque, Institut des Vaisseaux et du Sang. Administrateur et trésorier : Société des Amis du Musée des Arts Premiers.	Mandats dans le Groupe HSBC : Administrateur et Directeur Général Délégué : CCF. Administrateur : Banque Hervet, UBP. Président du Conseil de Surveillance : Banque de Savoie. Membre du Conseil de Surveillance : Banque Dupuy, de Parseval. Mandats hors du Groupe HSBC : Administrateur : Electro Banque, Institut des Vaisseaux et du Sang. Administrateur et trésorier : Société des Amis du Musée des Arts Premiers.	-	-
Martin Bouygues Président-Directeur Général, Bouygues	2002	2010	Président-Directeur Général : Bouygues. Administrateur : TF1, Société de Distribution d'Eau de la Côte d'Ivoire (SODECI), Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE). Président : SCDM, Actiby (représentant permanent de SCDM), SCDM Participations (représentant permanent de SCDM).	Président-Directeur Général : Bouygues. Administrateur : TF1, Société de Distribution d'Eau de la Côte d'Ivoire (SODECI), Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE). Président : SCDM, Actiby (représentant permanent de SCDM), SCDM Participations (représentant permanent de SCDM).	Président-Directeur Général : Bouygues. Administrateur : TF1, Société de Distribution d'Eau de la Côte d'Ivoire (SODECI), Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE). Président du Conseil d'Administration : SCDM	Président-Directeur Général : Bouygues. Administrateur : TF1, Société de Distribution d'Eau de la Côte d'Ivoire (SODECI), Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE). Président du Conseil d'Administration : SCDM	Président-Directeur Général : Bouygues. Administrateur : TF1, Actiby, Société de Distribution d'Eau de la Côte d'Ivoire (SODECI), Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE). Président-Directeur Général : SCDM.
Evelyn Cesari Administrateur élue par les salariés	2000	2008	-	-	-	-	-
Paul Dubrulle Co-Président Fondateur, Accor	1999	2009	Co-Président Fondateur : Accor. Administrateur : Oberthur Card Systems. Gérant : Société d'Exploitation et d'Investissements Hôteliers - SEIH.	Co-Président Fondateur : Accor. Président : Maison de la France. Administrateur : Oberthur Card Systems. Gérant : Société d'Exploitation et d'Investissements Hôteliers - SEIH.	Co-Président Fondateur, membre du Directoire : Accor.	Co-Président Fondateur, membre du Directoire : Accor.	Membre du Directoire : Accor.
Maurice Ettori Administrateur élu par les salariés	2004	2008	-	-	-	-	-

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du mandat	Fin du mandat en cours	2006	2005	2004	2003	2002
Michael Geoghegan Group Chief Executive, HSBC Holdings plc	2004	2008	Group Chief Executive : HSBC Holdings plc. Mandats hors du Groupe HSBC : Non-executive Director et Chairman : Young Enterprise.	Executive Director : HSBC Holdings plc. Mandats hors du Groupe HSBC : Non-executive Director et Chairman : Young Enterprise.	Executive Director : HSBC Holdings plc. Chief Executive Officer : HSBC Bank plc. Mandats hors du Groupe HSBC : Non-executive Director : Young Enterprise.	-	-
Stephen Green Group Chairman, HSBC Holdings plc	2000	2007 ¹	Group Chairman : HSBC Holdings plc. Mandats hors du Groupe HSBC : Chairman : British Bankers' Association. Director : Friends of the Archbishop of Canterbury's Anglican Communion Fund Inc., The Institute of International Finance, Inc., British Museum, China Festival 2008. The Hong Kong Association, Confucius Institute for Business, London. Membre : London Business School.	Executive Director et Group Chief Executive : HSBC Holdings plc. Mandats hors du Groupe HSBC : Director : Friends of the Archbishop of Canterbury's Anglican Communion Fund Inc., The Institute of International Finance, Inc., Membre : London Business School, British Museum.	Executive Director et Group Chief Executive : HSBC Holdings plc. Mandats hors du Groupe HSBC : Director : Friends of the Archbishop of Canterbury's Anglican Communion Fund Inc., The Institute of International Finance, Inc.	Executive Director et Group Chief Executive : HSBC Holdings plc. Mandats hors du Groupe HSBC : Director : Friends of the Archbishop of Canterbury's Anglican Communion Fund Inc.	Chairman : HSBC Investment Bank Holdings plc. Executive Director : HSBC Holdings plc. Mandats hors du Groupe HSBC : Director : Friends of the Archbishop of Canterbury's Anglican Communion Fund Inc., Poplar Housing and Regeneration Community Association Ltd, St Paul's Cathedral Foundation.
Philippe Houzé Président du Directoire, Société Anonyme des Galeries Lafayette	1999	2008	Président du Directoire : Société Anonyme des Galeries Lafayette. Président-Directeur Général : Monoprix SA. Administrateur : Casino Guichard-Perrachon, Société d'Exploitation du Palais des Congrès de Paris. Membre du Conseil Exécutif : MEDEF. Membre : Union du Grand Commerce de Centre Ville (UCV). Membre du Conseil d'Administration : National Retail Federation (NRF-USA). Membre élu : Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris	Président du Directoire : Société Anonyme des Galeries Lafayette. Président-Directeur Général : Monoprix SA. Administrateur : Casino Guichard-Perrachon, Société d'Exploitation du Palais des Congrès. Membre du Conseil Exécutif : MEDEF.	Co-Président du Directoire : Société Anonyme des Galeries Lafayette. Président-Directeur Général : Monoprix SA. Administrateur : Casino Guichard-Perrachon. Telemarket, Monoprix Exploitation, Société d'Exploitation du Palais des Congrès. Président du Conseil d'Administration : LRMD.	Co-Président du Directoire : Société Anonyme des Galeries Lafayette. Président-Directeur Général : Monoprix SA. Membre du Conseil de Surveillance : Casino Guichard-Perrachon.	Co-Président du Directoire : Société Anonyme des Galeries Lafayette. Président-Directeur Général : Monoprix SA. Membre du Conseil de Surveillance : Casino Guichard-Perrachon.
Jean-Claude Jolain Président-Directeur Général, Sagi	1987	2007 ²	Président-Directeur Général : Sagi, Ville Service Plus. Administrateur : Unibail Holding. Membre du Conseil de Surveillance : GCE Immobilier (Groupe Caisse d'Epargne).	Président-Directeur Général : Sagi, Ville Service Plus. Administrateur : Unibail.	Président-Directeur Général : Sagi, Ville Service Plus. Administrateur : Unibail.	Président-Directeur Général : Sagi, Ville Service Plus. Président : UESL. Administrateur : Unibail.	Président-Directeur Général : Sagi, Ville Service Plus. Président : UESL. Administrateur : Unibail, Perexia.

¹ Mandat renouvelé par l'Assemblée Générale du 10 mai 2007 pour une durée de quatre années jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2010.

² Mandat arrivé à son terme lors de l'Assemblée Générale du 10 mai 2007 et dont le renouvellement n'a pas été sollicité.

Gouvernement d'entreprise (suite)

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du mandat	Fin du mandat en cours	Années				
			2006	2005	2004	2003	2002
Igor Landau Administrateur de sociétés	2002	2008	Administrateur : Sanofi-Aventis. Membre du Conseil de Surveillance : Dresdner Bank AG, Adidas-Salomon, Allianz AG, IDI (Institut de Développement Industriel).	Administrateur : Sanofi-Aventis, Insead, Essilor. Membre du Conseil de Surveillance : Dresdner Bank AG, Adidas-Salomon, Allianz, IDI (Institut de Développement Industriel).	Administrateur : Sanofi-Aventis, Insead, Essilor, IDI (Institut de Développement Industriel), Thomson. Membre du Conseil Consultatif : Banque de France. Membre du Conseil de Surveillance : Dresdner Bank AG, Adidas-Salomon.	Président du Directoire : Aventis. Administrateur : Fisons Limited, Insead, Essilor, IDI (Institut de Développement Industriel), Thomson. Membre du Conseil Consultatif : Banque de France. Membre du Conseil de Surveillance : Dresdner Bank AG.	Président du Directoire : Aventis. Président du Conseil de Surveillance : Aventis Pharma AG. Administrateur : Rhône Poulenc Rorer Inc., Hoechst AG, Fisons Limited, Cedep, Essilor, IDI (Institut de Développement Industriel), Thomson.
Jean-Charles Naouri Président-Directeur Général, Casino Guichard-Perrachon	1999	2009	Président-Directeur Général : Casino, Guichard-Perrachon, Rallye. Président : Groupe Euris, association "Promotion des talents". Président du Conseil d'Administration : Euris, Finatis. Vice-Président : Fondation Euris. Président d'Honneur : Institut d'Expertise et de Prospective de l'Ecole Normale Supérieure. Membre du Conseil de Surveillance : Laurus, Natixis. Associé Commanditaire : Rothschild & Cie Banque. Administrateur : Fimalac. Gérant : SCI Penthievre Seine, SCI Penthievre Neuilly. Censeur : Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance (CNCE). Membre du Conseil consultatif : Banque de France.	Président-Directeur Général : Casino, Guichard-Perrachon, Rallye. Président du Conseil d'Administration : Euris, Finatis. Président : Groupe Euris (SAS), association "Promotion des talents", Institut d'Expertise et de Prospective de l'Ecole Normale Supérieure. Vice-Président : Fondation Euris. Membre du Conseil de Surveillance : Groupe Marc de Lacharrière (SCA). Associé Commanditaire : Rothschild et Compagnie Banque. Gérant : SCI Penthievre-Seine, SCI Penthievre-Neuilly. Censeur : Fimalac, Caisse Nationale des Caisses d'Epargne. Membre du Conseil consultatif : Banque de France.	Président du Conseil d'Administration : Casino Guichard-Perrachon, Euris, Finatis. Président-Directeur Général : Rallye. Président : Groupe Euris (SAS), association "Promotion des talents", Institut d'Expertise et de Prospective de l'Ecole Normale Supérieure. Vice-Président : Fondation Euris. Membre du Conseil de Surveillance : Groupe Marc de Lacharrière (SCA). Associé Gérant : Rothschild et Compagnie Banque. Administrateur : Continuation Investment NV. Gérant : SCI Penthievre. Censeur : Fimalac, Caisse Nationale des Caisses d'Epargne.	Président : Groupe Euris. Président-Directeur Général : Rallye. Président du Conseil d'Administration : Casino Guichard-Perrachon, Finatis. Membre du Conseil de Surveillance : Groupe Marc de Lacharrière (SCA). Associé Gérant : Rothschild et Compagnie Banque. Gérant : SCI Penthievre. Censeur : Fimalac.	Président : Groupe Euris. Président : Rallye, Finatis. Administrateur : Continuation Investments NV. Membre du Conseil de Surveillance : Casino, Groupe Marc de Lacharrière (SCA). Associé Gérant : Rothschild et Compagnie Banque.
Philippe Pontet Vice-Chairman Corporate Finance Europe, HSBC France	2005	2007 ¹	Vice-Chairman Corporate Finance Europe : HSBC France. Président : SOGEPA, SOGEADE Gérance.	Vice-Chairman Corporate Finance Europe : HSBC France. Président : SOGEPA, SOGEADE Gérance.	-	-	-

Nom de l'Administrateur Fonction principale	Début du mandat	Fin du mandat en cours	2006	2005	2004	2003	2002
Philippe Purdy Administrateur élu par les salariés	2004	2008	-	-	-	-	-
Marcel Roulet Administrateur de sociétés	1996	2009	Président du Conseil de Surveillance : Gimar Finances SCA. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo. Administrateur : Thomson, Thales (en tant que représentant permanent de TSA), France Telecom. Censeur : Cap Gemini.	Président du Conseil de Surveillance : Gimar Finances SCA. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo. Administrateur : Thomson, Thales (représentant permanent de Thomson SA), France Télécom. Censeur : Groupe Pages Jaunes, Cap Gemini.	Président du Conseil de Surveillance : Gimar Finances SCA. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo. Administrateur : Thomson, Thales (représentant permanent de Thomson SA), France Télécom.	Président du Conseil de Surveillance : Gimar Finances SCA. Membre du Conseil de Surveillance : Eurazeo. Administrateur : Thomson, Thales (représentant permanent de Thomson), France Télécom.	Président du Conseil de Surveillance : Gimar Finances SCA. Administrateur : Thomson, Thales (représentant permanent de Thomson), Eurazeo.
Joyce Semelin Administrateur élue par les salariés	2004	2008	-	-	-	-	-
Peter Shawyer Administrateur de sociétés	2005	2009	Administrateur indépendant et membre du Comité d'Audit : HSBC Bank Plc. Director : Ingenious Music VCT 2 plc.	Director : HSBC Bank plc, Ingenious Music VCT 2 plc	-	-	-

1 Mandat renouvelé à l'Assemblée Générale du 10 mai 2007 pour une durée de quatre années jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2010.

Gouvernement d'entreprise (suite)

Adresse professionnelle des dirigeants et des membres du Conseil d'Administration

Dans le cadre de leur mandat et de leurs fonctions chez HSBC France, les Administrateurs et les Dirigeants de HSBC France ont élu domicile au siège social de la société, 103 avenue des Champs Elysées - 75419 Paris Cedex 08.

Conflits d'intérêts

A la connaissance de la Banque, il n'existe pas de conflit d'intérêt entre les devoirs à l'égard de l'émetteur, des membres du Conseil d'Administration et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Pour mémoire, il est rappelé que Michael Geoghegan et Stephen Green sont Administrateurs de HSBC France et mandataires sociaux de HSBC Bank plc, actionnaires à 99,99 % de l'émetteur, et de HSBC Holdings plc, actionnaires à 100 % de HSBC Bank plc.

L'article IV-2 du règlement intérieur du Conseil d'Administration prévoit que tout Administrateur en situation de conflit d'intérêt doit en faire part au Conseil et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante et que le Président peut l'inviter à ne pas assister à la délibération.

Rémunération du Conseil d'Administration et des dirigeants

Rémunération des dirigeants

Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Les rémunérations des mandataires sociaux dirigeants de l'entreprise sont adoptées chaque année par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité de nomination et des rémunérations et après approbation du comité des rémunérations de HSBC Holdings plc. Elles comportent une partie fixe et une partie variable. La partie fixe est déterminée par référence à des indications de marché avec l'appui de conseils spécialisés. La partie variable est égale à un pourcentage de la rémunération fixe, pouvant varier de 0 % à 250 % pour le Président, de 0 % à 150 % pour les Directeurs Généraux Délégués et déterminée chaque année par le Conseil après l'arrêté des comptes. Ce montant est fixé en considération des performances obtenues au niveau du RBE, du bénéfice net consolidé par action et du rendement des fonds propres, compte tenu de la

conjoncture et par comparaison avec le budget et les résultats des exercices précédents.

En outre, les dirigeants mandataires sociaux ont bénéficié en 2006 de l'attribution d'actions gratuites HSBC Holdings plc selon des modalités détaillées qui figurent dans le chapitre plans d'options et actions gratuites pages 165 à 167 du présent document de référence.

Par ailleurs, les dirigeants de HSBC France, mandataires sociaux et directeurs généraux non mandataires sociaux, bénéficient d'un régime complémentaire de retraite à prestations définies. Ce régime garantit aux bénéficiaires un complément de pension prédéterminé en valeur absolue, fonction de leur ancienneté. Cette pension, réversible à hauteur de 60 % au profit du conjoint survivant, fait l'objet d'une revalorisation annuelle sur la base du taux moyen annuel d'évolution des pensions versées par le régime général de la sécurité sociale. Une révision des bases de ces pensions a été décidée par le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 27 février 2007 avec une mise en application de cette décision au 1^{er} janvier 2007. Sur ces nouvelles bases et au 1^{er} janvier 2007, Charles-Henri Filippi avait ainsi acquis des droits à pension à la charge de HSBC France représentant 20 % de sa rémunération fixe 2006 et 6 % de sa rémunération totale 2006. A la même date, Gilles Denoyel avait acquis des droits à pension à la charge de HSBC France représentant 14 % de sa rémunération fixe 2006 et 8 % de sa rémunération totale 2006. Pour sa part, Patrick Careil avait acquis des droits à pension à la charge de HSBC France représentant 13 % de sa rémunération fixe 2006 et 7 % de sa rémunération totale 2006. Sur cette nouvelle base, la valeur actualisée de l'engagement au titre de ce régime additif représenterait au 31 décembre 2006 un montant de 4,9 millions EUR. Il est précisé que Charles-Henri Filippi est, depuis le 29 février 2004, employé de HSBC Asia Holdings, Group Managing Director de HSBC Holdings plc, détaché chez HSBC France comme Président-Directeur Général. En tant qu'employé du Groupe, Charles-Henri Filippi bénéficie d'une garantie de retraite à l'âge de 60 ans. Au 31 décembre 2006, le niveau global de retraite garantie est de 600 000 euros¹, sous déduction de l'ensemble de ses retraites légales et complémentaires, ainsi que des suppléments visés ci-dessus, payables par HSBC France.

Enfin, les mandataires sociaux dirigeants bénéficient d'une voiture de fonction.

¹ Indexé sur l'inflation à compter du 1^{er} mars 2004.

Rémunérations cash au titre de 2006

Le montant cash des rémunérations directes et indirectes perçues en 2006, y incluses celles versées par d'autres sociétés du Groupe HSBC, par le Président-Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués et les

Directeurs Généraux adjoints (soit 7 personnes) s'est élevé à 2 429 294 EUR pour la partie fixe de leur rémunération et à 5 501 818 EUR pour la partie variable.

Rémunération cash versée à chaque dirigeant mandataire social, y compris les avantages de toute nature, au titre de l'exercice 2006 par HSBC France, les sociétés qu'il contrôle et les sociétés qui le contrôlent (Groupe HSBC) :

(en euros)	Rémunération fixe	Rémunération variable ¹	Avantages en nature	Jetons de présence	Total 2006	Rappel total 2005
Charles-Henri Filippi ^{2,3}	620 000	1 280 000	8 725	53 030	1 961 755	1 499 474
Gilles Denoyel	365 000	300 000	-	22 000	687 000	672 000
Patrick Careil	350 000	300 000	2 130	22 000	674 130	654 132

¹ Rémunération variable calculée au titre de l'année 2006 et versée en 2007.

² Une partie de cette rémunération a été prise en charge par d'autres sociétés du Groupe HSBC en raison des fonctions qu'il exerce pour l'ensemble du Groupe.

³ Les chiffres présentés excluent la partie de sa rémunération variable qui a été versée au fonds de retraite UK en contrepartie de la renonciation au versement de cette rémunération variable, soit 320 000 EUR au titre de 2006 et 300 000 EUR au titre de 2005.

Jetons de présence

L'Assemblée Générale Mixte du 17 mai 2005 a décidé d'augmenter le montant annuel maximal des jetons de présence alloués aux Administrateurs pour le porter à 480 000 EUR, contre 426 850 EUR depuis 1999.

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du même jour, a décidé l'augmentation du montant individuel des jetons de présence selon les règles de répartition suivantes :

- Chacun des membres du Conseil d'Administration se voit allouer de manière forfaitaire la somme annuelle de 22 000 EUR, les règlements étant faits annuellement à l'issue de l'Assemblée Générale.
- Par ailleurs, les membres des Comités du Conseil se voient attribuer un jeton complémentaire annuel fixé de manière forfaitaire et à hauteur de :
 - 10 000 EUR pour les membres du Comité de Nomination et des Rémunérations,
 - 15 000 EUR pour les membres du Comité d'Audit,
 - 25 000 EUR pour le Président du Comité d'Audit.

Au sein du Groupe HSBC, il est de règle que les Administrateurs représentant HSBC, s'ils exercent plusieurs mandats dans des sociétés du Groupe, ne reçoivent des jetons de présence que d'une seule société du Groupe et même y renoncent.

A la suite de la décision adoptée par le Conseil d'Administration du 20 février 2001, cette règle s'applique à trois Administrateurs de HSBC France : M. Filippi, M. Geoghegan et M. Green qui ne reçoivent pas de jetons de présence au titre de leur mandat chez HSBC France.

Le montant net des jetons de présence qui seront effectivement versés aux Administrateurs en mai 2007 au titre de l'exercice 2006 s'établit à 0,4 million EUR, contre 0,382 million EUR versés en 2006 au titre de l'exercice 2005.

Gouvernement d'entreprise (suite)

Rémunérations cash versées en 2006 aux mandataires sociaux par HSBC France, les sociétés qu'il contrôle et les sociétés qui le contrôlent (Groupe HSBC) :

	Jetons de présence	Salaire et autres rémunérations fixes	Rémunération variable	Avantages en nature	Total
Administrateurs exerçant des fonctions de direction dans le Groupe HSBC					
Charles-Henri Filippi ¹	51 250 EUR	620 000 EUR	840 000 EUR ²	8 725 EUR	1 519 975 EUR
Gilles Denoyel	22 000 EUR	365 000 EUR	300 000 EUR	–	687 000 EUR
Patrick Careil	22 000 EUR	350 000 EUR	280 000 EUR	2 130 EUR	654 130 EUR
Stephen K. Green ³	–	1 170 000 GBP	1 750 000 GBP	13 658 GBP	2 933 658 GBP
Michael Geoghegan ³	–	939 000 GBP	– ⁴	19 000 GBP	958 000 GBP
Philippe Pontet ⁵	16 500 EUR	350 000 EUR	250 000 EUR	–	616 500 EUR
Administrateurs salariés					
Evelyn Césari	22 000 EUR				22 000 EUR
Maurice Ettori	22 000 EUR				22 000 EUR
Philippe Purdy ⁶	22 000 EUR				22 000 EUR
Joyce Semelin ⁶	22 000 EUR				22 000 EUR
Administrateurs indépendants					
Martin Bouygues	22 000 EUR	–	–	–	22 000 EUR
Paul Dubrule	32 000 EUR	–	–	–	32 000 EUR
Philippe Houzé	32 000 EUR	–	–	–	32 000 EUR
Jean-Claude Jolain	39 500 EUR	–	–	–	39 500 EUR
Igor Landau	22 000 EUR	–	–	–	22 000 EUR
Jean-Charles Naouri	22 000 EUR	–	–	–	22 000 EUR
Marcel Roulet	42 000 EUR	–	–	–	42 000 EUR
Peter Shawyer ⁷	80 000 EUR ⁸	–	–	–	80 000 EUR
Rémi Vermeiren ⁹	4 125 EUR ¹⁰	–	–	–	4 125 EUR

1 Une partie de cette rémunération a été prise en charge par d'autres sociétés du Groupe HSBC en raison des fonctions qu'il exerce pour l'ensemble du Groupe.

2 Ce montant exclut la contribution versée au fonds de retraite UK, en contrepartie de la renonciation au versement de cette rémunération variable, soit 300 000 EUR.

3 Les rémunérations indiquées sont versées par d'autres sociétés du Groupe HSBC au titre de leurs fonctions de direction dans le Groupe.

4 En contrepartie de la renonciation au versement d'une rémunération variable, une contribution a été versée par son employeur au régime de retraite, égale au montant qui aurait dû lui être versé, soit 1 818 750 GBP.

5 Coopté par le Conseil d'Administration du 22 février 2005.

6 Jetons de présence reversés à une organisation syndicale.

7 Nommé Administrateur le 17 mai 2005.

8 Dont 18 000 EUR versés par HSBC France, nets de la retenue à la source.

9 Son mandat s'est achevé le 17 mai 2005.

10 Montant versé net de retenue à la source.

Honoraires versés aux Commissaires aux comptes au titre de l'année 2006 dans le groupe HSBC France

(en milliers d'euros)	KPMG				BDO Marque & Gendrot				Autres			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%	
	2006 ¹	2005 ²	2006	2005	2006 ¹	2005 ²	2006	2005	2006 ¹	2005 ²	2006	2005
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1 824	2 163	75 %	58 %	298	344	100 %	100 %	238	527	100 %	100 %
– Emetteur	131	252	–	–	189	244	–	–	–	–	–	–
– Filiales intégrées globalement	1 511	1 911	–	–	109	100	–	–	238	527	–	–
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	592	1 574	25 %	42 %	–	–	0 %	0 %	–	–	0 %	0 %
– Emetteur	591	1 435	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
– Filiales intégrées globalement	1	139	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Sous-total	2 416	3 737	100 %	100 %	298	344	100 %	100 %	238	527	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les Réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Sous-total	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	2 416	3 737	100 %	100 %	298	344	100 %	100 %	238	527	100 %	100 %

1 Honoraires hors taxes.

2 Honoraires nets de TVA récupérable.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place

L'article L. 225-37 du Code de commerce, issu de l'article 117 de la loi de sécurité financière, impose au Président du Conseil d'Administration de toute société anonyme faisant appel public à l'épargne de rendre compte, dans un rapport joint au rapport mentionné aux articles L. 225-100, L. 225-102, L. 225-102-1 et L. 233-26, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des procédures de contrôle interne mises en place par la société ainsi que d'indiquer à l'Assemblée les éventuelles limitations apportées par le Conseil aux pouvoirs du Directeur Général.

Vous trouverez ci-après le rapport établi à ce titre pour l'exercice clos le 31 décembre 2006. Sous la responsabilité du Conseil d'Administration, il incombe à la Direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans ce rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

La rédaction de ce document est le fruit d'un travail collectif issu des nombreux échanges avec les principales Directions concernées, en association avec les Commissaires aux comptes.

Le chapitre concernant la préparation et l'organisation des travaux du Conseil et de ses comités a été présenté aux comités concernés et au Conseil d'Administration.

Les règles et procédures de contrôle interne décrites dans ce rapport sont applicables à HSBC France et à l'ensemble de ses filiales consolidées.

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

HSBC France applique, depuis de nombreuses années, les règles de gouvernement d'entreprise telles que recommandées par différents rapports (rapports Viénot, Bouton) et le rapport consolidé AFEP (Association Française des Entreprises Privées) - MEDEF (Mouvement des Entreprises de France). De même, le dispositif de la loi de sécurité financière est appliqué depuis 2004.

L'intégration au sein du Groupe HSBC n'a pas apporté de modification à l'application de ces règles, le Groupe attachant beaucoup d'importance au respect des règles de gouvernement d'entreprise, tant pour lui-même que pour ses filiales. Toutefois, certaines missions du Comité de Nomination et des Rémunérations ont dû être adaptées au contexte d'une société contrôlée. C'est ainsi que le Conseil de HSBC France n'a plus à décider

de l'attribution de plans d'options ou d'actions gratuites car les options/actions attribuées aux salariés du groupe HSBC France sont désormais des options/actions HSBC (actions cotées).

En revanche, la composition du Conseil d'Administration de HSBC France continue de respecter les recommandations du Rapport AFEP-MEDEF consolidé en matière d'Administrateurs indépendants (44% des Administrateurs sont indépendants). Enfin, le fonctionnement du Conseil est régi depuis 1996 par un règlement intérieur dont le texte a été modifié à plusieurs reprises (2001, 2003 et 2005) à la suite de diverses recommandations sur le gouvernement d'entreprise et à l'issue de la procédure d'évaluation du Conseil menée fin 2004.

Le Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2006, le Conseil d'Administration était composé de 18 Administrateurs dont :

- le Président-Directeur Général,
- deux Directeurs Généraux Délégués,
- un Vice-Président Corporate Finance Europe,
- deux Administrateurs liés à une entreprise détenant 99,9 % du capital et des droits de vote de HSBC France,
- huit Administrateurs qui ne sont pas liés par des relations privilégiées avec la société, et qui peuvent être qualifiés d'indépendants au regard de l'ensemble des critères définis dans le rapport AFEP-MEDEF et, notamment, sur le point des relations bancaires. Toutefois, l'un d'entre eux, J-C Jolain, exerce son mandat d'Administrateur depuis plus de 12 ans. Il est toutefois apparu au Comité de Nomination et des Rémunérations que ce seul critère ne mettait pas en cause sa liberté de jugement vis-à-vis de l'entreprise,
- quatre Administrateurs élus ou réélus par les salariés en 2004 pour un mandat de quatre ans, en application de l'ordonnance du 21 octobre 1986.

Trois Administrateurs sont étrangers. L'âge moyen des Administrateurs est de 57,3 ans.

Pendant l'exercice 2006, aucune modification dans la composition du Conseil n'est intervenue, l'Assemblée Générale du 17 mai 2006 ayant renouvelé les mandats de Martin Bouygues et Gilles Denoyel pour une durée de 4 ans.

Conformément aux recommandations du rapport AFEP-MEDEF, le Comité de Nomination et des Rémunérations a examiné la situation des Administrateurs dont le mandat venait à échéance

lors de l'Assemblée Générale du 17 mai 2006, et a proposé au Conseil de décider leur renouvellement, compte tenu de leur compétence et de leur contribution active aux travaux du Conseil et des Comités. Le Comité a également proposé au Conseil, à l'issue de l'Assemblée Générale, de renouveler le mandat de G Denoyel comme Directeur Général Délégué de HSBC France pour la durée de son mandat d'Administrateur.

La durée des mandats d'Administrateur est de quatre ans depuis l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 avril 2000.

Les travaux du Conseil d'Administration en 2006

En règle générale, les Administrateurs reçoivent, préalablement à chaque séance du Conseil, le projet de procès-verbal de la précédente séance du Conseil, ainsi que l'ordre du jour prévu. Ils reçoivent également dans les huit jours qui précèdent la séance, un dossier sur les divers points qui vont être discutés en séance. Un tableau de bord comprenant les principaux indicateurs financiers leur est également transmis quelques jours à l'avance. Certains points relevant d'une haute confidentialité ne peuvent faire l'objet d'une information préalable, et nécessitent la remise des documents en séance. Par ailleurs, les Administrateurs sont régulièrement informés des événements marquants de la vie de la société, et reçoivent pour ce faire une documentation appropriée.

Le Conseil d'Administration a tenu quatre séances au cours de l'année 2006, avec un taux d'assiduité moyen de 78 % contre 80 % en 2005 :

- le 28 février 2006,
- le 17 mai 2006,
- le 25 juillet 2006,
- le 15 novembre 2006.

En 2006, le Conseil d'Administration a examiné les états financiers trimestriels, semestriels et annuels, et a arrêté les comptes semestriels et annuels. Il a également approuvé le budget 2006 dans sa séance du 28 février 2006.

Le Conseil a procédé à un examen régulier de l'avancement du plan stratégique lancé en 2005 en comparant les premiers résultats aux objectifs et en examinant les principaux enjeux qui pourront assurer sa réussite. Il a revu la position du groupe dans ses principaux métiers avec l'examen de la stratégie développée dans les métiers de réseaux pour la clientèle de particuliers et pour les entreprises (séances des 17 mai et 15 novembre 2006) ainsi que dans le métier de la gestion pour compte de tiers (séance du 17 mai 2006). Il a été régulièrement informé des

travaux liés à la préparation de sa migration sur une nouvelle plate-forme informatique.

Le Conseil d'Administration a approuvé diverses opérations de rationalisation des structures avec l'absorption de la Société Parisienne de Participation décidée par le Conseil du 28 février 2006 et avec la restructuration de Charterhouse Management Services Ltd (CMSL) permettant à la fois une simplification de ses intérêts en Grande-Bretagne et une réduction des capitaux investis (séance du 15 novembre 2006). Il a également délibéré sur le projet d'ouverture d'une succursale en Algérie.

Le Conseil a régulièrement revu la situation du groupe en matière de risques : crédit, marchés, litiges et risques opérationnels. Il a approuvé la nouvelle organisation en matière de contrôle permanent, contrôle périodique et contrôle de conformité, conformément à la nouvelle réglementation bancaire française (règlement CRBF 97-02 modifié). Il a examiné les rapports annuels adressés à la Commission Bancaire et les lettres de suite ainsi que les réponses à l'issue des missions d'inspection réalisées par la Commission Bancaire.

Enfin, le Conseil a délibéré des actions menées par le groupe en matière de développement durable (séance du 17 mai 2006).

Les travaux des Comités du Conseil ont fait régulièrement l'objet de rapports détaillés par leurs Présidents respectifs et ont été débattus en séance. Dans ce cadre, le Conseil a été tenu informé de l'avancement des travaux concernant la mise en conformité avec la réglementation Bâle II (25 juillet 2006) ainsi que de la mise en place effective des procédures Sarbanes-Oxley (SOX).

Outre ces points importants, le Conseil a bien évidemment délibéré sur les différents travaux qui relèvent de ses décisions, conformément aux lois et réglementations en vigueur.

Comités du Conseil d'Administration

Comité de Nomination et des Rémunérations

Composition :

Président :

- | | |
|---------------------------------|--|
| - Paul Dubrule
(indépendant) | Nomination 1999 et 2002
comme Président |
|---------------------------------|--|

Membres :

- | | |
|---------------------------------------|-----------------|
| - Philippe Houzé
(indépendant) | Nomination 1999 |
| - Stephen K Green | Nomination 2000 |
| - Jean-Claude Jolain
(indépendant) | Nomination 2005 |

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place (suite)

Ce Comité a pour principales missions :

- de formuler des propositions au Conseil d'Administration en vue de la nomination d'Administrateurs et de membres ou Président d'un Comité spécialisé du Conseil,
- en cas de succession ou de vacance, de proposer au Conseil d'Administration le choix du Président, du Directeur Général, et sur la proposition de ce dernier, des Directeurs Généraux Délégués,
- d'examiner l'ensemble des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux,
- de formuler auprès du Conseil des recommandations et propositions concernant la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les compléments de retraite, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers des dirigeants mandataires sociaux,
- de procéder à des recommandations sur la rémunération des Administrateurs et sur la répartition des jetons de présence,
- de formuler des avis et recommandations sur la politique de rémunérations des cadres dirigeants, notamment sur la structure des rémunérations,
- de préparer l'examen par le Conseil des questions relatives au gouvernement d'entreprise.

Pour ce qui concerne la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, les recommandations du Comité auprès du Conseil d'Administration sont formulées après approbation du Comité des Rémunérations du Conseil de HSBC Holdings plc.

Travaux du Comité en 2006

Le Comité s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2006 avec un taux de présence de 75%. Ses principaux travaux ont concerné :

- des propositions au Conseil sur le renouvellement des mandats de deux Administrateurs lors de l'Assemblée Générale. Il a été proposé de renouveler les mandats de M Bouygues, Administrateur de la société depuis mai 2002 et de G Denoyel, Administrateur et Directeur Général Délégué depuis mars 2004. Le Comité a également proposé au Conseil de renouveler le mandat de Directeur Général Délégué de G Denoyel pour la durée de son mandat d'Administrateur,
- l'examen de la nouvelle politique du Groupe HSBC en matière de rémunération en actions et son adaptation aux cadres du groupe HSBC France et aux dirigeants mandataires sociaux de l'entreprise,

- des propositions permettant au Conseil d'arrêter, en accord avec HSBC Holdings plc, les conditions de rémunération de C-H Filippi, P Careil et G Denoyel, en précisant la part fixe et la part variable de leurs rémunérations, ainsi que le montant de leurs rémunérations gratuites avec et sans condition de performance qui leur sont attribuées (cf. chapitre "Rémunération des mandataires sociaux"),
- l'approbation du règlement intérieur après intégration des recommandations résultant des travaux d'évaluation du Conseil, de l'extension des missions et responsabilités du Comité d'Audit, dans le respect des obligations liées à la loi Sarbanes-Oxley et des règles d'intervention des membres du Conseil sur les titres cotés du Groupe HSBC.

Le Président du Comité de Nomination et des Rémunérations a rendu compte au Conseil des travaux du Comité dans la séance du 28 février 2006.

Comité d'Audit

Composition :

Président :

- Marcel Roulet Nomination 2003 et 2005
(indépendant) comme Président

Membres :

- Peter Shawyer Nomination mai 2005
(indépendant)
- Matthew King Nomination mai 2005

Les missions du Comité d'Audit sont définies dans le règlement intérieur. Elles ont été profondément revues en 2005, afin d'être en conformité avec la loi Sarbanes-Oxley, et portent sur :

- le contrôle de l'intégrité des états financiers et des comptes soumis au Conseil dans le cadre de l'examen des comptes trimestriels et semestriels et de l'arrêté de comptes annuels en vue de s'assurer que les informations données fournissent une image fidèle et exacte de la situation de l'entreprise,
- une discussion avec les Commissaires aux comptes concernant les comptes, le périmètre audité, les ajustements apportés, la conformité avec les principes comptables, les règles de marché, les exigences légales, l'impact des changements dans les principes et pratiques comptables,
- la revue des politiques et pratiques financières et comptables de la société, ainsi que la revue des systèmes de contrôle interne financier,

- la recommandation à donner au Conseil d'Administration sur la nomination des Commissaires aux comptes, leur rémunération et tout autre point relatif à l'exécution de leur mission,
- le contrôle de l'indépendance et de l'objectivité des Commissaires aux comptes, ainsi que l'efficacité du processus d'audit,
- l'application des règles déontologiques concernant la fourniture de services autres que d'audit par les Commissaires aux comptes,
- l'examen de la lettre de recommandation des Commissaires aux comptes, et la réponse apportée par la Direction, ainsi que le suivi de la bonne exécution des points soulevés dans la lettre,
- la revue générale du système de contrôle interne et l'examen du programme et des moyens du contrôle interne,
- l'examen des rapports de la Direction sur le dispositif de contrôle interne,
- le dispositif de conformité de la société et de ses filiales avec les directives des autorités de tutelle et les diverses réglementations en vigueur, auxquelles elles sont assujetties,
- l'examen des rapports réguliers sur la gestion des grands risques et litiges liés aux activités de la société, ainsi que l'efficacité du dispositif de contrôle de ces risques.

Le Comité devra se réunir en tête-à-tête avec les Commissaires aux comptes et avec les responsables de l'audit interne au moins une fois par an, pour s'assurer qu'il n'y a pas de problème particulier non résolu.

Enfin, pour respecter les règles du Groupe HSBC, le Président du Comité d'Audit de HSBC France, après que le Comité se soit assuré de l'exactitude des procédures comptables pour l'arrêté des comptes, confirme ces différents points par lettre adressée au Président du Comité d'Audit de HSBC Bank plc, son actionnaire direct.

Travaux du Comité en 2006

En 2006, le Comité d'Audit s'est réuni à quatre reprises avec un taux d'assiduité de 100 % comme en 2005 :

- le 24 février 2006,
- le 11 mai 2006,
- le 21 juillet 2006,
- le 10 novembre 2006,

avec la participation des Commissaires aux comptes et des responsables de HSBC France en charge des sujets débattus. Le responsable de l'audit interne du Groupe HSBC a également assisté à toutes les séances du Comité et est devenu membre du Comité d'Audit en mai 2005. Au moins l'un des dirigeants mandataires sociaux de HSBC France a participé aux séances du Comité pour répondre aux questions éventuelles. Par ailleurs, les membres du Comité d'Audit ont rencontré à deux reprises les Commissaires aux comptes en tête-à-tête préalablement à l'arrêté des comptes annuels et semestriels.

Le Comité d'Audit a procédé à l'examen des comptes sociaux et consolidés en analysant l'effet sur les résultats des variations de périmètre de consolidation comptable. Les comptes consolidés annuels 2005 ont été présentés en normes IFRS et en normes anglaises, en distinguant le périmètre légal et le périmètre managérial "France" tandis que les comptes sociaux ont été présentés en normes françaises. Il a discuté des options retenues par l'entreprise dans l'arrêté des comptes avec la participation des Commissaires aux comptes. Ceux-ci ont commenté leur lettre de recommandation lors de la séance consacrée à l'arrêté des comptes de l'exercice 2005 et présenté leurs diligences sur les comptes du 1^{er} semestre 2006. Cette revue incluait aussi l'examen préliminaire ("*SOX Dry Run*") des procédures Sarbanes-Oxley et en particulier le "*Final Risk Assessment*". Pour la première année, le Comité d'Audit a pris connaissance des certificats Sarbanes-Oxley établis sur une base semestrielle à compter du 28 février 2006 et a procédé à l'examen des "faiblesses" identifiées dans le cadre des reportings Sarbanes-Oxley. Il a vérifié les certificats de réconciliation trimestriels établis à la demande du Groupe HSBC et a été informé des points soulevés dans les lettres de recommandation des Commissaires aux comptes et non encore résolus. Le Comité a enfin vérifié l'adéquation des provisions aux risques identifiés.

Lors de chaque séance, le Comité d'Audit a procédé à la revue des grands risques avec l'intervention de chacun des responsables du contrôle de ces risques :

- les risques de crédit avec l'examen individuel des grands risques industriels et la politique de provisionnement sur l'ensemble des risques de crédit,
- les risques de marché, leur évolution par rapport aux limites, la fixation des limites et les instruments de contrôle en place,
- les risques de conformité, juridiques et litigieux,

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place (suite)

- les autres risques, notamment les risques opérationnels et informatiques. Il a été régulièrement tenu informé des travaux de migration informatique et des principales étapes de cette migration. Il a également examiné le plan de secours informatique.

Il a examiné régulièrement les travaux de l'audit interne et passé en revue les principales missions d'audit en particulier celles notées insuffisantes. Il a été informé du suivi des recommandations d'audit, et de leur bonne mise en œuvre. Il a approuvé le plan annuel d'audit pour 2006. Il a procédé à l'examen du "rapport du Président" sur le contrôle interne selon les dispositions de la Loi de Sécurité Financière et à celui de la "Review of Internal Control Framework" (RICF) qui permet de répondre aux exigences britanniques et américaines sur le gouvernement d'entreprise. Dans la séance du 11 mai 2006, il a procédé à l'examen du rapport annuel sur le fonctionnement du dispositif de contrôle interne conformément au règlement CRBF 97-02 (modifié par les CRBF 2001-01 et 2004-02 et par les décrets des 31 mars 2005 et 17 juin 2005). Dans la séance du 24 février 2006, il a été informé de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne tel que défini par la version modifiée du CRBF 97-02 et de la nomination des responsables de contrôle permanent, contrôle périodique et conformité.

Dans le cadre des travaux de conformité, le Comité a pris connaissance des certificats trimestriels de conformité qui relèvent les principaux manquements aux procédures. Il a suivi l'état d'avancement du plan d'action engagé sur les dispositifs de lutte anti-blanchiment et sur les contrôles à mener en matière de devoir de conseil. Il a examiné le rapport annuel à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sur l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle des services d'investissement, ainsi que le rapport annuel sur le contrôle des chèques (CRBF 2002-01). Il a été informé des conclusions de diverses missions d'inspection menées par la Commission Bancaire. Dans sa séance du 10 novembre 2006, le Comité a pris connaissance des mesures qui devront être adoptées à l'occasion de la mise en œuvre de la directive Marché d'Instruments Financiers ("MIFID").

Le Comité a discuté le programme d'audit et le budget des Commissaires aux comptes pour 2006. Il a délibéré sur le renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes en vue de formuler une recommandation au Conseil.

Dans sa séance du 10 novembre 2006, le Comité a revu le dispositif de gestion des risques opérationnels avec l'examen des risques majeurs et la mesure des pertes opérationnelles qui en découlent. Il a examiné

le plan d'action engagé en vue de réduire les risques majeurs. Il a été régulièrement informé de l'état d'avancement des travaux concernant la mise en œuvre de la réforme prudentielle Bâle II et les chantiers non encore finalisés.

Le Président du Comité d'Audit a rendu compte des principaux points discutés en Comité d'Audit dans les séances du Conseil des 28 février, 17 mai, 25 juillet et 15 novembre 2006.

Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Dès 1996, le Conseil d'Administration s'est doté d'un règlement intérieur qu'il a enrichi à plusieurs reprises : 2001, 2003 et 2005. Sa dernière modification a été approuvée par le Conseil du 28 février 2006. Ce règlement rappelle les principales missions qui sont confiées au Conseil :

- délibérer sur toute question relevant de ses obligations légales, réglementaires et de celles qui relèvent des dispositions statutaires,
- déterminer les orientations de l'activité de la société et veiller à leur bonne mise en œuvre.

En outre, figurent certaines missions spécifiques d'un Administrateur indépendant siégeant au Conseil d'Administration d'une société contrôlée à 100 % telles que :

- délibérer sur la stratégie élaborée par HSBC France,
- suivre la mise en application de cette stratégie,
- approuver les projets d'investissement et de désinvestissement stratégique et toute opération susceptible d'influer significativement sur le résultat,
- assurer la surveillance et le contrôle des grands risques,
- veiller à la qualité de l'information fournie à l'actionnaire ainsi qu'au marché au travers des comptes et du rapport annuel,
- veiller à la réputation du Groupe HSBC en France.

Il précise les règles de fonctionnement des séances du Conseil et l'information du Conseil. Le règlement intérieur du Conseil définit également, en conformité avec les règles du Groupe HSBC, les missions, pouvoirs et responsabilités du Comité d'Audit et du Comité de Nomination et des Rémunérations (tel que précisé ci-dessus). Il rappelle les dispositions d'ordre déontologique que doivent respecter les Administrateurs de HSBC France en précisant leurs droits et devoirs. Il définit enfin les règles d'intervention sur les titres cotés du Groupe HSBC pour les Administrateurs de HSBC France.

Evaluation du Conseil d'Administration

En application des recommandations AFEP-MEDEF sur l'évaluation du Conseil d'Administration, HSBC France a mis en œuvre pour la première fois cet exercice en 2004. L'évaluation a été menée en interne, sous la responsabilité du Président du Comité de Nomination et des Rémunérations. La mise en œuvre des recommandations est intervenue au cours de l'année 2005. Le Conseil d'Administration envisage de renouveler cette procédure en 2007. Par ailleurs, le renouvellement des membres du Comité d'Audit en 2005 a conduit les nouveaux membres à formuler diverses propositions en vue d'améliorer le fonctionnement du Comité.

Eventuelle limitation des pouvoirs du Directeur Général

Dans sa séance du 24 février 2004, le Conseil a désigné C-H Filippi comme Président du Conseil d'Administration à compter du 1^{er} mars 2004. Il a également confirmé l'option arrêtée le 8 avril 2002 de réunir les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, C-H Filippi exerçant ainsi les fonctions de Président-Directeur Général. Il est investi, à ce titre, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

De fait, le Conseil d'Administration a délégué à C-H Filippi (Président-Directeur Général) ainsi qu'à P Careil (Directeur Général Délégué) et à G Denoyel (Directeur Général Délégué) et aux responsables des marchés de taux et de change ses pouvoirs en matière d'émissions obligataires. Il n'y a pas à ce jour de limite spécifique fixée par le Conseil aux pouvoirs du Président-Directeur Général mais en pratique, les décisions qui engagent les orientations des activités de la société sont soumises à l'approbation préalable du Conseil.

Si le Président-Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, il délègue certains de ses pouvoirs aux Directeurs Généraux Délégués et Directeurs Généraux Adjointes qui eux-mêmes peuvent déléguer certains pouvoirs aux mandataires généraux placés sous leur autorité hiérarchique directe.

Les pouvoirs ainsi transmis aux mandataires concernent :

- les pouvoirs de représentation de la banque,
- les opérations de banque,

- les opérations connexes aux activités bancaires,
- les actions en justice.

Ils doivent être exercés dans le cadre des fonctions des mandataires, dans le respect des principes et procédures en usage dans le Groupe. Il est précisé qu'un mandataire général ne peut seul engager HSBC France au-delà de 1 500 000 EUR.

Il existe des délégations spécifiques de pouvoirs en matière de risque de crédit et de marché, le Président-Directeur Général déléguant ses pouvoirs (cf. "Limites d'autorisation et procédures d'approbation").

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE

Faits marquants et actualité réglementaire de l'année 2006

Plusieurs projets d'envergure ont eu en 2006 un impact important sur l'organisation du contrôle interne : la mise en place dès le début de l'année du dispositif résultant du règlement CRBF 97-02 modifié, les travaux permettant de respecter les dispositions relatives à la loi Sarbanes-Oxley ainsi que la mise en place du cadre réglementaire requis par le projet Bâle II. Il en va de même des projets visant à la convergence des outils informatiques du groupe, notamment HUB dont la mise en œuvre au sein de HSBC France est prévue en 2007. Ces sujets seront évoqués plus en détail dans les développements qui suivent.

Organisation générale des procédures de contrôle interne mises en place

L'organisation du contrôle interne

Suite à la modification en mars 2005 du règlement CRBF 97-02 relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, le groupe HSBC France a renforcé sensiblement la structuration de son dispositif de contrôle permanent. Le contrôle périodique n'a pas été touché par cette nouvelle réglementation compte tenu de la totale indépendance des corps d'audit du Groupe HSBC.

Les travaux entrepris en 2005 ont été finalisés au cours de l'année 2006 pour aboutir à l'organisation d'un dispositif de contrôle permanent structuré par grands domaines de risques.

A ce jour, neuf filières de risques pilotent leur propre dispositif de contrôle dans leurs domaines respectifs de risque (taux et liquidité structurels, marchés, crédit, informatique, comptabilité, plan de

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place (suite)

continuité d'activité / sécurité physique, opérations, conformité, juridique et fiscal), sous la coordination du Directeur Général Délégué de HSBC France en charge des fonctions centrales.

Le dispositif de contrôle animé par les filières couvre, outre HSBC France, l'ensemble des entités du Groupe en France assurant ainsi de manière consolidée la bonne maîtrise des risques.

Conformément au règlement CRBF 97-02 modifié, les responsables des contrôles permanent, périodique et de la conformité ont été désignés au sein de HSBC France et dans chacune des autres entités assujetties du groupe HSBC France. Ces nominations ont donné lieu à une information des organes délibérants des entités concernées et de la Commission Bancaire par une lettre en date du 20 décembre 2005, actualisée le 14 décembre 2006.

La structuration de ce dispositif a permis une amélioration de la documentation en termes de procédures et de contrôles. HSBC France s'est ainsi doté d'un corps procédural applicable à l'ensemble du groupe, comprenant une circulaire "cadre" décrivant l'organisation générale du dispositif et neuf circulaires spécifiques à chacune des filières de risque. Ces dernières incluent une cartographie des risques et les fiches ou attestations de contrôle à réaliser ; les filières s'appuyant pour la réalisation de ces travaux de contrôles sur des responsables nommément désignés en central ou au sein des métiers. L'ensemble de ces contrôles est parfaitement documenté et traçable, la documentation étant conservée localement au sein des filiales, des métiers et des directions.

Par ailleurs, de nouvelles instances de pilotage du dispositif ont été créées, notamment celle ayant pour objet la synthèse du dispositif : le comité groupe de contrôle permanent (trimestriel) auquel participent, outre le responsable de la coordination du contrôle permanent pour le groupe, les neuf responsables de filières de risques et les représentants des cinq métiers du Groupe en France (Réseau, Grande clientèle, Banque privée, Gestion d'actifs et Assurance). Ce comité groupe bénéficie de la remontée des informations issues des comités spécialisés par filière de risques (créés à cet effet en 2006 : Comité de Conformité, Comité comptable...) ou déjà existants (ALCO Crédit, ALCO Bilan-Marchés...).

En 2006, quatre comités de contrôle permanent se sont tenus en février, avril, juillet et octobre et ont permis :

- de faire le point sur l'avancement de la structuration du dispositif de contrôle ;
- d'effectuer une synthèse des résultats des travaux de contrôles effectués ;

- de remonter les éventuels dysfonctionnements et d'établir les actions correctrices à entreprendre.

En 2006, l'ensemble des dispositifs de contrôle existants au sein de HSBC France a été recensé et une démarche de rationalisation des organisations a été entreprise afin d'améliorer leur cohérence et leur efficacité. Des rapprochements systématiques entre les travaux engagés au titre de Sarbanes-Oxley, des risques opérationnels – Bâle II et du contrôle permanent ont notamment été effectués par les équipes en charge de ces différents chantiers.

Enfin, s'agissant des prestations essentielles externalisées au sens du règlement CRBF 97-02, elles sont désormais soumises à une vigilance renforcée. Une circulaire émanant de la Direction des Affaires Juridiques et Fiscales publiée en 2005 précise les exigences réglementaires en ce domaine. Le chantier de recensement des prestations concernées et de mise en conformité des contrats est en cours d'achèvement.

Les références de l'entreprise

Les manuels du Groupe HSBC

Le Manuel des Standards du Groupe (HSBC Group Standards Manual (GSM)) détaille l'ensemble des normes que toutes les sociétés du Groupe HSBC sont tenues d'observer. Il définit les politiques et les procédures dans le cadre desquelles elles doivent exercer leurs activités. Le GSM est d'application obligatoire pour l'ensemble des métiers et des sites du Groupe. Son application ne peut faire l'objet d'aucune dérogation, sans l'accord spécifique du Président du Groupe HSBC.

En outre, toutes les activités et opérations du Groupe doivent être intégralement documentées dans des manuels ou recueils de procédures. Les manuels d'instruction fonctionnels (les FIM ou Functional Instruction Manuals) contiennent les règles et procédures détaillées relatives à une fonction, un produit ou une activité particulière, qui doivent être respectées par l'ensemble du Groupe. En outre, HSBC France et ses filiales doivent documenter leurs procédures opérationnelles et leurs pratiques dans les BIM ou Business Instruction Manuals. La pertinence et l'adéquation de ces manuels doivent être examinées au moins une fois par an. La mise en œuvre de ces principaux manuels fait l'objet d'un reporting annuel obligatoire pour lequel les responsables confirment que les activités dont ils ont la charge sont bien couvertes par ces manuels, que ceux-ci sont complets ou qu'un plan de réalisation est en place et que toutes les procédures existantes ont fait l'objet d'une révision depuis un an.

Le Code de déontologie et le Règlement intérieur

Le Règlement intérieur intègre les dispositions déontologiques applicables à l'ensemble des collaborateurs relatives au respect des principes de confidentialité, de conformité aux lois et règlements et d'intégrité professionnelle. Ces dispositions sont complétées dans chaque métier ou activité de la banque par des codes de déontologie spécifiques qui regroupent des procédures d'application opérationnelle dans les domaines de la déontologie des collaborateurs et de la conformité aux lois et règlements. Par ailleurs, les collaborateurs exerçant des fonctions considérées comme sensibles ont l'obligation de confirmer par écrit le respect du Code de déontologie qui leur est applicable. Ces collaborateurs sont, en outre, soumis à des dispositions spécifiques pour les transactions sur titres qu'ils réalisent pour compte propre (procédure d'autorisation préalable, déclaration des comptes titres détenus).

En 2006, dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de l'organisation du dispositif de contrôle permanent, en application des dispositions introduites par l'arrêté du 31 mars 2005 dans le règlement CRBF 97-02, les procédures relatives au respect des dispositions déontologiques et aux contrôles y afférents ont été complétées. En complément des procédures mises en œuvre en 2005 dans le cadre de l'entrée en vigueur de la directive européenne relative aux abus de marché, des formations spécifiques ont été dispensées aux collaborateurs, notamment à ceux ayant le statut de collaborateur initié.

Les procédures de contrôles comptables

La Direction du Contrôle de Gestion et de la Comptabilité tient à jour et diffuse en interne des manuels de procédures et instructions de contrôles comptables afin d'assurer l'efficacité et la qualité des contrôles internes relatifs à l'élaboration de l'information financière et comptable dans l'ensemble du groupe HSBC France. Ces procédures prennent en compte les évolutions internes de structure et de responsabilités qui sont liées à la réorganisation des réseaux sous la marque HSBC et la mise en place de nouveaux systèmes d'information. Ces procédures se conforment aux principes comptables français. En 2006, ces procédures ont été complétées en conséquence de la mise en application des exigences du règlement CRBF 97-02 modifié sur les contrôles permanents.

En dehors des publications financières et comptables spécialisées, des circulaires internes sont diffusées au personnel comptable de HSBC France et de ses filiales afin d'homogénéiser le niveau de connaissance et de compréhension des nouvelles normes comptables dans le groupe.

Les circulaires internes

Les circulaires internes, répertoriées par nature, par type et par destinataire, constituent le principal moyen de communication des orientations à l'encadrement et au personnel. Elles sont disponibles en ligne sur l'intranet de HSBC France.

Les acteurs exerçant des activités de contrôle et leur rôle

a Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit constitue l'un des éléments essentiels du dispositif de contrôle interne du groupe HSBC France. Ses missions et sa composition sont détaillées dans la partie de ce rapport consacrée aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil.

b Les Comités des risques

Le système de contrôle des risques de HSBC France est centralisé : chaque type de risque, avec ses limites et ses règles, est soumis à la surveillance d'un comité spécifique présidé par le Président-Directeur Général ou par le Directeur Général Délégué en charge du contrôle permanent. Les membres de ces comités sont les principaux collaborateurs concernés par chaque catégorie de risque et font partie, soit des métiers, soit des fonctions centrales correspondantes.

– Le Comité d'Audit, de Contrôle Interne et de Conformité (CACIC), présidé par le Président-Directeur Général de HSBC France, examine cinq fois par an tous les rapports d'audit de risque élevé ou présentant une qualité de contrôle insuffisante, ainsi que les sujets relatifs à la conformité, en particulier ceux ayant trait à la lutte contre le blanchiment de capitaux. Le CACIC est régulièrement informé de l'organisation du contrôle interne, notamment de la synthèse des travaux du comité de contrôle permanent et des fraudes et tentatives de fraudes. Il procède également à l'examen des risques susceptibles de frapper les entités du groupe HSBC France lorsque ceux-ci ne sont pas déjà examinés par un autre comité, à l'exception des risques opérationnels qui, bien qu'ayant leur propre comité, sont également examinés par le CACIC.

– Le Comité de Contrôle Permanent groupe se réunit trimestriellement, avant les Comités d'Audit du groupe HSBC France. La présidence est assurée par le Directeur Général Délégué en charge des fonctions centrales et de la coordination du dispositif de contrôle permanent. La présidence est assistée des

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place (suite)

neuf filières de risques et des représentants des métiers. Ce comité a pour objet d'effectuer la synthèse des travaux de contrôle permanent des différentes filières de risque. Le secrétariat du Comité de Contrôle Permanent du groupe HSBC France est assuré par la Direction de la Conformité et de la Déontologie.

- Le Comité de Conformité a été instauré en avril 2006. Il assure une double mission : le pilotage du dispositif de contrôle de la conformité et l'information de la Direction Générale sur le fonctionnement de ce dispositif, les éventuels dysfonctionnements constatés et les mesures correctives mises en œuvre.
- Le Comité des risques opérationnels a été créé fin 2003 en liaison avec les exigences réglementaires des accords de Bâle II. Il réunit des représentants de la Direction Générale, des principaux métiers et des fonctions support concernées. Il examine les risques opérationnels déclarés par les métiers, les plans d'action proposés en vue de leur réduction, ainsi que les pertes constatées et imputables aux risques opérationnels.

c Group Audit France (GAF)

GAF assure la fonction audit de HSBC France et constitue l'organe de contrôle périodique du groupe. Il est rattaché directement au Président-Directeur Général de HSBC France et couvre l'ensemble des activités du groupe, filiales comprises. Avec un effectif de 70 collaborateurs, GAF a réalisé 90 missions en 2006. En raison du nombre significatif de succursales et d'agences situées dans le sud de la France, une équipe de 11 auditeurs est installée à Marseille depuis 2005.

GAF rapporte également fonctionnellement à la Direction de l'audit du Groupe HSBC. Son rôle consiste à veiller à la qualité du dispositif de contrôle interne en s'assurant notamment de la mise en place et du respect des procédures au sein du Groupe HSBC. Les missions d'audit permettent d'évaluer le niveau de maîtrise des risques des entités auditées en vérifiant le dispositif de contrôle interne. Toute zone de risque non maîtrisée fait l'objet de recommandations validées sur le terrain par l'audit. Les travaux d'audit sont effectués selon les normes d'audit du Groupe HSBC, décrites dans le Manuel des Standards d'Audit du Groupe (GASM). GAF est lui-même régulièrement audité par ses pairs.

L'approche d'audit repose depuis 2005 sur une technique d'audit basée sur les risques. Elle se décline, pour les réseaux bancaires, selon une méthode d'audit continu fondée sur des indicateurs mesurant le risque potentiel de chaque agence et sur un modèle permettant de classer les agences les unes par rapport aux autres, les agences les plus risquées étant auditées en priorité.

Pour le reste des entités (fonctions centrales, finance et informatique), l'approche s'appuie sur une évaluation de toutes les composantes du risque de chaque entité auditable. HSBC France a développé ces évaluations de risque à l'intérieur d'un cadre de travail fixé par le Groupe HSBC. Un outil a également été développé par le Groupe HSBC et déployé depuis 2005 par GAF. Le planning d'audit 2006 de GAF a été établi en utilisant les résultats de cet outil.

Les moyens nécessaires à l'automatisation des travaux d'audit ont été mis en œuvre avec l'installation de l'outil de gestion du Groupe HSBC "Audit Information System" (AIS).

Le pôle d'audit du Groupe HSBC spécialisé dans le secteur financier "Group Financial services and European Audit" (AUF¹), basé à Londres, assure la couverture mondiale des activités de marché de l'ensemble du Groupe HSBC ainsi que des activités d'assurance, de gestion d'actifs, de comptabilité, de banque d'affaires et de banque privée. Il dispose d'une antenne à Paris depuis 2004, au sein de GAF.

Les entités auditées font l'objet d'une notation globale, calculée en fonction du risque intrinsèque à l'activité et de la qualité des contrôles. Cette évaluation est transmise à la hiérarchie de l'entité auditée qui assume la responsabilité de la mise en œuvre des recommandations de GAF, tout comme celles des Commissaires aux comptes ou des autorités de tutelle. Les recommandations de l'audit font l'objet d'une procédure rigoureuse de suivi : des états d'avancement trimestriels doivent être transmis par chaque entité auditée jusqu'à leur mise en œuvre complète. Des tableaux de reporting à destination des Comités d'Audit et de la Direction Générale sont, en outre, établis trimestriellement, l'objectif étant de bien suivre les recommandations non encore mises en œuvre, en mettant l'accent sur celles présentant des risques élevés et/ou répétés. Par ailleurs, afin de mieux assurer l'autorité des

¹ Group Financial Services and European Audit (AUF) est la nouvelle structure d'audit londonienne née de la fusion de GEA (l'équipe d'audit auparavant compétente territorialement au Royaume-Uni et dans une partie de l'Europe) et l'ex-GFA (Group Financial Audit).

missions de l'audit, le Président-Directeur Général adresse, depuis la fin du premier trimestre 2005, une lettre circonstanciée à toute entité cumulant deux audits "insuffisants" ou "mauvais" consécutifs. Depuis 2006, grâce à l'utilisation d'une fonctionnalité de l'outil AIS, les audits peuvent directement rendre compte de leur état d'avancement de la mise en place des points d'audit. Un suivi des recommandations des autorités de tutelle est également assuré annuellement par GAF. La Direction du Contrôle de Gestion et de la Comptabilité (DCGC) est quant à elle responsable du suivi trimestriel des recommandations des Commissaires aux comptes.

d La Direction Groupe de la Conformité et de la Déontologie

Afin de garantir pleinement l'indépendance de la fonction conformité par rapport aux activités opérationnelles prescrite par les dispositions introduites par l'arrêté du 31 mars 2005 dans le règlement CRBF 97-02, il a été décidé de rattacher hiérarchiquement, à compter de mars 2006, l'ensemble des équipes de conformité du groupe HSBC France à la direction centrale, désormais dénommée Direction de la Conformité et de la Déontologie (DCDO). Le Directeur de la Conformité et de la Déontologie assure la responsabilité du contrôle de la conformité de HSBC France, au sens du règlement précité, et la coordination du dispositif de contrôle de la conformité du groupe HSBC France. La DCDO est désormais constituée de cinq départements rattachés au Directeur de la Conformité et de la Déontologie : quatre départements spécialisés par métier (Réseaux bancaires et Assurances, Banque de Grande clientèle et de Marchés, Gestion d'actifs et Banque privée) et un département Conformité Centrale, chargé d'assurer la cohérence du dispositif. Les principales missions assurées par la DCDO afin d'assurer la maîtrise des risques de non-conformité sont les suivantes :

- le suivi, en relation avec la Direction des Affaires Juridiques et Fiscales, des évolutions réglementaires ayant une incidence sur les activités du groupe HSBC France ;
- l'élaboration des procédures et instructions nécessaires à l'application pratique des dispositions législatives et réglementaires ;
- l'information et la formation des collaborateurs sur les obligations de conformité liées aux activités et responsabilités qu'ils exercent ;

- l'exercice d'une fonction de conseil auprès des responsables opérationnels afin de les assister dans la mise en œuvre des obligations de conformité ;
- la réalisation, en coordination avec les services de contrôle interne des métiers et filiales, des travaux de contrôle permanent de conformité ;
- la coordination des relations avec les autorités réglementaires et administratives.

e La Direction du Contrôle de Gestion et de la Comptabilité

La Direction du Contrôle de Gestion et de la Comptabilité (DCGC) est responsable de la bonne application des principes comptables et des dispositifs de contrôles comptables au sein du groupe HSBC France. Elle définit, pour le groupe, les procédures et les contrôles à appliquer sous la responsabilité des départements comptables de chaque entité juridique. Cela concerne plus particulièrement les procédures et les rapprochements comptables afin de vérifier l'existence et la validité des comptes du bilan et de résultats. Toutes les activités disposent d'une fonction financière qui rend compte mensuellement à la DCGC. La fonction financière établit des budgets et plans d'action conformes aux orientations données par la Direction Générale.

En raison de la richesse de l'actualité comptable, la DCGC a organisé en 2006 plusieurs séminaires techniques abordant les thèmes suivants : reportings réglementaires, normes IFRS, procédure budgétaire, dispositif Sarbanes-Oxley et règlement CRBF 97-02 modifié.

f Operational Risk Business Coordinators (ORBC)

Dans chaque métier, des "ORBC ou Operational Risk Business Coordinators" ont été nommés par les responsables des entités en vue de coordonner les travaux de gestion du risque opérationnel et pour répondre aux nouvelles exigences réglementaires édictées par les accords de Bâle II.

Ces derniers ont en charge le recensement des risques opérationnels susceptibles d'affecter l'activité de leur métier. Ils doivent, en liaison avec les opérationnels concernés, analyser ces risques et les quantifier selon trois paramètres : fréquence, impact et exposition au risque (cette dernière prenant en compte l'impact des procédures existantes sur le risque).

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place (suite)

S'agissant plus spécifiquement de l'exposition aux risques, il leur est demandé de la documenter en fonction des points de contrôle dont ils ont connaissance.

Les risques considérés comme majeurs (en fonction de leur classification prenant en compte les trois paramètres cités) font l'objet d'un ou de plusieurs plans d'action visant à les réduire. Les ORBC ont en charge le suivi de ces plans d'action (déroulement, planning, suivi budgétaire, etc.), et plus généralement, la mesure de l'exposition aux risques de leur activité et de son évolution, notamment au travers des indicateurs d'exposition. Ils doivent également assurer en liaison avec les comptables de leur entité, la déclaration des pertes opérationnelles.

Depuis 2006, l'enregistrement et l'actualisation des risques et des plans d'action, ainsi que les déclarations des pertes sont gérées dans une application informatique développée par le Groupe HSBC. Le suivi des plans d'action et des pertes opérationnelles déclarées par les métiers fait périodiquement l'objet de présentation à un Comité spécifique Risque Opérationnel (cf. les Comités de risques).

La synthèse des travaux et des conclusions de ce Comité est reportée au Comité d'Audit du Groupe.

g Les autorités de tutelle et les Commissaires aux comptes

Les autorités de tutelle et les Commissaires aux comptes peuvent, dans le cadre de leur mission, émettre des recommandations sur l'organisation des procédures de contrôle interne de HSBC France et de ses filiales. Ces recommandations sont immédiatement suivies par la définition et la mise en œuvre de plans d'action par les directions concernées du groupe. Un suivi reprenant l'intégralité de ces recommandations est effectué annuellement par GAF, le suivi trimestriel des recommandations des Commissaires aux comptes étant réalisé par la DCGC. Ce dernier suivi fait en outre l'objet d'un reporting centralisé à HSBC à Londres.

Les procédures de contrôle interne

En 2006, les procédures internes ont été profondément marquées par la mise en place du dispositif de contrôle permanent (cf. ci-dessus). Elles ont continué d'être enrichies par la mise en conformité avec la loi américaine Sarbanes-Oxley et l'avancement du projet Bâle II.

S'agissant de la loi Sarbanes-Oxley, HSBC France a dû mettre à jour la description de son dispositif de contrôle interne, sous la forme de réponses apportées au questionnaire RICF (Review of Internal Control Framework). Ce questionnaire, qui remplace l'ancien questionnaire Cadbury, permet de répondre à la fois aux exigences britanniques et américaines (Sarbanes-Oxley Act) sur le gouvernement d'entreprise. Les réponses doivent notamment être justifiées par des références à la documentation existante, et comporter une proposition d'évaluation.

Pour ce qui concerne le projet Bâle II et conformément aux options prises par le Groupe HSBC officialisées dans le cadre du "Basel 2 Programme Update 10 May 2005", HSBC France doit passer à une méthode IRB Fondation au 1^{er} janvier 2008 puis en méthode IRB avancée au 1^{er} janvier 2009. HSBC France a choisi l'approche standard s'agissant du risque opérationnel.

Au sein du Groupe HSBC, la prise en compte du Nouvel Accord de Bâle s'inscrit dans un projet d'élaboration d'une nouvelle plate-forme stratégique de gestion des risques de crédit, s'appuyant sur une nouvelle génération de systèmes d'information. Une partie du dispositif Bâle II est ainsi développée pour le compte de filiales du Groupe et pour un certain type de grandes classes d'actifs. Le Groupe a également défini une méthode et développé un outil concernant les risques opérationnels. Le projet Bâle II au sein de HSBC France consiste donc en une intégration des travaux du Groupe et en un développement d'outils et de modèles de notation locaux, selon les types d'actifs considérés.

Le déploiement du dispositif Bâle II au sein de HSBC France a débuté en 2004 par la diffusion progressive de la culture de notation. Les outils et procédures ont été déployés sur le périmètre de HSBC France sur toute la durée de cet exercice. En novembre 2006, le Groupe HSBC a remis à la Financial Services Authority (FSA) son dossier d'homologation (Waiver Application Package), permettant l'appréhension synthétique et fluide du dispositif déployé dans le Groupe. A cette occasion, GAF a revu les contributions locales de la Direction du Crédit en s'assurant de l'exactitude des informations contenues dans le dossier d'homologation et de la cohérence avec les constats et les recommandations émis par l'audit en 2005 et en juin 2006. Au cours de ces missions, GAF a évalué l'avancement du projet par rapport au calendrier réglementaire et les systèmes de notation développés et mis en place.

Procédures de contrôle du respect des lois et réglementations

Filières “Direction de la Conformité et de la Déontologie”

La DCDO s’appuie sur les travaux de veille juridique de la Direction des Affaires Juridiques et Fiscales pour suivre les modifications des textes législatifs et réglementaires ainsi que les évolutions de jurisprudence ayant une incidence sur les activités du groupe HSBC France, les analyser et définir leurs modalités d’application.

L’analyse des risques de non-conformité et les modalités de leur contrôle sont documentées dans des “chartes de conformité” recensant les dispositions législatives, réglementaires, professionnelles, ainsi que les règles propres au Groupe HSBC, applicables à chaque métier ou activité, et les procédures et contrôles mis en place afin de s’assurer du respect desdites dispositions. En 2006, ces documents ont fait l’objet de travaux de revue et d’adaptation afin de procéder à la notation du niveau de risque intrinsèque afférent aux différentes règles applicables, de qualifier le niveau de risque résiduel en effectuant une analyse critique du dispositif de contrôle en place, et, le cas échéant, de renforcer les contrôles existants.

S’agissant des risques liés aux nouveaux produits et services ainsi qu’aux modifications significatives apportées aux produits préexistants, une procédure d’examen spécifique est en place. Celle-ci prévoit la réalisation systématique de diligences préalables formalisées par les entités et les fonctions de contrôle concernées, dont la Conformité, afin de s’assurer de la prise en compte et de l’analyse de l’ensemble des risques induits par les nouveaux produits et services. En outre, les nouveaux produits répondant à certains critères sont soumis à l’approbation préalable du Comité d’Examen des Produits, présidé par le Président-Directeur Général de HSBC France ou par le Directeur Général Délégué en charge du contrôle permanent, et dont la DCDO assure le secrétariat. La DCDO s’assure que les produits concernés respectent tant les dispositions législatives et réglementaires que les normes internes. Elle s’assure également que les demandes et décisions du Comité d’Examen des Produits sont bien prises en compte avant le lancement desdits produits.

Le suivi du fonctionnement du dispositif de contrôle de la conformité et des éventuels dysfonctionnements identifiés repose, en premier lieu, sur des procédures de reporting récurrentes et ponctuelles. Les dysfonctionnements identifiés dans la mise en œuvre des obligations de conformité font, en particulier, l’objet de l’élaboration, par le

responsable de la conformité de l’entité concernée, d’un rapport d’exception devant remonter jusqu’au niveau approprié de la ligne Conformité, puis d’un suivi régulier des actions mises en œuvre pour y remédier.

Par ailleurs, le fonctionnement du dispositif et les principaux risques de non-conformité identifiés sont revus dans le cadre d’instances de contrôle dédiées, composées à la fois de représentants de la fonction conformité et de responsables opérationnels. Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions du règlement CRBF 97-02 relatives au contrôle de la conformité, il a été décidé de créer en avril 2006 un Comité de Conformité, présidé par le Président-Directeur Général de HSBC France ou par le Directeur Général Délégué en charge du contrôle permanent, et réunissant, outre le Directeur de la Conformité et de la Déontologie et les responsables des départements de la DCDO, les membres de la Direction Générale responsables des métiers et le Directeur des Affaires Juridiques et Fiscales. Ce comité assure un double rôle : décisionnaire, d’une part, en matière de pilotage du dispositif de contrôle de la conformité et d’information de la Direction Générale, et d’autre part, sur le fonctionnement du dispositif, les dysfonctionnements constatés et les mesures correctives engagées.

Au sein de chaque filiale assujettie au règlement CRBF 97-02, le responsable de la conformité rend compte du fonctionnement du dispositif de contrôle du risque de non-conformité dans le cadre du comité local de contrôle permanent, présidé par le membre de l’organe exécutif désigné en tant que responsable du contrôle permanent. Enfin, les comités spécialisés de lutte antiblanchiment, mis en place dans chaque métier et au sein des filiales bancaires, et dont l’organisation et le secrétariat sont assurés par la DCDO, ont pour objet de traiter tout sujet lié au dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux.

Filière juridique et fiscale

La Direction des Affaires Juridiques et Fiscales de HSBC France, responsable de la filière de risque juridique et fiscal du groupe HSBC France, a procédé à l’analyse des risques de la filière et établi leur cartographie. Ces risques sont décrits au travers de quinze fiches de risques juridiques et cinq fiches de risques fiscaux, recensant également les procédures et contrôles associés. Ces fiches sont déclinées, en tant que de besoin, au sein des différentes entités du groupe.

Le Comité des Risques Juridiques et Fiscaux, présidé par le Directeur Général Délégué en charge du contrôle permanent, est réuni trimestriellement pour veiller au maintien de la pertinence du dispositif de contrôle permanent du risque juridique et fiscal

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place (suite)

au regard, notamment, des évolutions législatives, réglementaires et organisationnelles. Le Comité examine également les résultats des contrôles, les éventuels dysfonctionnements et les mesures engagées. Il est rendu compte de ses travaux au Comité de Contrôle Permanent du groupe.

Chacune des filiales du Groupe, assujettie directement au règlement CRBF 97-02, établit semestriellement, pour elle-même et les sociétés qu'elle contrôle, une attestation de contrôle permanent juridique sous la signature d'un juriste et du responsable du contrôle permanent. Ces attestations font ressortir, le cas échéant, les sujets significatifs mis en lumière par les contrôles effectués ou les insuffisances de contrôle. Des certificats de conformité concernant les obligations fiscales et les taxes opérationnelles sont également établis sur un rythme semestriel.

Au niveau de HSBC France, le responsable des Affaires Fiscales délivre, également semestriellement, un certificat de conformité concernant les obligations fiscales et les taxes opérationnelles, tandis que les juristes responsables du risque juridique des différentes lignes de métiers établissent les attestations de contrôle permanent juridique, qui, prises dans leur ensemble, couvrent la totalité des risques juridiques identifiés pour toutes les entités du groupe. Sur le fondement de ces attestations et certificats, le Directeur des Affaires Juridiques et Fiscales de HSBC France délivre chaque semestre l'attestation générale de contrôle permanent de la filiale. L'ensemble de ce dispositif établi par une circulaire du 31 mai 2006 est opérationnel.

Procédures de contrôle permettant de limiter les risques de pertes financières et de fraudes

Filière "Risques des opérations"

Chaque métier a établi l'inventaire de ce type de risques en s'appuyant sur les travaux précédemment réalisés dans le cadre de Bâle II-Risques Opérationnels et entrepris la réalisation d'une cartographie par processus des risques et des contrôles qui devrait être achevée courant 2007. La cartographie doit, entre autres, identifier les contrôles principaux qui feront l'objet de contrôles de second niveau assurés notamment par les structures de contrôle interne dédiées. L'ensemble des contrôles clés "Sarbanes-Oxley" identifiés dans le RICEF Test Plan et dans les Core Banking Process, sont intégrés dans ce dispositif de contrôle permanent. Un comité semestriel de risque des opérations a été créé. Il a un double rôle : décisionnaire, d'une part, en matière de pilotage du dispositif de contrôle des opérations et d'information, et d'autre part, sur les dysfonc-

tionnements constatés et les mesures correctrices engagées. Dans le cadre du Plan Stratégique, les structures de contrôle interne des banques de la plateforme HSBC (HSBC France, HSBC Herve, HSBC de Baecque Beau, HSBC UBP et HSBC Picardie) ont été unifiées. Enfin, le dispositif de contrôle interne va être renforcé en 2007 avec la mise en place de HUB. Une amélioration des contrôles programmés et de gestion des habilitations est ainsi également à prévoir.

Filière "Sécurité / Plan de continuité d'activité"

Le groupe HSBC France a établi des procédures générales de prévention des pertes d'actifs et des fraudes. Celles-ci se fondent notamment sur le strict respect du principe de séparation des fonctions pour les entités qui traitent et initient des paiements. Des règles sévères sont appliquées concernant la protection, la réception, l'entreposage et le classement des documents contractuels ou juridiques. Des règles sont également en place pour régir la possession d'espèces, de valeurs, de clés de coffre, etc.

En outre, le GIM (Groupe Incident Majeur) du groupe HSBC France prévu par le FIM Business Recovery Plan, a été installé en 2006. Cette nouvelle disposition permet d'examiner et de contrôler les sujets liés à la "Continuité d'activité" (rédaction, mise à jour des Plans de Continuité de l'Activité, tests, etc.), pour l'ensemble du groupe y compris pour les banques régionales.

Limites d'autorisation et procédures d'approbation

Filière "Risque de crédit"

Dans le groupe HSBC France, la gestion du risque de crédit est assurée d'une part, par le comité d'ALCO Crédit et d'autre part, par la Direction des Risques de Crédit et Opérationnels (DRCO) qui est indépendante des lignes métiers. La DRCO rapporte hiérarchiquement au Directeur Général Délégué en charge du contrôle des Risques et fonctionnellement à la Direction du Groupe HSBC à Londres.

L'ALCO Crédit, présidé par le Président-Directeur Général de HSBC France ou par le Directeur Général Délégué en charge du contrôle permanent, est la principale instance en charge de la politique de crédit du groupe HSBC France. Il a pour mission de contrôler les activités de crédit de la DRCO et de la Filière Crédit, et de définir l'orientation stratégique de la politique du groupe HSBC France dans le cadre des directives générales établies par le Groupe HSBC. Il est informé par la DRCO des principales décisions de crédit, de l'état des portefeuilles de crédit et du fonctionnement du dispositif Bâle II sur lequel il s'appuie pour définir sa politique de crédit. Une fois par trimestre, il se réunit

en formation de Comité de contrôle permanent dans le cadre du règlement CRBF 97-02.

Etapes du processus crédit

- Pouvoirs de crédit

La possibilité d'octroyer des crédits est limitée aux titulaires de pouvoirs de crédit qui sont notifiés par écrit aux bénéficiaires selon un formalisme précis. Les limites sont allouées nominativement et non par fonction. Il n'existe pas de comité de crédit, les décisions sont individuelles.

Le Président-Directeur Général de HSBC France détient ses pouvoirs de HSBC Holdings plc : 50 millions USD pour les nouveaux crédits ou les augmentations et 100 millions USD pour les renouvellements. Il a délégué la totalité de ses pouvoirs au Directeur de la DRCO qui, au-delà de ces limites, adresse les dossiers à la Direction du Crédit de Londres pour accord.

Le Directeur de la DRCO a lui-même procédé à des délégations partielles de ses pouvoirs, différenciées selon la qualité de la contrepartie exprimée par la note Bâle II. Les principaux bénéficiaires de ces pouvoirs sont : les membres de la DRCO en charge des décisions de crédit, les Présidents des filiales bancaires et les Directeurs de délégation du réseau HSBC France. Les deux derniers groupes ont sous-délégué une partie de leurs pouvoirs à leurs collaborateurs.

- Documentation, analyse et décision de crédit

Dans le cadre de ses pouvoirs de crédit, un titulaire a la faculté d'octroyer des crédits dans le respect des directives de crédit du Groupe HSBC et du groupe HSBC France. Au-delà de ses pouvoirs, ou en dehors des directives, il doit remonter la décision au niveau supérieur. Tous les crédits sont soumis à une revue périodique, au minimum annuelle, en conformité avec la réglementation française et les normes du Groupe HSBC.

Le corps des règles de crédit applicables dans le groupe HSBC France, qui exprime la culture de crédit du Groupe, est composé des directives du Groupe HSBC et des directives et circulaires propres au groupe HSBC France. Le document central pour HSBC France est le Manuel des Procédures de Crédit du groupe HSBC France.

- Surveillance crédit

L'évolution de la qualité des contreparties du groupe HSBC France fait l'objet d'une surveillance permanente au niveau des portefeuilles et au niveau des contreparties.

Cette activité de surveillance est de la responsabilité de la DRCO (équipe Direction

de la Prévention du Risque de Crédit - DPRC). Elle l'exerce directement au-delà de certains seuils. En deçà, elle est exercée par la Direction de la Prévention et de la Maîtrise des Risques (DPMR), pour les réseaux sous marque HSBC et par les Directeurs de Crédit des filiales bancaires.

Pour les activités de crédit des marchés (Global Markets), la responsabilité totale de la surveillance (sans fixation de seuil) a été déléguée au Secrétariat Général de la Banque de Grande clientèle où elle est exercée par l'équipe CSU des Marchés (Credit Support Unit – Global Markets).

- Le contrôle permanent des activités de crédit

Dans le cadre du règlement CRBF 97-02, la DRCO a mis en place un dispositif pour couvrir l'ensemble de ses risques. En fonction de ces missions, la DRCO a cartographié en sept grandes familles les risques inhérents à l'activité de crédit et a défini les contrôles correspondants.

- Organisation du dispositif

Le responsable du contrôle permanent de la Filière Crédit pour le groupe HSBC France est le Directeur de la Direction des Risques de Crédit et Opérationnels.

La Filière Crédit se décline au niveau local en trois principales sous-filières :

- la Filière Crédit des Réseaux sous marque HSBC (HSBC France, HSBC Herve, HSBC UB, HSBC Picardie et HSBC de Baecque Beau) ;
- la Filière Crédit de l'activité de marché (Banque de Grande clientèle), constituée de la CSU – Markets ;
- la Filière Crédit des filiales (SMC, Banque de Savoie, Banque Chaix, CCSO, Banque Dupuy, de Parseval, Banque Pelletier, Banque Marze, HSBC Private Bank France, Elysées Factor...).

Le Responsable du Contrôle Permanent de la Filière Crédit doit être informé de tout dysfonctionnement constaté au titre de la filière dont il a la responsabilité.

- Instances spécifiques de contrôle

L'ALCO Crédit, dont le rôle a été élargi, assume le rôle de Comité de Contrôle Permanent du Risque Crédit. Une fois par trimestre, un point sur le fonctionnement du dispositif de contrôle permanent y est présenté.

Celui-ci est informé des éventuels dysfonctionnements constatés dans la filière crédit et des mesures correctrices engagées. La synthèse de ces informations est présentée lors du Comité de Contrôle Permanent du groupe.

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place (suite)

Filière "Risque de marchés"

Concernant les risques de marché, le système de surveillance est détaillé dans une circulaire qui précise notamment les mécanismes de limite, d'autorisation et les méthodes de contrôle.

Les risques de marché sont encadrés par une politique de risque fixée par la Direction Générale au sein des limites globales (*global mandates*) attribuées par le Groupe HSBC à HSBC France. Ces limites globales sont alors réparties par activités par l'ALCO Bilan-Marché puis déclinées en limites opérationnelles au sein de chaque entité. Elles s'expriment en termes de Value at Risk, de sensibilité, de max loss et de liste d'instruments et de maturités autorisés. Elles sont révisées une fois par an minimum par l'ALCO Bilan-Marchés mais elles peuvent être amendées par ce comité selon les besoins. Elles peuvent également faire l'objet d'autorisations de dépassement ponctuelles qui sont ensuite validées par le prochain comité. Des scénarii de stress sont par ailleurs élaborés et suivis.

Le processus d'attribution des limites de marché et l'ensemble du dispositif de contrôle permanent des risques de marché impliquent un certain nombre d'acteurs, des services du Groupe HSBC et de HSBC France ainsi que des comités spécifiques, dont les rôles sont précisés ci-dessous.

L'ALCO Bilan-Marchés

L'ALCO Bilan-Marchés est un Comité qui se réunit mensuellement sous la présidence du Président-Directeur Général de HSBC France ou du Directeur Général Délégué en charge du contrôle permanent. Son secrétariat est assuré par la Directeur de la Gestion Actif Passif (GAP). Son rôle est d'examiner les questions essentielles relatives aux risques de marché, aux risques structurels du bilan (taux, change, liquidité), au portefeuille titres et aux ratios de solvabilité. Ce comité a été constitué début 2005 par la fusion des deux organes existants, le Comité de Bilan et le Comité des Risques de Marchés. Ce comité a pour mission de superviser les risques de marché et les risques de bilan d'une manière systématique, de s'assurer que les contrôles adéquats existent et d'approuver les principales règles qui font partie du dispositif de surveillance. L'ALCO Bilan-Marchés regroupe les principaux responsables des métiers concernés par ces risques, la Direction Générale, le Directeur Financier, les Directeurs des métiers directement concernés, le Directeur des Marchés, le Directeur du Contrôle de Gestion et de la Comptabilité, le Head of Market Risk and Product Control, le responsable du Market Risk Management, le Secrétaire Général de la Banque de Grande clientèle ainsi que le Directeur de la Gestion Actif Passif qui en assure le secrétariat.

L'ALCO Bilan-Marchés examine mensuellement les indicateurs de risques de l'ALCO préparés par Product Control et analyse tout événement significatif constaté au cours du mois précédent. Toute entité générant des risques de marché doit annuellement présenter une demande de renouvellement de ses limites ou d'extension de celles-ci.

Le contrôle périodique des risques de marché tels qu'ils sont décrits ci-dessus est du ressort de Group Financial Services and European Audit (AUF) qui est l'organe du Groupe HSBC en charge du contrôle périodique des activités de marché à travers le monde.

Traded Markets Development & Risk (TMR)

Le Groupe HSBC alloue les limites de risques aux différentes entités du Groupe HSBC par le biais du Global Mandate. Il contrôle le respect de ses limites.

Market Risk Management (MRM)

Le MRM est en charge du suivi rapproché des risques de marché de HSBC France, de l'instruction des limites à destination de l'ALCO ainsi que de l'optimisation au jour le jour de l'utilisation des limites. Ce comité assure également la résolution des éventuels dépassements.

Product Control (PC)

PC assure, au sein des fonctions support de la Grande clientèle de HSBC France, le calcul, le contrôle et l'analyse au quotidien des indicateurs de risques de marché et des résultats. PC est aussi chargé du contrôle de la valorisation journalière des positions, de la définition des réserves et de l'enregistrement des résultats quotidiens.

Derivative Models Review Group (DMRG)

DMRG est une cellule spécialisée et indépendante à qui incombe la validation des modèles développés par la recherche front office pour valoriser les dérivés complexes.

Le Comité des paramètres

Placé sous la direction du Head of Market Risk & Product Control, il est composé de membres du DMRG, de Product Control et de représentants du front office. Il se réunit au cours de la première quinzaine du mois suivant afin d'examiner de manière contradictoire les paramètres de modèles utilisés par le front office. Au cours de ces réunions mensuelles, le comité examine l'évolution des principaux indicateurs de suivi des activités exotiques.

Le Comité des titres

Ce comité qui se réunit mensuellement est composé d'opérateurs du front office et de membres de Product Control. Il a pour objet d'examiner les

positions importantes sur titres et de passer d'éventuelles provisions pour illiquidité.

Filière “Taux et liquidité” structurels

Les risques structurels de taux, liquidité et change sont gérés de manière centralisée par la Direction de la Gestion Actif Passif (GAP). En vertu des dispositions du règlement CRBF 97-02, le GAP a établi une cartographie des risques inhérents à cette filière et complété le dispositif de procédures par une circulaire qui présente l'organisation du contrôle permanent.

L'instance de surveillance de ces risques est l'ALCO Bilan-Marchés qui analyse toute évolution significative de l'environnement financier, commercial et réglementaire relatif à ces risques. Il a pour mission de superviser les risques de bilan d'une manière systématique, de s'assurer que les contrôles adéquats existent et d'approuver les principales règles de gestion et limites qui font partie du dispositif de surveillance.

L'organisation du dispositif de mesure et de surveillance est différente selon le type de risque.

Risque de taux

Le GAP assure la mesure et la gestion du risque de taux structurel pour l'ensemble des entités du groupe HSBC France. L'outil de mesure repose sur un système d'information alimenté par des données en provenance des différentes entités. La bascule vers une source d'information unique constituée par l'entrepôt de données du groupe (Datawarehouse Financier) a commencé au cours du 2^e semestre 2006 pour certaines entités et se poursuivra tout au long de l'année 2007.

La mesure du risque de taux s'appuie sur des règles de comportementalisation qui sont revues et validées annuellement par l'ALCO Bilan-Marchés. La mesure du risque et la mise en œuvre des opérations de couverture sont assurées par le GAP de manière centralisée : elles reposent sur un ensemble de contrôles qui font l'objet d'une attestation mensuelle pour chaque entité. Par ailleurs, le processus de réalisation et de justification comptable des opérations de couverture a fait l'objet d'une documentation, d'une identification des contrôles clefs et d'une élaboration de certificats selon la norme adoptée par le Groupe, en application de la loi Sarbanes-Oxley.

La surveillance du risque est fondée sur un ensemble d'indicateurs et de scénarii de stress, pour lesquels des limites sont fixées par l'ALCO Bilan-Marchés et le Groupe HSBC. La réalisation de ces reportings fait également l'objet d'attestations de contrôle.

Une synthèse des attestations de contrôle est réalisée trimestriellement. Les éventuels dysfonctionnements constatés et les actions correctrices sont présentés à l'ALCO Bilan-Marchés.

Risque de liquidité

La mesure du risque de liquidité est effectuée par chaque entité, qui calcule les indicateurs réglementaires, ainsi que par la DCGC, qui calcule les indicateurs consolidés au niveau du groupe HSBC France.

La gestion de la liquidité à court terme est assurée par chaque entité dans le cadre des règles et limites fixées par la réglementation, par le Groupe HSBC et par l'ALCO Bilan-Marchés. La mise en œuvre des opérations de financement est réalisée par la Trésorerie.

Pour assurer une surveillance rapprochée des systèmes de mesure du risque de liquidité et coordonner la gestion à court terme, l'ALCO Bilan-Marchés a décidé début 2006 la création d'un comité de pilotage de la liquidité. Ce comité réunit les acteurs chargés de l'élaboration des reporting (DCGC), de la réalisation des opérations (Trésorerie) et de la surveillance (GAP). Ce comité est chargé de piloter les ratios de liquidité, de préparer le plan de financement et d'étudier les sources de financement alternatives.

Le GAP assure un rôle de surveillance sur la base des différents reportings qui lui sont adressés. En particulier, il coordonne les travaux du comité de pilotage de la liquidité et la mise en œuvre du plan de financement.

Le compte-rendu du comité de pilotage de la liquidité, les indicateurs de liquidité, les divers scénarii de stress des flux de trésorerie prévisionnels et le suivi des sources de financement sont présentés mensuellement à l'ALCO Bilan-Marchés qui fixe les limites en accord avec le Groupe HSBC et en complément des limites réglementaires.

Risque de change

Les positions de change issues de l'activité bancaire sont systématiquement transférées à la Direction des Marchés de Taux et de Change (DMTC) qui assure la gestion du risque de change dans le cadre de limites fixées par l'ALCO Bilan-Marchés. Le processus de cession des résultats en devises est contrôlé mensuellement.

Par ailleurs, il existe un risque de change qui correspond au risque de variation de valeur des fonds propres, due à des investissements en devises non couverts par des financements en devises. La surveillance de ce risque dit “structurel” selon la norme

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place (suite)

édictee par le Groupe HSBC, est assurée par le suivi d'indicateurs d'exposition et de sensibilité des ratios de capital calculés par la DCGC et le GAP. L'analyse de ces ratios est présentée trimestriellement à l'ALCO Bilan-Marchés.

Procédures permettant de s'assurer de la fiabilité du traitement des données

Filière informatique

La filière informatique a pour mission d'assurer la sûreté des systèmes d'information. Elle s'est dotée pour ce faire d'un dispositif permanent d'analyse et de prévention des risques liés à son activité et met en œuvre les moyens permettant de les identifier et de les maîtriser.

Ce dispositif a pour objectif d'assurer :

- un niveau de sécurité suffisant, périodiquement réévalué et ajusté,
- la disponibilité de procédures de secours informatiques garantissant la continuité d'exploitation,
- la conservation et l'actualisation permanente de la documentation relative aux systèmes d'information,
- l'archivage des données requises par les réglementations externes,
- la mise en œuvre de systèmes d'information en conformité avec les exigences de "piste d'audit".

Il s'appuie sur des processus informatiques clairement identifiés, communiqués et documentés. Les contrôles clés mis en œuvre tant au niveau des processus que des applications informatiques, pour pallier les risques et répondre aux contraintes DICP (Disponibilité, Intégrité, Confidentialité et Preuve), sont eux aussi identifiés, adressés et documentés.

Le responsable du contrôle permanent de la filière informatique pour l'ensemble du groupe HSBC France est le Directeur des Systèmes d'Information (DSI). Il définit et maintient périodiquement le dispositif de contrôle. Il identifie les risques majeurs de la filière et les contrôles clés à mettre en œuvre pour pallier chacun d'eux. Il se repose, au niveau central (informatique HSBC France) sur les responsables des processus informatiques et au niveau local (filiales ou filières) sur les responsables informatiques locaux, qui doivent localiser et faire appliquer les contrôles clés identifiés. Les dysfonctionnements identifiés leur sont remontés immédiatement.

L'efficacité des procédures de contrôle est mesurée par le biais :

- du certificat de conformité informatique annuel, qui évalue en détail la conformité de chacune des directions informatiques, aux réglementations et aux normes et procédures du Groupe (GSM chapitre 8 et FIMs IT),
- de comptes-rendus des tests périodiques de plan de secours et d'intrusion,
- de reportings qualité.

Les résultats de ces mesures de conformité sont analysés périodiquement lors de comités internes DSI : comité de direction, comité de conformité et comité de liaison informatique. Ils sont enfin reportés semestriellement au responsable du contrôle permanent HSBC France lors des IT Steering Committees, comités faitiers du contrôle permanent de la filière de risque informatique.

Le IT Steering Committee se tient à minima trimestriellement. Ses objectifs principaux sont de :

- ratifier les propositions de nouveaux projets, au regard des "Clear Choice",
- passer en revue le statut des projets en cours et les problèmes majeurs de qualité et de performance de production rencontrés,
- passer en revue les risques majeurs et les plans d'atténuation.

Gouvernance des processus informatiques et contrôle interne de la Direction des Systèmes d'Information

L'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne mises en œuvre au niveau des processus informatiques et destinées à pallier les risques informatiques majeurs est effectuée tous les deux mois au comité de conformité DSI qui regroupe le Directeur de la DSI, son adjoint, le Directeur d'Infrastructure et Production, le Responsable Sécurité et Conformité DSI et le responsable de la Qualité DSI.

Acquisition ou développement des systèmes d'information (applications ou infrastructure)

Le processus d'acquisition ou de développement de systèmes d'information repose sur l'utilisation d'une méthode de gestion de projets Groupe : RBPM (Risk-Based Project Management). Cette méthodologie impose de nombreux points de contrôle tout au long du cycle de vie du projet (de l'initialisation de la demande métier à la mise en production). Ces points de contrôle garantissent que chaque étape du cycle est complète et approuvée par toutes les parties prenantes, les risques du projet étant réévalués lors de ces étapes clés.

La Direction des Systèmes d'Information (DSI) a par ailleurs mis en place les Comités de validation des "Clear Choice", les comités d'Architecture et les Comités de Validation Informatique dont les objectifs

son de s'assurer que les projets répondent aux attentes du métier tout en respectant les règles d'urbanisme et d'architecture IT en conformité avec les règles du Groupe, mais aussi et surtout avec les règles de sécurité et de conformité réglementaire. Tout nouveau projet fait l'objet d'une revue post-implémentation obligatoire. Les projets informatiques majeurs ("flagships") font l'objet d'un plan qualité projet.

Tests

Des tests sont effectués tout au long du processus de gestion de projet. Chacune des phases de tests doit donner lieu à une certification signée et validée par les acteurs des tests, leur responsable et le responsable de la phase de test suivante. Pour les tests de production, la validation du Comité des Changements est requise.

Contrôle de la mise en production

La DSI a mis en place un processus de contrôle des changements qui a été renforcé par l'installation d'un Comité des Changements, responsable de l'examen et de l'approbation préalable à toute mise en production, ainsi que de la supervision mensuelle de leur avancement. Le passage en production est soumis à la signature du certificat d'implémentation, qui autorise la mise en production, ainsi que pour les projets majeurs à la validation du sponsor du projet en comité de GO/NO GO.

Des procédures de secours visent à assurer la continuité des traitements informatiques en cas de défaillance.

En particulier, un plan de secours appelé "Disaster Recovery Plan" est en place et testé périodiquement afin d'assurer dans les meilleurs délais un redémarrage des fonctions clés informatisées de la banque.

Contrôle de l'accès au système

Des contrôles par mots de passe sont établis pour toute personne ayant accès aux systèmes d'exploitation, aux bases de données et aux environnements de développement et de tests. Ces accès sont attribués sous couvert de l'aval du responsable hiérarchique de la personne par une équipe dédiée de la DSI Sécurité.

L'accès aux environnements de production est également limité, toute habilitation non standard faisant l'objet d'une dérogation justifiée et mandatée par les métiers, à échéance limitée.

Contrôle des opérations

Le matériel informatique est installé dans un centre informatique sécurisé sur lequel veille en permanence une équipe de contrôle de la sécurité. Toutes les opérations sur les environnements de production sont enregistrées dans un fichier chronologique (fichier LOG).

Procédures de contrôle relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Filière Comptable

Organisation de la production des données financières et comptables

Les acteurs concourant à la production des données financières et comptables sont les suivants :

- Direction du Contrôle de Gestion et de la Comptabilité (DCGC) – Plate-forme Comptable. Le service Plate-forme Comptable centralise l'ensemble de l'information comptable de HSBC France dans le logiciel informatique GL Expert. Chaque mois, la Plate-forme Comptable arrête les comptes sociaux et alimente la liasse de consolidation mensuelle de HSBC France.
- DCGC – Consolidation. Mensuellement, le service Consolidation rassemble les liasses des sociétés du périmètre (100 sociétés environ) dans le logiciel HFM, produit les états financiers statutaires français, procède aux retraitements de normes afin d'envoyer à HSBC Bank plc les comptes consolidés du groupe HSBC France établis selon les normes IFRS.
- DCGC – Contrôle de Gestion. Ce service établit le budget, le suivi des performances des métiers par rapport aux objectifs budgétaires et le contrôle budgétaire des frais généraux. Ce service est responsable de la comptabilité analytique par métier. Il assure la production mensuelle du tableau de bord synthétique destiné à la Direction Générale de HSBC France reprenant les résultats consolidés financiers du groupe, une analyse par métier accompagnée d'indicateurs d'activité et de commentaires, ainsi que la production des différents reportings demandés par le Groupe HSBC.
- DCGC – Plate-forme réglementaire. Ce service est en charge de la production des reportings et ratios réglementaires. Il s'agit des reportings BAFI (Base des Agents Financiers), BCE (Banque Centrale Européenne), IME (Institut Monétaire Européen), des ratios de liquidité et solvabilité, de la Balance des paiements, de la Centrale des risques et déclaration des grands risques.
- DCGC – Normes et Procédures. Ce service assure la veille réglementaire et comptable ainsi que la transposition des nouveaux textes au travers des schémas comptables. Il est aussi responsable de la maintenance et des évolutions des outils comptables.
- Les services comptables décentralisés (départements opérationnels de HSBC France, filiales de HSBC France, succursales de HSBC France à

Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place (suite)

l'étranger) : ils sont responsables du contrôle et du suivi comptable d'un ou plusieurs centres comptables. Ils produisent des reportings mensuels destinés à la DCGC. De façon plus spécifique, la fonction financière dédiée à la ligne de clientèle "Corporate Investment Banking and Markets" (CIBM) s'assure du correct rapprochement des résultats économiques et des résultats comptables de ces métiers, en liaison avec Product Control, et assure l'ensemble des responsabilités comptables et de reporting.

La plupart des reportings sont essentiellement établis sur une périodicité mensuelle et sur une base sociale et consolidée.

Les principes comptables applicables au sein du groupe HSBC France sont rappelés dans les manuels de procédures et circulaires précitées et disponibles sur l'intranet HSBC France, accessibles à tous les comptables du groupe. Les sources de ces principes sont, pour l'essentiel, le Code de commerce, la 4^e Directive européenne ainsi que l'ensemble des textes et recommandations du Comité de la Réglementation Comptable, notamment ceux à caractère spécifiquement bancaire.

L'architecture comptable de HSBC France est fondée sur des systèmes opérants fonctionnels dans lesquels sont saisies les opérations converties en événements. En fin de journée, ces événements sont transformés en mouvements comptables grâce à un interpréteur comptable.

Les systèmes opérants sont des applications spécialisées et dédiées à une activité (prêts, crédits, opérations sur titres, opérations de change). Certaines opérations non gérées dans des systèmes opérants ou non courantes (impôts, provisions, etc.) sont enregistrées dans la comptabilité via des écritures "Opérations Diverses" dans des outils de saisie manuelle sécurisés. Ces outils de saisie envoient, comme les autres systèmes opérants, leurs événements dans l'interpréteur comptable, bénéficiant ainsi des contrôles pré-existants.

Les opérations bancaires de HSBC France sont fortement automatisées grâce à l'utilisation de systèmes logiciels et de développements internes qui ont pour but de fournir un traitement de l'information cohérent, fiable et dans les délais impartis. Les systèmes sont soumis à des tests par les développeurs préalablement aux tests de recette par les utilisateurs. Des programmes de formation interne spécifiques sont conçus à l'intention des utilisateurs afin de s'assurer de leur totale compréhension du nouveau processus de traitement, ainsi que de ses conséquences.

Les filiales de HSBC France ont des systèmes comptables qui leur sont propres (systèmes s'apparentant à celui de HSBC France ou progiciels

intégrés). Un plan de convergence des outils comptables a été engagé avec pour objectif d'uniformiser progressivement le système comptable du groupe HSBC France. L'introduction des normes comptables IFRS a conduit à adapter les systèmes comptables afin de permettre à HSBC France et à ses principales filiales une double production partielle des comptes en normes françaises et IFRS, ainsi que la création d'outils communs (provisions, fair value...). Le logiciel de consolidation intégré HFM du Groupe HSBC mis en place en janvier 2005 permet de satisfaire les besoins de production réglementaire d'informations financières de la maison-mère. Il assure également la consolidation en normes IFRS et le reporting destiné à HSBC Bank plc.

La mise en place, début 2005, d'un "entrepôt de données" ou "datawarehouse" de reporting bilantiel et financier a facilité le rapprochement et la cohérence des reportings comptables, analytiques, réglementaires et de gestion avec la comptabilité générale. En effet, cette base constitue le réceptacle de données provenant de HSBC France et de ses filiales. Ces données sont de différentes natures : informations comptables, données d'inventaire (stocks) ou ventilations fines de valeurs comptables en fonction des différents attributs nécessaires aux publications internes et externes au groupe. Des contrôles systématiques de cohérence sont mis en place à l'intérieur de cette base, laquelle alimente le logiciel de consolidation HFM et permet la production de différents reportings réglementaires français.

Contrôle interne de la production comptable

L'environnement de contrôle financier de HSBC France s'appuie sur des contrôles réguliers, tels que les rapprochements de base, les pistes d'audit et les contrôles aléatoires. De même, des contrôles sont également réalisés de manière régulière afin de s'assurer de l'exactitude de l'enregistrement et de l'affectation des transactions. Le groupe HSBC France établit, sur une base mensuelle, un certificat de réconciliations comptables qui est adressé au Département Financier du Groupe HSBC. Ce certificat qui atteste de la justification de l'ensemble des comptes du groupe HSBC France représente la synthèse des certificats de réconciliation comptable transmis par les différents départements comptables de HSBC France ou de ses filiales. Ce reporting mensuel relatif au niveau de justification des comptes est fondé sur le principe selon lequel chaque compte de la balance générale a été assigné à un propriétaire qui est responsable de sa réconciliation et qui signe le certificat comptable correspondant. Le responsable de la filiale et le responsable comptable en assument la responsabilité. Les anomalies mises en évidence par le certificat permettent de mener des actions

correctives auprès des entités concernées avec la mise en place d'un plan d'action.

En outre, la DCGC reçoit les rapports de GAF et AUF, ce qui lui permet de suivre les recommandations préconisées dans le domaine comptable. Les déclarations aux autorités de tutelle, qui contiennent les informations comptables, sont directement préparées par les départements opérationnels. Le Directeur Comptable ou Financier examine et valide ces informations comptables avant de les soumettre à la Direction du Contrôle de Gestion et de la Comptabilité de HSBC France. Son contrôle est formalisé trimestriellement par la signature des états financiers qu'il envoie à la DCGC. Ce contrôle est l'un des contrôles permanents définis pour la filière comptable dans le cadre de la mise en conformité de HSBC France avec les nouvelles exigences du règlement CRBF 97-02 modifié. Les rapports financiers sont soumis au Directeur Financier et au Comité Exécutif du groupe HSBC France, puis avant publication des comptes, envoyés au Département Financier du Groupe HSBC pour présentation au Group Management Board et au Comité Exécutif de HSBC Bank plc.

Dans l'organisation du groupe HSBC France, le contrôle de gestion est décentralisé au sein des départements opérationnels et des filiales. Celles-ci fournissent mensuellement des reportings à leur propre Direction ainsi qu'à la Direction de la Comptabilité et du Contrôle de Gestion.

Une réunion présidée par le Directeur Financier est organisée mensuellement. Chaque grand métier est représenté pour examiner ses résultats ainsi que les écarts par rapport au budget. Le Directeur Financier présente mensuellement les résultats au Comité Exécutif, et rend compte au Conseil d'Administration à chacune de ses réunions.

La DCGC a lancé en septembre 2005 un projet de système d'informations de gestion (MIS "Management Information System"), organisé autour de l'entrepôt de données du groupe (Datawarehouse Financier). L'objectif de ce projet est d'assurer l'homogénéité des informations financières et comptables et la production de l'ensemble de ces reportings de gestion à partir de 2008.

Afin de se conformer à la loi Sarbanes-Oxley à partir de 2006 (cf. ci-dessus partie sur les procédures de contrôle interne), la Direction de HSBC France doit évaluer de manière approfondie le contrôle interne conduisant à l'établissement des états financiers. Pour mener à bien ce projet, le Groupe HSBC a retenu une approche par les risques qui s'appuie sur l'existence, dans le Groupe HSBC, d'un cadre fort de procédures de contrôle permettant ainsi de limiter le projet à certains travaux

complémentaires, tels la documentation et le test des contrôles clés du dispositif au niveau des entités légales, des fonctions significatives ainsi que de certains processus. Les défaillances identifiées dans ce cadre au titre de la conception du contrôle ou de sa mise en œuvre effective donnent alors lieu à des actions correctives dans les meilleurs délais. Une équipe dédiée a été mise en place à la DCGC pour coordonner l'ensemble de ces travaux dans le groupe HSBC France. Un certificat est envoyé semestriellement à HSBC Bank plc par le Président-Directeur Général et le Directeur Financier de HSBC France attestant de l'efficacité du dispositif de contrôle interne financier, en précisant, le cas échéant, les défaillances en cours de correction.

Cette mise en conformité à la loi Sarbanes-Oxley, qui a pour objectif de fiabiliser les éléments financiers, a eu pour conséquence en 2006 une formalisation accrue de la documentation des contrôles manuels et informatiques pour les processus les plus sensibles dans la production des états financiers, ainsi qu'un examen plus systématique de ces contrôles.

GAF participe aux travaux dans le cadre de revues qualité et de tests indépendants. Les Commissaires aux comptes ont effectué une revue des différents travaux pour le compte de KPMG Londres, auditeurs du Groupe HSBC qui devront eux-mêmes donner leur opinion sur le rapport SOX 404 qui sera établi fin 2006 par la Direction de HSBC Holdings plc.

L'ensemble des procédures évoquées dans le présent rapport constitue le fondement du dispositif de contrôle interne de HSBC France. Le pilotage de celui-ci est assuré par la Direction Générale qui s'appuie sur les différents acteurs du contrôle interne, notamment pour en assurer la cohérence.

L'application devenue opérationnelle des dispositions de la loi Sarbanes-Oxley ainsi que la mise en œuvre des contrôles permanents prévus par le règlement CRBF 97-02 modifié ont, en 2006, profondément modifié et enrichi la culture et le dispositif de contrôle interne de HSBC France.

Grâce aux importants efforts qui ont été déployés dans l'ensemble du groupe, la Direction Générale dispose désormais des moyens d'évaluer de manière approfondie la qualité de son contrôle interne.

Charles-Henri Filippi
Président

Paris, le 23 février 2007

Responsabilité de l'Entreprise

Valeur du Groupe HSBC, la Responsabilité de l'Entreprise

“Avons nous un devoir d'exemplarité vis-à-vis de la société ? Je crois que tous les salariés ont la responsabilité de se comporter de manière exemplaire. De la même manière que nous devons assumer nos responsabilités, nous devons donner le bon exemple”, témoignait Stephen Green, Président du Groupe HSBC, dans un entretien paru dans *Responsabilité et Confiance : 12 dirigeants témoignent*, livre publié par Mazars en novembre 2006. Cette prise de position s'inscrit dans l'engagement du Groupe à intégrer, depuis son origine, une politique de responsabilité vis-à-vis de l'ensemble de ses parties prenantes, et dans l'engagement du nouveau Président, à la faire perdurer, gage de réussite sur le long terme. En 2006, le Groupe HSBC a souhaité renommer sa politique dans ce domaine, comme Responsabilité de l'Entreprise (RE), et non Responsabilité Sociale de l'Entreprise, reflet d'une prise en compte globale de son champ d'action.

Alors que les actionnaires, les analystes financiers, les clients et les médias interrogent de manière croissante les entreprises, HSBC voit sa stratégie reconnue et honorée en 2006. Par exemple, HSBC a gagné le premier trophée de *Banque durable de l'année* décerné par le Financial Times en reconnaissance de son rôle de leader dans la réunion d'objectifs sociaux, environnementaux et commerciaux. HSBC s'est également classé 7^e de l'*Accountability Rating* sur les 50 premières entreprises du Fortune Global 500. Plus récemment, HSBC a été reconnu par le consultant genevois Consultancy *meilleure entreprise* dans la catégorie banques.

L'élaboration des priorités du Groupe dans ce domaine est pilotée par le Comité de Responsabilité de l'Entreprise (Corporate Responsibility Committee) directement rattaché au Conseil d'Administration du Groupe. Présidé par Lord Butler et composé d'Administrateurs non exécutifs et de membres extérieurs, ce comité supervise les activités et les engagements en matière de RE, y compris le Pacte Mondial des Nations-Unies, les Principes de Sullivan, les Principes de Wolfsberg et les Principes Equateur dont HSBC a adopté une version révisée en 2006.

En France, l'action dans ce domaine est coordonnée par le Comité de Responsabilité de l'Entreprise. Présidé par Gilles Denoyel, Directeur Général Délégué de HSBC France, ce comité trimestriel assure le relais de la politique définie par le Groupe et le suivi des engagements pris par chacune des Directions en France. Ses ambitions, telles que définies dans le plan

stratégique “Efficacité pour la Croissance”, sont de mieux intégrer la responsabilité de l'entreprise dans les métiers du Groupe, encourager et promouvoir la diversité de nos équipes, prendre des mesures destinées à respecter les engagements du Groupe en matière d'environnement, définir et structurer une politique claire en matière de mécénat et faire de la responsabilité l'un des éléments forts de la culture d'entreprise et constitutifs de la marque en France.

En 2006, les “Trophées RE” ont été lancés récompensant des projets présentés par des équipes du groupe en France et susceptibles de contribuer à l'action de HSBC France dans ce domaine.

Pour rendre compte des avancées réalisées par le Groupe dans le monde et en France, HSBC France publie chaque année un rapport¹ sur sa politique de responsabilité, constitué depuis 2004 de deux livrets : le rapport du Groupe HSBC traduit en français et le descriptif détaillé des actions menées en France. Le rapport de responsabilité 2006 reprendra ce format.

Maîtrise du risque de réputation lié à l'exercice de nos métiers

Les fonctions existantes de bonne gouvernance et de conformité du Groupe continuent d'évoluer en même temps que les risques de réputation deviennent de plus en plus complexes, incluant le changement climatique et la mondialisation.

Ainsi, et afin de garantir pleinement l'indépendance de la fonction Conformité par rapport aux activités opérationnelles prescrite par le règlement CRBF 97-02 modifié, l'ensemble des équipes de conformité du groupe HSBC France est rattaché hiérarchiquement depuis mars 2006 à la Direction de la Conformité et de la Déontologie. Rattachée au Directeur Général Délégué chargé des fonctions centrales, cette Direction assure la coordination du dispositif de contrôle permanent du groupe HSBC France.

Par ailleurs, entreprise non cotée depuis 2000, HSBC France maintient le même degré d'exigence que celui qui était le sien avant son intégration dans le Groupe HSBC : HSBC France applique les règles de gouvernement d'entreprise telles que recommandées en France et maintient sa conformité à l'évolution de la réglementation et aux exigences du Groupe.

HSBC s'engage dans la lutte contre le réchauffement climatique en adoptant des règles de maîtrise du risque environnemental dans sa politique de crédit, complémentaires à celles requises par les Principes Equateur. En 2006, HSBC a publié sa politique de risque pour le

1 Les rapports sont disponibles sur simple demande à la Direction de la communication de HSBC France.

secteur de l'énergie, quatrième guide de la série de guides sectoriels. Le premier, publié en 2004, était dédié au secteur de la forêt et produits dérivés de la forêt, suivi de deux autres en 2005 concernant les infrastructures d'eau et l'industrie chimique. Ces guides sont intégrés aux procédures de financement dans l'ensemble des pays où le Groupe est implanté. Localement, les équipes reçoivent une formation à ces nouvelles procédures et à ces sujets.

Carbone : du risque à l'opportunité

En 2004, HSBC avait annoncé sa volonté d'être carbone neutre, objectif atteint en 2005. Première banque mondiale à s'engager à recenser, maîtriser et compenser l'ensemble de ses consommations d'énergie, HSBC poursuit en 2006 cet objectif. Dans un souci d'exemplarité vis-à-vis de ses clients, cet engagement permet de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs du Groupe dans le monde aux impacts du changement climatique.

Ainsi, d'ici 2007, le groupe en France s'est engagé à réduire sa consommation d'énergie de 2 %, d'eau de 9 % et sa production de déchets et de dioxyde de carbone, respectivement de 4 % et de 1 %, par rapport à celles de 2005.

Outre l'investissement continu de HSBC dans les systèmes de gestion environnementale et les nouveaux équipements qui permettent une meilleure efficacité énergétique, l'atteinte des objectifs nécessitera une sensibilisation et une vigilance accrues de tous les salariés. Afin de s'assurer que tous sachent en permanence comment ils peuvent contribuer au succès de ces objectifs, HSBC communique régulièrement sur ces sujets grâce aux divers canaux de communication interne.

Grâce à son engagement pour être neutre en carbone, le Groupe a acquis une première connaissance de la finance carbone dont il souhaite faire profiter ses clients. Convaincu que les institutions financières joueront un rôle important dans la transition vers une énergie plus propre, le Groupe aspire à être parmi les pionniers d'une économie moins intense en carbone. Il reconnaît que, en tant que conseiller, prêteur et investisseur, il peut jouer un rôle important en encourageant les entreprises et les projets qu'il finance à contrôler leurs risques et à identifier les opportunités de développement liées à la lutte contre le changement climatique. En 2006, le Groupe HSBC a lancé sa stratégie de finance carbone, construite sur son guide sectoriel dédié au secteur de l'énergie. Cette stratégie met en exergue les opportunités potentielles que présentent les énergies renouvelables et les technologies propres, moyen d'accompagner la mutation vers une société propre. Elle se concentre sur les technologies

clefs techniquement et commercialement viables (éolien, solaire, biocarburants, transports propres, séquestration du carbone et du méthane, géothermie) et en priorité dans les pays où l'environnement législatif, politique et fiscal permet cette appropriation.

Accélération des résultats et des initiatives de HSBC Investments dans le domaine de l'ISR

L'année 2006 a été marquée par une accélération des initiatives de HSBC Investments dans le domaine de l'Investissement Socialement Responsable (ISR).

Le fonds HSBC GIF Sustainability Leaders est venu étoffer la gamme ISR de HSBC Investments comprenant un fonds en actions internationales HSBC GIF Global Equity SRI, un fonds obligataire HSBC Euro Obligations Responsable et un fonds diversifié HSBC Multimanager Ethique Monde. HSBC GIF Sustainability Leaders est un fonds innovant spécialisé dans les actions européennes leaders en matière de développement durable. Conçu en partenariat avec Lead, organisation internationale ayant pour mission de former les décideurs aux enjeux associés au développement durable, ce fonds a enregistré une performance satisfaisante de 17,1 % sur l'année.

Par ailleurs, le fonds HSBC Euro Obligations Responsables a été noté AA par Novethic. Cette notation a ainsi positionné HSBC Investments parmi les meilleures sociétés de gestion ayant développé une expertise obligataire ISR.

Parallèlement, HSBC Investments a développé son engagement auprès des instances de réflexion internationales et nationales.

En 2006, HSBC Investments est devenu membre du Comité de pilotage de l'UNEP-FI et co-Président de l'Asset Management Working Group, rassemblant quinze sociétés de gestion dans le monde qui collaborent afin de comprendre les différentes manières dont les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance impactent la valorisation des investissements et les techniques de mesure de ces impacts.

A cet engagement international s'ajoute en France le soutien de HSBC Investments en tant que membre fondateur de la chaire de recherche de l'Association "Finance Durable et Investissement Responsable".

Les initiatives menées par HSBC Investments en 2006 reflètent la politique engagée par le Groupe HSBC dans le domaine du développement durable. Face à une demande croissante, HSBC Investments confirme sa volonté de se positionner comme un des acteurs majeurs en matière de solutions d'investissement ISR.

Responsabilité de l'Entreprise (suite)

HSBC, un employeur responsable et reconnu

Près de 300 000 collaborateurs, dans près de 130 langues, travaillent pour HSBC sur tous les continents, avec des clients presque 1 000 fois plus nombreux. Ensemble, ils illustrent la diversité du monde. Le dynamisme des ressources humaines est une source de performance pour l'entreprise, qu'elle valorise et accompagne par une politique engagée dans chacun des pays où le Groupe est implanté.

En France, l'année 2006 a été marquée par le recrutement de 1 350 collaborateurs en CDI, dont 65 % de cadres. Parmi les 1 000 stagiaires et contrats en alternance, la moitié d'entre eux se sont vus proposer un contrat à l'issue de leur stage. En 2006, HSBC France a été désigné 3^e employeur idéal par les étudiants spécialisés en finances et 14^e entreprise préférée, tous secteurs confondus (Classement Universum 2006 - Enquête réalisée auprès de 7 700 étudiants français de dernière année appartenant à 62 écoles de commerce et d'ingénieurs).

Les politiques de recrutement et de développement des carrières au sein de HSBC favorisent la diversité.

La Charte de la Diversité, proposée par l'Institut Montaigne, guide notre action dans ce domaine et notamment les discriminations qui ont trait à l'origine culturelle et ethnique.

Levier de changement, la formation des managers du groupe HSBC France intègre un module dédié à la responsabilité d'entreprise et à la diversité. Plus de 300 managers ont ainsi été sensibilisés à ces enjeux dans l'exercice de leur fonction à travers des mises en situation, des quiz et des études de cas.

La diversification du "sourcing" de candidats et la participation à des forums de recrutement aident à la concrétisation de la diversification des effectifs dans l'entreprise.

Pour renforcer son engagement, HSBC France a signé en octobre 2005 une convention de mécénat avec l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (Sciences Po Paris) stipulant que, pendant une durée de 5 ans, HSBC France offrira vingt bourses à des étudiants issus de lycées en Zone d'Education Prioritaire (ZEP), et versera une subvention à l'association Le Relais qui accompagne ces jeunes.

Dans le cadre de ce mécénat, seize cadres dirigeants de HSBC France ont décidé de parrainer seize étudiants en fin de cursus, en les aidant dans la définition et la mise en œuvre de leur projet professionnel, notamment à travers des entretiens individuels réguliers.

En matière d'égalité professionnelle, l'accord signé en 2003 avec les partenaires sociaux se traduit aujourd'hui par une part croissante de femmes à des

postes à responsabilité. En 2006, 25 % des membres du Comité de Direction Générale, 32 % des Directeurs d'agences et plus de 44 % des cadres sont des femmes (36 % pour les autres banques – source AFB).

Enfin, l'intégration et le développement des emplois handicapés sont encadrés par un accord avec les partenaires sociaux, signé en 2004, qui stipule, entre autres mesures, une augmentation des effectifs de salariés handicapés de 9 % à fin 2006, par rapport aux effectifs 2002. Cet objectif va être atteint.

Une politique de mécénat engagée pour l'éducation et l'environnement

En 2006, HSBC France a dédié plus de 1 million EUR et plus de 3 000 heures de travail de collaborateurs sur leur temps de travail, à des actions de mécénat. Le Groupe HSBC concentre ses investissements envers la communauté dans 2 domaines principaux : l'éducation et l'environnement.

Convaincu que la réussite des jeunes générations est un levier essentiel de performance économique, HSBC s'engage à promouvoir l'égalité des chances et l'émergence de jeunes talents.

Pour cela, le groupe HSBC en France participe aux actions globales pilotées par le Global Education Trust du Groupe HSBC à Londres comme SIFE, association de promotion de l'entrepreneuriat auprès des élèves de grandes écoles et universités, et Future First, programme de 10 millions USD alloués sur cinq ans (2007-2012) visant à améliorer les conditions de vie d'enfants en situation de grande précarité.

HSBC France s'engage également dans des actions propres au groupe en France comme la Fondation HSBC pour l'Education créée en avril 2006 et dont l'objet est de faciliter l'accès à l'éducation des jeunes en milieux défavorisés. Depuis son premier appel à projets, 19 projets menés par les associations et institutions bénéficient d'un soutien de trois types : financier, humain et médiatique. Ses engagements au travers de la Fondation HSBC pour la Photographie, depuis 11 ans, et de l'Académie Européenne de Musique d'Aix-en-Provence, depuis 2006, l'amènent à promouvoir de jeunes talents photographiques et musicaux, participant ainsi à leur notoriété et à leur rayonnement.

En matière d'environnement, 10 volontaires du programme *Investing in Nature* sont partis rejoindre des expéditions scientifiques identifiées par l'association *Earthwatch* aux quatre coins de la planète, pendant une dizaine de jours dans le courant de l'année 2006. Achievé en décembre dernier, ce programme a dédié 50 millions USD sur 5 ans à 3 associations dont *Earthwatch* pour sensibiliser les collaborateurs à

l'environnement, au *Botanic Gardens Conservation Institute* pour sauvegarder 20 000 espèces de plantes et au WWF pour assurer la régénération de trois grands fleuves du monde. En 2007, le Groupe HSBC annoncera un nouveau programme en ligne avec son engagement dans ce domaine.

Annexe NRE 2007 – Partie environnementale

Informations relatives aux conséquences de l'activité de la société sur l'environnement conformément à l'article 2 du décret n° 2002-221 du 20 février 2002 pris en application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Consommation d'eau

258 551 m³ d'eau pour 13 329 personnes en effectifs actifs affectés (ci-après les "personnes") du Groupe HSBC en France ont été consommés en 2006, soit 19 m³ par personne.

Cette consommation est en baisse par rapport à l'année précédente. Elle est le reflet des améliorations techniques visant à la réduction des consommations d'eau, mises en place lors des deux dernières années.

Une campagne de sensibilisation auprès des collaborateurs de HSBC en France a été réalisée lors de la semaine du développement durable à travers un affichage ciblé et une communication diversifiée sur les différents supports de communication interne.

Cette tendance devra se poursuivre pour atteindre les objectifs ambitieux que le groupe HSBC en France s'est fixé : diminuer sa consommation d'eau de 9 % d'ici à fin 2007 par rapport à 2005.

	2006	2005	2004	2003
Eau en milliers de m ³ . . .	259	270	258	226
Eau consommée par personne (m ³) . .	19	21	20,3	21

Consommation de matières premières

Consommation de papier

HSBC en France a utilisé 2 785 tonnes de papier, ce qui représente une augmentation de plus de 20 %. Celle-ci s'explique par une communication et une activité accrues liées à la mise en place progressive du plan stratégique et au changement de marque, et par une meilleure identification des consommations de papier.

Des mesures sont prises actuellement pour réduire l'utilisation du papier: gestion électronique des documents, mise en format électronique de toutes les circulaires internes, suppression progressive des

imprimantes individuelles, installation d'un logiciel de saisie des congés par intranet et messages d'incitation à diminuer les impressions auprès des salariés.

	2006	2005	2004	2003
Achat de papier (tonnes)	2 785	2 305	1 993	1 956

Consommation d'énergie

Consommation d'électricité

73 061 MWh, soit une consommation moyenne de 5,48 MWh par personne.

Consommation de gaz

15 474 MWh, soit une consommation moyenne de 1,16 MWh par personne.

Consommation de fuel

5 652 MWh, soit une consommation moyenne de 0,42 MWh par personne.

	2006	2005	2004	2003
Consommation d'énergie (GWh) . . .	106	111	109	91

Après une augmentation en 2005, la consommation d'énergie est en baisse, et ce malgré une montée en puissance de l'activité entraînant celle des besoins en équipements informatiques.

Les aménagements techniques, l'optimisation de la gestion des installations et la régularité des températures extérieures ont permis une diminution des consommations sur l'année 2006.

HSBC France a poursuivi les pré-diagnostic énergétiques sur ses sites centraux, réalisés par une société agréée par l'ADEME au cours du premier trimestre 2006. Cette étude a fait ressortir une bonne gestion énergétique des immeubles audités et a permis la définition d'un plan d'actions pour l'optimisation de leur efficacité énergétique. Cette action sera poursuivie en 2007.

HSBC tente de diversifier les sources d'énergie pour l'alimentation de ses bâtiments par l'utilisation d'énergies renouvelables: des panneaux solaires ont été installés sur un site de la Société Marseillaise de Crédit à Aubagne pour l'alimentation en eau chaude sanitaire. D'autres études sont menées pour limiter l'utilisation des énergies fossiles.

HSBC en France s'est engagé à réduire sa consommation d'énergie de 2 % à la fin 2007 par rapport à 2005.

Cet objectif a déjà été atteint cette année grâce aux différentes initiatives mises en place par HSBC en France pour réduire ses consommations et aux conditions climatiques favorables du second trimestre 2006.

Ce résultat sera à confirmer en 2007.

Responsabilité de l'Entreprise (suite)

Rejets dans l'air, l'eau et le sol

Deux fois par an, HSBC en France établit une estimation de ses émissions de dioxyde de carbone (CO₂) dans le cadre du Bilan Carbone réalisé par le Groupe HSBC dans le monde. En 2006, le total des émissions de HSBC en France s'élèvent à 16 052 tonnes.

Ce chiffre tient compte des émissions liées aux activités commerciales du groupe dont les déplacements professionnels.

HSBC en France s'est fixé comme objectif de diminuer ses émissions de dioxyde de carbone de 1 % à la fin de l'année 2007 par rapport à 2005.

Grâce aux actions menées en faveur de la diminution de la consommation énergétique, cet objectif a déjà été atteint.

Nuisances sonores ou olfactives

Non significatives dans l'activité exercée.

Les déchets

HSBC en France s'est engagé à réduire sa production de déchets de 4 % d'ici à la fin 2007 par rapport à 2005, par un meilleur recyclage et pour le papier, par une diminution du nombre d'impressions.

	2006	2005	2004
Production de déchets (en tonnes)	3 550	4 403	3 677
Production de déchets par personne (en kilogrammes)	266	342	288
Pourcentage de déchets recyclés / déchets totaux	40 %	32 %	33 %

La mise en place d'un contrat de gestion multi-services, sur l'ensemble des agences HSBC en France, a permis une meilleure identification et une meilleure gestion des déchets. L'augmentation du recyclage sur l'ensemble du réseau HSBC, particulièrement sur le papier, en est une conséquence directe.

Un contrat pour la reprise et le retraitement des matériels informatiques et électriques (PC, ordinateurs portables, écrans, imprimantes, onduleurs et matériels informatiques ou électriques divers) a été négocié début 2006 avec un prestataire qui assure par ailleurs la distribution de matériels informatiques pour HSBC France. Ce contrat concerne HSBC France et toutes ses filiales.

Sur 2006, 14 enlèvements de matériels (principalement écrans et imprimantes) ont été effectués sur nos sites parisiens représentant un poids total de 30,3 tonnes. 99 % de ces matériels ont pu être retraités, les principales matières revalorisées étant les métaux non ferreux et le plastique.

Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique et aux espèces animales et végétales protégées

Dans le cadre de son activité, HSBC en France, à l'instar du Groupe HSBC, a intégré les Principes Equateur et par là même des critères sociaux et environnementaux dans le processus d'évaluation des dossiers de financement. Il a également adopté les lignes directrices du Groupe pour le financement de projets des secteurs suivants : forêts et produits dérivés de la forêt, industrie chimique, eau douce. En 2006, un nouveau guide dédié au secteur de l'énergie est venu compléter cette politique.

Par ailleurs, la Direction des Achats de HSBC en France propose depuis 2005 des articles de bureau recyclés, comme les cartouches d'encre pour les imprimantes de bureau et s'assure de leur récupération par le distributeur de fournitures de bureau. Une plus grande sensibilisation des salariés à ces actions a pu être constatée en 2006.

En termes d'impression, HSBC France a continué à utiliser du papier certifié par le FSC (Forest Stewardship Council), organisme international qui labellise la gestion durable des forêts, pour certaines de ses éditions, notamment pour le Document de Référence 2005 et le rapport RE 2005.

Enfin, la Direction des Achats a engagé le remplacement progressif d'une partie des véhicules de fonction par un nouveau modèle hybride de marque Toyota, en passant commande de quatre de ces véhicules. Il est prévu la commande de dix véhicules hybrides supplémentaires courant 2007. Pour chaque véhicule remplacé, la baisse moyenne des émissions de CO₂ est de 44 % ; la consommation de carburant est également moindre.

Les mesures prises pour assurer la conformité de l'activité de la société aux dispositions législatives et réglementaires applicables en cette matière

HSBC en France, sous l'impulsion de sa maison mère, s'est doté depuis 2001 d'une Direction de la Conformité et de la Déontologie pour disposer d'un système de contrôle cohérent et performant (cf. Rapport du Président page 35). Cette Direction s'assure que les activités du Groupe sont exercées avec intégrité et professionnalisme tout en respectant les lois, les règlements et les normes de bonnes pratiques commerciales en vigueur en France. Elle contrôle la bonne application du devoir de conseil et est en charge de domaines majeurs comme la lutte contre le blanchiment de l'argent sale et le financement de réseaux terroristes.

Existence au sein de la société de services internes de gestion de l'environnement, la formation et l'information des salariés

HSBC en France dispose d'un comité RE depuis 2003. Ce Comité est présidé par le Directeur Général Délégué et composé de 20 dirigeants et représentants des principales activités fonctionnelles et opérationnelles de HSBC en France, notamment crédit, gestion d'actifs, ressources humaines, conformité, achat, immobilier d'exploitation, marketing. Il est coordonné par un Délégué, rattaché à la Direction Générale et à la Direction de la Communication. Le Comité se réunit trimestriellement pour faire le point sur les actions menées, sur les enjeux du moment, sur l'évolution de la politique du Groupe HSBC et sur les mesures à prendre localement.

La gestion des impacts directs de HSBC France sur l'environnement est pilotée par la Direction de l'Immobilier d'Exploitation, par une équipe de deux personnes. Cette équipe pilote le bilan carbone en France en s'appuyant sur les responsables de la gestion administrative des différentes entités et filiales. Elle définit également la stratégie nécessaire à l'atteinte des objectifs fixés avec le siège du Groupe à horizon 2007.

En matière d'information, HSBC en France a développé un site dédié à la RE sur son intranet groupe. Ce site propose des actualités régulières sur la RE, des

informations sur les valeurs et les actions du Groupe HSBC dans ce domaine et les réalisations au niveau des différents métiers. Le journal interne "Ressources" est doté d'une rubrique dédiée à la RE.

En 2006, lors de la semaine du Développement Durable, une campagne de sensibilisation à l'eau a été organisée. Chaque service de HSBC France a reçu des affiches "préservez l'eau !" à apposer près de chaque point d'eau. Ces affiches rappellent les objectifs que le Groupe s'est fixés en terme de réduction des consommations d'eau, à savoir 9 % d'ici fin 2007 par rapport à 2005, et les gestes simples à adopter pour aider à les atteindre.

Par ailleurs, les premiers "Trophées RE" délivrés en 2006 ont permis d'identifier de bonnes pratiques en termes de maîtrise de notre impact sur l'environnement comme le remplacement des systèmes de climatisation à eau perdue par des systèmes de climatisation à air mis en place par la Société Marseillaise de Crédit, filiale de HSBC France. HSBC France s'est alors engagé à procéder à ce remplacement dès qu'il serait possible.

Aussi, une formation à la politique de responsabilité et de diversité du Groupe HSBC est intégrée au parcours de formation des managers du Groupe. Elle décline la stratégie et les actions menées en matière de gestion des impacts directs et indirects des activités du Groupe sur l'environnement.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France

Toutes les activités du groupe HSBC France impliquent l'analyse, l'évaluation, l'acceptation et la gestion d'un certain niveau de risque ou d'une combinaison de différents types de risques. Les risques les plus importants liés aux instruments financiers sont le risque de crédit (qui recouvre les risques pays et les risques frontaliers), le risque de liquidité et les risques de marché. Les risques de marché recouvrent les risques de change, de taux d'intérêt et de bourse.

La gestion de tout risque significatif pour le groupe HSBC France est présentée ci-après. Par ailleurs, dans le cadre notamment de la mise en œuvre des dispositions résultant du règlement CRBF 97-02 modifié, le groupe HSBC France a renforcé sensiblement la structuration de son dispositif de contrôle permanent, structuré par grands domaines de risques. Les dispositifs de contrôle mis en place par les neuf filières de risque déterminées à ce jour (taux et liquidité structurels, marchés, crédit, informatique, comptabilité, plan de continuité d'activité, sécurité physique, opérations, conformité, juridique et fiscal) sont décrits dans le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne mises en place¹.

Gestion des risques de crédit

Activité déployée et risques identifiés

La maîtrise des risques de crédit au sein du groupe HSBC France est organisée d'une part autour d'un comité, l'ALCO crédit, et d'autre part, autour de la Direction des Risques de Crédit et Opérationnels (DRCO). Celle-ci, indépendante des directions opérationnelles présentatrices des demandes de crédit, est directement rattachée à la Direction Générale. La mission des 2 entités est présentée dans le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne¹.

Le risque de crédit correspond au risque d'une perte financière occasionnée par le manquement d'un client ou d'une contrepartie à ses obligations en vertu d'un contrat. Ce risque concerne principalement les activités de prêts, de crédits commerciaux, de trésorerie et de crédit-bail. Le Groupe HSBC s'est doté de normes, de politiques et de procédures de contrôle et de suivi de ces risques.

La DRCO s'assure que l'octroi de crédit intervient dans le cadre de processus de sélection et de mesure des risques déterminés, que par la suite la contrepartie respecte les limites fixées et qu'enfin, si la contrepartie devient défaillante, elle est identifiée et traitée en conséquence. Elle s'attache à surveiller la concentration de ses risques que ce soit sur une contrepartie, un groupe, ou bien un secteur. A ce titre, la DRCO informe tous les trimestres le Comité d'Audit et le Conseil d'Administration de HSBC France, ainsi que la Direction du Crédit du Groupe HSBC de la situation des portefeuilles de crédit ainsi que de la liste des plus grands risques et des dossiers à surveiller.

Afin d'évaluer les risques de crédit et notamment d'apprécier les contreparties, un système de notation a été mis en place conformément à la réglementation de Bâle II.

Evaluation du risque de contrepartie

HSBC France applique encore le système de notation mondial du Groupe HSBC qui comporte un minimum de sept notes.

En parallèle, dans le cadre de la réforme Bâle II, une échelle de notation des risques se fondant sur les probabilités de défaut des clients recouvrant 10 grades (déclinés en 22 sous-grades) a été mise en place à l'échelle du Groupe. La méthodologie de notation intègre un large éventail de données notamment financières qui constituent l'essentiel des facteurs entrant dans l'évaluation du risque de contrepartie. Cette nouvelle approche permet d'affiner l'analyse des risques et des tendances, elle est un préalable à tout octroi de crédit. Aucun crédit ne peut être accordé à une contrepartie qui n'a pas de note Bâle II (à l'exception des catégories de clientèle ne disposant pas d'outils de notation). Celle-ci doit faire partie des critères de décision. Malgré l'utilisation croissante de processus automatisés de notation des risques, la note Bâle II ne crée aucun automatisme quant à la décision de crédit. La décision de crédit est humaine et doit s'appuyer sur les différents paramètres de décision : la note Bâle II est l'un des paramètres. Les responsables ultimes des autorisations de prêts sont chargés en dernier ressort de définir la notation appropriée à chaque cas spécifique. Les notations de risques sont réévaluées fréquemment et les modifications éventuelles sont immédiatement appliquées : chaque note est recalculée dès que l'un des paramètres qui la compose varie ; toute note est revue au minimum une fois par an.

La DRCO est dotée d'une équipe de maîtrise d'ouvrage chargée des systèmes d'information crédit qui exprime les besoins du métier et qui participe à la mise en œuvre de la réforme Bâle II. Pour mettre en œuvre cette réforme, HSBC France a organisé un "Programme Bâle II". Celui-ci organise les travaux des équipes de maîtrise d'ouvrage (la DRCO) et des équipes de maîtrise d'œuvre (la Direction des Systèmes d'Information). Le "Programme Bâle II", qui coordonne de nombreux sous-projets, est structuré de façon classique en matière de conduite de projet, avec notamment un Comité de Suivi Opérationnel, animé par la Direction Générale, et des Comités de Projet. Il s'est doté des outils nécessaires au suivi de l'avancement des travaux.

¹ Cf. page 31.

Procédures en place pour assurer le suivi et la mesure de ces différents types de risques

Le Président-Directeur Général de HSBC France détient ses pouvoirs de HSBC Holdings plc. Ceux-ci sont de 50 millions USD pour les nouveaux dossiers et 100 millions USD pour les renouvellements. Il a délégué la totalité de ses pouvoirs au Directeur de la DRCO qui, au-delà de ses limites, transmet les dossiers à la Direction du Crédit de Londres pour accord.

La DRCO assure sa mission à différents niveaux : décisions de crédit, surveillance des risques, développement de systèmes d'information crédit. Le processus de décision de crédit est organisé à partir d'un système de délégations de pouvoirs de crédit. Les limites sont notifiées par écrit et sont allouées nominativement. Elles sont désormais fonction de la note Bâle II de la contrepartie. Les entités opérationnelles du groupe HSBC France (succursales de HSBC France, filiales...) ont des niveaux de pouvoirs de crédit limités au-delà desquels elles doivent présenter leurs dossiers à la DRCO pour accord.

Au-delà des décisions d'octroi de crédit, la DRCO procède à la surveillance permanente des risques et au contrôle des autorisations accordées.

Afin de maîtriser le risque de contrepartie, HSBC France met en place des outils permettant :

- d'avoir une vision globale des risques sur une même contrepartie ou un groupe de contreparties (surveillance de la concentration de ses grands risques) ;
- d'analyser les concentrations sectorielles ;
- de veiller à la qualité de ses engagements par portefeuille et de repérer les risques dont le profil se dégrade.

Les principaux chiffres clés de la maîtrise du risque crédit sont présentés à un comité spécifique bimensuel, l'ALCO Crédit. Son rôle est de contrôler l'activité du Directeur de la DRCO et de la filière Crédit, de définir la politique de crédit du groupe HSBC France, d'examiner les reportings de risque utilisant les paramètres de Bâle II et d'être informé des décisions de crédits les plus importants de la période écoulée ainsi que des principaux engagements existants et de l'évolution de leur profil de risque à partir d'un document de référence.

Les limites de risque de crédit concernant les contreparties issues des secteurs financier et gouvernementaux sont gérées par le Groupe HSBC au niveau central afin d'optimiser l'utilisation des ressources de crédit et d'éviter une concentration excessive des risques. Le risque frontalier est maîtrisé grâce à l'imposition de limites par pays, qui sont définies en fonction de facteurs économiques et politiques et

de la connaissance des entreprises locales, et de plafonds spécifiques variant selon les échéances et les catégories d'entreprises. Les transactions avec des contreparties de pays à haut risque sont étudiées au cas par cas.

Dans le cadre global de la politique du Groupe HSBC, la banque a mis en place un processus de gestion des risques recouvrant les autorisations de crédits, le contrôle des expositions (y compris les expositions aux emprunteurs en difficulté financière). La direction locale est responsable de la qualité de ses portefeuilles de crédits. Elle suit un processus de crédit impliquant des délégations de pouvoirs d'autorisation et de procédures de crédit, qui visent à garantir et préserver la qualité des actifs. Des examens périodiques permettent de mesurer et d'évaluer la concentration des risques, y compris ceux relatifs à des secteurs et produits particuliers.

Les créances douteuses font l'objet d'un traitement spécifique. Des unités spécialisées sont mobilisées le cas échéant afin de maximiser le recouvrement des encours douteux grâce à une gestion et des contrôles intensifs.

Exposition maximale au risque de crédit

Exposition maximale au risque de crédit hors garanties reçues et autres facteurs d'amélioration du risque de crédit

	<i>Plafond d'exposition au 31 décembre 2006</i>	<i>Plafond d'exposition au 31 décembre 2005</i>
<i>(en millions d'euros)</i>		
Comptes d'encaissements . . .	2 202	2 110
Actifs de transaction	32 915	37 920
- bons du Trésor et assimilés . .	23 960	27 031
- obligations et autres titres à revenu fixe	4 262	4 914
- prêts et créances	4 693	5 975
Produits dérivés	20 164	18 030
Prêts et créances sur les établissements de crédit . . .	20 836	16 557
Prêts et créances sur la clientèle	42 019	37 226
Investissements financiers . . .	1 408	3 223
- bons du Trésor et assimilés . .	1 105	2 957
- obligations et autres titres à revenu fixe	303	266
Autres actifs		
- cautions, avals et garanties . .	9	19
- autres	2 516	2 778
Hors-bilan		
- garanties financières et autres garanties liées aux crédits	6 648	7 637
- engagements de prêts et autres engagements liés aux crédits	17 012	14 762
Total	145 729	140 262

Garanties reçues et autres facteurs d'amélioration du risque de crédit

Prêts et créances

Les entités du Groupe sont tenues de mettre en œuvre les principes directeurs concernant l'acceptation de catégories spécifiques de garanties reçues ou d'autres

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

facteurs de réduction du risque de crédit et de définir des paramètres d'évaluation. Ces paramètres doivent être conservateurs ; ils doivent être réexaminés régulièrement et ils doivent s'appuyer sur des faits empiriques. Les structures des garanties et les arrangements juridiques sont soumis à des examens périodiques pour déterminer s'ils continuent de remplir l'objectif visé et demeurent conformes aux pratiques du marché local. Les garanties reçues sont un facteur important de réduction du risque de crédit. Néanmoins, le Groupe a pour politique de s'assurer que les clients ont les moyens de rembourser leurs prêts plutôt que de s'appuyer sur les garanties. Dans certains cas, les prêts peuvent être émis sans garantie, en fonction du statut du client et du type de produit. Les principales garanties reçues sont les suivantes :

- les hypothèques sur les résidences, s'agissant de prêts aux particuliers ;
- les gages sur les biens financés, s'agissant de prêts au secteur commercial et industriel ;
- les gages sur les biens financés, s'agissant de financements du secteur de promotion immobilière ;
- les nantisements sur les instruments financiers tels que les obligations ou les actions qui serviront aux transactions, s'agissant de transactions financières.

Autres valeurs

Les autres sûretés garantissant des actifs financiers autres que des créances sont déterminées en fonction de la structure de l'instrument. En règle générale, aucune sûreté n'est constituée sur les dettes représentées par un titre, bons du Trésor et assimilés, à l'exception des titres adossés à des actifs, qui sont garantis par des portefeuilles d'actifs financiers.

Qualité du crédit

Prêts et créances

Au 31 décembre 2006		
(en millions d'euros)	Créances sur la clientèle	Créances sur les Ets de crédit
Créances brutes :		
– saines	41 620	20 836
– douteuses	1 169	0
	42 789	20 836
Au 31 décembre 2005		
(en millions d'euros)	Créances sur la clientèle	Créances sur les Ets de crédit
Créances brutes :		
– saines	36 824	16 556
– douteuses	1 323	3
	38 147	16 559

Ventilation par notation des créances non douteuses

Au 31 décembre 2006		
(en millions d'euros)	Créances sur la clientèle	Créances sur les Ets de crédit
1 - risque faible	41 178	20 306
2 - risque satisfaisant		
3 - risque acceptable	442	530
4 - sous surveillance		
5 - préoccupantes		
	41 620	20 836
Au 31 décembre 2005		
(en millions d'euros)	Créances sur la clientèle	Créances sur les Ets de crédit
1 - risque faible	36 212	16 467
2 - risque satisfaisant		
3 - risque acceptable	612	89
4 - sous surveillance		
5 - préoccupantes		
	36 824	16 556

Les notations 1 et 2 correspondent à des prêts aux contreparties dont la situation financière, les facteurs de risque et la capacité de remboursement sont bons ou excellents, à des prêts hypothécaires pour financer l'achat de résidences dont la valeur couvre largement ou très largement le financement et à d'autres comptes des particuliers qui ne sont pas douteux et sont conformes aux limites fixées pour le produit.

La notation 3 correspond à un risque acceptable et recouvre les prêts aux contreparties qui nécessitent un suivi plus strict, les prêts hypothécaires dont le montant représente une portion plus importante de la valeur du bien que dans le cas de notations 1 et 2.

Les notations 4 et 5 correspondent à des prêts aux contreparties qui nécessitent à des degrés divers des contrôles renforcés et à toutes les créances sur les particuliers impayées de 30 à 90 jours.

Les notations 6 et 7 correspondent aux créances douteuses et recouvrent tous les comptes de particuliers comportant des impayés depuis plus de 90 jours et 180 jours pour l'immobilier.

Autres titres

Obligations et effets publics

Le tableau ci-dessous fait apparaître la ventilation des portefeuilles d'obligations et effets publics par notation d'agence, sur la base de la matrice de notation de Standard and Poor's ("S&P") ou de matrices équivalentes :

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2006		
	Dettes représentées par un titre/		
	Bons du Trésor	Obligations	Total
AAA	17 169	1 006	18 175
AA - à AA +	6 723	681	7 404
A - à A +	778	740	1 518
Inférieur à A -	-	230	230
Non notés	395	1 908	2 303
Total	25 065	4 565	29 630
Dont émis par :			
- Etats	25 065	-	25 065
- entreprise	-	4 163	4 163
- autres	-	402	402
Total	25 065	4 565	29 630
Dont :			
- titres de placement disponibles à la vente	1 105	303	1 408
- titres de négociation transaction	23 960	4 262	28 222
Total	25 065	4 565	29 630

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2005		
	Dettes représentées par un titre/		
	Bons du Trésor	Obligations	Total
AAA	21 159	3 135	24 294
AA - à AA +	8 262	1 394	9 656
A - à A +	485	70	555
Non notés	82	581	663
Total	29 988	5 180	35 168
Dont émis par :			
- Etats	29 988	-	29 988
- entreprises	-	3 090	3 090
- autres	-	2 090	2 090
Total	29 988	5 180	35 168
Dont :			
- titres de placement disponibles à la vente	2 957	266	3 223
- titres de négociation transaction	27 031	4 914	31 945
Total	29 988	5 180	35 168

En cas de notations différentes entre les principales agences de notations, la notation la plus défavorable est prise en compte.

Compensation des actifs et des passifs

Compte tenu des règles de compensation imposées par l'IAS 32 sur les actifs et passifs financiers du Groupe, la juste valeur des dérivés n'a pas été compensée à hauteur de 8,1 milliards EUR au 31 décembre 2006.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2006		
	Montants pouvant		
	Valeur nette comptable	juridiquement être compensés ¹	Risque de crédit net total
Produits dérivés	20 164	(8 112)	12 052
Au 31 décembre 2005			
Montants pouvant			
(en millions d'euros)	Valeur nette comptable	juridiquement être compensés ¹	Risque de crédit net total
Produits dérivés	18 030	(11 047)	6 983

¹ Par des passifs financiers envers les mêmes contreparties.

Evaluation des dépréciations

HSBC France a pour politique de constituer sans délai des provisions pour créances douteuses au niveau de chaque entité conformément aux principes directeurs définis par le Groupe. Toutes les entités de HSBC France utilisent les mêmes procédures et le même outil pour gérer leurs provisions.

Le processus de notation Bâle II des lignes de crédit consenties par les membres du Groupe vise à mettre en évidence les expositions qui exigent un surcroît d'attention de la part de la Direction en raison d'une probabilité plus élevée de défaillance et de perte éventuelle. La Direction concentre son attention en particulier sur les lignes de crédit consenties à des emprunteurs qui présentent une notation inférieure à un niveau satisfaisant et sur les segments de portefeuille les moins bien notés. Les modifications de notations, le cas échéant, sont mises en œuvre dans les meilleurs délais.

La Direction évalue en outre périodiquement l'adéquation du niveau des provisions pour créances douteuses grâce à un examen détaillé du portefeuille de prêts, à une comparaison entre les statistiques de performance et de défaut de paiement et les tendances, et à une estimation de l'impact de la conjoncture économique courante.

Il existe deux types de provisions pour créances - celles évaluées individuellement et celles évaluées collectivement - présentés dans la Note 2 f.

La politique du Groupe exige que le niveau des provisions pour créances qui dépassent certains seuils soit examiné au moins tous les semestres et plus souvent lorsque les circonstances individuelles l'exigent. Cet examen implique une analyse des garanties reçues (avec reconfirmation de leur caractère juridiquement

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

exécutoire) et une estimation des flux de trésorerie réels et attendus. Des équipes, spécialisées et expérimentées en matière de défaillances et sectorisées par marché spécifique (Loan Management Units – LMUs), traitent les engagements des entreprises en difficulté présentant des encours importants.

Grâce à ce savoir-faire, le Groupe est en mesure d'évaluer plus précisément les pertes probables sur les encours individuels importants. Le Groupe procède à des reprises de provisions pour créances douteuses évaluées individuellement lorsqu'il dispose d'éléments qui l'incitent raisonnablement à réduire le montant des pertes attendues.

Le cas échéant, les provisions pour dépréciation prennent en compte l'exposition à des pays dont la Direction estime qu'ils sont vulnérables. Cette estimation comporte une analyse des facteurs économiques et politiques du moment. Les facteurs économiques concernent notamment le niveau de la dette extérieure, les charges de la dette et l'accès aux sources de financement externes pour couvrir les besoins de financements du pays débiteur. Les facteurs politiques pris en compte incluent la stabilité du pays et de son gouvernement, les menaces à la sécurité et la qualité et l'indépendance du système juridique.

Créances douteuses

Les encours sont considérés comme douteux dès lors qu'il existe des critères objectifs démontrant le risque avéré. Ces critères objectifs recouvrent des données observables telles qu'un retard de paiement de principal ou d'intérêts en vertu d'une obligation contractuelle depuis 90 jours et 180 jours pour l'immobilier.

Pertes

Les prêts (et les provisions pour dépréciation correspondantes) sont passés en pertes en partie ou totalement, lorsqu'il n'existe plus aucune perspective réaliste de recouvrement de ces montants et que les produits issus de la réalisation des sûretés ont été encaissés.

Créances dépréciées

Ventilation des créances dépréciées par secteur d'activité

	Exercice clos au 31 décembre 2006	
	Créances brutes sur la clientèle	Créances brutes par secteur d'activité en % des créances brutes
(en millions d'euros)		
Prêts aux particuliers	262	22
Prêts aux entreprises	892	76
Prêts aux établissements financiers	17	2
Total des créances dépréciées sur la clientèle	1 171	100

	Exercice clos au 31 décembre 2005	
	Créances brutes sur la clientèle	Créances brutes par secteur d'activité en % des créances brutes
(en millions d'euros)		
Prêts aux particuliers	295	22
Prêts aux entreprises	979	74
Prêts aux établissements financiers	49	4
Total des créances dépréciées sur la clientèle	1 323	100

Provisions pour dépréciation

En cas de pertes attendues, HSBC France réduit la valeur au bilan des créances en constituant des provisions pour dépréciation. En cas de pertes attendues sur des titres disponibles à la vente, la valeur des titres au bilan est directement ajustée.

Evolution des provisions pour l'ensemble des créances

	Exercice clos au 31 décembre 2006		
	Prêts évalués individuel- lement	Prêts évalués collecti- vement	Total
(en millions d'euros)			
Au 1 ^{er} janvier (y compris ajustements IAS 32 et 39) ..	(834)	(89)	(923)
Reprises de provisions utilisées	176	-	176
Reprises de provisions disponibles	175	20	195
(Dotations) de l'exercice . . .	(212)	(14)	(226)
Effet de désactualisation . . .	6	-	6
Variations de change, changements de périmètre et autres mouvements . . .	4	(4)	-
Au 31 décembre	(685)	(87)	(772)

	Exercice clos au 31 décembre 2005		
	Prêts évalués individuel- lement	Prêts évalués collecti- vement	Total
(en millions d'euros)			
Au 1 ^{er} janvier (y compris ajustements IAS 32 et 39) ..	(995)	(114)	(1 109)
Reprises de provisions utilisées	100	-	100
Reprises de provisions disponibles	246	37	283
(Dotations) de l'exercice . . .	(232)	(19)	(251)
Variations de change, changements de périmètre et autres mouvements . . .	47	7	54
Au 31 décembre	(834)	(89)	(923)

Provisions pour créances douteuses sur la clientèle

(en %)	2006	2005
Provisions pour créances douteuses en pourcentage des encours bruts de prêts ¹		
Provisions pour dépréciation de prêts évalués individuellement	1,63	2,47
Provisions pour dépréciation de prêts évalués collectivement	0,21	0,26
Provision spécifique	-	-
Total	1,84	2,73

1 Net des opérations de mise en pension et des comptes de règlement.

Pertes de valeur sur créances et titres disponibles à la vente et autres provisions pour risque de crédit (coût du risque)

(en millions d'euros)	Exercice clos au 31 décembre 2006	Exercice clos au 31 décembre 2005
	Total	Total
Provisions pour dépréciation de prêts évalués individuellement		
Dotations de l'exercice	212	232
(Reprises) de provisions disponibles	(175)	(246)
Récupérations sur créances amorties	(16)	-
	21	(14)
Provisions pour dépréciation de prêts évalués collectivement		
Dotations de l'exercice	14	19
(Reprises) de provisions	(20)	(37)
Récupérations sur créances amorties	-	-
	(6)	(18)
Total des pertes / (reprises) pour dépréciation :	15	(32)
- établissements de crédit	-	(3)
- clientèle	15	(29)
Autres provisions pour risques de crédit	(6)	(43)
Dotations aux provisions sur titres disponibles à la vente ¹	1	-
Coût du risque	10	(75)²
Part des pertes pour dépréciation revenant à la clientèle en pourcentage des créances brutes à la clôture	0,04 %	n/a
Encours de la clientèle et établissements de crédit		
Créances douteuses	1 669	1 326
Provisions pour dépréciation	772	923
Créances brutes	63 625	54 706
Taux de couverture des créances douteuses	66,04 %	69,6 %

1 En 2005, les dotations aux provisions sur titres disponibles à la vente n'étaient pas classées en coût du risque.

2 Un chiffre entre parenthèses signifie que le montant des reprises de provisions a excédé celui des dotations nouvelles.

Gestion de la liquidité et du financement

La gestion de la liquidité et du financement a pour objectif d'assurer que l'ensemble des engagements de financements et des retraits de dépôts prévisibles soit honoré à l'échéance. HSBC France possède une source de financement diversifiée et stable, constituée de dépôts de sa clientèle de particuliers et d'entreprises et de portefeuilles d'actifs très liquides.

La gestion de la liquidité et du financement s'appuie sur :

- le suivi des ratios de liquidité du bilan selon les contraintes internes et les exigences de la réglementation ;
- la projection des flux de trésorerie et la détermination des actifs liquides nécessaires pour assurer l'équilibre ;
- le maintien d'un éventail varié de sources de financement ;
- la gestion de la concentration et du profil d'amortissement de la dette ;
- le suivi des programmes de financement ;
- le suivi de la concentration des déposants afin de se prémunir contre une dépendance excessive vis-à-vis de déposants importants et de garantir une diversité de financement globalement satisfaisante ; et
- l'existence de plans de gestion de crises de liquidité et de financement. Ces plans définissent les indicateurs avancés de situations de tensions et indiquent quelles mesures prendre en cas de difficultés liées à une crise systémique ou autre tout en limitant les implications négatives à long terme pour l'activité.

Les dépôts à vue de la clientèle (comptes courants et comptes d'épargne) constituent une part importante du financement global du Groupe qui s'est révélée stable au fil des ans.

HSBC France est un intervenant important sur les marchés monétaire et obligataire, par l'intermédiaire de ses activités de marchés. HSBC France reçoit régulièrement des dépôts, souvent à court terme, de banques et d'autres institutions financières. En outre, le financement des activités de marchés de capitaux, du fait des opérations de pension notamment, permet au Groupe de bénéficier d'un refinancement direct sur les marchés.

La plupart des actifs de la banque est libellée en euros et dans une moindre mesure en livres et en dollars des Etats-Unis. Les actifs qui ne sont pas libellés en euros, sont financés par des dépôts en devises en

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

provenance du marché interbancaire des eurodevises, des banques centrales, de la clientèle de grandes entreprises et d'autres institutions financières.

Le suivi des dépôts par type d'établissement et par pays permet de se prémunir contre une dépendance excessive vis-à-vis d'un établissement donné ou d'une catégorie spécifique de déposants.

HSBC France respecte le coefficient réglementaire de liquidité imposé par la Banque de France sous la supervision de la Commission Bancaire. Les banques sont tenues de transmettre des rapports trimestriels qui présentent le détail du calcul de leur coefficient mensuel de liquidité pour les trois derniers mois. Les banques transmettent en même temps des "ratios d'observations", qui sont des prévisions de leurs positions futures de liquidité. Ces ratios sont calculés en divisant les actifs liquides (qui sont soumis à des facteurs de décote) par les passifs exigibles (qui comprennent une portion des comptes de la clientèle, 5 % des engagements de hors-bilan et l'ensemble des emprunts et dettes subordonnées arrivant à échéance dans moins d'un mois). Les banques sont tenues de conserver à tout moment un ratio supérieur à 100 %. En 2006, le ratio moyen de liquidité du groupe HSBC France s'est établi à 112,93 %.

HSBC France suit également la politique du Groupe HSBC qui consiste à adosser tous les dépôts bancaires et professionnels dont l'échéance est inférieure à 30 jours et 5 % de l'ensemble des autres dépôts à des actifs liquides, toutes devises confondues. En cas de crise, le Groupe serait donc en mesure d'honorer ses obligations à mesure qu'elles arriveraient à échéance pendant un minimum de 30 jours sans avoir recours aux marchés. Cette contrainte vient renforcer les exigences réglementaires.

Gestion des risques de marché

La gestion des risques de marché a pour objectif de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché afin d'optimiser le retour sur risque, tout en conservant un profil de marché cohérent avec le statut du Groupe en tant qu'établissement financier de premier plan et intervenant majeur en matière de produits et services financiers.

Le risque de marché est le risque que des variations des facteurs de risques de marché, tels que les taux de change, les taux d'intérêt, les spreads obligataires et les cours des actions et des denrées et matières premières, puissent peser sur le produit net bancaire du Groupe ou diminuer la valeur de ses portefeuilles.

HSBC France divise ses expositions au risque de marché entre les positions d'opérations de marché et les autres. Les expositions d'opérations de marché

proviennent des positions liées aux activités de teneur de marché et aux transactions pour compte propre. Les autres expositions sont dues à la gestion des actifs et passifs bancaires commerciaux.

Ces deux types d'exposition sont examinés de façon systématique par le Comité ALCO Bilan-Marchés (Comité de Bilan et de Marchés), qui s'assure que des contrôles adéquats sont en place et qui fixe les politiques en matière de risques de marché.

Cette organisation a pour objectif de s'assurer que tous les risques de marché sont regroupés au sein d'unités qui disposent des compétences, des outils et des dispositifs de supervision et de contrôle éthique nécessaires pour les gérer.

Les acteurs et organes de contrôle permanent des risques de marchés

Le processus d'attribution des limites de marché et l'ensemble du dispositif de contrôle permanent des risques de marché impliquent un certain nombre d'acteurs, des services du Groupe HSBC et de HSBC France ainsi que des comités spécifiques, dont les rôles sont précisés ci-dessous.

Traded Markets Development & Risk (TMR) – Groupe HSBC

La Direction du Groupe HSBC participe activement à la définition et au suivi des risques de marché de HSBC France par le biais du département Traded Markets Development & Risk (TMR). La vocation de cette unité est d'allouer les limites de risques aux différentes entités du Groupe HSBC par le biais du Global Mandate et d'en contrôler l'utilisation. Le responsable de TMR rapporte au Head of Finance du Groupe HSBC.

Market Risk Management (MRM)

HSBC France a mis en place, conformément à l'organisation du Groupe HSBC, une fonction de Market Risk Management (MRM), chargée du suivi rapproché des risques de marché de HSBC France, de l'instruction des limites à destination de l'ALCO et de l'optimisation au jour le jour de l'utilisation des limites, de la résolution des éventuels dépassements identifiés et notifiés par Product Control. Le responsable de MRM France est rattaché hiérarchiquement au Secrétaire Général de la Grande clientèle et fonctionnellement au responsable de MRM EMEA, entité du Groupe en charge des risques de marché sur cette zone géographique.

Product Control

Au sein des fonctions support de la Grande clientèle de HSBC France, les équipes de Product Control, dirigées par le Head of Market Risk and Product Control, assurent le calcul, le contrôle et l'analyse au quotidien des indicateurs de risques de marché et des résultats.

Elles sont aussi chargées du contrôle de la valorisation journalière des positions, de la définition des réserves, et de l'enregistrement des résultats quotidiens.

Product Control constitue ainsi le fondement du dispositif de contrôle permanent indépendant des risques de marché de la banque. Une équipe spécifique au sein de Product Control est en charge de la consolidation des risques du groupe HSBC France ainsi que de la production et de la diffusion des états des reportings portant sur les risques de marché de HSBC France.

Derivative Models Review Group (DMRG)

Pour la gestion, la valorisation et l'évaluation des risques de certains produits dérivés, le recours à des modèles développés par la recherche front office se révèle nécessaire. La validation de ces modèles incombe à une cellule spécialisée et indépendante, Derivative Models Review Group (DMRG), autrefois regroupée au sein de la Direction des Risques de Marché et de Modèles. Depuis mars 2005, cette équipe a rejoint le Secrétariat Général de la Banque de Grande clientèle et rapporte au Head of Market Risk and Product Control. Le DMRG Paris est par ailleurs fonctionnellement rattaché au DMRG Group, lui-même intégré à TMR.

Le Comité des paramètres

Placé sous la direction du Head of Market Risk and Product Control, il est composé de membres du DMRG, de Product Control et de représentants du front office. Il se réunit au cours de la première quinzaine du mois suivant afin d'examiner de manière contradictoire les paramètres de modèles utilisés par le front office. Au cours de ces réunions mensuelles, est examinée l'évolution des principaux indicateurs de marché.

Le Comité des titres

Ce comité qui se réunit mensuellement est composé d'opérateurs du front office et de membres de Product Control. Il a pour objet d'examiner les positions importantes sur titres et de passer d'éventuelles provisions pour illiquidité.

L'ALCO Bilan-Marchés

L'ALCO Bilan-Marchés est un comité qui se réunit mensuellement sous la présidence du Président-Directeur Général de HSBC France ou du Directeur Général Délégué en charge du contrôle permanent. Son rôle est d'examiner les questions essentielles relatives aux risques de marché, aux risques structurels du bilan (taux, change, liquidité), au portefeuille titres et au ratio de solvabilité. Ce comité a pour mission de superviser les risques de marché et les risques de bilan d'une manière systématique, de s'assurer que les contrôles adéquats existent et d'approuver les principales règles qui font partie du dispositif de surveillance. L'ALCO Bilan-Marchés regroupe les principaux responsables des métiers concernés par ces

risques, la Direction Générale, le Directeur Financier, les Directeurs des métiers directement concernés, le Directeur des Marchés, le Directeur du Contrôle de gestion et de la Comptabilité, le Head of Market Risk and Product Control, le Secrétaire Général de la Banque de Grande clientèle ainsi que le Directeur de la Gestion Actif Passif qui en assure le secrétariat.

L'ALCO Bilan-Marchés examine mensuellement les indicateurs de risques de l'ALCO préparés par Product Control et analyse tout événement significatif constaté au cours du mois précédent. Toute entité générant des risques de marché doit présenter annuellement une demande de renouvellement ou d'extension de ses limites ou d'extension de celles-ci.

Le contrôle périodique

Le contrôle périodique des risques de marché tels qu'ils sont décrits ci-dessus est du ressort de Group Financial Services and European Audit (AUF) qui est l'organe du Groupe HSBC en charge du contrôle périodique notamment des activités de marché à travers le monde.

Le Comité d'Audit et le Conseil d'Administration de HSBC France

Le Comité d'Audit et le Conseil d'Administration de HSBC France jouent pleinement le rôle que leur assigne l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires. Les limites de marché sont soumises pour avis à chaque Comité d'Audit de HSBC France, et les principales informations relatives aux risques de marché et à leur contrôle sont présentées à ce comité qui peut ainsi délibérer sur l'ensemble du dispositif de contrôle. De même, une présentation des éléments principaux relatifs aux risques de marché est faite à chaque Conseil d'Administration de HSBC France.

Les outils du contrôle permanent des risques de marchés

La Value at Risk

L'un des principaux outils utilisés par le Groupe pour suivre et limiter son exposition au risque de marché est la Value at Risk (ci-après "la VaR"). HSBC France s'est doté d'un modèle interne pour calculer la VaR. La VaR est une technique qui permet d'évaluer les pertes potentielles encourues sur les positions de risque du fait de variations de taux et de cours de marché à un horizon de temps déterminé et pour un niveau de probabilité donné (99 % dans le cas du Groupe). HSBC France calcule la VaR chaque jour. Le modèle de VaR utilisé par HSBC France, à l'instar du Groupe, se fonde sur des simulations historiques. Le modèle de simulation historique définit des scénarios futurs plausibles à partir de séries temporelles de taux de marché, en tenant compte des interrelations entre les différents marchés et taux, telles que les liens entre les taux d'intérêt et les taux de change, par exemple.

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Les variations potentielles de cours de marché sont calculées à partir des données de marché des deux années précédentes. Le modèle interne de HSBC France a été validé par la Commission Bancaire en 1999 pour les calculs réglementaires des exigences de fonds propres. HSBC France calcule la perte maximale à un horizon de 10 jours. Pour répondre à une exigence Groupe, la VaR équivalente 1 jour est estimée en divisant la VaR à 10 jours par une racine carrée de 10. Conformément aux normes du Groupe, l'exposition de la VaR est exprimée en VaR équivalente 1 jour. Le passage à un calcul réel VaR 1 jour est programmé pour janvier 2007.

Bien qu'elle constitue une mesure utile du risque, la VaR doit être appréciée au regard de ses limites. A titre d'illustration :

- l'utilisation de données historiques comme substitut pour estimer les événements futurs peut ne pas capturer tous les événements potentiels, en particulier ceux qui sont extrêmes par nature ;
- le choix d'un horizon d'1 jour suppose que toutes les positions peuvent être soit liquidées, soit couvertes en l'espace d'une journée. Il est possible que cette méthode ne permette pas de prendre suffisamment en compte le risque de marché en période de liquidité très réduite qui n'autoriserait pas la liquidation ou la couverture de l'intégralité des positions en l'espace d'une seule journée ;
- par définition, le niveau de probabilité de 99 % ne permet pas de prendre en compte les pertes au-delà de ce niveau de probabilité ; et
- la VaR est calculée sur la base d'expositions courantes à la clôture de l'activité et ne reflète par conséquent pas forcément les expositions en cours de séance.

Conscient des limites de ce modèle, HSBC France remédie à ces lacunes en instituant des limites de sensibilité. Des scénarii de stress sont en outre appliqués tant aux portefeuilles individuels qu'aux positions consolidées de HSBC France. Ces scénarii de stress sont définis par un groupe de spécialistes à Paris (responsables de marché, contrôleurs) selon les règles et pratiques du Groupe.

La VaR équivalente 1 jour des Marchés, à la fois sur les opérations de marché et de gestion du risque structurel de taux, s'élevait à :

<i>(en millions d'euros)</i>		<i>Total</i>
Au 31 décembre 2006	5,4
Au 31 décembre 2005	9,5

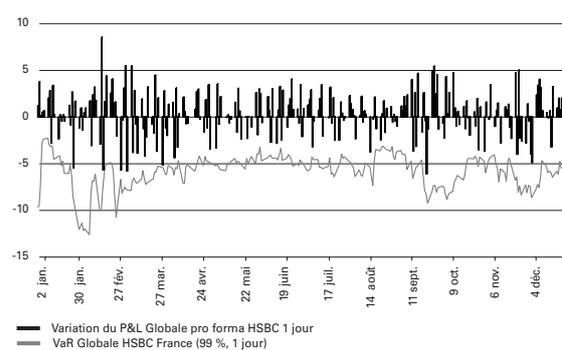
<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>
2006	6,0	2,4	12,9
2005	13,7	5,6	22,9

Back testing

Ce processus de contrôle a posteriori du modèle est effectué sur la base de VaR 99 % 1 jour comparée à des résultats quotidiens "pro forma" déterminés à partir des variations des prix de marché à positions inchangées. Cet exercice est réalisé à J+2, par activité et sur l'ensemble des positions de marché du groupe HSBC France.

Il permet de valider le modèle utilisé en s'assurant que dans 99 % des cas, le résultat est inférieur, en valeur absolue, à la VaR 1 jour calculée.

Back Testing pro forma janvier-décembre 2006 *(en millions d'euros)*



Juste valeur et contrôles de vérification des cours

Le Groupe a pour politique de soumettre à des tests indépendants à l'échelle du Groupe les processus d'évaluation et de vérification de cours concernant les instruments financiers inscrits au bilan à leur juste valeur.

Les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur comprennent notamment les actifs du portefeuille de négociation, les instruments financiers sous option juste valeur, les obligations liées aux ventes de titres à découvert, l'ensemble des instruments financiers dérivés et les titres de placement.

Le calcul des justes valeurs constitue par conséquent un élément important des remontées d'informations relatives aux activités de Marchés du Groupe.

Toutes les politiques significatives en matière d'évaluation et toute modification de ces politiques doivent être approuvées par la Direction Financière. Les normes internes de remontées d'informations mises en œuvre par le Groupe exigent que les services de Contrôle financier du Groupe soient indépendants des activités de prises de risques, les services financiers étant chargés en dernier ressort de déterminer les justes valeurs figurant dans les états financiers et de s'assurer du respect des politiques de Groupe et de l'observation des normes comptables afférentes.

Opérations de marché

Le risque de marché inhérent au portefeuille d'opérations de marché est suivi et contrôlé tant au niveau du portefeuille que des positions grâce à l'utilisation de techniques complémentaires, telles que la VaR et la valeur actuelle d'un point de base, assorties de tests de stress et de sensibilité et de plafonds de concentration. Ces méthodologies permettent de quantifier l'impact de mouvements de marché donnés sur les capitaux.

Les autres dispositifs de contrôle consistent à limiter les opérations individuelles de négociation à une liste d'instruments autorisés fixée par le département Traded Markets Development and Risk et à mettre en œuvre

des procédures drastiques d'approbation des nouveaux produits. La négociation de produits dérivés complexes est notamment concentrée à des niveaux appropriés d'expertise produit et soumise à des systèmes de contrôle stricts.

La politique de HSBC France en matière de couverture consiste à gérer le risque économique de la façon la plus appropriée sans s'inquiéter de savoir si une comptabilité de couverture pourra être appliquée, dans le cadre des limites concernant la volatilité potentielle des résultats publiés. La ventilation de la VaR des opérations de marché est présentée ci-après par type de risque, par positions prises avec intention de négociation et par positions prises sans intention de négociation (non significatives au niveau de HSBC France) :

VaR Trading des opérations de marché par type de risque

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Change</i>	<i>Taux d'intérêt</i>	<i>Action</i>	<i>Total</i>
Au 31 décembre 2006	0,21	4,82	0,97	5,11
Au 31 décembre 2005	0,24	7,59	0,50	7,34
Moyenne				
2006	0,26	6,49	0,91	5,78
2005	0,29	11,07	1,17	12,03
Minimum				
2006	0,10	2,75	0,12	2,36
2005	0,14	3,60	0,28	4,47
Maximum				
2006	0,64	13,08	2,31	11,87
2005	0,47	21,58	3,73	22,39

Positions prises avec intention de négociation - VaR par type de risque

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Change</i>	<i>Taux d'intérêt</i>	<i>Action</i>	<i>Total</i>
Au 31 décembre 2006	0,21	4,82	0,97	4,97
Au 31 décembre 2005	0,24	7,42	0,50	7,17
Moyenne				
2006	0,26	5,59	0,91	5,45
2005	0,29	10,71	1,17	11,67
Minimum				
2006	0,10	1,69	0,12	2,31
2005	0,14	3,52	0,28	4,39
Maximum				
2006	0,64	10,88	2,31	10,68
2005	0,47	20,49	3,73	21,30

Positions prises sans intention de négociation - VaR par type de risque

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Change</i>	<i>Taux d'intérêt</i>	<i>Action</i>	<i>Total</i>
Au 31 décembre 2006	-	0,15	-	0,15
Au 31 décembre 2005	-	0,17	-	0,17
Moyenne				
2006	-	0,33	-	0,33
2005	-	0,36	-	0,36
Minimum				
2006	-	0,05	-	0,05
2005	-	0,08	-	0,08
Maximum				
2006	-	1,19	-	1,19
2005	-	1,09	-	1,09

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

Déclaration d'exigence de fonds propres

Le modèle interne permet de calculer quotidiennement les Value at Risk de toutes les positions. Il a été validé par la Commission Bancaire pour les calculs réglementaires des exigences de fonds propres. Au 31 décembre 2006, il couvre un périmètre représentant 99 % du risque général de marché de HSBC France.

	31 décembre 2006		31 décembre 2005	
	BRI	CAD	BRI	CAD
Modèle interne :	71,6	71,6	117,2	117,2
Risque de change	3,4	3,9	3,0	3,0
Risque général de taux	93,1	93,1	124,7	124,7
Risque global action	15,9	15,9	11,2	11,2
Effet de compensation risque global	(40,8)	(40,8)	(21,7)	(21,7)
Risques forfaitaires :	62,3	62,2	60,8	60,8
Risque de change	0,10	0,10	0,05	0,05
Risque général de taux	0,17	0,12	0,12	0,08
Risque spécifique de taux	59,5	59,5	60,6	60,6
Risque global action	0,0	0,0	0,0	0,0
Risque spécifique action	2,5	2,5	0,0	0,0
Total	133,9	133,8	178,0	177,9

Gestion du risque structurel de taux

Le principal objectif de la gestion du risque structurel de taux est d'optimiser la marge nette d'intérêts.

Le risque structurel de taux provient principalement des écarts entre le rendement futur des actifs et le coût futur des passifs du fait des variations de taux d'intérêt. L'analyse de ce risque est complexe, en raison de la nécessité de formuler des hypothèses d'une part sur les options offertes aux emprunteurs pour certains produits comme les remboursements anticipés de prêts immobiliers, d'autre part sur le comportement des déposants concernant l'échéance de dépôts remboursables contractuellement sur demande, comme les comptes courants. Lorsque les caractéristiques comportementales d'un produit sont différentes de ses caractéristiques contractuelles, les caractéristiques comportementales sont évaluées afin de déterminer le risque de taux d'intérêt réel sous-jacent. L'ALCO Bilan-Marchés vérifie régulièrement chacune de ces hypothèses de comportement et les positions de risque de taux d'intérêt afin de s'assurer qu'elles respectent les limites de risque fixées par le Conseil de Direction du Groupe HSBC.

Pour gérer ce risque de façon optimale, la Direction de la Gestion Actif Passif (GAP) centralise le calcul et la gestion du risque structurel de taux et définit les règles de transfert de ce risque au département en charge des activités de marché. L'exposition nette au risque de taux d'intérêt est transférée dans des portefeuilles dédiés gérés par la salle des marchés grâce à une série de transactions internes (cash ou swap) entre les entités opérationnelles et la salle des marchés.

Les risques qui ne pas couverts par le modèle interne sont mesurés en utilisant la méthode forfaitaire recommandée par les Banque des Règlements Internationaux (BRI) et transposé dans la réglementation française par le règlement CRBF 95-02.

Les exigences de fonds propres au titre des risques de marché se décomposent de la manière suivante (en millions EUR) :

	31 décembre 2006		31 décembre 2005	
	BRI	CAD	BRI	CAD
Modèle interne :	71,6	71,6	117,2	117,2
Risque de change	3,4	3,9	3,0	3,0
Risque général de taux	93,1	93,1	124,7	124,7
Risque global action	15,9	15,9	11,2	11,2
Effet de compensation risque global	(40,8)	(40,8)	(21,7)	(21,7)
Risques forfaitaires :	62,3	62,2	60,8	60,8
Risque de change	0,10	0,10	0,05	0,05
Risque général de taux	0,17	0,12	0,12	0,08
Risque spécifique de taux	59,5	59,5	60,6	60,6
Risque global action	0,0	0,0	0,0	0,0
Risque spécifique action	2,5	2,5	0,0	0,0
Total	133,9	133,8	178,0	177,9

Une fois le risque de marché consolidé dans les portefeuilles de la salle des marchés, l'exposition nette est gérée au moyen de swaps de taux d'intérêt pour solder la position dans le marché dans le cadre de limites convenues.

L'un des principaux outils de gestion du risque structurel de taux est le contrôle de la sensibilité de la marge nette d'intérêts prévisionnelle selon divers scénarios de taux d'intérêt.

Les activités d'assurance de HSBC sont également à l'origine de risques de marché provenant des portefeuilles d'investissements et des engagements envers les assurés. Les principaux risques de marché sont le risque de taux d'intérêt et le risque actions, qui ont surtout pour origine l'émission de polices à rendement garanti. Une équipe dédiée de gestion Actif Passif supervise la gestion du risque de marché des activités d'assurance sous la surveillance des comités GAP local et central.

Gestion du risque structurel de change

Les positions de change issues de l'activité bancaire sont systématiquement transférées à la salle des marchés qui assure la gestion du risque de change dans le cadre de limites fixées par l'ALCO Bilan-Marchés.

Par ailleurs, il existe un risque de change qui correspond au risque de variation des fonds propres due à des investissements en devises non couverts par des financements en devises. Cette exposition, dite structurelle, au risque de change correspond aux

investissements nets dans les filiales, succursales ou entreprises associées dont l'euro n'est pas la devise fonctionnelle.

Les investissements dans des filiales étrangères sont faibles en montant et sont entièrement financés dans la même devise. L'exposition structurelle au risque de change est par conséquent limitée au résultat de ces filiales conservé en réserves. Cette exposition et la sensibilité à la variation des taux de change des ratios de capital sont suivies par l'ALCO Bilan-Marchés.

Couverture des risques et ratios réglementaires

Contrôle des grands risques

Le groupe HSBC France respecte les règles imposées par la Commission Bancaire :

- limitation à un montant égal à 20 % des fonds propres sur un groupe de clients considéré comme un seul et même bénéficiaire considéré comme "Investment Grade", 15 % pour un bénéficiaire "Non Investment Grade" ;
- limitation à 8 fois les fonds propres du total des risques dépassant unitairement 10 % des fonds propres. Pour HSBC France, à la fin de l'exercice 2006, douze groupes dépassaient individuellement 10 % des fonds propres nets.

Provisionnement des risques

Les provisions relatives aux risques clientèle au 31 décembre 2006 couvrent à hauteur de 66,04 % l'ensemble des créances douteuses et contentieuses du groupe HSBC France.

Ratio de liquidité

Les ratios réglementaires du groupe HSBC France reflètent la bonne couverture du risque de liquidité. Le coefficient réglementaire de liquidité, qui mesure l'impasse potentielle de liquidité à un mois, s'est établi en moyenne en 2006 à 112,93 %.

Ratio de solvabilité international

Le ratio de solvabilité international (ratio CAD) du groupe HSBC France s'élève à 9,61 % au 31 décembre 2006 pour un minimum de 8 %. Pour les seuls fonds propres de première catégorie (noyau dur), le ratio du groupe s'élève à 9,87 % (pour une norme minimale de 4 %).

Le total des fonds propres du groupe HSBC France selon la définition CAD s'élève à 4,2 milliards EUR au 31 décembre 2006, dont 4,3 milliards au titre du noyau dur.

Les équivalents risques pondérés relatifs aux différentes catégories de risques sont de 43,3 milliards EUR et se répartissent ainsi :

(en milliards d'euros)

Risques de crédits	
hors portefeuille de négociation	40,0
Risques de crédit du portefeuille	
de négociation	2,3
Risques de marché	1,0

La gestion du risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de pertes résultant de fraudes, d'activités non autorisées, d'erreurs, d'omissions, de l'inefficacité, de la défaillance des systèmes ou d'événements externes.

Il inclut le risque lié à la sécurité des systèmes d'information, le risque juridique et réglementaire et le risque environnemental.

Recensement et suivi des risques opérationnels

Un dispositif de gestion du risque opérationnel a été mis en place au cours de l'année 2003 en prolongement du reporting des pertes effectué par l'ensemble des métiers du groupe HSBC France en 2002. Ce dispositif repose sur la nomination d'une équipe en central, relayée par des correspondants risques opérationnels dans chaque métier ("ORBC ou Operational Risk Business Coordinators"), désignés par les responsables des métiers. Les ORBC coordonnent, au sein de leur entité, les travaux de recensement des risques opérationnels susceptibles d'affecter l'activité de leur métier. Ils doivent, en liaison avec les opérationnels concernés, analyser ces risques et les quantifier (fréquence, impact et exposition au risque, cette dernière prenant en compte l'efficacité des procédures existantes), en utilisant la grille de cotation préconisée par le Groupe HSBC.

Au cours de l'année 2004, les risques identifiés comme majeurs en fonction de leur cotation ont fait l'objet de plans d'action après examen et validation par un Comité spécifique. Les ORBC ont en charge le suivi de ces plans d'action et plus généralement, la mesure de l'exposition aux risques de leur activité et de son évolution.

En janvier 2005, le Groupe HSBC a complété les procédures existantes en récapitulant dans un texte spécifique l'ensemble des modalités d'identification, de déclaration, de gestion, de contrôle et de prévention des risques. L'ensemble de ces règles couvre notamment les domaines suivants :

- la responsabilité de la gestion du risque opérationnel incombe en premier lieu aux managers au travers du traitement de leurs opérations ;

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

- des systèmes d'information sont utilisés en vue d'identifier et de déclarer les risques opérationnels et de générer un reporting régulier et approprié ;
- les risques opérationnels sont identifiés à partir de déclarations couvrant l'ensemble des activités. Une actualisation régulière de l'identification des risques est effectuée afin d'identifier les évolutions significatives ;
- les pertes opérationnelles sont collectées et font l'objet d'un reporting auprès de la Direction Générale, du Comité des Risques et du Comité d'Audit.

Dans ce cadre, pour l'ensemble du groupe HSBC France, un Comité des Risques examine à intervalles réguliers les risques des métiers ainsi que les pertes opérationnelles.

Un travail de révision annuelle de l'examen des risques de l'ensemble des métiers est effectué, ainsi qu'un examen trimestriel de l'évolution des risques majeurs et de l'impact des mesures décidées en vue de les réduire. Une synthèse de ces travaux est communiquée au Comité d'Audit.

Une application informatique, développée par le Groupe HSBC a été déployée au cours de l'année 2006 chez HSBC France. Cette application (GORDON, Group Operational Risk Database Online Network) gère de manière décentralisée le processus d'identification et d'actualisation des risques ainsi que la déclaration des pertes opérationnelles.

Risques juridiques et litiges éventuels

La Direction des Affaires Juridiques et Fiscales ("DAJF") assiste les différents métiers de banque de HSBC France afin d'améliorer la prévention des risques juridiques, et assure le suivi des litiges.

- Prévention des risques juridiques :
La DAJF assure le fonctionnement du Comité des Risques Juridiques et Fiscaux, qui se réunit trimestriellement pour examiner les situations susceptibles de générer des risques juridiques et fiscaux spécifiques et substantiels et celui du Comité des Opérations Complexes et Structurées, qui examine les risques juridiques, comptables, fiscaux, financiers et de réputation liés aux opérations structurées complexes. La DAJF participe également aux processus de "due diligence" relatifs aux opérations de marché, de montages structurés et dans le cadre de toute nouvelle acquisition (ou cession) d'une entité par le groupe HSBC France.

La DAJF assure la gestion des risques liés directement ou indirectement aux dossiers contentieux. Elle est associée au traitement des dossiers de crédits

préoccupants ou douteux les plus significatifs. Elle suit par ailleurs les autres risques pouvant avoir une incidence juridique et/ou fiscale.

- Litiges :
Le groupe HSBC France ne fait plus l'objet que d'un litige aux États-Unis. La Direction estime que l'issue ultime n'aura pas d'impact significatif sur la situation financière du groupe. Il n'existe pas d'autre litige ou arbitrage susceptible d'avoir une incidence sensible sur la situation financière de HSBC France, son activité, son résultat, et le cas échéant sur le groupe HSBC France.

Plan de Continuité des Activités

Des Plans de Continuité d'Activité (PCA) en cas de perte ou d'indisponibilité d'un immeuble ont été élaborés pour toutes les activités essentielles exercées, au sein de la plate-forme HSBC France (HSBC France, HSBC UBP, HSBC Hervet, HSBC de Baecque Beau et HSBC Picardie) et des filiales financières hébergées dans les sites centraux franciliens du Groupe. Un site de repli, pré-équipé est installé à Lognes pour toutes les opérations sensibles ; il est régulièrement testé.

Les filiales bancaires régionales ont mis en place leurs propres PCA pour leurs activités de "siège". Les activités exercées dans les réseaux sont couvertes en cas d'indisponibilité partielle du personnel (crue, risque sanitaire...) par des plans dédiés. L'hypothèse de la perte du site de Lognes relève du Plan de Sauvegarde Informatique (PSI).

Les activités traitées en priorité en cas de crise sont les activités de marchés, la gestion d'actifs, le traitement des opérations bancaires et les supports informatiques hors production gérées par le PSI.

Des tests effectués pour s'assurer de la continuité de l'exploitation en cas de survenance d'une crise sont régulièrement réalisés :

- en novembre 2006 pour l'ensemble des activités CIBM à risque élevé : marchés, gestion d'actifs, opérations et support informatiques ;
- en décembre 2006 avec notamment les activités Gestion, supports OPCVM, épargne entreprise, affacturage... ;
- des tests sont prévus début 2007 (opérations) ;
- des tests ont eu lieu dans le courant de l'été 2006 (juridique, achats, risques et crédits) et sont programmés sur le 1^{er} semestre 2007 pour les autres activités.

D'autre part, une réflexion a été engagée, tant à la Fédération Bancaire Française qu'en interne pour aboutir à la définition de plans spécifiques couvrant les autres grands risques pouvant affecter la continuité

de l'activité (Crue centennale, pandémies, etc.), en accord avec les attentes des pouvoirs publics. Cette démarche doit aboutir à la rédaction de plans spécifiques opérationnels de continuité/reprise d'activité dans le courant de 2007.

Enfin, une Direction de la Sécurité a été créée au 1^{er} janvier 2006. Elle couvre la gestion de crise et le pilotage des plans de continuité d'activité du groupe HSBC France.

Situation de dépendance

HSBC France n'est dépendant à l'égard d'aucun brevet ou licence et d'aucun contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

Risques environnementaux

La politique de responsabilité de l'entreprise est développée en pages 46 à 51 du présent Document de référence.

Risques de non-conformité

Le risque de non-conformité constitue le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation lié au non-respect de dispositions législatives, réglementaires, professionnelles ou déontologiques propres aux activités bancaires et financières

Organisation du dispositif de contrôle de la conformité

Au sein du groupe HSBC France, le dispositif de contrôle des risques de non-conformité est animé par la Direction de la Conformité et de la Déontologie (DCDO). Depuis mars 2006, l'ensemble des équipes de conformité du groupe HSBC France est rattaché hiérarchiquement à la DCDO afin de garantir pleinement l'indépendance de la fonction conformité par rapport aux activités opérationnelles prescrite par les dispositions du règlement n° 97-02 modifié du CRBF. La DCDO est désormais constituée de cinq départements rattachés au Directeur de la Conformité et de la Déontologie : quatre départements spécialisés par métier (Réseaux bancaires et Assurances, Banque de Grande clientèle et de Marchés, Gestion d'actifs, Banque privée) et un département Conformité Centrale, chargé de veiller à la cohérence du dispositif.

Dans le cadre de son rôle de coordination et d'animation du dispositif de contrôle de la conformité, la DCDO assure, en particulier, la prise en charge des missions suivantes :

- le suivi, en relation avec la Direction des Affaires Juridiques et Fiscales, des évolutions réglementaires

ayant une incidence sur les activités du groupe HSBC France ;

- l'élaboration et l'actualisation des procédures et instructions nécessaires à l'application pratique des dispositions législatives et réglementaires ;
- l'information et la formation des collaborateurs sur les obligations de conformité liées aux activités et responsabilités qu'ils exercent ;
- l'exercice d'une fonction de conseil auprès des responsables opérationnels afin de les assister dans la mise en œuvre des obligations de conformité ;
- l'identification des risques de non-conformité associés aux activités exercées par le groupe HSBC France ;
- l'organisation et la réalisation, en coordination avec les services de contrôle interne des métiers et filiales, des travaux de contrôle permanent de conformité ;
- la coordination des relations avec les autorités réglementaires et administratives.

Procédures d'identification et de surveillance des risques de non-conformité

La DCDO s'appuie sur les travaux de veille juridique de la Direction des Affaires Juridiques et Fiscales pour suivre les modifications des textes législatifs et réglementaires ainsi que les évolutions de jurisprudence ayant une incidence sur les activités du groupe HSBC France, les analyser et définir leurs modalités d'application.

L'analyse des risques de non-conformité et les modalités de leur contrôle sont documentées dans des "chartes de conformité" recensant les dispositions législatives, réglementaires, professionnelles, ainsi que les normes propres au Groupe HSBC, applicables à chaque métier ou activité, et les procédures et contrôles mis en place afin de s'assurer du respect de ces règles. Au cours de l'année 2006, ces documents ont fait l'objet de travaux de revue et d'adaptation afin de procéder à la notation du niveau de risque intrinsèque afférent aux différentes règles applicables, de qualifier le niveau de risque résiduel en effectuant une analyse critique du dispositif de contrôle en place, et, le cas échéant, de renforcer les contrôles existants.

S'agissant des risques liés aux nouveaux produits et services ainsi qu'aux modifications significatives apportées aux produits existants, une procédure d'examen spécifique est en place. Celle-ci prévoit la réalisation systématique de diligences préalables formalisées par les entités et les fonctions de contrôle concernées, dont la Conformité, afin de s'assurer de la prise en compte et de l'analyse de l'ensemble des risques induits par les nouveaux produits et services. Les nouveaux produits répondant à certains

Les facteurs de risque et leur contrôle au sein du groupe HSBC France (suite)

critères sont en outre soumis à l'approbation préalable du Comité d'Examen des Produits, présidé par le Président du groupe HSBC France ou par le Directeur Général Délégué en charge du contrôle permanent, et dont la DCDO assure le secrétariat. La DCDO est responsable de s'assurer que les produits concernés respectent tant les dispositions législatives et réglementaires que les normes internes, et que les demandes et décisions du Comité ont été prises en compte avant le lancement desdits produits.

Le suivi du fonctionnement du dispositif de contrôle de la conformité et des éventuels dysfonctionnements identifiés repose, en premier lieu, sur des procédures de reporting récurrent et ponctuel. Les responsables locaux de la conformité des entités du groupe HSBC France (dénommés LCO) établissent trimestriellement un rapport sur la conformité avec les lois et règlements des activités entrant dans leur périmètre de responsabilité, et l'adressent au responsable de la conformité du métier concerné. Ce rapport est signé par le LCO et co-signé, chaque semestre, par le responsable de l'entité. Un rapport consolidé pour le groupe HSBC France est élaboré, chaque trimestre, à partir de ces rapports, et est co-signé, chaque semestre, par le Directeur de la Conformité et de la Déontologie et le Président-Directeur Général du groupe HSBC France.

Les éventuels dysfonctionnements identifiés dans la mise en œuvre des obligations de conformité font l'objet de l'élaboration, par le responsable de la conformité de l'entité concernée, d'un rapport d'anomalie immédiat devant remonter jusqu'au niveau approprié de la ligne Conformité, puis d'un suivi régulier des actions mises en œuvre pour y remédier.

Par ailleurs, le fonctionnement du dispositif et les principaux risques de non-conformité identifiés sont revus dans le cadre d'instances de contrôle dédiées, composées à la fois de représentants de la fonction Conformité et de responsables opérationnels. Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions du règlement CRBF 97-02 relatives au contrôle de la conformité, il a été décidé de créer en avril 2006 un Comité de Conformité, présidé par le Président-Directeur Général du groupe HSBC France et réunissant, outre le Directeur de la Conformité et de la Déontologie et les responsables des départements de la DCDO, le Directeur Général Délégué chargé des fonctions centrales – responsable de la coordination du dispositif de contrôle permanent du groupe HSBC France –, les membres de la Direction Générale responsables des métiers et le Directeur des Affaires Juridiques et Fiscales. Ce comité assure un double rôle : décisionnaire, d'une part, en matière de pilotage du dispositif de contrôle de la conformité, et d'information de la Direction Générale, d'autre part, sur le fonctionnement du dispositif, les éventuels dysfonctionnements constatés et les actions correctives mises en œuvre.

Au sein de chaque filiale assujettie au règlement CRBF 97-02, le responsable de la conformité rend compte du fonctionnement du dispositif de contrôle du risque de non-conformité dans le cadre du comité local de contrôle permanent, présidé par le membre de l'organe exécutif désigné en tant que responsable du contrôle permanent. Enfin, les comités spécialisés de lutte antiblanchiment, mis en place dans chaque métier et au sein des filiales bancaires, et dont l'organisation et le secrétariat sont assurés par la DCDO, ont pour objet d'examiner tout sujet lié au dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux.

Assurances et couverture des risques

HSBC France et ses filiales bénéficient des principaux programmes mondiaux d'assurance souscrits par HSBC Holdings plc à Londres pour la couverture des risques majeurs (fraude, responsabilité civile professionnelle et responsabilité civile des mandataires sociaux).

Par ailleurs, en fonction des besoins spécifiques de l'exploitation et pour répondre aux contraintes réglementaires en France, HSBC France souscrit en centralisé via sa Direction des Métiers de l'Assurance des programmes d'assurance locaux pour le compte du groupe HSBC France : notamment assurance responsabilités civiles des activités réglementées, responsabilité civile exploitation, risques bancaires, flotte automobile...

Les dommages aux biens immobiliers, mobiliers y compris matériel informatique et les préjudices d'exploitation associés sont assurés par une police souscrite en France. Cette police locale est rattachée au programme mondial souscrit par HSBC Holdings plc. Les montants de garanties fixés en valeur de remplacement varient selon les sites.

Les niveaux de couverture, rétention ou franchise sont :

- conformes aux conditions du marché, aux règles et usages de la profession et à la réglementation,
- en cohérence avec la valeur des actifs et la pertinence des bilans HSBC France et HSBC Holdings plc.

Le volume des primes versées tous programmes confondus était de l'ordre de 0,28 % du produit net bancaire pour l'exercice 2006.

Les partenaires courtiers, assureurs et experts sont choisis selon une politique stricte de surveillance de leur solvabilité, instituée et contrôlée par HSBC Insurance Holdings plc.

Le groupe HSBC France n'a pas subi de sinistre majeur en 2006.

L'exercice en bref*

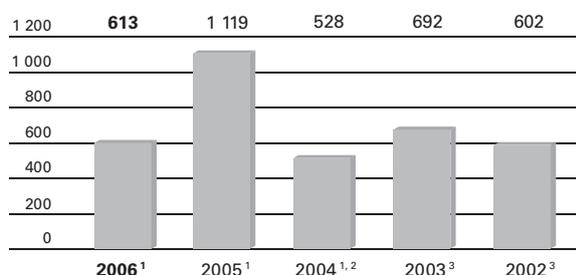
Groupe HSBC France

(en millions d'euros)	2006 ¹	2005 ¹	2004 ^{1,2}	2003 ³	2002 ³
Résultat avant impôt	801	1 240	608	643	770
Résultat net part du groupe	613	1 119	528	692	602
Au 31 décembre					
Fonds propres	5 406	5 325	4 168	3 427	3 259
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	62 855	53 783	49 513	38 441	38 804
Dettes envers les établissements de crédit et comptes débiteurs de la clientèle	57 336	54 858	52 454	43 474	41 281
Total du bilan	132 847	128 100	87 947	71 191	66 285
Nombre de salariés (équivalent temps plein)	14 379	13 878	13 908	13 577	13 797
Ratios					
Ratio International de Solvabilité	9,6 %	10,1 %	8,9 %	9,1 %	8,6 %
Ratio Tier One	9,9 %	9,5 %	8,8 %	8,8 %	8,2 %
Coefficient d'exploitation	69,7 %	63,4 %	76,7 %	68,8 %	67,9 %

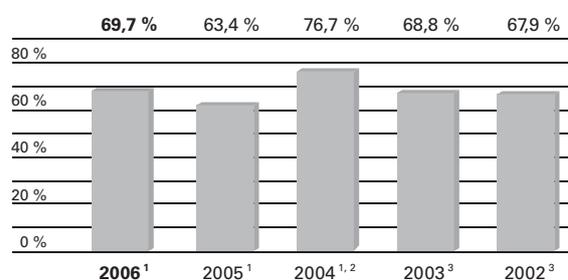
Les changements intervenus dans la structure du groupe au cours des cinq dernières années ont un impact sur les informations financières fournies. Les modifications les plus significatives sont les suivantes :

- en 2002 : acquisition de HSBC Republic Bank France SA ;
- en 2005 : cessions du groupe Dewaay, de Framlington, de Netvalor et de filiales de CMSL. Ces cessions de filiales ont dégagé 256 millions EUR de plus-values avant impôts, expliquant le niveau exceptionnellement élevé du résultat 2005.

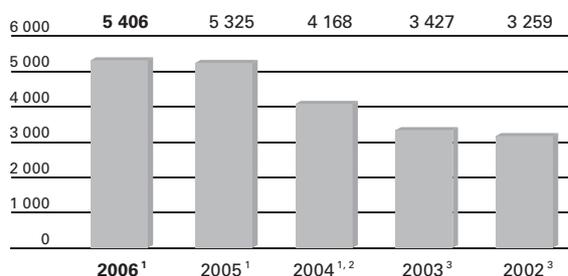
Résultat net part du groupe (en millions d'euros)



Coefficient d'exploitation



Fonds propres (en millions d'euros)



* Chiffres financiers consolidés publiés – périmètre légal de HSBC France.

¹ Les informations financières concernant les exercices 2004, 2005 et 2006 sont présentées en normes IFRS telles que adoptées par l'Union européenne.

² Les informations financières 2004 excluent les normes IAS 32, 39 et IFRS 4.

³ Les informations financières concernant les exercices 2003 et 2002 sont présentées en normes comptables françaises conformément aux comptes publiés précédemment. Le résultat avant impôt et le résultat net part du groupe pour les exercices 2002 et 2003 excluent la dépréciation des survaleurs.

Comptes consolidés

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2006

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	2006	2005
Intérêts et produits assimilés		2 718	2 133
Intérêts et charges assimilées		(2 192)	(1 389)
Marge nette d'intérêt		526	744
Commissions (produits)		1 213	1 112
Commissions (charges)		(322)	(251)
Commissions nettes		891	861
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction		938	617
Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur	3	(5)	1
Résultat net de cession des investissements financiers		156	244
Dividendes reçus		33	29
Autres produits d'exploitation		75	405 ¹
Produit net bancaire avant provisions pour risques de crédit		2 614	2 901
Pertes de valeur sur créances et titres disponibles à la vente et autres provisions pour risques de crédit		(10)	75
Produit net bancaire		2 604	2 976
Frais de personnel	5	(1 082)	(1 094)
Frais généraux et administratifs		(659)	(651)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	17	(62)	(65)
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et pertes de valeur sur écarts d'acquisition	16	(20)	(30)
Total des charges d'exploitation		(1 823)	(1 840)
Résultat d'exploitation		781	1 136
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	15	20	104
Résultat avant impôt		801	1 240
Impôt sur les bénéfices	7	(189)	(123)
Résultat net		612	1 117
Résultat net part du Groupe	29	613	1 119
Intérêts minoritaires	29	(1)	(2)
<i>(en euros)</i>			
Résultat non dilué par action ordinaire	9	8,15	14,95
Résultat dilué par action ordinaire	9	8,01	14,62
Dividende par action ordinaire	9	8,10	5,19

¹ En 2005, les dépréciations pour perte de valeur sur actifs financiers disponibles à la vente étaient classées en autres produits d'exploitation.

Bilan consolidé au 31 décembre 2006

ACTIF

(en millions d'euros)

	Notes	2006	2005
Caisse, banques centrales et CCP	30	1 027	482
Comptes d'encaissement	30	2 202	2 110
Portefeuille de transaction	12	37 363	41 821
Instruments dérivés	13	20 164	18 030
Prêts et créances sur les établissements de crédit	26	20 836	16 557
Prêts et créances sur la clientèle	26	42 019	37 226
Investissements financiers	14	4 002	6 260
Participations dans les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint	15	157	174
Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	16	461	461
Immobilisations corporelles	17	722	733
Autres actifs	19	2 727	3 070
Impôts différés	22	3	19
Comptes de régularisation		1 164	1 157
TOTAL DE L'ACTIF	10	132 847	128 100

PASSIF

(en millions d'euros)

	Notes	2006	2005
Dettes			
Dettes envers les établissements de crédit	26	23 930	20 494
Comptes créditeurs de la clientèle	26	33 406	34 364
Comptes d'encaissement	30	2 054	2 069
Portefeuille de transaction	25	25 693	32 182
Passifs financiers sous option juste valeur	20	273	314
Instruments dérivés	13	20 826	19 408
Dettes représentées par un titre	26	17 063	9 912
Provisions pour retraites	5	186	202
Autres passifs	21	1 529	1 132
Impôts courants		281	273
Comptes de régularisation		1 274	1 342
Provisions pour risques et charges :			
– impôts différés	22	–	111
– autres provisions	22	133	165
Dettes subordonnées	24	774	795
TOTAL DES DETTES		127 422	122 763
Fonds propres			
Capital social appelé	28	378	376
Primes d'émission	29	1 164	1 125
Réserves, résultat de la période	29	3 864	3 824
TOTAL DES FONDS PROPRES – PART DU GROUPE		5 406	5 325
Intérêts minoritaires	29	19	12
TOTAL DES FONDS PROPRES		5 425	5 337
TOTAL DU PASSIF		132 847	128 100

Comptes consolidés (suite)

Etat consolidé des résultats réalisés et latents de la période au 31 décembre 2006

<i>(en millions d'euros)</i>	2006	2005
Titres disponibles à la vente :		
– profits/(pertes) comptabilisés en capitaux propres	163	335
– cessions, pertes de valeur comptabilisées en compte de résultat	(140)	(78)
Couvertures de flux de trésorerie :		
– profits/(pertes) comptabilisés en capitaux propres	(204)	81
– transferts en compte de résultat	(117)	(269)
Variations de change	(2)	4
Autres mouvements :		
– profits/(pertes) comptabilisés en capitaux propres	(3)	(65)
Gains/pertes actuarielles sur avantages postérieurs à l'emploi	13	(9)
	<u>(290)</u>	<u>(1)</u>
Impôt différé net passé en capitaux propres	110	108
Résultat net de la période	<u>612</u>	<u>1 117</u>
Total des produits et charges	<u>432</u>	<u>1 224</u>
Impact des changements de méthode comptable		
Ajustements liés à l'application des normes IFRS au 1 ^{er} janvier 2005 (nets d'impôt différé)		
– titres disponibles à la vente	–	320
– instruments dérivés et couvertures	–	203
– passif sous option juste valeur	–	(12)
– taux d'intérêt effectif	–	(38)
– provisions individuelles et sur base de portefeuille	–	(104)
– autres	–	8
	<u>–</u>	<u>377</u>
	<u>432</u>	<u>1 601</u>
Total des produits et charges :		
– part du groupe	433	1 226
– intérêts minoritaires	(1)	(2)
	<u>432</u>	<u>1 224</u>

Tableau des flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2006

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	2006	2005
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Résultat avant impôt		801	1 240
Ajustements :			
– Eléments non monétaires inclus dans le résultat net	<i>30</i>	(74)	13
– Variation des actifs d'exploitation	<i>30</i>	(9 675)	(1 468)
– Variation des passifs d'exploitation	<i>30</i>	9 908	(894)
– Ecart de change et impacts des changements de méthode comptable		(28)	1 248
– (Gains)/pertes nets sur activités d'investissement		(156)	(243)
– Part des résultats des sociétés mises en équivalence et sous contrôle conjoint		(20)	(104)
– Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence et sous contrôle conjoint		2	63
– Impôts versés		(154)	(160)
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles		604	(305)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Acquisitions d'investissements financiers		(1 150)	(2 808)
Produits sur cessions d'investissements financiers		3 431	4 938
Acquisitions d'actifs corporels		(60)	(74)
Produits sur ventes d'actifs incorporels		33	53
Acquisitions d'actifs incorporels		(7)	(21)
Acquisitions de filiales et/ou augmentation des parts détenues dans les filiales consolidées		–	–
Flux nets de trésorerie sur cession de participations consolidées		–	92
Acquisitions dans des entreprises liées et/ou augmentation des parts détenues dans des entreprises liées		–	(25)
Produits sur cessions de participations dans des entreprises liées		28	4
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement		2 275	2 159
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Emission d'actions ordinaires		36	35
Actions propres achetées au titre des plans d'attribution d'actions et d'options de souscription d'actions		–	–
Variation des intérêts minoritaires (actions privilégiées)		–	–
Prêts/emprunts subordonnés émis		–	–
Prêts/emprunts subordonnés remboursés		(6)	(67)
Dividendes versés	<i>8</i>	(412)	(511)
Dividendes versés aux minoritaires		–	(1)
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		(382)	(544)
Variation nette de la trésorerie		2 497	1 310
Trésorerie en début de période		16 959	15 584
Effet de change sur la trésorerie		(75)	65
Trésorerie en fin de période	<i>30</i>	19 381	16 959

Notes annexes aux comptes consolidés

1 Base d'établissement

- a** HSBC France établit ses états financiers consolidés aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standard-IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne ("EU"). Les normes IFRS comprennent les normes comptables émises par l'International Accounting Standards Board ("IASB") et l'organisme qu'il remplace, ainsi que les interprétations données par l'International Financial Reporting Interpretations Committee ("IFRIC") et son prédécesseur.

Au 1^{er} janvier 2006, HSBC France a adopté l'"Amendement à IAS 39 et IFRS 4 : Contrats de garanties financières" avec application rétrospective, sans impact significatif sur les états financiers consolidés.

Le bilan et le compte de résultat présentés dans ce document sont conformes à la norme IAS 1 "Présentation des états financiers".

- b** Les états financiers consolidés du groupe HSBC France se composent des états financiers de HSBC France, de ses filiales et des entreprises associées au 31 décembre.

Acquisitions

Les filiales acquises sont consolidées à compter de la date du transfert du contrôle à HSBC France jusqu'à la date à laquelle ce contrôle prend fin. Comme l'autorise la norme IFRS 1, HSBC France a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1^{er} janvier 2004, date de passage aux normes IFRS.

Les acquisitions de filiales par HSBC France sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur à la date de prise de contrôle, en tenant compte des coûts qui lui sont directement attribuables. Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. L'écart entre le coût de l'acquisition et la juste valeur de la part des actifs nets identifiables revenant à HSBC France est comptabilisé en écart d'acquisition s'il est positif et inscrit immédiatement au compte de résultat s'il est négatif.

Méthodes de consolidation

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de bénéficier de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- soit du pouvoir de désigner, de révoquer ou de réunir la majorité des membres des organes d'administration ou des organes de direction équivalents ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Pour les entreprises sous contrôle conjoint, il a été opté pour la méthode de la mise en équivalence. HSBC France possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée pour une détention de 20 % ou plus des droits de vote d'une entité.

Enfin, HSBC France consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités "ad hoc"), et ce même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où il en exerce en substance le contrôle, au regard des critères suivants :

- Les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif de HSBC France, afin que ce dernier en tire des avantages ;
- HSBC France dispose du pouvoir de décision et de gestion pour obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification. Il peut avoir été délégué par la mise en place d'un mécanisme d'autopilotage ;

1 Base d'établissement (suite)

- HSBC France a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et par conséquent peut être exposé aux risques liés à l'activité de ladite entité ;
- HSBC France conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage.

Eliminations des opérations réciproques

Toutes les opérations internes au groupe HSBC France sont éliminées lors de la consolidation.

Résultats des entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint

Les états financiers consolidés intègrent la quote-part due à HSBC France des résultats et réserves des entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint, établie à partir d'états financiers datant de moins de trois mois au 31 décembre.

- c La préparation des informations financières nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses relatives aux conditions futures. Outre les informations disponibles, l'établissement d'estimations comporte nécessairement une certaine part d'appréciation. A cet égard, la Direction estime que parmi les principes comptables impliquant nécessairement un élément d'appréciation, les plus importants concernent les provisions pour créances douteuses, les dépréciations des écarts d'acquisition, l'évaluation des instruments financiers, les engagements de retraites et les paiements à base d'actions.

2 Principes comptables

a Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêt relatifs à tous les instruments financiers productifs d'intérêts, à l'exception des instruments classés en portefeuille de transaction ou comptabilisés sous option juste valeur (hormis les dettes émises par HSBC France et les dérivés associés), sont inscrits au compte de résultat en "Intérêts et produits assimilés" et "Intérêts et charges assimilés" sur la base du taux d'intérêt effectif des actifs ou passifs financiers auxquels ils se rapportent.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements ou décaissements attendus futurs tout au long de la durée de vie prévisionnelle de l'actif ou du passif financier ou, selon les cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur nette comptable de l'actif ou du passif financier. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, HSBC France estime les flux de trésorerie en tenant compte de toutes les dispositions contractuelles afférentes à l'instrument financier excepté les pertes de crédit futures. Le calcul inclut tous les montants payés ou reçus par HSBC France qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, y compris les coûts de transaction et toutes les autres primes ou décotes.

Les intérêts sur les actifs financiers dépréciés sont constatés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier appliqué à la valeur comptable diminuée des éventuelles provisions pour pertes de valeur.

b Autres produits

Produits de commissions

Les commissions encaissées par HSBC France sont générées par l'ensemble des services rendus à la clientèle. Les produits de commissions sont comptabilisés comme suit :

- si le fait générateur est un acte significatif, la commission est comptabilisée à la conclusion de l'acte (exemple : commissions découlant d'une négociation ou d'une participation à la négociation d'une opération pour compte de tiers telle que la mise en place d'un contrat d'achat d'actions ou d'autres valeurs mobilières) ;
- si le fait générateur est une prestation de service, la commission est comptabilisée à la date de réalisation de la prestation (exemple : gestion d'actifs, commissions de gestion de portefeuille, de conseil et de services) ;
- si la commission fait partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier, elle est comptabilisée comme un ajustement du rendement effectif (exemple : frais de dossier) et affectée aux "Intérêts et produits assimilés" (voir Note 2 a).

Notes annexes aux comptes consolidés (suite)

2 Principes comptables (suite)

Dividendes reçus

Les dividendes reçus sont constatés lorsque le droit à paiement est acquis, c'est-à-dire à la date de détachement du dividende pour les actions.

Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur

Le résultat net des instruments financiers sous option juste valeur comprend tous les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur des actifs et passifs financiers sous option juste valeur. Il comprend également les produits et charges d'intérêts et les dividendes reçus afférents à ces instruments financiers, hormis les dettes émises par HSBC France et les dérivés associés à ces émissions pour lesquels les intérêts sont inscrits en "marge nette d'intérêt".

Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction

Les gains ou pertes sur les opérations des portefeuilles de transaction incluent tous les gains et pertes découlant d'une variation de la juste valeur des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ainsi que les intérêts et produits et charges assimilés et les dividendes afférents.

c Information sectorielle

Les activités de HSBC France sont principalement réalisées en France et sont organisées selon les lignes de clientèle suivantes : Banque de particuliers, Banque d'entreprises, Banque de Grande clientèle et de Marchés, et Banque privée. L'information sectorielle requise par la norme IAS 14 est présentée selon ces lignes d'activité en Note 10.

d Détermination de la juste valeur

Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur d'un instrument financier est habituellement le prix de négociation, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie reçue ou versée. Cependant, dans certaines circonstances, la juste valeur initiale peut être déterminée à partir de transactions de marché existant à la clôture pour un même instrument, ou à partir de techniques d'évaluation n'utilisant que des paramètres de marché observables.

Suite à la comptabilisation initiale, la juste valeur des instruments cotés sur des marchés actifs est déterminée par rapport au cours acheteur pour les positions acheteuses, au cours vendeur pour les positions vendeuses. En l'absence de prix indépendants, la juste valeur est déterminée en utilisant des méthodes d'évaluation basées sur des données de marché observables. Celles-ci incluent notamment des comparaisons avec des instruments similaires où il existe des prix de marché observables, la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, des modèles d'évaluation des options négociables et toute autre méthode couramment utilisée par les intervenants du marché.

La juste valeur de certains dérivés peut être déterminée pour tout ou partie en utilisant des hypothèses qui ne sont pas fondées sur des prix de transactions de marché existant à la clôture ou sur des paramètres de marché observables.

Lorsque la juste valeur est déterminée à partir de techniques d'évaluation, il est tenu compte de certains facteurs tels que les écarts entre cours acheteur et cours vendeur, le profil de crédit et l'incertitude des modèles.

Si la juste valeur d'un actif financier évalué à la juste valeur devient négative, elle est comptabilisée comme un passif financier jusqu'à ce qu'elle redevienne positive ou jusqu'à l'arrivée à échéance de l'instrument.

e Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Les prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle incluent les prêts et créances émis par HSBC France qu'il n'est pas prévu de vendre à court terme et qui n'ont pas été classés dans la catégorie du portefeuille de transaction ou sous option juste valeur. Les prêts et créances sont enregistrés à la date de mise à disposition des fonds auprès des emprunteurs et sont décomptabilisés lorsqu'ils ont été remboursés, cédés, ou passés en perte ou lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de ces actifs a été transférée. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur augmentée de tous les coûts de transaction qui leur sont directement imputables et sont ensuite évalués au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des dépréciations.

2 Principes comptables (suite)

f Dépréciations sur prêts et créances

Les dépréciations de créances sont constatées dès lors que des éléments probants démontrent qu'un prêt ou un portefeuille de prêts a subi une dépréciation.

Les pertes pour dépréciation peuvent être calculées sur la base de prêts pris individuellement ou à partir d'un portefeuille de prêts présentant des caractéristiques de risques de crédit similaires. Les pertes attendues du fait d'événements futurs ne sont pas constatées, et ce, quel que soit leur degré de probabilité.

Prêts évalués individuellement

Les dépréciations affectant des encours évalués individuellement sont déterminées en évaluant les expositions au cas par cas. A la date d'arrêté des comptes, HSBC France détermine s'il existe une indication objective de dépréciation. Le calcul des dépréciations sur les encours estimés individuellement tient compte des facteurs suivants :

- exposition totale de HSBC France envers le client ;
- viabilité du modèle économique du client et capacité à résoudre ses difficultés financières par son activité et à générer des flux de trésorerie suffisants pour assurer le service de sa dette ;
- dividende probable disponible en cas de liquidation ou de faillite ;
- montant des engagements d'autres créanciers de rang supérieur ou égal à celui de HSBC France et perspectives de maintien du soutien des autres créanciers ;
- complexité du calcul du montant total et du rang de toutes les créances et degré d'incertitude au plan juridique et au plan des assurances ;
- montant et date des encaissements et recouvrements attendus ;
- valeur de revente de la garantie (ou d'autres dispositifs d'atténuation) et probabilité d'une reprise ;
- coûts probables de recouvrement des montants dus ;
- capacité de l'emprunteur à obtenir et à payer dans la devise concernée si les prêts ne sont pas libellés en monnaie locale ;
- le cas échéant, prix de la dette sur le marché secondaire.

La dépréciation est calculée en comparant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus, actualisée au taux d'intérêt effectif initial du prêt, avec sa valeur comptable actuelle. Les pertes sont enregistrées en compte de résultat. La valeur comptable des prêts et créances dépréciés est diminuée par inscription en compte de provisions.

Prêts évalués sur la base de portefeuille

Lorsque l'évaluation individuelle des prêts et créances ne révèle aucune indication de dépréciation, ces prêts et créances sont regroupés en portefeuille sur la base de caractéristiques de risques de crédit similaires à des fins de calcul de la perte de valeur collective. Cette perte couvre les prêts dépréciés à la date de clôture de l'exercice mais qui ne seront identifiés individuellement comme tels qu'à une date ultérieure.

Le calcul de la dépréciation sur base de portefeuille est fondé sur les trois paramètres suivants :

- l'historique des pertes sur portefeuilles présentant des caractéristiques de risques de crédit similaires (par secteur d'activité, par notation ou par produit...) ;
- le délai estimé entre la survenance d'une perte et le moment où cette perte est identifiée et attestée par la constitution d'une provision pour perte sur un prêt spécifique ;
- l'estimation, fondée sur l'expérience, de la probabilité que les conditions économiques et de crédit actuelles induisent des pertes intrinsèques supérieures ou inférieures à ce que l'historique permet de supposer.

Le délai estimé entre la survenance d'une perte et son identification est déterminé par la Direction pour chaque portefeuille.

Notes annexes aux comptes consolidés (suite)

2 Principes comptables (suite)

Passage en pertes

Les prêts (et provisions pour dépréciation correspondantes) sont passés en pertes, partiellement ou intégralement, lorsqu'il n'existe aucune perspective réaliste de recouvrement de ces montants et, dans le cas de prêts avec garantie, après réception du produit de la réalisation de la garantie.

Reprises de provisions pour dépréciation

En cas de diminution ultérieure du montant d'une dépréciation et lorsque cette diminution peut être objectivement rattachée à un événement postérieur à la constatation de la dépréciation, il est procédé à une reprise de la dépréciation précédemment inscrite au compte de "Provisions pour créances douteuses" égale au montant désormais en excès.

g Portefeuille de transaction (actif et passif)

Sont classés comme "Portefeuille de transaction" les effets publics, les obligations, les actions et les positions vendeuses acquis dans l'intention de les vendre ou de les racheter à brève échéance ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments financiers gérés collectivement pour lesquels des éléments probants attestent d'une tendance récente de prise de bénéfices à court terme. Ces actifs ou passifs financiers sont comptabilisés en date de transaction lorsque HSBC France conclut un contrat d'achat ou vente de titres avec une contrepartie, et sont habituellement décomptabilisés lorsqu'ils sont vendus (actifs) ou qu'ils sont échus (passifs). Ces actifs et passifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les coûts de transaction étant portés au compte de résultat, et sont ensuite réévalués à leur juste valeur. Tous les gains et pertes découlant d'une variation ultérieure de la juste valeur de ces actifs et passifs, ainsi que les produits et charges d'intérêt et les dividendes afférents, sont comptabilisés au compte de résultat au poste "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction" à la date à laquelle ils se produisent.

h Instruments financiers sous option juste valeur

Un instrument financier autre qu'un instrument détenu en portefeuille de transaction entre dans cette catégorie s'il remplit un ou plusieurs des critères décrits ci-dessous et s'il est désigné comme tel à l'initiation de l'opération. HSBC France peut désigner des instruments financiers sous option juste valeur lorsque ce classement :

- élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation des actifs ou passifs financiers ou des gains et pertes réalisés ;
- s'applique à un groupe d'actifs ou de passifs financiers dont le suivi et les analyses destinés à la Direction sont fondés sur la juste valeur et dont la gestion et la mesure de la performance sont réalisées sur cette base ;
- concerne des instruments financiers comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés qui modifient sensiblement les flux de trésorerie résultant de ces instruments financiers.

La désignation à la juste valeur, une fois opérée, est irrévocable au regard des instruments financiers qu'elle affecte. Les actifs et passifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés en date de transaction lorsque HSBC France conclut un contrat d'achat ou de vente de titres avec une contrepartie, et sont habituellement décomptabilisés lorsqu'ils sont vendus (actifs) ou qu'ils sont échus (passifs). Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les coûts de transaction étant portés au compte de résultat, et sont ensuite réévalués à leur juste valeur. Les gains et pertes résultant des variations de la juste valeur de ces actifs et de ces passifs sont enregistrés au compte de résultat à la date à laquelle ils se produisent, avec les produits et charges d'intérêt et les dividendes qui s'y rapportent, sur la ligne "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur", à l'exception des intérêts sur les dettes émises par HSBC France qui sont inclus dans la "marge nette d'intérêt".

Les gains ou pertes découlant des variations de la juste valeur des dérivés gérés conjointement avec les actifs ou passifs financiers sous option juste valeur sont présentés sur la ligne "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur". Les intérêts sur ces dérivés sont également présentés sur la ligne "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur", à l'exception des intérêts sur les dérivés associés aux dettes émises par HSBC France qui sont inclus dans la marge nette d'intérêt. Le montant de la variation sur la période, et en cumulé, de la juste valeur des actifs et passifs financiers placés sous l'option juste valeur attribuable à la variation du risque de crédit est déterminé comme étant la variation de juste valeur non attribuable aux changements des conditions de marché.

2 Principes comptables (suite)

i Investissements financiers

Les effets publics, obligations et actions acquis dans l'intention de les détenir de façon durable sont classés comme actifs disponibles à la vente sauf s'ils sont inscrits parmi les actifs sous option juste valeur (voir Note 2 h) ou instruments détenus jusqu'à l'échéance. Les investissements financiers sont comptabilisés en date de transaction lorsque HSBC France conclut un contrat d'achat de titres et sont habituellement décomptabilisés lorsque les investissements sont cédés ou remboursés par les émetteurs.

HSBC France n'a classé aucun investissement financier parmi les instruments détenus jusqu'à l'échéance lors des exercices 2005 et 2006.

Les titres disponibles à la vente sont initialement évalués à la juste valeur augmentée des coûts de transaction directs et accessoires. Ils sont par la suite réévalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres jusqu'à la vente ou la dépréciation des titres. Lors de la cession des titres disponibles à la vente, les gains ou pertes comptabilisés en capitaux propres sont transférés au compte de résultat et classés en "Résultat net des cessions des investissements financiers".

Les produits d'intérêt sur ces titres sont constatés suivant la méthode du taux d'intérêt effectif, calculé sur leur durée de vie prévisionnelle. Lorsque le prix d'achat des actifs disponibles à la vente inclut une prime ou une décote, ces primes ou décotes donnent lieu à un ajustement du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont enregistrés lorsque le droit au paiement est acquis.

Un test de dépréciation est opéré à chaque date d'arrêté des comptes afin de déterminer si, en fonction de critères objectifs de dépréciation, un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs attendus de l'actif financier ou du groupe d'actifs peut être estimé de façon certaine.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur un actif disponible à la vente, la perte cumulée (mesurée par la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute dépréciation sur cet actif financier précédemment constatée au compte de résultat) est déduite des fonds propres et enregistrée au compte de résultat au poste "Pertes de valeur sur créances et titres disponibles à la vente et autres provisions pour risques de crédit".

En cas d'augmentation ultérieure de la juste valeur d'un actif disponible à la vente et si cette augmentation peut être objectivement rattachée à un événement postérieur à la constatation de la perte pour dépréciation au compte de résultat, la perte pour dépréciation est reprise au compte de résultat. Cependant, les pertes pour dépréciation sur les titres à revenu variable comptabilisées au compte de résultat ne sont reprises en compte de résultat que lors de la cession des titres.

j Opérations de pension et prêts/emprunts de titres

Les titres vendus dans le cadre d'un engagement de rachat à un prix prédéterminé ("pensions sur titres") ou visés par un contrat de prêt de titres restent inscrits au bilan et la contrepartie reçue donne lieu à l'enregistrement d'un passif. Inversement, les titres acquis dans le cadre d'engagements de revente ("prises en pensions") ne sont pas comptabilisés au bilan et la contrepartie versée est constatée sur la ligne "Prêts et créances sur établissements de crédit" ou "Prêts et créances sur la clientèle". L'écart entre le prix de vente et le prix de rachat est traité comme un intérêt et comptabilisé sur la durée de vie du contrat suivant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les opérations de prêts et emprunts de titres sont habituellement assorties de garanties sous forme de titres ou d'espèces. Le transfert des titres ne trouve généralement pas de traduction dans le bilan. Les garanties espèces données ou reçues sont respectivement comptabilisées comme un actif ou un passif.

Les emprunts de titres ne sont pas comptabilisés au bilan sauf s'ils s'accompagnent du contrôle des droits contractuels sur ces titres et que les titres sont vendus à des tiers, auquel cas l'achat et la vente, ainsi que le gain ou la perte associés, sont comptabilisés sur la ligne "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction" et l'obligation de les restituer est enregistrée comme un passif de transaction et évaluée à sa juste valeur.

k Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Les instruments dérivés sont comptabilisés initialement, et réévalués ultérieurement, à leur juste valeur. La juste valeur est déterminée par les cours cotés sur les marchés actifs ou, en l'absence de marché actif, à l'aide de techniques d'évaluation incluant les opérations de marché récentes. Ces méthodes d'évaluation incluent aussi, en fonction des besoins, les modèles d'actualisation des flux de trésorerie et les modèles d'évaluation des options négociables. En règle générale, la juste valeur initiale d'un instrument dérivé est le prix de

Notes annexes aux comptes consolidés (suite)

2 Principes comptables (suite)

transaction (c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue). Cependant, dans certains cas, la juste valeur d'un instrument est déterminée par comparaison avec d'autres transactions de marché observables sur le même instrument ou par une méthode d'évaluation dont les paramètres sont exclusivement composés de données de marché observables, notamment les courbes de taux d'intérêt, les fourchettes de volatilité déduites des cotations des options et les taux de change. Lorsqu'il existe de telles données, HSBC France constate un gain ou une perte sur opérations des portefeuilles de transaction à la date de mise en place de l'instrument. En l'absence de données de marché observables, l'écart constaté entre le prix de transaction et la valorisation issue du modèle d'évaluation n'est pas constaté immédiatement au compte de résultat mais comptabilisé sur la durée de vie de l'opération sur des bases appropriées ou enregistré au compte de résultat lorsque les paramètres deviennent observables, soit à l'échéance, soit au dénouement de l'opération.

Certains instruments dérivés incorporés à d'autres instruments financiers, tels l'option de conversion d'une obligation convertible détenue, sont traités comme des instruments dérivés séparés lorsque leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas étroitement associés au contrat hôte, lorsqu'ils répondent à la définition d'un instrument dérivé et lorsque l'instrument hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat (portefeuilles de transaction ou actifs et passifs sous option juste valeur). Ces dérivés incorporés sont évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant constatées ultérieurement au compte de résultat. Les dérivés incorporés aux produits d'épargne-logement (PEL/CEL), figurent parmi les principaux dérivés incorporés identifiés et, à ce titre, ont fait l'objet d'une valorisation selon un modèle propre à HSBC France (voir Note 13).

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la juste valeur est positive et en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Ces actifs et passifs financiers ne sont compensés que lorsqu'il existe un droit légal inconditionnel de compensation et une intention de règlement en net ou simultané.

La méthode de constatation des gains ou pertes de juste valeur sur instruments dérivés diffère selon que l'instrument est détenu à des fins de transaction ou classé comme instrument de couverture et dans ce dernier cas, selon la nature du risque couvert. Tous les gains et pertes résultant de variations de la juste valeur des instruments dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au compte de résultat. Les instruments dérivés classés comme instruments de couverture entrent dans les catégories suivantes: (i) Couverture de la variation de la juste valeur d'actifs ou passifs ou engagements fermes ("Couverture de juste valeur"); (ii) Couverture de la variation des flux de trésorerie futurs hautement probables attribuables à un actif ou passif ou à une opération future ("Couverture de flux de trésorerie") ou (iii) Couverture d'investissements nets en devises ("Couverture d'investissement net"). Le traitement de couverture est subordonné au respect de certaines conditions.

Comptabilité de couverture

Conformément à la politique du Groupe HSBC, HSBC France n'utilise pas les dispositions dites du "carve out" prévues au Règlement européen n° 2086/2004 relatives à l'insertion de la norme IAS 39 dans le cadre des opérations de macro-couverture.

Conformément à la norme IAS 39, l'application du traitement de couverture présuppose la documentation de la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que l'objectif et la stratégie de gestion des risques qui ont présidé à l'opération. Par ailleurs, les conditions d'application incluent l'obligation de mesurer, à la mise en place de la couverture puis de manière continue, l'évaluation de l'efficacité des relations de couverture. Les intérêts sur les instruments de couverture sont inclus dans la "Marge nette d'intérêt".

Couverture de juste valeur

Les variations de la juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat ainsi que les variations de la juste valeur de l'actif ou du passif ou du groupe d'actifs ou de passifs attribuables au risque couvert.

Si la relation de couverture ne remplit plus les critères de comptabilité de couverture requis par la norme, le traitement de couverture est suspendu. L'ajustement de l'élément couvert au titre du risque couvert est alors amorti au compte de résultat sur la durée restant à courir suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque l'élément couvert est un titre classé dans la catégorie des actifs disponibles à la vente, la suspension du traitement de couverture entraîne la comptabilisation des variations de valeur du titre couvert en réserves des titres disponibles à la vente à compter de la date à laquelle le traitement de couverture est interrompu.

2 Principes comptables (suite)

Couverture de flux de trésorerie

Les variations de juste valeur sur la partie efficace des dérivés classés en couvertures de flux de trésorerie sont inscrites dans une réserve distincte des fonds propres. Les gains ou pertes relatifs à la partie inefficace sont comptabilisés au compte de résultat.

Les montants cumulés enregistrés en réserves sont transférés en résultat suivant le même rythme que la reconnaissance en résultat du risque couvert. Lorsque la transaction couverte aboutit à la constatation d'un actif ou d'un passif non financier, les gains ou pertes précédemment inscrits en réserves sont transférés et inclus dans l'évaluation initiale du coût de l'actif ou du passif.

Lorsqu'un instrument de couverture arrive à maturité ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne remplit plus les critères de couverture requis par la norme, les gains ou pertes cumulés en réserves sont maintenus jusqu'à l'enregistrement de l'opération couverte au compte de résultat. Lorsqu'une opération future initialement couverte cesse d'être prévue, les gains ou pertes cumulés comptabilisés en réserves sont immédiatement transférés au compte de résultat.

Couverture d'un investissement net

Les gains ou pertes sur les instruments de couverture relatifs à la partie efficace de la couverture d'investissements nets à l'étranger sont portés dans une réserve distincte en fonds propres, les gains ou pertes relatifs à la partie inefficace sont immédiatement enregistrés au compte de résultat. Les gains ou pertes cumulés inscrits en réserves sont comptabilisés au compte de résultat à la date de cession de l'investissement en devise.

Test d'efficacité de la couverture

En application de la norme IAS 39, une couverture ne peut bénéficier du traitement de couverture que si elle est hautement efficace. L'efficacité attendue de chaque couverture, à sa mise en place et tout au long de sa durée de vie, doit être très élevée (efficacité prospective). L'efficacité observée (efficacité rétrospective) est démontrée au minimum à chaque arrêté comptable.

La documentation de chaque relation de couverture expose les modalités d'évaluation de l'efficacité de la couverture. Les méthodes adoptées dépendent de la stratégie de gestion des risques.

Une couverture est efficace si les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert et de l'instrument de couverture se compensent totalement ou en quasi-totalité. En ce qui concerne l'efficacité prospective, les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie doivent se compenser dans une fourchette de 90 à 110 %. En ce qui concerne l'efficacité rétrospective, les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie doivent se compenser dans une fourchette de 80 à 125 % pour que la couverture soit considérée comme efficace.

Instruments dérivés non admis en comptabilité de couverture

Tous les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur d'un instrument dérivé non admis en comptabilité de couverture sont constatés immédiatement au compte de résultat. Ces gains et pertes sont comptabilisés en "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction" et en "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur" lorsque les dérivés sont gérés conjointement avec des instruments financiers sous option juste valeur.

1 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels aux flux financiers de ces actifs sont échus ou lorsque HSBC France a transféré ses droits contractuels à recevoir les flux financiers des actifs financiers ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif, ou lorsqu'il n'en conserve pas le contrôle. Les passifs financiers sont décomptabilisés à leur extinction, c'est-à-dire lorsque l'obligation est éteinte, annulée ou parvenue à expiration.

Notes annexes aux comptes consolidés (suite)

2 Principes comptables (suite)

m Compensation des actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers, y compris les valeurs positives et négatives d'instruments dérivés, sont compensés et le solde net est reporté au bilan lorsqu'il existe un droit légal inconditionnel de compensation et une intention de règlement en net ou simultané.

n Participations dans les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint

Les participations dans les entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition, lequel inclut les écarts d'acquisition imputables, et ajustées ultérieurement des variations de la part des actifs nets revenant à HSBC France.

Les gains latents sur les transactions entre HSBC France et les entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint sont éliminés à proportion de la participation de HSBC France dans ces entreprises. Les pertes latentes sont elles aussi éliminées à proportion de la participation de HSBC France, à moins que l'opération ne mette en évidence une dépréciation durable de l'actif transféré.

o Ecarts d'acquisition et actifs incorporels

Un écart d'acquisition résulte de regroupements d'entreprises, y compris l'acquisition de filiales, de sociétés sous contrôle conjoint ou d'entreprises sous influence notable, lorsque le coût d'acquisition est supérieur à la juste valeur de la part détenue par HSBC France dans des actifs nets, des passifs et des passifs éventuels identifiables. Tout écart positif, entre la part HSBC France dans la juste valeur des actifs nets, des passifs et des passifs éventuels identifiables d'une acquisition et le coût d'acquisition, est immédiatement enregistré au compte de résultat.

Les actifs incorporels sont comptabilisés distinctement de l'écart d'acquisition lorsqu'ils sont séparables ou naissent de droits contractuels ou légaux et lorsque leur juste valeur peut être déterminée de façon fiable.

L'écart d'acquisition est affecté aux unités génératrices de trésorerie pour les besoins du test de dépréciation. Un test de dépréciation de l'écart d'acquisition est effectué chaque année en comparant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus d'une activité avec la valeur comptable de ses actifs nets, y compris l'écart d'acquisition attribuable. L'écart d'acquisition est enregistré au coût d'acquisition diminué des pertes de valeur cumulées qui sont comptabilisées au compte de résultat.

L'écart d'acquisition relatif aux acquisitions de sociétés mises en équivalence et sous contrôle conjoint est comptabilisé en "Participations dans les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint".

A la date de cession d'une activité, l'écart d'acquisition lié est inclus dans la part des actifs nets revenant à HSBC France dans le calcul des plus ou moins-values de cession.

Les actifs incorporels incluent notamment les logiciels informatiques, les marques et fonds de commerce.

- Les actifs incorporels, qui ont une durée d'utilité indéfinie ou ne sont pas encore prêts à être utilisés, sont soumis à un test de dépréciation annuel. Ce dernier peut être réalisé à tout moment de l'année dans la mesure où il est exécuté chaque année à la même date. Un actif incorporel enregistré sur la période en cours est soumis au test avant la clôture de l'exercice en cours.
- Les actifs incorporels, qui ont une durée d'utilité définie (de 3 à 5 ans), sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations cumulés, et sont amortis sur leur durée d'utilité. La durée d'utilité est la plus courte de la durée légale et de la durée de vie économique attendue.
- Les actifs incorporels sont soumis à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque d'être irrécupérable.

p Immobilisations corporelles

Les terrains et immeubles sont comptabilisés à leur coût historique ou à leur juste valeur à la date de passage aux IFRS ("coût présumé"), déduction faite de toute perte pour dépréciation et des amortissements calculés selon les règles suivantes :

- Les terrains ne sont pas amortis ; les frais d'acquisition des immeubles sont passés en charge sur l'exercice au cours duquel ils sont engagés, au même titre que les frais d'établissement.
- Les immeubles font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée d'utilité, en général de 25 à 75 ans.

2 Principes comptables (suite)

L'équipement, le mobilier et les agencements (comprenant l'équipement relatif aux contrats de location dans le cadre desquels HSBC France est le bailleur) sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué des dépréciations ; les amortissements sont calculés, pour leur plus grande part, selon le mode linéaire afin d'amortir totalement les actifs sur leur durée d'utilité, soit en général entre 5 et 10 ans.

HSBC France est propriétaire de certains immeubles de rapport ou de placement. Les immeubles sont portés au bilan à leur juste valeur, les variations de la juste valeur étant constatées au compte de résultat sur la période comptable à laquelle elles se produisent. La juste valeur est déterminée par des experts professionnels indépendants qui appliquent des techniques d'évaluation reconnues.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque de ne pas être recouvrable.

q Contrats de location-financement et contrats de location simple

Les actifs loués à des clients dans le cadre de contrats qui transfèrent la totalité des risques et avantages découlant de la propriété de ces actifs, autre qu'un titre de propriété, sont classés en contrats de location-financement. Lorsque HSBC France est bailleur au titre de contrats de location-financement, le montant des paiements dus au titre des contrats est enregistré sur la ligne "Prêts et créances sur les établissements de crédit" ou "Prêts et créances sur la clientèle" selon le cas. Les produits financiers à recevoir sont constatés sur la durée des contrats afin de produire un taux de rendement constant sur l'investissement net.

Lorsque HSBC France est le preneur au titre de contrats de location-financement, les actifs corporels loués sont capitalisés et enregistrés sur la ligne "Immobilisations corporelles" et les passifs correspondants sont inscrits en "Autres passifs". Le contrat de location-financement et le passif correspondant sont initialement comptabilisés à la juste valeur de l'actif ou, si elle est inférieure, à la valeur actuelle des paiements minimaux. Les frais financiers à payer sont constatés sur la durée des contrats sur la base du taux d'intérêt implicite du contrat afin de produire un taux d'intérêt constant sur la dette restante.

Tous les autres contrats de location sont classés en contrats de location simple. Lorsque HSBC France est le bailleur, les actifs loués sont inscrits sur la ligne "Immobilisations corporelles" et comptabilisés en conséquence. Les pertes pour dépréciation sont constatées à hauteur de la dépréciation de la valeur comptable due à l'impossibilité de recouvrer l'intégralité de la valeur résiduelle. Lorsque HSBC France est le locataire, les actifs loués ne sont pas enregistrés au bilan. Les loyers à payer et à recevoir au titre des contrats de location simple sont comptabilisés linéairement sur la durée des contrats et respectivement inscrits en "Frais généraux et administratifs" et "Autres produits d'exploitation".

r Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices ou pertes de l'exercice comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt sur les bénéfices est enregistré dans le compte de résultat, à l'exception de la part relative aux éléments directement comptabilisés en fonds propres, auquel cas il est comptabilisé dans les capitaux propres.

Les impôts courants sont les impôts prévisionnels à payer sur les bénéfices imposables de l'exercice, calculés sur la base des taux en vigueur à la date du bilan, et de tout ajustement des impôts dus au titre des exercices antérieurs. Les actifs et passifs d'impôts courants sont compensés lorsque HSBC France entend régler sur base nette et qu'il y est légalement autorisé.

Les impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. En règle générale, tous les écarts temporaires imposables donnent lieu à l'enregistrement d'un passif d'impôt différé tandis que les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il existe une probabilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels affecter ces écarts temporaires déductibles.

Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition applicables prévisionnels sur les périodes auxquelles les actifs seront réalisés ou les passifs réglés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils se rapportent à un même groupe d'intégration fiscale, relèvent de la même autorité fiscale et que l'entité est légalement autorisée à compenser.

Les impôts différés relatifs aux écarts actuariels sur régimes à prestations définies sont comptabilisés directement dans les capitaux propres. A compter du 1^{er} janvier 2005, les impôts différés relatifs à la réévaluation de la juste valeur des actifs disponibles à la vente et des couvertures de flux de trésorerie, qui sont

Notes annexes aux comptes consolidés (suite)

2 Principes comptables (suite)

comptabilisés directement dans les capitaux propres, sont également comptabilisés directement dans les capitaux propres et ensuite enregistrés au compte de résultat lorsque le gain ou la perte de juste valeur est constaté au compte de résultat.

s Engagements de retraites et autres avantages assimilés

HSBC France fait bénéficier un certain nombre de ses salariés d'avantages à long terme et d'avantages postérieurs à l'emploi tels que régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, primes de fidélité, complémentaire santé.

Les coûts comptabilisés pour le financement des régimes à prestations définies sont déterminés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées, chaque régime faisant l'objet d'évaluations actuarielles annuelles. Conformément à la politique du groupe HSBC, HSBC France a retenu l'option ouverte par l'IAS 19 de ne pas différer au bilan les éventuels profits et pertes actuariels et de les comptabiliser directement en capitaux propres sans les faire transiter par le compte de résultat. Le coût des services passés est immédiatement constaté du fait que les droits correspondants sont acquis, et sinon reconnus linéairement sur la période d'acquisition moyenne des droits. Le coût des services de l'année, le rendement attendu des actifs du régime, ainsi que l'effet de désactualisation des passifs du régime sont comptabilisés en charges d'exploitation.

L'engagement net au titre des prestations définies comptabilisé au bilan représente la valeur actuelle des obligations de prestations définies corrigée des coûts de services passés non comptabilisés et diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Tout actif résultant de ce calcul est limité au coût des services passés non comptabilisés, augmenté de la valeur actuelle des remboursements disponibles des futures cotisations au régime. Tous les gains et pertes actuariels cumulés au titre des régimes à prestations définies ont été comptabilisés en capitaux propres à la date de passage aux normes IFRS.

Les coûts relatifs à la fourniture des autres avantages postérieurs à l'emploi tels que les prestations de complémentaire santé sont enregistrés sur la même base que les régimes à prestations définies.

Les versements aux régimes à cotisations définies et aux régimes de retraite publics sont comptabilisés en charges d'exploitation à la date à laquelle ils sont dus lorsque les obligations de HSBC France au titre des régimes sont équivalentes à celles d'un régime à cotisations définies.

t Paiements à base d'actions

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par HSBC Holdings plc. Le personnel de HSBC France bénéficie des avantages suivants :

- jusqu'en 2005, HSBC Holdings plc a octroyé des attributions d'options sur actions HSBC Holdings plc ;
- en 2006, HSBC France a mis en place un plan d'actions gratuites HSBC Holdings plc ;
- le personnel a la possibilité de souscrire des actions HSBC Holdings plc dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise.

Plans d'attribution d'options sur options

L'augmentation de capital constatée et la charge afférente sont réparties linéairement sur la période d'acquisition. La charge est déterminée par référence à la juste valeur des options à la date d'attribution et à l'impact de toutes conditions d'acquisition hors marché telles que la déchéance des options. Une option peut être frappée de déchéance si, par exemple, un salarié quitte HSBC France avant l'expiration de la période d'acquisition. Les estimations de ces départs futurs de personnel sont prises en compte lors de la comptabilisation des coûts sur la période de service.

Le plan de stock-options 2005 fera l'objet d'une refacturation par HSBC Holdings plc au fur et à mesure de l'exercice des stock-options par les salariés. Cette charge attendue, constatée de manière étalée sur la période d'acquisition des droits, vient diminuer l'augmentation de capital initialement comptabilisée.

Plan d'attribution d'actions gratuites

La charge est constatée linéairement sur la période d'acquisition des droits, par contrepartie d'un compte de dette. La valorisation de la charge tient compte d'hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance.

2 Principes comptables (suite)

Plan d'Epargne Entreprise

L'avantage consenti au personnel de souscrire des actions HSBC Holdings plc avec une décote ne comporte pas de période d'acquisition et constitue donc une charge de personnel de la période. La charge est mesurée sans prendre en compte la clause d'incessibilité de cinq ans attachée à ces actions.

Comme l'autorise la norme IFRS 1, HSBC France a opté pour l'application rétrospective complète de la norme IFRS 2 "Paievements à base d'actions".

u Devises

Les éléments portés dans les états financiers de chacune des entités de HSBC France sont évalués en utilisant la monnaie en usage dans le principal espace économique où s'exercent les activités de l'entité concernée ("monnaie fonctionnelle"). Les états financiers consolidés du groupe HSBC France sont présentés en euros.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont comptabilisés en devises et convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Tout écart de change induit est inscrit au compte de résultat. Les opérations en devises sont comptabilisées en résultat dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs non monétaires, évalués au coût historique dans une monnaie étrangère, sont convertis dans la monnaie fonctionnelle sur la base du taux de change en vigueur à la date de l'opération initiale. Les actifs et passifs non monétaires évalués à la juste valeur dans une monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de détermination de la juste valeur.

Les résultats des succursales, filiales, sociétés sous contrôle conjoint et sociétés mises en équivalence, dont la monnaie de présentation n'est pas l'euro, sont convertis en euros au taux de change moyen de la période de référence. Les écarts de change résultant de la conversion des investissements nets en devises à l'ouverture et le coût de couverture afférent et les écarts de change découlant de la conversion du résultat de la période comptable du taux moyen au taux de change en vigueur à la date de clôture sont comptabilisés dans une réserve de conversion distincte. Les écarts de change sur un élément monétaire qui font partie d'un investissement net en devises sont reconnus au compte de résultat des états financiers de la filiale. Dans les états financiers consolidés, ces écarts de change sont enregistrés dans la réserve de conversion en capitaux propres. Comme l'autorise la norme IFRS 1, HSBC France a porté à zéro les écarts de change cumulés de tous ses investissements étrangers à la date de passage aux normes IFRS. Lors de la cession d'une activité étrangère, les écarts de change qui s'y rapportent et précédemment inscrits en réserves sont constatés au compte de résultat.

v Provisions

Les provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation légale ou implicite du fait d'événements passés et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

w Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Les dettes représentées par un titre sont initialement évaluées à leur juste valeur, qui correspond au prix reçu, net des frais directs encourus. Elles sont ensuite évaluées à leur coût amorti, l'écart entre le prix net des frais de transaction et la valeur de rachat étant amorti sur la durée de vie attendue des dettes en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, à moins qu'elles n'aient été désignées sous option juste valeur (Note 2).

x Capital social

En l'absence d'obligation contractuelle de transfert de liquidités ou d'autres actifs financiers, les actions sont classées comme instruments de capitaux propres. Les coûts marginaux encourus dans le cadre direct de l'émission d'instruments de capitaux propres apparaissent dans les capitaux propres en minoration du produit d'émission, net d'impôt.

y Trésorerie

Pour les besoins de l'élaboration du tableau des flux de trésorerie, les éléments monétaires et valeurs assimilées incluent les placements très liquides facilement convertibles en montants connus et dont le risque

Notes annexes aux comptes consolidés (suite)

2 Principes comptables (suite)

de variation de valeur est insignifiant. Ces placements sont normalement à échéance de moins de trois mois à compter de leur date d'acquisition et incluent les caisses et soldes auprès de banques centrales, les effets publics et valeurs assimilées, les créances sur établissements de crédit et les certificats de dépôt. HSBC France a pris en compte la recommandation émise par l' "Autorité des Marchés Financiers" (AMF) début 2006 relative au classement des OPCVM de trésorerie en équivalent de trésorerie au regard de la norme IAS 7.

3 Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur

Le résultat net des instruments financiers sous option juste valeur regroupe :

- l'ensemble des plus-values et moins-values résultant de la variation de juste valeur des actifs et passifs financiers sous option juste valeur ;
- l'ensemble des plus-values et moins-values résultant de la variation de juste valeur des instruments dérivés associés à ces actifs et passifs financiers sous option juste valeur ;
- les produits et charges d'intérêt et les dividendes afférents aux actifs et passifs financiers sous option juste valeur et aux instruments dérivés associés à ces instruments, à l'exception des intérêts sur dettes émises par HSBC France, sur dettes subordonnées et des intérêts afférents aux instruments dérivés associés, qui sont comptabilisés sur la ligne "Intérêts et Charges assimilées".

(en millions d'euros)	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Résultat net des :		
– titres de dette émis par HSBC France et passifs subordonnés ¹	14	9
– autres passifs financiers sous option juste valeur	–	–
– instruments dérivés associés aux passifs financiers sous option juste valeur	(19)	(8)
Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur	<u>(5)</u>	<u>1</u>

1 Les plus ou moins-values résultant de la variation de juste valeur des titres de dette émis par HSBC France et passifs subordonnés peuvent provenir d'une modification du risque de crédit de HSBC France. En 2006, HSBC France a comptabilisé une moins-value de 0,1 million EUR au titre de l'évolution de la juste valeur de ces instruments résultant de la modification du risque de crédit de HSBC France (2005, une plus-value de 0,6 million EUR).

4 Produit net bancaire

Le produit net bancaire de l'exercice clos au 31 décembre 2006 s'élève à 2 604 millions EUR et inclut, notamment, les produits, charges, plus-values et moins-values présentés ci-après :

(en millions d'euros)	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Produits		
Commissions perçues sur actifs financiers non détenus à des fins de négociation ni sous option juste valeur et non prises en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif	692	663
Commissions perçues au titre d'activités de fiducie ou assimilées pour lesquelles HSBC France est amené à détenir ou investir des actifs pour le compte de ses clients	415	376
Plus-values sur cession de filiales, entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint	0	256
Charges		
Intérêts sur les instruments financiers, hors intérêts sur passifs financiers détenus à des fins de négociation ou sous option juste valeur	(2 184)	(1 389)
Commissions versées sur actifs ou passifs financiers non détenus à des fins de négociation ni sous option juste valeur et non prises en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif	(275)	(225)
Pertes pour dépréciation de :		
– créances	(15)	32
– titres disponibles à la vente	(1)	(2)

5 Salaires et avantages au personnel

(en millions d'euros)	2006	2005
Salaires	764	793
Charges salariales	247	245
Avantages postérieurs à l'emploi	71	56
	1 082	1 094

Les effectifs inscrits du groupe à la fin de l'exercice se répartissent comme suit :

	2006	2005
Banque de particuliers et Banque d'entreprises	9 681	9 424
Banque de Grande clientèle et de Marchés	1 554	1 458
Gestion d'actifs	577	526
Banque privée	333	354
Assurance ¹	228	224
Fonctions support et autres	2 528	2 431
TOTAL	14 901	14 417

1 Principalement des salariés de la société Erisa.

a Avantages postérieurs à l'emploi

Les provisions pour avantages au personnel couvrent les engagements au titre de l'accord du 13 septembre 1993 organisant l'adhésion des établissements de crédit à l'ARCCO et à l'AGIRC, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière et médailles du travail, les engagements au titre de régime de retraite complémentaire et régime de pré-retraite (CATS) et enfin les engagements au titre des régimes complémentaires santé.

b Principales hypothèses actuarielles retenues pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Au 31 décembre 2006, les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements des régimes de retraite et de complémentaire santé à prestations définies, qui serviront de base au calcul des charges de 2007, étaient les suivantes :

(en %)	Taux d'actualisation	Taux de rendement attendu des actifs	Hypothèse d'inflation	Taux de revalorisation des retraites versées et différées	Taux de revalorisation des salaires	Taux de mortalité	Evolution des dépenses de santé (EDS)
Au 31 décembre 2006							
France	4,5	7 ¹	2	2	3	- ²	6
Au 31 décembre 2005							
France	4	7 ¹	2	2	3,5	- ³	6

1 Taux attendu sur les actions. Le taux de rendement attendu sur les obligations est de 4,75 % en 2006 et de 4,75 % en 2005.
2 HSBC France utilise les tables de mortalité (TV88-90 pour les indemnités de départs à la retraite et les médailles du travail et TGH/TGF05 pour les engagements de retraite).
3 HSBC France utilise les tables de mortalité (TV88-90 pour les indemnités de départs à la retraite et les médailles du travail et TPG93 pour les engagements de retraite).

Le groupe détermine les taux d'actualisation en liaison avec ses actuaires sur la base du rendement actuel moyen d'emprunts de qualité (notés AA), dont les échéances correspondent à celles de ses engagements de retraite. Le taux de rendement attendu des actifs des régimes est calculé en liaison avec les actuaires de HSBC France, sur la base des taux de rendement de marché historiques ajustés afin de tenir compte de facteurs tels que les taux actuels d'inflation et d'intérêt.

Notes annexes aux comptes consolidés (suite)

5 Salaires et avantages au personnel (suite)

c Régimes de retraite à prestations définies

Passif net comptabilisé au bilan

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	<i>HSBC France Régime de retraite</i>	<i>HSBC France Régime de retraite</i>
(en millions d'euros)		
Actions	22	11
Obligations	82	56
Immobilier	-	-
Autres	1	2
Juste valeur des actifs des régimes	105	69
Valeur actuarielle des engagements financés	-	-
Valeur actuarielle des engagements non financés	(252)	(234)
Engagements à prestations définies	(252)	(234)
Coût des services passés non encore comptabilisés	1	3
Passif net	(146)	(162)

Variations de la valeur actuarielle des engagements à prestations définies

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	<i>HSBC France Régime de retraite</i>	<i>HSBC France Régime de retraite</i>
(en millions d'euros)		
Au 1 ^{er} janvier	234	233
Coût des services de la période	5	4
Charges d'intérêt	11	10
Cotisations des salariés	-	-
Pertes/(gains) actuariels	(13)	12
Prestations versées	(22)	(22)
Coût des services passés/droits acquis	1	(3)
Coût des services passés/droits non acquis	-	3
Acquisitions	-	-
(Gains)/pertes sur sorties	-	(3)
(Gains)/pertes sur règlements	-	-
Variations de change et autres mouvements	36	-
Au 31 décembre	252	234

5 Salaires et avantages au personnel (suite)

Variations de la juste valeur des actifs des régimes

(en millions d'euros)	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	<i>HSBC</i>	<i>HSBC</i>
	<i>France</i>	<i>France</i>
	<i>Régime</i>	<i>Régime</i>
	<i>de retraite</i>	<i>de retraite</i>
Au 1 ^{er} janvier	69	67
Rendement attendu	5	3
Cotisations employeur	1	-
Cotisations des salariés	-	-
Gains actuariels	-	4
Prestations versées	(7)	(5)
Acquisitions	-	-
(Gains)/pertes sur règlements	(1)	-
Variations de change et autres mouvements	38	-
Au 31 décembre	<u>105</u>	<u>69</u>

Charge totale comptabilisée dans le compte de résultat sur la ligne "Salaires et avantages au personnel"

(en millions d'euros)	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	<i>HSBC</i>	<i>HSBC</i>
	<i>France</i>	<i>France</i>
	<i>Régime</i>	<i>Régime</i>
	<i>de retraite</i>	<i>de retraite</i>
Coût des services de la période	5	4
Charges d'intérêt	11	10
Rendement attendu des actifs des régimes	(5)	(3)
Coût des services passés	-	(3)
(Gains)/pertes sur sorties et règlements	-	(3)
Variations de change et autres mouvements	-	-
Charge globale nette	<u>11</u>	<u>5</u>

Le total des gains actuariels nets imputés sur les capitaux propres au titre des régimes de retraite à prestations définies était de 13 millions EUR en 2006 (pertes actuarielles nettes de 9 millions EUR en 2005).

d Avantages de complémentaire santé postérieurs à l'emploi

Passif net comptabilisé au bilan

(en millions d'euros)	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	Valeur actuarielle des engagements financés	-
Valeur actuarielle des engagements non financés	(40)	(40)
Engagements à prestations définies	(40)	(40)
Coût des services passés non encore comptabilisés	-	0
Passif net	<u>(40)</u>	<u>(40)</u>

Notes annexes aux comptes consolidés (suite)

5 Salaires et avantages au personnel (suite)

Variations de la valeur actuarielle des engagements

(en millions d'euros)	2006	2005
Au 1 ^{er} janvier	40	33
Coût des services de la période	1	1
Charges d'intérêt	2	2
Cotisations des salariés	-	-
Pertes/(gains) actuariels	(2)	4
Prestations versées	(1)	-
Coûts des services passés		
– droits acquis	-	-
– droits non acquis	-	-
Acquisitions	-	-
(Gains)/pertes sur sorties	-	-
(Gains)/pertes sur règlements	-	-
Variations de change et autres mouvements	-	-
Au 31 décembre	40	40

Charge totale comptabilisée dans le compte de résultat sur la ligne "Salaires et avantages au personnel"

(en millions d'euros)	2006	2005
Coût des services de la période	1	1
Charges d'intérêt	2	2
Rendement attendu des actifs des régimes	-	-
Coûts des services passés	-	-
(Gains)/pertes sur sorties et règlements	-	-
Variations de change et autres mouvements	-	-
Charge globale nette	3	3

Le total des gains actuariels nets imputés sur le compte de résultat au titre des avantages de complémentaire santé postérieurs à l'emploi était de 2 millions EUR en 2006 (perte de 4 millions EUR en 2005).

Les hypothèses actuarielles retenues pour l'évolution des dépenses de santé ont un impact significatif sur les montants comptabilisés. Une variation d'un point de pourcentage de l'évolution supposée des dépenses de santé aurait les effets suivants sur les montants comptabilisés en 2006 :

(en millions d'euros)	<i>Augmentation de 1 %</i>	<i>Diminution de 1 %</i>
Augmentation/(diminution) du coût global des services de la période et charges d'intérêt	1	(1)
Augmentation/(diminution) des engagements de prestations définies	11	(8)
En 2005 :		
(en millions d'euros)	<i>Augmentation de 1 %</i>	<i>Diminution de 1 %</i>
Augmentation/(diminution) du coût global des services de la période et charges d'intérêt	1	-
Augmentation/(diminution) des engagements de prestations définies	11	(8)

5 Salaires et avantages au personnel (suite)

e Total des provisions pour retraites

(en millions d'euros)	2006	2005
Passif net au titre des régimes de retraite à prestations définies (Note 5 c)	(146)	(162)
Passif net au titre des avantages de complémentaire santé postérieurs à l'emploi (Note 5 d)	(40)	(40)
TOTAL	(186)	(202)

6 Paiements à base d'actions

HSBC France n'a pas conclu d'arrangements spécifiques pour des paiements à base d'actions. Il bénéficie des plans de souscription d'actions de HSBC Holdings plc (ci-après "action HSBC") qui prévoient des attributions d'options et des attributions d'actions.

En 2005, le Groupe HSBC a profondément revu sa politique d'attribution d'options et d'actions gratuites à ses salariés. Le nouveau règlement des plans d'options et actions gratuites a été soumis à l'approbation de son Assemblée Générale en mai 2005. Ce règlement prévoit la mise en place d'un sous-plan français (Schedule 3 de la règle générale) qui respecte les règles légales et fiscales en vigueur en France.

A compter de 2006, la politique générale du Groupe HSBC est désormais de ne plus attribuer d'options de souscription (sauf quand les règles légales et fiscales d'un pays l'y contraignent), mais de privilégier l'attribution d'actions gratuites.

Plan d'options de souscription d'actions du Groupe

Le plan d'options de souscription d'actions du Groupe est un plan d'incitation à long terme qui a été ouvert à certains salariés du Groupe entre 2000 et 2005. Son objectif était de sensibiliser les salariés les plus performants aux objectifs de création de valeur pour les actionnaires. Les options ont été attribuées à la valeur de marché et peuvent normalement être exercées à compter de la troisième année et jusqu'au dixième anniversaire de leur attribution, sous réserve des conditions d'acquisition des droits.

Options de souscription d'actions du Groupe sans condition de performance¹

Des options de souscription d'actions du Groupe sans condition de performance ont été attribuées entre 2001 et 2005 à certains salariés du Groupe.

	2006		2005	
	Nombre (000)	Prix d'exercice moyen (en GBP)	Nombre (000)	Prix d'exercice moyen (en GBP)
Attributions nettes au 1 ^{er} janvier	56 284		49 486	
Options attribuées durant l'exercice	0		7 499	8,370
Options levées durant l'exercice	(3 247)	8,382	(241)	8,350
Options transférées durant l'exercice	0		0	
Options devenues caduques durant l'exercice	(1 053)	8,212	(460)	8,233
Attributions nettes au 31 décembre	51 984		56 284	

Notes annexes aux comptes consolidés (suite)

6 Paiements à base d'actions (suite)

Options de souscription d'actions avec conditions de performance

Des options de souscription d'actions ont été attribuées en 2005 dans le cadre du Plan d'actionnariat HSBC aux membres de la Direction Générale en France. L'attribution de ces options est assortie d'un bonus qui sera versé à la date d'exercice des options et d'un montant égal au prix d'exercice des options attribuées. Ces options de souscription d'actions sont soumises à une double condition de performance du Groupe HSBC, à savoir, un niveau absolu de bénéfice par action et un niveau de rendement total des fonds propres, sur la base du classement du Groupe par rapport à un échantillon de valeurs comparables composé de 28 grandes banques. Les options sont acquises à l'issue d'un délai de trois ans et peuvent être exercées jusqu'au quatrième anniversaire de la date de leur attribution, après quoi elles deviennent caduques.

	2006		2005	
	Nombre (000)	Prix d'exercice moyen (en GBP)	Nombre (000)	Prix d'exercice moyen (en GBP)
Options attribuées durant l'exercice	0		523	8,794
Options devenues caduques durant l'exercice	0		0	
Attributions nettes au 31 décembre	523		523	

En 2006, 22,6 millions EUR (26,2 millions EUR en 2005) ont été constatés au compte de résultat au titre de l'amortissement des plans 2003, 2004 et 2005. Cet amortissement, calculé à partir de la juste valeur des paiements à base d'actions lors de leur attribution, court pendant la période d'acquisition des droits, soit 3 années glissantes.

Plan d'actions gratuites du Groupe

Le plan d'actions gratuites du Groupe est un plan de rétribution de la performance et de rétention des salariés les plus performants.

Les actions peuvent revêtir deux formes :

- Les actions avec conditions de performance "Performance Shares".
- Les actions sans conditions de performance "Achievement Shares" et "Restricted Shares".

Les "Performance Shares"

Les "Performance Shares" ne peuvent être définitivement acquises, au terme d'un délai de trois ans, que si le Groupe a pu satisfaire à l'une et/ou à l'autre de deux conditions de performance suivantes, intervenant chacune pour moitié :

- une première condition a trait à la performance globale de l'action HSBC (rendement total pour l'actionnaire ou TSR) comparée à celle d'un échantillon de référence composé des 28 plus grandes banques mondiales en terme de capitalisation boursière.
Si au terme de trois ans après l'annonce des résultats annuels, la performance globale de l'action HSBC est classée dans le premier quartile (soit jusqu'à la 7^e place), les "Performances Shares" seront attribuées à 100 %.
Si elle est classée à la 14^e place, l'attribution n'est que de 30 % et chaque gain d'une place entre la 14^e et la 7^e permet d'accroître de 10 % l'attribution des titres. Dans le cas où l'action HSBC se classerait au-delà de la 14^e place, la condition de performance sera considérée comme non satisfaite.
- une deuxième condition concerne la progression du Bénéfice Par Action (BPA) sur les trois ans : 30 % des actions seront acquises si l'augmentation du BPA est égale ou supérieure à 24 % par rapport au BPA de l'année de référence. Le pourcentage d'actions acquises progressera de manière proportionnelle pour atteindre 100 % si le taux de progression du BPA est supérieur ou égal à 52 % par rapport au BPA de l'année de référence. Si l'augmentation du BPA est inférieure à 24 % sur la période considérée, la condition de performance sera considérée comme non satisfaite.

6 Paiements à base d'actions (suite)

	<u>2006</u>
	<i>Nombre</i>
	<i>(000)</i>
Attributions nettes au 1 ^{er} janvier	0
Options attribuées durant l'exercice	196
Options levées durant l'exercice	0
Options transférées durant l'exercice	0
Options devenues caduques durant l'exercice	0
Attributions nettes au 31 décembre	<u>196</u>

Les "Achievement Shares" et "Restricted Shares"

Ces actions sont définitivement acquises au terme d'un délai de 2 ans dans les conditions prévues au Plan.

	<u>2006</u>
	<i>Nombre</i>
	<i>(000)</i>
Attributions nettes au 1 ^{er} janvier	0
Options attribuées durant l'exercice	1 999
Options levées durant l'exercice	0
Options transférées durant l'exercice	0
Options devenues caduques durant l'exercice	0
Attributions nettes au 31 décembre	<u>1 999</u>

Toutes ces catégories d'actions gratuites ne peuvent faire l'objet d'une cession qu'à l'issue d'une période d'indisponibilité fiscale de deux ans suivant la date d'acquisition définitive. Antérieurement, les attributions d'actions gratuites et/ou d'options intervenaient chaque année vers la fin du mois d'avril ou au début du mois de mai. Sous ce nouveau régime, les attributions d'actions gratuites ont été décidées en mars 2006 et relèvent donc de l'exercice 2006.

En 2006, 11,9 millions EUR ont été constatés au compte de résultat au titre de l'amortissement des plans 2006.

Cet amortissement court pendant la période d'acquisition des droits, soit 3 années glissantes pour les "Performances Shares" et 2 années glissantes pour les "Restricted" et les "Achievement Shares".

Augmentation de Capital

Comme chaque année depuis 1993, le groupe a procédé en 2006 à une émission d'actions HSBC Holdings plc réservée aux salariés.

Cette émission a été souscrite à hauteur de 3 035 950 actions HSBC Holdings plc, représentant un montant global de 35,3 millions EUR.

En 2006, le coût de la décote comptabilisé sur le cours d'ouverture de la souscription était de 8,4 millions EUR (pour rappel 9,7 millions EUR en 2005).

7 Impôt sur les bénéfices

(en millions d'euros)	<u>2006</u>	2005
Impôts courants	174	195
Impôts différés	15	(72)
Total de la charge d'impôt	<u>189</u>	<u>123</u>
Taux effectif de l'impôt (en %)	<u>23,6</u>	<u>9,9</u>

Notes annexes aux comptes consolidés (suite)

7 Impôt sur les bénéfices (suite)

Analyse de la charge d'impôt globale

(en millions d'euros)	2006		2005	
	<i>Charge d'impôt globale</i>	%	<i>Charge d'impôt globale</i>	%
Impôt à taux normal	276	34,43	433	34,93
Impact des différences de taux d'imposition sur les bénéfices des principales implantations à l'étranger	(1)	(0,1)	(6)	(0,5)
Opérations imposées à taux réduit en France	(22)	(2,7)	(37)	(3,0)
Autres éléments incluant le résultat d'intégration fiscale	(64)	(8,0)	(267)	(21,5)
Charge d'impôt globale	189	23,6	123	9,9

HSBC France et ses filiales consolidées en France ont été assujettis aux taux d'impôt des sociétés françaises en 2006 de 34,43 % pour le court terme (CT) et de 8,26 %¹ pour le long terme (LT) (en 2005 : 34,93 % pour le CT et 15,72 %¹ pour le LT). Les taux utilisés pour le calcul des impôts différés sont ceux de 2007 : 34,43 % en CT et 1,72 %¹ pour le LT.

¹ A l'exception des titres de sociétés immobilières et des titres au prix d'achat global supérieur à 22,8 millions EUR mais représentant moins de 5 % du capital et des titres de FCPR et SCR.

8 Dividendes versés en 2005 et 2006

(en millions d'euros)	2006		2005	
	<i>EUR par action</i>	<i>Montant</i>	<i>EUR par action</i>	<i>Montant</i>
Dividende complémentaire pour l'année précédente ..	1,45	110	3,07	230
Acompte sur dividende pour l'année en cours	4,00	302	3,74	281
		412		511

Dividendes payés en 2006 au titre de l'exercice 2005

L'Assemblée Générale du 17 mai 2006 a approuvé la proposition du Conseil d'Administration du 28 février 2006 concernant l'affectation du résultat de l'exercice et le paiement aux actionnaires d'un dividende de 390,5 millions EUR, soit 5,19 EUR par action. Ce dividende a été versé le 18 mai 2006 après déduction de l'acompte de 3,74 EUR par action décidé par le Conseil d'Administration du 26 juillet 2005. Ces dividendes ont été versés à hauteur de 280,7 millions EUR en 2005 et à hauteur de 109,8 millions EUR en 2006.

8 Dividendes versés en 2005 et 2006 (suite)

Dividendes au titre de l'exercice 2006

Le Conseil d'Administration du 25 juillet 2006 a décidé la mise en paiement d'un acompte sur dividende de 4 EUR par action. Ce dividende a été versé aux 75 435 345 actions en circulation à cette date (y compris les 197 415 actions résultant de l'exercice d'options depuis le 1^{er} janvier 2006 et non encore incorporées au capital social à cette date), soit un montant global de 301,7 millions EUR.

Le versement de cet acompte est intervenu le 27 juillet 2006.

Un dividende final a été proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires par le Conseil d'Administration réuni le 27 février 2007. Ce dividende sera versé le 11 mai 2007 aux 75 683 045 actions en circulation à la date du 31 décembre 2006. Ainsi le montant global de dividende versé au titre de l'exercice 2006 est de 613 millions EUR, soit 8,10 EUR par action.

9 Bénéfice et dividende par action

(en euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Bénéfice par action	8,15	14,95
Bénéfice par action après dilution	8,01	14,62
Dividende par action	8,10	5,19

Le bénéfice par action est calculé en divisant le résultat de 613 millions EUR par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation à l'exclusion des actions détenues par la société, soit 75 262 320 actions (au 31 décembre 2005, le bénéfice était de 1 119 millions EUR et le nombre d'actions de 74 826 025).

Le bénéfice par action après dilution est calculé en divisant le résultat, sans ajustement au titre de l'effet dilutif des actions ordinaires potentielles (y compris des options de souscription d'actions en circulation non encore exercées), par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation à l'exclusion des actions détenues par la société, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui seraient émises en cas de conversion de la totalité des actions ordinaires potentielles à effet dilutif, soit 76 550 201 actions (76 559 021 actions au 31 décembre 2005).

10 Ventilation des résultats par métier

Les activités de HSBC France sont principalement réalisées en France et sont organisées selon les lignes de clientèle suivantes : Banque de particuliers, Banque d'entreprises, Banque de Grande clientèle et de Marchés et Banque privée. Figurent principalement dans la colonne "Autres", les subventions reçues de la maison mère de HSBC France, les charges de dépréciation des écarts d'acquisition et le métier d'assurance.

HSBC France s'appuie sur divers services administratifs et fonctions centrales dont le coût est réparti entre les métiers, de façon systématique et cohérente.

Notes annexes aux comptes consolidés (suite)

10 Ventilation des résultats par métier (suite)

(en millions d'euros)	2006	2005
PRODUIT NET BANCAIRE AVANT PROVISIONS POUR RISQUES DE CRÉDIT		
Banque de particuliers	889	911
Banque d'entreprises	702	705
Banque de Grande clientèle et de Marchés	917	782
Banque privée	105	90
Autres	(5)	1
TOTAL PERIMETRE FRANCE	2 608	2 489
Ajustement de périmètre	6	439
Ajustement de normes	0	(27)
TOTAL PERIMETRE LEGAL	2 614	2 901
RESULTAT AVANT IMPOT		
Banque de particuliers	140	180
Banque d'entreprises	185	218
Banque de Grande clientèle et de Marchés	432	337
Banque privée	17	46
Autres	13	(21)
TOTAL PERIMETRE FRANCE AVANT DEPRECIATION DES SURVALEURS	787	760
Dépréciation des survaleurs	—	—
TOTAL PERIMETRE FRANCE	787	760
Ajustement de périmètre	12	487
Ajustement de normes	2	(7)
TOTAL PERIMETRE LEGAL	801	1 240
TOTAL DES ACTIFS		
Banque de particuliers	16 372	14 675
Banque d'entreprises	13 106	11 140
Banque de Grande clientèle et de Marchés	101 851	100 745
Banque privée	918	964
Autres	600	576
	132 847	128 100
COÛT D'ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Banque de particuliers	28	26
Banque d'entreprises	21	21
Banque de Grande clientèle et de Marchés	11	11
Banque privée	0	1
Autres	—	—
	60	59
COÛT D'ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
(y compris écarts d'acquisition)		
Banque de particuliers	3	7
Banque d'entreprises	3	8
Banque de Grande clientèle et de Marchés	1	6
Banque privée	10	1
Autres	—	—
	17	22

11 Ventilation des actifs et passifs financiers par méthode d'évaluation

Les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur ou au coût amorti. Les principes comptables présentés dans la Note 2 décrivent les méthodes d'évaluation des instruments financiers et d'enregistrement des produits et charges, y compris les gains et pertes résultant de la variation de juste valeur.

Le tableau suivant présente les actifs et passifs financiers du bilan par catégorie d'instrument financier et par méthode d'évaluation.

11 Ventilation des actifs et passifs financiers par méthode d'évaluations (suite)

		Au 31 décembre 2006							
		Transaction	Option juste valeur 1	Prêts et créances	Titres disponibles à la vente	Actifs et passifs financiers au coût amorti	Dérivés de couverture de juste valeur	Dérivés de couverture de flux de trésorerie	Total
ACTIF									
	Caisse, banques centrales et CCP					1 027			1 027
	Comptes d'encaissement					2 202			2 202
	Portefeuille de transaction	37 363							37 363
	Actifs financiers sous option juste valeur							0	0
	Instruments dérivés	19 782					52	330	20 164
	Prêts et créances sur les établissements de crédit			20 836					20 836
	Prêts et créances sur la clientèle			42 019					42 019
	Investissements financiers				4 002				4 002
	Autres actifs (y compris impôt différé)					2 730			2 730
	TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	57 145	0	62 855	4 002	5 959	52	330	130 343
	Total des actifs non financiers								2 504
	TOTAL DE L'ACTIF								132 847
PASSIF									
	Dettes envers les établissements de crédit					23 930			23 930
	Comptes créditeurs de la clientèle					33 406			33 406
	Comptes d'encaissement					2 054			2 054
	Portefeuille de transaction	25 693							25 693
	Passifs financiers sous option juste valeur		273						273
	Instruments dérivés	20 360					30	436	20 826
	Dettes représentées par un titre					17 063			17 063
	Autres passifs (y compris impôt courant)					1 810			1 810
	Dettes subordonnées					774			774
	TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS	46 053	273	0	0	79 037	30	436	125 829
	Total des passifs non financiers								7 018
	TOTAL DU PASSIF								132 847

1 Les dérivés inclus dans "option juste valeur" sont des dérivés de transaction utilisés pour couvrir les actifs et passifs sous option juste valeur.

Notes annexes aux comptes consolidés (suite)

12 Portefeuille de transaction (actif)

(en millions d'euros)	2006	2005
Actifs de transaction		
– pouvant être gagés ou recédés par les contreparties	19 966	25 748
– ne pouvant être gagés ou recédés par les contreparties	17 397	16 073
	37 363	41 821
(en millions d'euros)	2006	2005
Effets publics et valeurs assimilées	23 960	27 031
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 262	4 914
Actions et autres titres à revenu variable	4 448	3 901
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 411	3 997
Prêts et créances sur la clientèle	1 282	1 978
	37 363	41 821

13 Instruments dérivés

Le tableau ci-après présente, par type de contrat, la juste valeur des instruments dérivés :

au 31 décembre 2006						
(en millions d'euros)	<i>Actifs</i>			<i>Passifs</i>		
	<i>Transaction</i>	<i>Couverture</i>	<i>Total</i>	<i>Transaction</i>	<i>Couverture</i>	<i>Total</i>
Taux de change	1 318	–	1 318	(1 443)	(20)	(1 463)
Taux d'intérêt	17 504	381	17 885	(17 353)	(441)	(17 794)
Actions	3 863	–	3 863	(4 461)	(5)	(4 466)
Dérivés de crédit	34	–	34	(39)	–	(39)
Matières premières et autres	–	–	0	–	–	0
Total brut	22 719	381	23 100	(23 296)	(466)	(23 762)
Compensations			(2 937)			2 937
TOTAL NET			20 164			(20 826)
au 31 décembre 2005						
(en millions d'euros)	<i>Actifs</i>			<i>Passifs</i>		
	<i>Transaction</i>	<i>Couverture</i>	<i>Total</i>	<i>Transaction</i>	<i>Couverture</i>	<i>Total</i>
Taux de change	1 135	–	1 135	(1 222)	(2)	(1 224)
Taux d'intérêt	18 275	1 113	19 388	(19 487)	(734)	(20 221)
Actions	1 439	–	1 439	(1 895)	–	(1 895)
Dérivés de crédit	6	–	6	(6)	–	(6)
Matières premières et autres	–	–	0	–	–	0
Total brut	20 855	1 113	21 968	(22 610)	(736)	(23 346)
Compensations			(3 938)			3 938
TOTAL NET			18 030			(19 408)

Les produits dérivés sont des instruments financiers dont la valeur est dépendante du cours d'un produit sous-jacent qui peut être une action, une obligation, un taux d'intérêt, un taux de change, un spread de crédit, une matière première, un indice boursier ou un autre indice.

13 Instruments dérivés (suite)

Les produits dérivés permettent d'accroître, de réduire ou de moduler l'exposition aux risques de crédit ou aux risques de marché. HSBC France est actif sur l'ensemble des marchés de produits dérivés, soit pour le compte de sa clientèle, soit pour gérer son exposition aux risques de marché. Les produits dérivés sont inscrits au bilan à leur juste valeur et sous des intitulés distincts tant à l'actif qu'au passif. Figurent à l'actif les valeurs de marché positives, correspondant au coût que devrait supporter HSBC France s'il lui fallait remplacer l'ensemble des transactions dont la juste valeur est positive pour HSBC France en cas de défaillance simultanée de la totalité des contreparties concernées, et s'il était possible de remplacer ces transactions instantanément. Figurent au passif les valeurs de remplacement négatives, correspondant au coût que devraient supporter les contreparties de HSBC France s'il leur fallait remplacer l'ensemble des transactions dont la juste valeur est positive pour elles en cas de défaillance de HSBC France. Les éléments de passif et d'actif issus de diverses transactions sur produits dérivés ne se compensent que lorsque ces transactions concernent une même contrepartie, qu'il existe un droit légal de compensation et qu'il a été prévu de régler les flux de trésorerie réciproques sur base nette ou simultanée. L'évolution de la valeur des produits dérivés est constatée en compte de résultat dans la rubrique "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction" ou "Produit net des instruments financiers comptabilisés sous option juste valeur", à moins qu'ils ne soient qualifiés d'instruments de couverture.

a Emploi des instruments dérivés

L'utilisation par HSBC France d'instruments dérivés sert trois grandes finalités : créer des solutions de gestion des risques pour ses clients, réaliser des transactions pour compte propre, et gérer et couvrir les risques auxquels HSBC France est exposé. D'un point de vue comptable, les instruments dérivés sont divisés en deux catégories, selon qu'ils servent une finalité de transaction ou de couverture. Les produits dérivés détenus en tant qu'instruments de couverture sont formellement désignés comme tels suivant les dispositions de la norme IAS 39. Tous les autres instruments dérivés sont considérés détenus à des fins de transaction. La catégorie des instruments détenus à des fins de transaction recouvre deux types de produits dérivés : la première catégorie inclut les produits dérivés qui sont utilisés dans le cadre d'activités de transaction et pour le compte de la clientèle et ceux qui sont employés pour gérer les risques mais qui, pour diverses raisons, ne remplissent pas les critères d'application du traitement de couverture. La seconde catégorie d'instruments détenus à des fins de transaction comprend les produits dérivés associés à des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur. Ces activités font l'objet d'une description plus détaillée ci-après.

D'importantes positions sur portefeuilles de produits dérivés sont constituées par HSBC France au titre de ses activités. Ces positions sont gérées en continu pour s'assurer qu'elles ne dépassent pas les niveaux de risques acceptables, en ayant recours le cas échéant à des accords de compensation. Pour ses transactions sur les instruments dérivés, HSBC France met en œuvre les mêmes procédures de gestion des risques pour évaluer et autoriser les expositions aux risques de crédit que dans le cadre de ses activités traditionnelles de prêt.

b Instruments dérivés de transaction

La plupart des transactions réalisées par HSBC France sur les marchés de produits dérivés s'inscrivent dans le cadre de ses activités de transaction et pour le compte de la clientèle. Ces activités concernent notamment le montage et la commercialisation de produits dérivés auprès de la clientèle afin de permettre aux clients du Groupe de prendre, de transférer, de modifier ou de réduire des risques actuels ou anticipés. Les activités de transaction de produits dérivés ont généralement pour but de générer des profits en tirant parti de fluctuations de cours ou de marges sur des périodes courtes. Les positions peuvent être dénouées rapidement ou bien conservées un certain temps afin de profiter de l'évolution attendue des taux de change, taux d'intérêt, cours des actions ou autres paramètres de marché. Les opérations de transaction recouvrent les activités de teneur de marché, de gestion de positions et d'arbitrage. Le teneur de marché propose des prix d'achat et de vente aux autres intervenants afin de générer des revenus en jouant sur les marges et les volumes ; la gestion de positions permet de gérer les positions de risques de marché en escomptant bénéficier d'une évolution favorable des cours, taux ou indices ; l'arbitrage consiste à réaliser des profits à partir d'écarts de valorisation entre les marchés et les produits.

Comme indiqué plus haut, la catégorie des instruments dérivés de transaction comprend aussi les instruments dérivés de couverture non éligibles, les instruments dérivés de couverture inefficaces et les composantes d'instruments dérivés de couverture qui ne rentrent pas en ligne de compte pour évaluer l'efficacité des couvertures. Les instruments dérivés de couverture non éligibles sont ceux utilisés dans le cadre de la gestion des risques qui ne remplissent pas les critères de la comptabilité de couverture ou n'ont pas été formellement désignés en tant qu'instruments de couverture. Il s'agit notamment d'instruments dérivés associés à des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur par résultat.

Notes annexes aux comptes consolidés (suite)

13 Instruments dérivés (suite)

Les instruments de couverture inefficaces sont d'anciennes couvertures qui ne remplissent plus les critères de la comptabilité de couverture.

Les plus et moins-values résultant de l'évolution de la juste valeur des instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisées dans la rubrique "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction", exceptées les plus et moins-values sur les instruments dérivés associés à des instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur par résultat, reprises dans la rubrique "Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur".

Le tableau ci-après fait apparaître les montants notionnels des contrats sur les instruments dérivés détenus à des fins de transaction, par type de produit :

(en millions d'euros)	2006	2005
Taux de change	86 780	96 251
Taux d'intérêt	2 725 338	2 068 984
Actions	104 669	40 211
Dérivés de crédit	2 048	551
Matières premières	-	-
TOTAL	<u>2 918 835</u>	<u>2 205 997</u>

Instruments dérivés valorisés à partir de modèles intégrant des données non observables

Le tableau ci-après fait apparaître le montant restant à intégrer dans le compte de résultat et relatif à l'écart au moment de la comptabilisation initiale entre la juste valeur (le prix de l'opération) et le montant qui aurait résulté de l'utilisation à cette date des techniques employées pour des valorisations ultérieures :

(en millions d'euros)	2006	2005
Solde non amorti au 1^{er} janvier	30	4
Nouvelles opérations	45	38
Intégration dans le compte de résultat sur la période		
– amortissement	(15)	(6)
– paramètres devenus observables	(30)	-
– échéance ou fin	(5)	(3)
– variations de taux de change et autres	(3)	(3)
Solde non amorti au 31 décembre	<u>22</u>	<u>30</u>

c Instruments dérivés de couverture

HSBC France emploie des instruments dérivés (principalement des swaps de taux d'intérêt) à des fins de couverture dans le cadre de la gestion de ses portefeuilles d'actifs et de passifs et de ses positions de taux structurelles. Ces opérations permettent à HSBC France d'optimiser le coût global de son accès aux marchés de capitaux de dettes et de gérer les risques de marché liés aux écarts structurels de profil (échéance, nature de taux ou autre) entre ses actifs et ses passifs.

Le traitement comptable des opérations de couverture varie en fonction de la nature de l'instrument couvert et du type d'opération de couverture. Les instruments dérivés peuvent être considérés comme des couvertures d'un point de vue comptable s'il s'agit de couvertures de juste valeur ou de couvertures de flux de trésorerie. Ces catégories font chacune ci-après l'objet d'une présentation sous un paragraphe distinct.

13 Instruments dérivés (suite)

Le tableau ci-après fait apparaître les montants notionnels sur les instruments dérivés détenus à des fins de couverture, par type de produit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2006		31 décembre 2005	
	<i>Couverture de flux de trésorerie</i>	<i>Couverture de juste valeur</i>	<i>Couverture de flux de trésorerie</i>	<i>Couverture de juste valeur</i>
Contrats de taux de change	2	596	4	108
Contrats de taux d'intérêt	55 958	4 404	80 918	2 968

Le montant notionnel des contrats correspond à la valeur nominale des opérations non dénouées à la date du bilan ; il ne représente pas une exposition au risque.

Couvertures de juste valeur

Les couvertures de juste valeur mises en place par HSBC France correspondent principalement à des swaps de taux d'intérêt assurant une protection contre les variations de la juste valeur de dettes à long terme à taux fixe imputables à l'évolution des taux d'intérêt de marché. Toutes les variations de la juste valeur des produits dérivés éligibles en tant que couvertures de juste valeur et la totalité des variations de la juste valeur de l'élément couvert sont comptabilisées en résultat. Si la relation de couverture prend fin, l'ajustement de juste valeur de l'élément couvert est amorti en résultat sur la période de couverture restant à courir.

Au 31 décembre 2006, la juste valeur des encours des instruments dérivés comptabilisés en tant que couvertures de juste valeur s'établissait à 52 millions EUR à l'actif et à 30 millions EUR au passif (au 31 décembre 2005 : 33 millions EUR à l'actif et 16 millions EUR au passif).

Gains ou pertes résultant de variations de la juste valeur des instruments de couverture de juste valeur :

(en millions d'euros)	2006	2005
Gains/(pertes) résultant de variations de la juste valeur des instruments de couverture de juste valeur		
– sur instruments de couverture	(8)	(4)
– sur éléments couverts attribuables au risque couvert	7	(5)

Au 31 décembre 2006, le montant comptabilisé dans le compte de résultat au titre de l'inefficacité des couvertures de juste valeur est de (0,7) million EUR (2005 : non significatif).

Couvertures de flux de trésorerie

HSBC France est exposé aux variations de flux de trésorerie attendus d'actifs d'exploitation qui portent intérêt à des taux variables ou qui pourraient être réinvestis aux conditions de marché en date de réinvestissement. Pour chaque portefeuille d'actifs financiers, il est établi des projections concernant le montant et le calendrier des flux de trésorerie attendus, qui se fondent sur les conditions contractuelles et les projections de réinvestissements hautement probables issues d'analyses statistiques et de l'intention de gestion de la direction. Les couvertures mises en place permettent de figer ou d'encadrer la variabilité de ces flux de trésorerie.

Au 31 décembre 2006, la juste valeur des encours des instruments dérivés comptabilisés en tant que couvertures de flux de trésorerie s'établissait à 330 millions EUR à l'actif et à 436 millions EUR au passif (2005 : 1 080 millions EUR à l'actif et à 720 millions EUR au passif).

Notes annexes aux comptes consolidés (suite)

13 Instruments dérivés (suite)

Echéanciers des flux de trésorerie attendus (en date du 31 décembre)

(en millions d'euros)	31 décembre 2006			
	3 mois ou moins	Plus de 3 mois et moins de 1 an	Plus de 1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Flux de trésorerie provenant des actifs	8 600	5 776	5 513	293
Flux de trésorerie provenant des passifs	(4 303)	(1 460)	(430)	–
Flux nets de trésorerie	4 297	4 316	5 083	293

(en millions d'euros)	31 décembre 2005			
	3 mois ou moins	Plus de 3 mois et moins de 1 an	Plus de 1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Flux de trésorerie provenant des actifs	15 296	10 662	10 269	1 204
Flux de trésorerie provenant des passifs	(5 800)	(800)	(800)	–
Flux nets de trésorerie	9 496	9 862	9 469	1 204

Variation de la réserve de couvertures de flux de trésorerie

(en millions d'euros)	2006	2005
Au 1 ^{er} janvier	136	257
Montants inscrits directement en capitaux propres durant l'exercice	(204)	81
Montants retirés des capitaux propres et inscrits dans le compte de résultat durant l'exercice	(117)	(269)
Impôts différés	111	67
Au 31 décembre	(74)	136

Au 31 décembre 2006, le montant enregistré en compte de résultat au titre de l'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie est de 3 millions EUR (au 31 décembre 2005: 2 millions EUR).

d Sensibilité de la juste valeur à des modifications raisonnables des hypothèses significatives

La juste valeur des instruments financiers présentée dans les états financiers peut être déterminée partiellement ou intégralement par des techniques d'évaluation qui reposent sur des hypothèses et qui ne sont pas établies à partir de prix de transaction ou de données de marché observables. La juste valeur nette inscrite dans les états financiers résulte alors de trois composantes :

- (i) la valeur produite par un modèle d'évaluation à partir de données dont HSBC France estime qu'elles sont les plus appropriées ;
- (ii) ensemble des ajustements de juste valeur visant à intégrer des caractéristiques de marché non prises en compte par le modèle (écarts cours acheteurs et cours vendeurs, spreads de crédit des contreparties, incertitudes concernant les données de marché, par exemple) ;
- (iii) le résultat dégagé à la mise en place de l'instrument, ou une partie non amortie de ce résultat, qui n'est pas immédiatement inscrit dans le compte de résultat conformément aux principes présentés dans la Note 2 k.

Dans la mesure où les modèles d'évaluation se fondent sur des hypothèses, la modification de ces hypothèses affecte directement les estimations de juste valeur produites par le modèle. Le groupe réalise diverses analyses mesurant la sensibilité des justes valeurs à ces hypothèses d'évaluation. L'utilisation d'alternatives raisonnables aux hypothèses sous-tendant les modèles d'évaluation entraînerait, selon les calculs, une diminution des actifs de l'ordre de 13 millions EUR (5 millions EUR au 31 décembre 2005) dans le cas d'alternatives moins favorables et une augmentation des actifs de l'ordre de 13 millions EUR (6 millions EUR

13 Instruments dérivés (suite)

au 31 décembre 2005) dans le cas d'alternatives plus favorables. Les fourchettes d'hypothèses alternatives jugées raisonnables résultent de jugements professionnels éclairés par l'analyse des données disponibles sous-tendant chaque hypothèse.

Au 31 décembre 2006, le montant total de la variation de juste valeur estimée à partir d'une méthode d'évaluation s'élève à une perte de 124 millions EUR (au 31 décembre 2005 : une perte de 22 millions EUR).

Les résultats de juste valeur sur les instruments dérivés et produits structurés complexes, déterminés par un modèle d'évaluation pour lequel des données de marché observables ne sont pas disponibles, ne sont pas enregistrés immédiatement en compte de résultat. Ces produits sont inscrits en compte de résultat quand les données du modèle d'évaluation deviennent observables sur les marchés externes ou quand l'opération est arrivée à maturité ou a été clôturée.

Le tableau ci-après présente la répartition des titres et instruments dérivés valorisés à la juste valeur par méthode d'évaluation au 31 décembre 2006 :

(en %)	<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
	<i>Titres de transaction</i>	<i>Instruments dérivés</i>	<i>Titres de transaction</i>	<i>Instruments dérivés</i>
Juste valeur fondée sur :				
Cours cotés	99,73	0,01	100	0,02
Modèles internes intégrant des paramètres de marché significatifs observables	0,27	98,39	–	97,98
Modèles internes intégrant des paramètres de marché significatifs non observables	–	1,60	–	2,00
	100	100	100	100

e Dérivés incorporés : Epargne Logement

Les comptes et les plans d'épargne-logement (CEL et PEL) sont des instruments financiers spécifiques institués par la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965. Ils associent une phase de collecte des ressources et une phase d'emploi de ces ressources, cette dernière étant conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte.

Dans le cadre de l'évaluation de la juste valeur des dérivés incorporés aux produits d'épargne-logement (PEL/CEL), HSBC France a construit un modèle dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- (i) la règle comptable de référence est la norme IAS 39 concernant le calcul de la juste valeur des instruments dérivés ;
- (ii) les dérivés considérés sont les options de prêt et d'épargne afférentes aux contrats ouverts à la date d'arrêté :
 - le modèle calcule la juste valeur des options de versement exceptionnel et de prorogation consenties aux clients (pour les plans épargne-logement uniquement) ;
 - le modèle calcule la juste valeur des options d'utilisation des droits à crédits acquis ;
- (iii) les valorisations sont effectuées en fonction du comportement des clients indépendamment pour chaque génération de PEL et globalement pour l'ensemble des CEL.

Au 31 décembre 2006, les dérivés incorporés aux produits d'épargne-logement représentent un passif de 5,4 millions EUR (2005 : un passif de 40,7 millions EUR).

Notes annexes aux comptes consolidés (suite)

14 Investissements financiers

(en millions d'euros)	2006	2005
Investissements financiers :		
– pouvant être gagés ou recédés par les contreparties	1 144	2 862
– ne pouvant être gagés ou recédés par les contreparties	2 858	3 398
	4 002	6 260

	2006		2005	
(en millions d'euros)	<i>Valeur nette comptable</i>	<i>Juste valeur</i>	<i>Valeur nette comptable</i>	<i>Juste valeur</i>
Effets publics et valeur assimilées	1 105	1 105	2 957	2 957
– Titres disponibles à la vente	1 105	1 105	2 957	2 957
– Titres détenus jusqu'à l'échéance	–	–	–	–
Obligations	303	303	266	266
– Titres disponibles à la vente	303	303	266	266
– Titres détenus jusqu'à l'échéance	–	–	–	–
Actions	2 594	2 594	3 037	3 037
– Titres disponibles à la vente	2 594	2 594	3 037	3 037
TOTAL DES INVESTISSEMENTS FINANCIERS	4 002	4 002	6 260	6 260

15 Participations dans les entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint

a Principales entreprises mises en équivalence

	31 décembre 2006		
	<i>Pays d'imma- trication</i>	<i>Participation du groupe dans le capital</i>	<i>Capital émis (100 %, en millions d'euros)</i>
Erisa	France	49,99 %	115
Erisa IARD	France	49,98 %	7
	31 décembre 2005		
	<i>Pays d'imma- trication</i>	<i>Participation du groupe dans le capital</i>	<i>Capital émis capital (100 %, en millions d'euros)</i>
Erisa	France	49,99 %	115
Erisa IARD	France	49,98 %	7

Tous les investissements dans des entreprises mises en équivalence énumérés ci-dessus sont détenus par HSBC France et ses filiales.

15 Participations dans les entreprises mises en équivalence et sous contrôle conjoint (suite)

Informations financières agrégées des entreprises mises en équivalence

(chiffres issus des comptes sociaux : 100 %)

(en millions d'euros)	2006	2005
Actif	13 177	11 527
Passif	12 820	11 201
Revenus	2 685	2 472
Résultat net	39	1

b Informations financières agrégées des entreprises sous contrôle conjoint

	31 décembre 2006		
	<i>Participation du groupe dans</i>		
	<i>Activité</i>	<i>le capital</i>	<i>Capital</i>
HCM Holdings Limited	 Holding	 51 %	–

	31 décembre 2005		
	<i>Participation du groupe dans</i>		
	<i>Activité</i>	<i>le capital</i>	<i>Capital</i>
HCM Holdings Limited	Holding	51 %	–

Bien que le Groupe détienne plus de 50 % du capital de HCM Holdings Limited, l'accord conclu avec les autres actionnaires intègre des restrictions sur les droits de HSBC France en tant qu'actionnaire majoritaire et indique que la structure est conjointement contrôlée par les deux actionnaires.

Informations financières agrégées des entreprises sous contrôle conjoint

(chiffres issus des comptes sociaux : 100 %)

(en millions d'euros)	2006	2005 ¹
Actif circulant	10	70
Actif immobilisé	–	–
Passif court terme	–	3
Passif long terme	10	–
Produits	1	104
Charges	–	9

1 Cession de Framlington Group au 31 octobre 2005.

Notes annexes aux comptes consolidés (suite)

16 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles

Le poste "Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles" regroupe les écarts d'acquisition qui résultent de regroupements d'entreprises, ainsi que d'autres immobilisations incorporelles.

a Ecarts d'acquisition

(en millions d'euros)	2006	2005
Coût		
Au 1^{er} janvier	420	510
Acquisitions	10	-
Cessions ¹	-	(78)
Ecarts de conversion	(1)	-
Changement du périmètre de consolidation et autres variations ²	-	(12)
Au 31 décembre	429	420
Cumul des pertes de valeur		
Au 1^{er} janvier	(32)	(79)
Cessions ¹	-	47
Pertes pour dépréciation transitant par le compte de résultat	-	-
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	-	-
Au 31 décembre	(32)	(32)
Valeur comptable au 31 décembre	397	388

1 Cession du groupe Dewaay.

2 Incidence de la déconsolidation de CCF Holding Suisse en 2005 à hauteur de 12 millions EUR.

b Autres immobilisations incorporelles

Les variations d'immobilisations incorporelles de l'exercice clos au 31 décembre 2006 se ventilent comme suit :

(en millions d'euros)	<i>Frais de développements informatiques internes</i>	<i>Acquisitions de logiciels externes</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
Coût				
Au 1^{er} janvier 2006	140	45	58	243
Acquisitions	-	5	2	7
Cessions	-	-	-	0
Ecarts de conversion	-	-	-	0
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	-	(3)	(5)	(8)
Au 31 décembre 2006	140	47	55	242
Cumul des amortissements				
Au 1^{er} janvier 2006	(134)	(18)	(18)	(170)
Dotations de l'exercice ¹	(8)	(12)	-	(20)
Cessions	-	-	-	0
Dotations aux provisions pour dépréciation	-	-	-	0
Reprises de provisions pour dépréciation	-	-	-	0
Ecarts de conversion	-	-	-	0
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	5	2	5	12
Au 31 décembre 2006	(137)	(28)	(13)	(178)
Valeur comptable au 31 décembre 2006	3	19	42	64

1 La charge d'amortissement est enregistrée dans le compte de résultat en "Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et pertes de valeur sur écart d'acquisition".

16 Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles (suite)

(en millions d'euros)	<i>Frais de développements informatiques internes</i>	<i>Acquisitions de logiciels externes</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
Coût				
Au 1^{er} janvier 2005	134	–	25	159
Acquisitions	6	11	5	22
Cessions	–	–	–	–
Ecarts de conversion	–	–	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	–	34	28	62
Au 31 décembre 2005	<u>140</u>	<u>45</u>	<u>58</u>	<u>243</u>
Cumul des amortissements				
Au 1^{er} janvier 2005	(134)	–	(12)	(146)
Dotations de l'exercice ¹	–	(28)	(2)	(30)
Cessions	–	–	–	–
Dotations aux provisions pour dépréciation	–	–	–	–
Reprises de provisions pour dépréciation	–	–	–	–
Ecarts de conversion	–	–	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	–	10	(4)	6
Au 31 décembre 2005	<u>(134)</u>	<u>(18)</u>	<u>(18)</u>	<u>(170)</u>
Valeur comptable au 31 décembre 2005	<u>6</u>	<u>27</u>	<u>40</u>	<u>73</u>

1 La charge d'amortissement est enregistrée dans le compte de résultat en "Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et pertes de valeur sur écart d'acquisition".

c Ecarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Coût		
Ecarts d'acquisition - valeur comptable (Note 16 a)	397	388
Autres immobilisations incorporelles - valeur comptable (Note 16 b)	64	73
	<u>461</u>	<u>461</u>

Notes annexes aux comptes consolidés (suite)

17 Immobilisations corporelles

a Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	<i>Terrains et constructions</i> ¹	<i>Agencements et Installations</i>	<i>Total</i>
Coût d'acquisition			
Au 1^{er} janvier 2006	518	290	808
Acquisitions	3	57	60
Cessions	(18)	(1)	(19)
Ecarts de conversion	–	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	4	(29)	(25)
Au 31 décembre 2006	507	317	824
Cumul des amortissements			
Au 1^{er} janvier 2006	(16)	(86)	(102)
Dotations aux amortissements de l'exercice	(10)	(52)	(62)
Cessions	4	–	4
Ecarts de conversion	–	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	(7)	30	23
Au 31 décembre 2006	(29)	(108)	(137)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2006	478	209	687

1 Dont actifs pris en crédit-bail pour une valeur nette comptable de 6,4 millions EUR avec une charge d'amortissement de 0,3 million EUR au 31 décembre 2006.

(en millions d'euros)	<i>Terrains et constructions</i> ¹	<i>Agencements et Installations</i>	<i>Total</i>
Coût d'acquisition			
Au 1^{er} janvier 2005	545	555	1,100
Acquisitions	1	58	59
Cessions	(31)	(36)	(67)
Ecarts de conversion	–	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	3	(287)	(284)
Au 31 décembre 2005	518	290	808
Cumul des amortissements			
Au 1^{er} janvier 2005	(10)	(306)	(316)
Dotations aux amortissements de l'exercice	(10)	(55)	(65)
Cessions	4	32	36
Ecarts de conversion	–	–	–
Changement du périmètre de consolidation et autres variations	–	243	243
Au 31 décembre 2005	(16)	(86)	(102)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2005	502	204	706

1 Dont actifs pris en crédit-bail pour une valeur nette comptable de 7 millions EUR avec une charge d'amortissement de 0,3 million EUR au 31 décembre 2005.

17 Immobilisations corporelles (suite)

b Immeubles de placement

La valeur au bilan des immeubles de placement évalués à leur juste valeur est la suivante :

(en millions d'euros)	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Terrains et immeubles de placement	<u>35</u>	<u>27</u>

Au 1^{er} janvier 2005, HSBC France détenait deux immeubles classés comme immeubles de placement. Au cours de l'année 2005, un de ces immeubles a été vendu. Les immeubles de placement sont évalués en valeur de marché déterminée par des professionnels chaque 31 décembre.

Le poste "Autres produits d'exploitation" inclut des revenus locatifs d'un montant de 2 millions EUR (2005 : 2 millions EUR) perçus par le groupe HSBC France sur ses immeubles de placement.

c Immobilisations corporelles et immeubles de placement

(en millions d'euros)	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Immobilisations corporelles - valeur comptable (Note 17 a)	<u>687</u>	706
Immeubles de placement - valeur comptable (Note 17 b)	<u>35</u>	<u>27</u>
	<u>722</u>	<u>733</u>

Notes annexes aux comptes consolidés (suite)

18 Liste des sociétés consolidées

<i>Sociétés consolidées</i>	<i>Pays</i>	<i>Méthode de consolidation</i> *	<i>Activité principale</i>	Part du capital détenue par le groupe HSBC France	
				2006	2005
Réseaux bancaires					
Banque Chaix	France	IG	Banque	100,0 %	100,0 %
HSBC de Baecque Beau					
(ex Banque de Baecque Beau)	France	IG	Banque	100,0 %	100,0 %
HSBC Picardie (ex Banque de Picardie)	France	IG	Banque	100,0 %	100,0 %
Banque de Savoie	France	IG	Banque	99,9 %	99,9 %
Banque Dupuy de Parseval	France	IG	Banque	100,0 %	100,0 %
HSBC Hervet (ex Banque Hervet)	France	IG	Banque	100,0 %	100,0 %
Banque Marze	France	IG	Banque	100,0 %	100,0 %
Banque Pelletier	France	IG	Banque	100,0 %	100,0 %
Compagnie du Delta Rhodanien	France	IG	Sté Immobilière	100,0 %	100,0 %
Compagnie Financière					
Ile-du-Rhône (CFIR)	France	IG	Sté de Portefeuille	100,0 %	100,0 %
COPARI	France	IG	Sté Immobilière	99,8 %	99,8 %
Crédit Commercial					
du Sud-Ouest (CCSO)	France	IG	Banque	100,0 %	100,0 %
Elysées Factor	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
Financière d'Uzès	France	MEE	Sté Financière	34,0 %	34,0 %
Hervet Mathurins	France	IG	Sté Immobilière	100,0 %	100,0 %
Massilia Participations Immobilières	France	IG	Sté Immobilière	100,0 %	100,0 %
Provençale de participation	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
Provence Languedoc Finance	France	IG	Sté Financière	99,8 %	99,8 %
SARL Neuilly valeurs	France	IG	Sté de Portefeuille	99,8 %	99,8 %
SCI Baie Ménard ²	France	IG	Sté Immobilière	-	100,0 %
SCI Château Richard	France	IG	Sté Immobilière	100,0 %	100,0 %
SCI les hauts de Malençons	France	IG	Sté Immobilière	100,0 %	100,0 %
SNC Neuilly l'écrin	France	IG	Sté Immobilière	100,0 %	100,0 %
SCI Neuilly Vichy	France	IG	Sté Immobilière	100,0 %	100,0 %
SCI Pelletier	France	IG	Sté Immobilière	100,0 %	100,0 %
Société Anonyme Professionnelle de Crédit					
(SAPC Ufipro Recouvrement)	France	IG	Banque	100,0 %	100,0 %
Société Auxiliaire Immobilière	France	IG	Sté Immobilière	100,0 %	100,0 %
Société Immobilière et Foncière					
Savoisienne (SIFS)	France	IG	Sté Immobilière	99,9 %	99,9 %
Société Immobilière Provence Côte d'Azur	France	IG	Sté Immobilière	100,0 %	100,0 %
Société Marseillaise de Crédit (Groupe)	France	IG	Banque	100,0 %	100,0 %
Sofimurs	France	IG	Sté de crédit-bail immobilier	100,0 %	100,0 %
Sté Immobilière de la Région Rhône-Alpes					
(SIRRA)	France	IG	Sté de Services	99,9 %	99,9 %
Union pour la gestion et les transactions					
(UGT)	France	IG	Sté de Services	100,0 %	100,0 %
HSBC UBP					
(ex Union de Banques à Paris)	France	IG	Banque	100,0 %	100,0 %
Vernet Expansion					
(ex Regroupement CCF1)	France	IG	Sté de Portefeuille	100,0 %	100,0 %
Vernet Rendement 22	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
Vernet Rendement 37	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %

18 Liste des sociétés consolidées (suite)

<i>Sociétés consolidées</i>	<i>Pays</i>	<i>Méthode de consolidation</i> *	<i>Activité principale</i>	Part du capital détenue par le groupe HSBC France	
				2006	2005
Banque de Grande clientèle et de Marchés					
AGF Actions Plus	France	IG	Sté Financière	100,0 %	–
Beau Soleil Limited Partnership	Hong Kong	IG	Sté Financière	85,0 %	–
CCF Charterhouse GmbH	Allemagne	IG	Sté Financière	100,0 %	100 %
CCF Charterhouse GmbH & Co Asset Leasing KG	Allemagne	IG	Sté Financière	100,0 %	–
DEM 9	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
DEM 10	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
DEMPAR 1	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
DEMPAR 2	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
DEMPAR 4	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
FDM 1	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
FDM 2	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
FDM 3	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
FDM 4	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
FDM 5	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
FDM 6	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
FDM 7	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
FDM 8	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
FDM 9	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
FDM 10	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
Finanpar 2	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
Finanpar 5	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
Finanpar 6	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
Finanpar 7	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
Finely	France	IG	Sté Financière	99,8 %	99,8 %
Foncière Elysées	France	IG	Sté Immobilière	100,0 %	100,0 %
FCPE AERO Parts Multi	France	IG	Sté Financière	100,0 %	–
France Titrisation	France	MEE	Sté de Services	33,3 %	33,3 %
HSBC Financial Products (France) (ex HSBC CCF Financial Product)	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
HSBC Leasing (Belgique)	Belgique	IG	Sté Financière	100,0 %	–
HSBC Leasing (France) (ex HSBC CCF Leasing)	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
HSBC Paris Immo Buro (SCPI)	France	IG	Sté Immobilière	100,0 %	–
HSBC Real Estate Leasing (France) (ex HSBC CCF Real Estate Leasing)	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
HSBC REIM (France) (ex HSBC CCF REIM France)	France	IG	Sté de Services	100,0 %	100,0 %
HSBC Securities (France) (ex HSBC CCF Securities)	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
HSBC Securities Services (France) (ex Vernet Valor)	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
Immobilière Bauchard	France	IG	Sté Immobilière	100,0 %	100,0 %
MOABI	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
Neuilly St Paul	France	IG	Sté de Portefeuille	100,0 %	100,0 %
Realimo Negotiation	France	IG	Sté de Services	100,0 %	100,0 %
SAF Boabab	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
SAS Losange Immobilier	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
SAF Chang jiang	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
SAF Chang jiang yi	France	IG	Sté Financière	100,0 %	–
SAF Chang jiang er	France	IG	Sté Financière	100,0 %	–
SAF Chang jiang san	France	IG	Sté Financière	100,0 %	–

Notes annexes aux comptes consolidés (suite)

18 Liste des sociétés consolidées (suite)

Sociétés consolidées	Pays	Méthode de consolidation *	Activité principale	Part du capital détenue par le groupe HSBC France	
				2006	2005
SAF Chang jiang shi'er (ex SAF Chang jiang si)	France	IG	Sté Financière	100,0 %	–
SAF Chang jiang wu	France	IG	Sté Financière	100,0 %	–
SAF Chang jiang liu	France	IG	Sté Financière	100,0 %	–
SAF Chang jiang qi	France	IG	Sté Financière	100,0 %	–
SAF Chang jiang ba	France	IG	Sté Financière	100,0 %	–
SAF Chang jiang jiu	France	IG	Sté Financière	100,0 %	–
SAF Chang jiang shi	France	IG	Sté Financière	100,0 %	–
SAF Chang jiang shiyi	France	IG	Sté Financière	100,0 %	–
SAF Huang he	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
SAF Zhu jiang	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
SAF Palissandre	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
Saussaies Haussmann	France	IG	Sté Immobilière	100,0 %	100,0 %
SNCB / M6 - 2007A	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
SNC Nuku Hiva Bail (1)	France	IG	Sté Financière	–	80,0 %
Société Financière et Mobilière (SFM) ..	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
Société Immobilière Malesherbes-Anjou	France	IG	Sté Immobilière	100,0 %	100,0 %
Sopingest	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
Thasosfin	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
Gestion d'actifs et Assurance					
CCF & Partners Asset Management Ltd	Royaume-Uni	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
EMI Advisory company (2)	Luxembourg	MEE	Sté de Gestion	–	33,3 %
Erisa	France	MEE	Compagnie d'assurance	50,0 %	50,0 %
Erisa IARD	France	MEE	Compagnie d'assurance	50,0 %	50,0 %
HSBC FCP (France) (ex HSBC AME France FCP) (5)	France	IG	Sté Financière	–	100,0 %
HCM Holdings Ltd (ex Framlington Holdings Ltd)	Royaume-Uni	Contrôle conjoint	Sté Financière	51,0 %	51,0 %
HSBC Investments (France)					
(ex HSBC Asset Management Europe)	France	IG	Sté de Gestion	100,0 %	100,0 %
HSBC Investments FCP France (ex HSBC FCP2 ex FONCAPI SAS) ..	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
Halbis Capital Management (France) (ex HSBC Halbis Partners ex Finanpar 18)	France	IG	Sté de Gestion	99,7 %	99,7 %
HSBC Asset Management Holding (ex HSBC CCF Asset Management Holding)	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
HSBC Epargne Entreprise (France) (ex HSBC CCF Epargne Entreprise) ..	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
Sinopia AM Luxembourg	Luxembourg	IG	Sté de gestion	100,0 %	100,0 %
Sinopia Asset Management	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
Sinopia Asset Management (Asia Pacific) Ltd (ex Sinopia Greater China Limited) ..	Hong Kong	IG	Sté de Gestion	100,0 %	100,0 %
Sinopia Financial Services	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
Sinopia Asset Management (UK) Ltd (ex Sinopia International Limited) ...	Royaume-Uni	IG	Sté de Services	100,0 %	100,0 %
Sinopia Société de Gestion	France	IG	Sté de Services	100,0 %	100,0 %
Sinopia TRS 1	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
Sinopia Danube 2015	France	IG	Sté Financière	98,7 %	–
Sinopia SpreachCash	France	IG	Sté Financière	99,9 %	–

18 Liste des sociétés consolidées (suite)

<i>Sociétés consolidées</i>	<i>Pays</i>	<i>Méthode de consolidation</i> *	<i>Activité principale</i>	Part du capital détenue par le groupe HSBC France	
				2006	2005
Sinopia HSBC Garant 2016 US	France	IG	Sté Financière	100,0 %	–
Sinopia HSBC Garant 2021 US	France	IG	Sté Financière	100,0 %	–
SNC Olivier d'Antibes	France	IG	Sté Financière	60,0 %	60,0 %
Banque Privée					
Byron Equilibre	France	IG	Courtier d'assurances	99,8 %	96,7 %
Compagnie de Gestion du Patrimoine	France	IG	Banque	100,0 %	100,0 %
Delosfin SA	France	IG	Sté de Portefeuille	99,8 %	96,6 %
Eurofin Assurance SA	France	IG	Courtier d'assurances	99,7 %	96,5 %
Eurofin Capital Partners (ECP)	France	IG	Sté de Portefeuille	99,3 %	96,1 %
HSBC Private Bank France (ex : HSBC Bank France SA)	France	IG	Banque	99,9 %	96,7 %
HSBC Republic Assurance SARL	France	IG	Courtier d'assurances	99,9 %	96,7 %
LGI	Luxembourg	IG	Gérant de Fortune	99,9 %	96,7 %
Louvre Gestion	France	IG	Sté Financière	99,9 %	96,7 %
Octogone immobilier	France	IG	Sté Immobilière	99,9 %	96,7 %
SCI Triangle d'or	France	IG	Sté Immobilière	99,9 %	96,7 %
Société des cadres de la Banque Eurofin ⁴	France	IG	Sté Financière	–	100,0 %
Autres					
Charterhouse Management Service Limited	Royaume Uni	IG	Sté de Portefeuille	100,0 %	100,0 %
Elysées Forêts	France	IG	Sté de Services	58,3 %	58,2 %
Elysées Formation	France	IG	Sté de Services	100,0 %	100,0 %
Société Parisienne de Participations ³ (SPP)	France	IG	Sté de portefeuille	–	100,0 %
Enership	France	IG	Sté de Portefeuille	100,0 %	100,0 %
Excofina	France	IG	Sté de Portefeuille	100,0 %	100,0 %
Finanpar 17	France	IG	Sté de Portefeuille	100,0 %	100,0 %
Forepar	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
Hervet Participation	France	IG	Sté de Portefeuille	99,8 %	99,8 %
HSBC PP 1	France	IG	Sté Financière	100,0 %	100,0 %
Nobel	France	IG	Sté de Portefeuille	100,0 %	100,0 %
SAGP ⁴	France	IG	Sté de Portefeuille	–	100,0 %
Serdac	Suisse	IG	Sté de Portefeuille	100,0 %	100,0 %
SGEFF	France	IG	Sté de Services	100,0 %	100,0 %
Société Française et Suisse (SFS)	France	IG	Sté de Portefeuille	100,0 %	100,0 %
Value Fund 1	France	IG	Sté Financière	63,6 %	63,6 %
Value Fund 2	France	MEE	Sté Financière	18,2 %	18,2 %

* IG : Intégration globale - MEE : Mise en Equivalence.

1 Déconsolidation en 2006.

2 Liquidation en 2006.

3 Fusion avec HSBC France.

4 Dissolution dans Compagnie de Gestion de Patrimoine du CCF.

5 Fusion avec HSBC Investments.

Notes annexes aux comptes consolidés (suite)

18 Liste des sociétés consolidées (suite)

<i>Entrées du périmètre</i>	<i>Année</i>	<i>Entrées du périmètre</i>	<i>Année</i>
Sinopia TRS 1	2005	SCI Baie Ménard	2006
HSBC PP 1	2005	SNC Nuku Hiva Bail	2006
Saussaies Haussmann	2005	EMI Advisory company	2006
FDM7	2005	HSBC FCP (France)	
FDM8	2005	(ex HSBC AME France FCP)	2006
FDM9	2005	Société des cadres de la Banque Eurofin	2006
FDM10	2005	Société Parisienne de Participations (SPP)	2006
MOABI	2005	SAGP	2006
SAF Chang jiang	2005		
SAF Huang he	2005	Fusion :	
SAF Zhu jiang	2005	HSBC FCP (France) (ex HSBC AME France FCP)	
SAF Whe he	2005	absorbée par HSBC Investments (France)	
SAF Baobab	2005	SPP (Société Parisienne de Participations)	
SAF Palissandre	2005	absorbée par HSBC France	
SNC Nuku Hiva Bail	2005		
SAF Chang jiang yi	2006	Changement de dénomination :	
SAF Chang jiang er	2006	HSBC Investments (France)	
SAF Chang jiang san	2006	(ex HSBC Asset Management Europe)	
SAF Chang jiang shi'er (ex saf chang jiang si)	2006	HSBC Investments FCP	
SAF Chang jiang wu	2006	(ex HSBC FCP2 ex FONCAPI SAS)	
SAF Chang jiang liu	2006	Halbis Capital Management (France)	
SAF Chang jiang qi	2006	(ex HSBC Halbis Partners ex Finanpar 18)	
SAF Chang jiang ba	2006	Sinopia Asset Management (UK) Ltd	
SAF Chang jiang jiu	2006	(ex Sinopia International Limited)	
SAF Chang jiang shi	2006	SAF Chang jiang shi'er	
SAF Chang jiang shiyi	2006	(ex SAF Chang jiang si)	
Beau Soleil Limited Partnership	2006	Liquidation :	
HSBC Paris Immo Buro (SCPI)	2006	SCI Baie Ménard	
CCF Charterhouse GmbH & Co		EMI Advisory company	
Asset Leasing KG	2006	Dissolution :	
HSBC Leasing Belgium	2006	Société des cadres de la Banque Eurofin absorbée par	
Sinopia Danube 2015	2006	Compagnie de Gestion de Patrimoine du CCF	
Sinopia SpreachCash	2006	SAGP absorbée par Compagnie de Gestion	
Sinopia HSBC Guarant 2016 US	2006	de Patrimoine du CCF	
Sinopia HSBC Guarant 2021 US	2006		
FCPE AERO Parts Multi	2006	Déconsolidation :	
AGF Actions Plus	2006	SNC Nuku Hiva Bail	

19 Autres Actifs

(en millions d'euros)	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Impôts courants	291	296
Autres actifs	2 436	2 774
	<u>2 727</u>	<u>3 070</u>

20 Passifs financiers sous option juste valeur

(en millions d'euros)	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Dettes envers les établissements de crédit	–	–
Dettes envers la clientèle	54	–
Dettes représentées par un titre	206	300
Dettes subordonnées	13	14
	<u>273</u>	<u>314</u>

Au 31 décembre 2006, l'écart entre la valeur comptable des passifs financiers sous option juste valeur et le montant contractuel à l'échéance s'élevait à 14,6 millions EUR pour le groupe HSBC France (9,6 millions EUR au 31 décembre 2005).

Au 31 décembre 2006, le montant cumulé des variations de juste valeur attribuable à des modifications du risque de crédit atteignait 0,5 million EUR pour le groupe HSBC France (0,6 million EUR au 31 décembre 2005).

21 Autres passifs

(en millions d'euros)	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Passifs de crédit-bail	7	8
Autres éléments de passif	1 510	1 124
Dettes sur paiements en actions	12	–
	<u>1 529</u>	<u>1 132</u>

22 Provisions pour risques et charges

a Impôts différés

(en millions d'euros)	<u>2006</u>			<u>2005</u>		
	<i>Impôt différé actif</i>	<i>Impôt différé passif</i>	<i>Impôt différé Total</i>	<i>Impôt différé actif</i>	<i>Impôt différé passif</i>	<i>Impôt différé Total</i>
Différences temporaires :						
– engagements de retraite	45	–	(45)	–	(50)	(50)
– crédit-bail	(33)	–	33	–	35	35
– réévaluation						
des immobilisations ..	(66)	–	66	–	65	65
– autres différences						
temporaires	57	–	(57)	19	61	42
	<u>3</u>	<u>–</u>	<u>(3)</u>	<u>19</u>	<u>111</u>	<u>92</u>

Notes annexes aux comptes consolidés (suite)

22 Provisions pour risques et charges (suite)

Les principaux soldes d'impôt différé qui sont directement constatés en capitaux propres sont présentés ci-après :

(en millions d'euros)	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Couverture de flux de trésorerie	(63)	71
Réserve des titres disponibles à la vente	39	78
Ecarts actuariels	(4)	(3)

b Autres provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	<i>Provisions</i>
Au 1^{er} janvier 2006	165
Dotations aux provisions	23
Provisions utilisées	(12)
Reprises de provisions	(39)
Variations de change, changement du périmètre de consolidation et autres mouvements	(4)
Au 31 décembre 2006	133

(en millions d'euros)	<i>Provisions</i>
Au 1 ^{er} janvier 2005	177
Dotations aux provisions	92
Provisions utilisées	(17)
Reprises de provisions	(93)
Variations de change, changement du périmètre de consolidation et autres mouvements	6
Au 31 décembre 2005	165

Au 31 décembre 2006, le poste "Provisions pour risques et charges" comprend une provision de 28 millions EUR, fondée sur une estimation des coûts des départs volontaires et des départs en retraite aidés au titre du plan social mis en place en 2005, dans le cadre du Plan Stratégique 2005-2008 (2005: 38 millions EUR).

23 Opérations de pension et comptes de règlement

(en millions d'euros)	<u>31 décembre 2006</u>	<u>31 décembre 2005</u>
Actif		
Prêts et créances sur la clientèle :		
– prises en pension	6 562	5 824
– comptes de règlement	704	440
Prêts et créances sur établissements de crédit :		
– prises en pension	18 361	14 389
– comptes de règlement	1 788	2 085
(en millions d'euros)	<u>31 décembre 2006</u>	<u>31 décembre 2005</u>
Passif		
Dettes envers la clientèle :		
– mises en pension	7 471	9 444
– comptes de règlement	1 192	1 467
Dettes envers les établissements de crédit :		
– mises en pension	14 613	9 224
– comptes de règlement	1 402	1 888

24 Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	<i>Valeur comptable</i>	
	2006	2005
Dettes subordonnées :		
– au coût amorti	774	795
– sous option juste valeur	13	14
	787	809

Détail des titres subordonnés émis par HSBC France :

(en millions d'euros)	<i>Valeur comptable</i>	
	2006	2005
500 MEUR* Taux variable - échéance 2011	500	500
150 MEUR* Taux variable - échéance 2014	150	150
10 Mds JPY Taux variable - Titres subordonnés à durée indéterminée	70	84
15 MEUR Taux variable - échéance 2015	13	14
5 Mds JPY Taux variable - Titres subordonnés à durée indéterminée	36	42
Taux variable - Autres titres subordonnés	18	19
	787	809

*Emissions souscrites par HSBC Bank plc.

25 Portefeuille de transaction (passif)

(en millions d'euros)	2006	2005
Positions nettes vendeuses de titres	20 184	27 425
Dépôts interbancaires	2 200	1 915
Dépôts clientèle	1 035	897
Dettes représentées par un titre	2 274	1 945
TOTAL	25 693	32 182

26 Juste valeur des instruments financiers

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur au bilan. La valeur comptable de tous les autres instruments est égale à leur juste valeur.

(en millions d'euros)	2006		2005	
	<i>Valeur comptable</i>	<i>Juste valeur</i>	<i>Valeur comptable</i>	<i>Juste valeur</i>
Actif				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	20 836	20 836	16 557	16 559
Prêts et créances sur la clientèle	42 019	41 914	37 226	37 387
Passif				
Dettes envers les établissements de crédit	23 930	23 930	20 494	20 494
Comptes créditeurs de la clientèle	33 406	33 416	34 364	34 393
Dettes représentées par un titre	17 063	17 078	9 912	10 052
Dettes subordonnées	774	791	795	806

Notes annexes aux comptes consolidés (suite)

Les méthodes utilisées pour calculer la juste valeur des instruments financiers à des fins de comptabilisation et d'information sont présentées dans la Note 2 d. La majorité des instruments financiers de HSBC France enregistrés à leur juste valeur sont évalués à partir des cotations de marché ou de techniques d'évaluation fondées sur des données de marché observables. Des cours observables ne sont cependant pas disponibles pour de nombreux actifs et passifs financiers du Groupe qui ne sont pas évalués à la juste valeur. La juste valeur des actifs et passifs présentés dans le tableau ci-dessus est calculée comme suit :

(i) Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

La juste valeur des prêts et créances sur les particuliers et les entreprises est estimée en actualisant les cash-flows contractuels aux taux de marché en vigueur. Les prêts et créances sains sont regroupés, dans la mesure du possible, en groupes homogènes en fonction de leur nature et de leur contrepartie. Les cash-flows sont actualisés aux taux de marché en vigueur pour des instruments présentant des caractéristiques similaires de risques de crédit (nature de prêt et de contrepartie). Pour les prêts à taux fixe, des hypothèses sont émises sur les taux de remboursements anticipés.

La juste valeur des créances commerciales douteuses sans garantie est estimée en actualisant les cash-flows futurs sur la durée de recouvrement attendue. La juste valeur des créances commerciales douteuses avec garantie est estimée sur la base de la valeur comptable des créances nette des dotations pour dépréciation ou sur la juste valeur de la garantie, si celle-ci est inférieure, qui est ensuite actualisée.

(ii) Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont regroupées en fonction de leur échéance résiduelle. Leur juste valeur est estimée par l'actualisation des cash-flows, en utilisant les taux de marché, le cas échéant, ou les taux offerts pour des dépôts d'échéance comparable.

(iii) Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

La juste valeur des dettes représentées par un titre et des dettes subordonnées est calculée à partir des cotations de marché à la date du bilan, le cas échéant, ou sur la base des cotations de marché d'instruments comparables.

Les justes valeurs présentées dans le tableau ci-dessus sont établies à une date précise et peuvent varier significativement par rapport aux montants qui seront effectivement versés ou reçus à la date d'échéance ou de règlement de ces instruments. Dans de nombreux cas, la juste valeur ne serait pas immédiatement réalisable. Par conséquent, ces justes valeurs ne correspondent pas à la valeur de ces instruments financiers pour le groupe dans une perspective de continuité d'exploitation.

Dans la mesure où d'autres établissements de crédit utilisent des méthodologies d'évaluation et des hypothèses de calcul de la juste valeur différentes, les comparaisons des éléments de juste valeur entre différents établissements financiers peuvent ne pas être pertinentes. Ces données doivent donc être utilisées avec prudence.

En outre, le tableau suivant présente les instruments financiers dont la valeur comptable est raisonnablement proche de la juste valeur, notamment en raison de leur courte durée ou de réajustements fréquents en fonction des taux de marché.

Actif

Caisse et banques centrales

Comptes d'encaissement

Créances à court terme comptabilisées en "Autres actifs"

Passif

Comptes d'encaissement

Dettes à court terme comptabilisées en "Autres passifs"

Notes annexes aux comptes consolidés (suite)

28 Capital social appelé

Au 31 décembre 2006, le capital de HSBC France s'élevait à 378 millions EUR divisé en 75 683 045 actions ordinaires de 5 euros de nominal, entièrement libérées.

(en millions d'euros)	<i>Nombre d'actions de HSBC France</i>	<i>Montant</i>
Au 1^{er} janvier 2006	75 237 930	376
Actions émises	445 115	2
Au 31 décembre 2006	75 683 045	378
Au 1 ^{er} janvier 2005	74 802 146	374
Actions émises	435 784	2
Au 31 décembre 2005	75 237 930	376

29 Capitaux propres

2006

	Autres réserves										Total des capitaux propres	
	Capital social appelé	Primes d'émission	Report à nouveau et Résultat de l'exercice	Juste valeur des actifs disponibles à la vente	Couverture de flux de trésorerie	Ecart de conversion	Ecart actuariels sur régimes à prestations définies	Paiement à base d'actions	Entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle joint	Capitaux propres part du groupe		Intérêts minoritaires
Solde au 1 ^{er} janvier 2006	376	1 125	2 985	553	136	6	(9)	64	89	5 325	12	5 337
Nouvelles souscriptions de capital, nettes de coût	2	34	-	-	-	-	-	-	-	36	-	36
Résultat de l'exercice, part du groupe	-	-	593	-	-	-	-	-	20	613	-	613
Dividendes	-	-	(412)	-	-	-	-	-	-	(412)	-	(412)
Ecart actuariels sur régimes à prestations définies	-	-	-	-	-	-	13	-	-	13	-	13
Plus ou moins-values latentes comptabilisées en capitaux propres	-	-	-	163	(204)	-	-	-	(3)	(44)	-	(44)
Transferts en compte de résultat	-	-	-	(140)	(117)	-	-	-	-	(257)	-	(257)
Paiements à base d'actions	-	-	-	-	-	-	-	24	-	24	-	24
Impôts sur éléments comptabilisés ou transférés en capitaux propres	-	-	-	3	111	-	(4)	-	-	110	-	110
Quote-part du résultat net revenant aux minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	(1)	(1)
Dividendes versés aux minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	(1)	(1)
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	(2)	-	-	-	(2)	-	(2)
Autres variations	-	5	(1)	-	-	-	-	-	(4)	0	9	9
Solde au 31 décembre 2006	378	1 164	3 165	579	(74)	4	0	88	102	5 406	19	5 425

Notes annexes aux comptes consolidés (suite)

29 Capitaux propres (suite)

	Autres réserves										Total des capitaux propres	
	Capital social appelé	Primes d'émission	Report à nouveau et Résultat de l'exercice	Juste valeur des actifs disponibles à la vente	Couverture de flux de trésorerie	Ecart de conversion	Ecart actuariels sur régimes à prestations définies	Paiement à base d'actions	Entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle joint	Capitaux propres part du groupe		Intérêts minoritaires
Solde au 1 ^{er} janvier 2005	374	1 093	2 623	—	—	2	—	33	43	4 168	13	4 181
Ajustement pour adoption du référentiel IFRS au 1 ^{er} janvier 2005			(200)	320	257					377		377
Nouvelles souscriptions de capital, nettes de coût	2	32								34		34
Résultat de l'exercice, part du groupe			1 015 (511)						104	1 119 (511)		1 119 (511)
Dividendes												
Ecart actuariels sur régimes à prestations définies							(9)			(9)		(9)
Plus ou moins-values latentes comptabilisées en capitaux propres				335 (78)	81 (269)					416 (347)		416 (347)
Transferts en compte de résultat										31		31
Paiements à base d'actions												
Impôts sur éléments comptabilisés ou transférés en capitaux propres				41	67					108		108
Quote-part du résultat net revenant aux minoritaires										0	(2)	(2)
Dividendes versés aux minoritaires										0	(1)	(1)
Ecart de conversion				4 (69)		4			(58)	8 (69)	2	8 (67)
Autres variations			58									
Solde au 31 décembre 2005	376	1 125	2 985	553	136	6	(9)	64	89	5 325	12	5 337

30 Rapprochement entre le résultat avant impôt et les flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles

Eléments non monétaires inclus dans le compte de résultat

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Amortissements	81	96
Paiements à base d'actions	24	31
Réévaluation des immeubles de placement	(8)	–
Dépréciations de créances	10	(75)
Passages en pertes nets de récupérations de créances	(160)	(99)
Provisions pour risques et charges	(10)	43
Provisions utilisées	(12)	(17)
Dépréciations d'investissements financiers	1	1
Amortissements des surcotes / décotes	0	33
	(74)	13

Variation des actifs d'exploitation

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Comptes de régularisation	(8)	212
Variation nette des titres de transaction et des instruments dérivés	(4 010)	3 290
Variation des créances envers les établissements de crédit	(1 350)	1 335
Variation des créances envers la clientèle	(4 643)	(5 231)
Variation des actifs financiers sous option juste valeur	–	–
Variation des autres actifs	336	(1 074)
	(9 675)	(1 468)

Variation des passifs d'exploitation

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Comptes de régularisation	(69)	(431)
Variation des dettes envers les établissements de crédit	3 436	(493)
Variation des dettes envers la clientèle	(958)	2 902
Variation des dettes représentées par un titre	7 151	(907)
Variation des passifs financiers sous option juste valeur	(32)	313
Variation des autres éléments de passif	380	(2 278)
	9 908	(894)

Ventilation de la trésorerie et équivalents trésorerie

(en millions d'euros)	2006	2005
Caisse et banques centrales	1 027	482
Valeurs à l'encaissement (actif)	2 202	2 110
Créances envers les établissements de crédit à un mois ou moins	16 962	14 035
Effets publics, certificats de dépôt à moins de trois mois	1 244	2 401
Déduction : comptes d'encaissement (passif)	(2 054)	(2 069)
	19 381	16 959

Notes annexes aux comptes consolidés (suite)

31 Engagements de financement et de garantie

a Engagements de financement et de garantie

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Montants notionnels		
<i>Engagements de garantie donnés</i>		
Cautions, avals et autres garanties	–	–
Garanties et actifs donnés en garantie	6 562	7 551
Autres	86	87
	6 648	7 638
Engagements de financement donnés		
Crédits documentaires et financement d'échanges commerciaux	305	345
Emissions non tirées et crédits revolving	48	42
Autres engagements de financement, lignes de crédit et aux engagements		
– A un an ou moins	4 401	2 207
– A plus d'un an	12 258	12 168
	17 012	14 762

Le tableau ci-dessus fait apparaître les montants notionnels en principal des opérations de hors bilan pour compte de tiers.

Les montants notionnels des passifs éventuels et engagements représentent les montants exposés aux risques en cas de tirage complet des contrats et dans l'hypothèse d'une défaillance du client. Le total des montants notionnels n'est pas représentatif des besoins de liquidité futurs.

b Garanties

Le groupe consent des garanties et engagements similaires au profit de tiers clients et d'autres entités du groupe. Ces garanties sont généralement consenties dans le cadre normal des activités bancaires du groupe. Les principaux types de garanties consenties et le montant potentiel maximal des décaissements futurs qui pourraient être exigés du groupe se répartissent comme suit au 31 décembre :

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Type de garantie		
Cautions, avals et garanties ¹	–	–
Garanties financières ²	22	26
Lettres de crédit stand-by constituant des garanties financières ³	5	5
Autres substituts de crédit direct ⁴	1 252	1 078
Garanties de livraison et de bonne exécution ⁵	11	12
Garanties de soumission ⁵	74	66
Lettres de crédit stand-by afférentes à des opérations spécifiques ⁵	9	29
Autres garanties liées à des transactions ^{5, 6}	5 189	6 335
Autres garanties	86	87
TOTAL	6 648	7 638

1 Les cautions, avals et garanties résultent de l'acceptation du groupe de garantir le règlement d'instruments négociables tirés par un client. L'instrument accepté est ensuite vendu sur le marché à un prix décoté. En conséquence de l'adoption de la norme IAS 32, les cautions, avals et garanties sont comptabilisés au bilan depuis le 1^{er} janvier 2005 aux postes "Autres actifs" et "Autres passifs".

2 Les garanties financières comprennent notamment les engagements de remplir les obligations de clients ou d'entités du groupe au cas où ces clients ou entités ne les honorerait pas.

3 Les lettres de crédit stand-by sont des garanties financières qui engagent irrévocablement HSBC Bank plc à effectuer des règlements au profit de tiers au cas où un client n'honorerait pas un engagement.

4 Les autres substituts de crédit direct incluent les lettres de crédit de réassurance et les lettres de crédit d'échanges commerciaux émises sans clause autorisant l'émetteur à conserver la propriété des livraisons sous-jacentes.

5 Les garanties de livraison et de bonne exécution, les garanties de soumission et autres garanties liées à des transactions sont des engagements par lesquels le garant s'oblige à effectuer un règlement en cas de survenue d'un événement dissocié du profil de crédit du client

6 Y compris les garanties données par le groupe en faveur des autres entités du Groupe HSBC pour 79 millions EUR en 2006 (2005 : 28 millions EUR).

31 Engagements de financement et de garantie (suite)

Les montants inscrits dans le tableau ci-dessus correspondent à l'exposition maximale du groupe sur un grand nombre d'engagements de garantie individuels. Les risques et expositions issus des garanties sont recensés et gérés conformément aux politiques et procédures générales de gestion des risques de crédit mises en place par le groupe.

Environ un quart des garanties énumérées ci-dessus a une échéance inférieure à un an. Les garanties dont l'échéance est plus longue sont soumises aux procédures de révision annuelle des crédits mises en œuvre par le groupe.

Lorsque le groupe octroie une garantie au profit d'un client, il conserve le droit de recouvrer auprès de ce client tout montant versé au titre de cette garantie.

Provisions constituées au titre des obligations du groupe en matière de garanties données

(en millions d'euros)	2006	2005
Cautions, avals et garanties	–	–
Autres garanties	15	12

32 Opérations de location-financement

(en millions d'euros)	2006	2005
Paiements à recevoir :		
– A moins d'un an	222	86
– De un à cinq ans	925	398
– A plus de cinq ans	1 004	623
	2 151	1 107

Le groupe HSBC France effectue des opérations de location financement avec des contreparties sur des actifs diversifiés, comme des immeubles, des avions, des équipements industriels.

33 Litiges

Le groupe HSBC France ne fait plus l'objet que d'un litige aux Etats-Unis. La Direction estime que l'issue ultime n'aura pas d'impact significatif sur la situation financière du groupe.

Il n'existe pas d'autre litige ou arbitrage susceptible d'avoir une incidence sensible sur la situation financière de HSBC France, son activité, son résultat, et le cas échéant sur le groupe HSBC France.

34 Transactions avec des parties liées

L'actionnaire final de HSBC France est HSBC Holdings plc, enregistré au Royaume-Uni.

Toutes les transactions ont été effectuées dans le cadre ordinaire des activités et à des conditions comparables à celles appliquées aux transactions avec des personnes de situation similaire ou, le cas échéant, aux transactions avec d'autres salariés, notamment en ce qui concerne les taux d'intérêt et les sûretés. Ces transactions n'encourent aucun autre risque que celui, habituel, lié au remboursement et ne présentent aucune autre caractéristique défavorable.

a Transactions, arrangements et accords conclus avec les principaux dirigeants

Le tableau ci-après présente les transactions qui sont concernées par l'application de la règle IAS 24 "Renseignements sur les parties liées" entre HSBC France et les principaux dirigeants de HSBC France ainsi que les conjoints et enfants vivant sous leur toit d'une part et, d'autre part, les entreprises liées sous contrôle.

Notes annexes aux comptes consolidés (suite)

34 Transactions avec des parties liées (suite)

(en milliers d'euros)	2006			2005	
	Nombre de personnes	Solde le plus élevé pendant l'année	Solde au 31 décembre (en milliers d'euros)	Nombre de personnes	Solde au 31 décembre ¹
Prêts	8	7 930	6 563	8	6 620
Cartes de crédit	8	24	15	8	18
Garanties	8	17	17	8	17

Avantages aux principaux dirigeants conformément à la norme IAS 24

(en milliers d'euros)	2006	2005 ¹
Avantages à court terme	228	178
Avantages postérieurs à l'emploi	244	218
Avantages à long terme	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Paiements en actions	4 320	2 689
	4 792	3 085

1 Les chiffres 2005 ont été modifiés afin d'inclure les Directeurs Généraux Adjointes.

Actions et options détenues par les dirigeants

	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Nombre des options issues des plans de participation détenues par les dirigeants (et personnes liées)	3 763 299	3 767 299
Nombre d'actions détenues par les dirigeants (et personnes liées)	828 242 ^{1,2}	269 400 ²

1 Actions gratuites attribuées mais non encore définitivement acquises par les bénéficiaires et dont une large partie devra satisfaire à des conditions de performance.

2 Ces chiffres n'incluent pas les parts du fonds dédié aux actions HSBC dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise.

Le document de référence contient par ailleurs une description détaillée des rémunérations des dirigeants.

b Transactions avec les autres parties liées

Transactions avec les autres parties liées du Groupe

(en millions d'euros)	2006	2005
	Solde au 31 décembre	Solde au 31 décembre
Montants dus par les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint – subordonnés	28	28
– non subordonnés	–	–
	28	28
Montants dus aux entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint	–	–

34 Transactions avec des parties liées (suite)

Les transactions détaillées ci-après incluent les montants dus ou à recevoir d'autres entités du Groupe HSBC.

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Actif		
Portefeuille de transaction	1 491	1 158
Instruments dérivés	6 233	3 953
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 700	2 551
Prêts et créances sur la clientèle	–	80
Investissements financiers	977	1 052
Autres actifs	1 358	1 724
Comptes de régularisation	8	6
Passif		
Dettes envers les établissements de crédit	7 860	9 214
Comptes créditeurs de la clientèle	480	742
Portefeuille de transaction	969	1 051
Instruments dérivés	7 273	5 255
Autres passifs	514	373
Comptes de régularisation	58	47
Dettes subordonnées	650	650
 (en millions d'euros)	 2006	 2005
Compte de résultat		
Intérêts et produits assimilés ¹	108	95
Intérêts et charges assimilés ¹	402	173
Commissions (produits)	14	13
Commissions (charges)	98	60
Résultat net de cession des investissements financiers	–	161
Autres produits d'exploitation	2	44
Dividendes reçus	10	11
Frais généraux et administratifs	41	29

1 Y compris intérêts sur portefeuille de transaction (actif et passif), pour 53 millions EUR en 2006.

35 Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'événement matériel postérieur à la date de clôture qui nécessiterait une correction ou un ajustement des états financiers au 31 décembre 2006.

Comptes sociaux

Bilans sociaux comparés 2006-2005-2004

Les comptes annuels de la société HSBC France au 31 décembre 2006 ont été certifiés sans réserve et avec des observations concernant la première application du règlement CRC 2005-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit et la correction d'une erreur concernant la présentation comptables des dérivés.

Les comptes annuels de la société HSBC France au 31 décembre 2005 ont été certifiés sans réserve et avec des observations concernant la première application du règlement CRC 2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit et au règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	2006	2005	2004
Caisse, Banques Centrales, CCP	745 328	224 678	368 790
Effets publics et valeurs assimilées	25 091 827	29 622 142	18 595 948
Créances sur les établissements de crédit	25 930 126	24 267 302	17 521 738
Créances sur la clientèle	48 133 345	42 263 528	24 328 587
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 224 904	5 809 340	4 629 949
Actions et autres titres à revenu variable et titres de l'activité de portefeuille	2 332	88 794	590 731
Titres de participation et autres titres détenus à long terme	1 369 984	1 380 091	1 034 869
Parts dans les entreprises liées	3 730 146	3 072 604	2 768 613
Immobilisations incorporelles	52 297	57 627	70 505
Immobilisations corporelles	322 271	318 344	322 009
Autres actifs	7 728 532	7 643 643	5 320 372
Comptes de régularisation	22 510 394	1 092 891	742 359
TOTAL DE L'ACTIF	139 841 486	115 840 984	76 294 470
Hors bilan			
Engagements de financement donnés	16 205 692	13 983 286	11 691 070
Engagements de garantie donnés	6 438 299	7 113 933	7 439 683
Engagements sur titres	2 760 052	3 335 635	5 574 709
Instruments financiers à terme de taux et autres (capitaux notionnels)	2 900 921 743	2 272 382 009	1 350 191 614

Bilans sociaux comparés 2006-2005-2004 (suite)

PASSIF	2006		2005	2004
	<i>Avant affectation</i>	<i>Après affectation</i> ¹	<i>Après affectation</i>	<i>Après affectation</i>
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Dettes envers les établissements de crédit	30 872 787	30 872 787	28 650 250	24 379 861
Comptes créditeurs de la clientèle	34 590 383	34 590 383	33 852 874	18 789 922
Dettes représentées par un titre	19 602 233	19 602 233	12 306 903	10 741 017
Autres passifs	26 832 541	27 143 833	34 729 103	17 165 686
Comptes de régularisation	23 191 323	23 191 323	1 812 088	1 277 699
Provisions pour risques et charges	373 916	373 916	274 084	220 083
Fonds pour risques bancaires généraux				
Dettes subordonnées	778 553	778 553	790 554	857 950
Capital souscrit	378 415	378 415	376 190	374 011
Primes d'émission	1 164 372	1 164 372	1 125 028	1 092 515
Réserves	1 884 292	1 705 625	1 884 351	955 138
Provisions réglementées	40 046	40 046	39 559	40 619
Report à nouveau				399 969
Résultat de l'exercice	434 366			
Acompte sur résultat	(301 741)			
TOTAL DU PASSIF	139 841 486	139 841 486	115 840 984	76 294 470
Hors bilan				
Engagements de financement reçus	395 070	395 070	499 708	367 944
Engagements de garantie reçus	5 542 331	5 542 331	3 181 953	2 774 251
Engagements sur titres	2 466 576	2 466 576	2 771 872	6 209 255

1 Proposition d'affectation des résultats.

Comptes sociaux (suite)

Comptes de résultats sociaux comparés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
PRODUITS / (CHARGES)			
Intérêts et produits assimilés	2 891 139	1 881 242	1 855 719
Intérêts et charges assimilées	(2 906 563)	(1 706 353)	(1 348 065)
Revenus des titres à revenu variable	311 088	811 487	419 400
Commissions (produits)	563 620	524 852	506 400
Commissions (charges)	(193 689)	(158 074)	(144 423)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	693 986	501 291	114 260
Gains ou pertes sur opérations de placement et assimilés	31 731	(3 205)	20 112
Autres produits d'exploitation bancaire	32 334	85 390	60 510
Autres charges d'exploitation bancaire	(16 008)	(8 606)	(24 646)
Produit net bancaire	1 407 638	1 928 024	1 459 266
Charges générales d'exploitation	(1 012 283)	(973 307)	(893 929)
Dotations aux amortissements	(50 759)	(63 321)	(84 575)
Résultat brut d'exploitation	344 596	891 396	480 763
Coût du risque	(24 621)	34 366	30 396
Résultat d'exploitation	319 975	925 762	511 159
Gains et pertes sur actifs immobilisés	107 978	(18 298)	47 629
Résultat courant avant impôt	427 953	907 464	558 788
Résultats exceptionnels	(1 296)	1 111	
Impôt sur les bénéfices	8 194	26 032	77 540
Dotations aux provisions réglementées	(485)	1 062	15 983
Résultat net	434 366	935 669	652 311

Tableau des résultats comptables et des variations des capitaux propres et fonds pour risques bancaires généraux

(Recommandation de la Commission des Opérations de Bourse - Bulletin n° 79 de février 1979)

(en milliers d'euros)	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Résultats comptables			
- Globaux	434 365,5	935 668,5	652 311,4
- Par action (en euros) ¹	5,74	12,44	8,72
Variations des capitaux propres et FRBG (après affectation du résultat pour 2004 et 2005, et sur la base de la proposition d'affectation du résultat pour 2006)			
- Variation de l'écart de réévaluation	(57,0)	(690,6)	806,2
- Mises en réserves et variation du report à nouveau des résultats de l'exercice	(178 669,0)	545 185,0	187 042,1
- Variation de réévaluation et provisions réglementées	487,0	(1 748,5)	2 310,5
- Emission liée aux options de souscription d'actions	36 533,0	34 692,5	31 157,1
- Constitution des provisions retraite par prélèvement de FRBG/RAN			(59 476,1)
- Exit tax par prélèvement RA			(4 987,5)
- Reprise FRBG libre			(18 293,9)
- Première comptabilisation de l'effet d'actualisation		(14 562,0)	
- Prime de fusion ³	5 036,0		
Variation de la situation nette globale	(136 670,0)	562 876,4	138 558,4
Par action (en euros) ¹	(1,8)	7,5	1,8
Dividende proposé			
- Global	613 032,7	390 484,8	465 269,3
- Par action (en euros) ^{1,2}	8,10	5,19	6,22

¹ Le nombre d'actions, hors actions propres à la fin de chaque exercice s'établit à 75 683 045 pour 2006, 75 237 930 pour 2005, 74 802 146 pour 2004.

² Sur la base du nombre moyen pondéré d'actions, hors actions propres, le dividende ressort à 8,15 euros pour 2006 (75 262 320 actions) et 5,22 EUR pour 2005 (74 826 025 actions) et 6,26 EUR pour 2004 (74 374 838 actions).

³ Absorption par transmission universelle de patrimoine de la Société Parisienne de Participations en 2006.

Comptes sociaux (suite)

Répartition et affectation des bénéfices

(Article 295 du décret 67-236 du 23 mars 1967)

(en milliers d'euros)	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Bénéfices disponibles			
– Report à nouveau des exercices précédents	0	399 969	220 984
– Reprise du FRBG et constitution des provisions retraite	0	0	(3 070)
– Exit Tax	0	4 987	(4 987)
– Effet d'actualisation	0	(14 562)	
Sous-total	0	390 394	212 927
– Bénéfice de l'exercice	434 366	935 669	652 311
TOTAL (A)	434 366	1 326 063	865 238
Affectation des bénéfices			
– Dividendes	613 033	390 484	465 269
– Réserve légale	137		
– Réserve libre	(178 804)	935 579	
TOTAL (B)	434 366	1 326 063	465 269
Report à nouveau (A - B)	0	0	399 969

Résultats financiers de la société au cours des cinq dernières années

(Articles 133, 148 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales)

(en milliers d'euros)	2006	2005	2004	2003	2002
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	378 415 ²	376 190 ²	374 011 ²	371 750 ²	370 585 ^{1,2}
Nombre d'actions émises	75 683 045	75 237 930	74 802 146	74 350 066	74 117 066
Valeur nominale des actions en euros	5	5	5	5	5
Résultats globaux des opérations effectives					
Produits bruts d'exploitation (Hors netting des IF)	30 470 306	32 661 166	-	-	-
Produits bruts d'exploitation (Avec netting des IF)	-	-	3 762 736	3 076 321	3 727 332
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	515 192	1 044 550	633 771	633,284	729 661
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	434 366	935 669	652 311	466 637	620 213
Résultats des opérations ramenés à une seule action (en euros)					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	7,2	14,3	9,1	9,3	10,0
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	5,7	12,4	8,7	6,3	8,4
Dividende versé par action ordinaire jouissance 1 ^{er} janvier	8,10	5,19	6,22	6,25	7,25
Personnel (France)					
Nombre de salariés ³	8 500	7 749	7 344	6 997	6 742
Nombre de salariés moyen (hors salariés mis à disposition) ⁴	7 763	7 197	6 879	6 614	6 326
Montant de la masse salariale	389 163	341 642	330 246	288 738	269 528
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	167 936	149 569	139 943	123 398	112 008
Taxe sur les salaires et taxes diverses	49 134	43 680	40 643	34 711	30 923
Montant de l'intéressement et/ou de la participation aux résultats de l'entreprise ⁵	21 380	15 883	23 210	19 619	22 396

1 Réduction du capital par annulation d'actions (- 7,6 millions EUR) et augmentation consécutive aux émissions liées aux stocks options (+ 1,1 millions EUR).

2 Augmentations du capital consécutives aux émissions liées aux stocks-options.

3 Salariés à statut bancaire, inscrits au 31 décembre de chaque année.

4 Dont 4 501 cadres et 3 262 non cadres en 2006 ; 4 113 cadres et 3 084 non cadres en 2005 ; 3 824 cadres et 3 055 non cadres en 2004 ; 3 497 cadres et 3 117 non cadres en 2003.

5 Au titre des résultats de l'exercice précédent.

Comptes sociaux (suite)

Inventaire du portefeuille titres au 31 décembre 2006 (hors titres de transaction)

Titres d'investissement, titres de placement et titres de l'activité de portefeuille

(en milliers d'euros)

A – Titres d'investissement	94 618
Valeurs à revenu fixe	94 618
Bons du trésor	0
Autres effets publics	20 103
Titres du marché interbancaire	
Certificats de dépôt négociables	
Bons à moyen terme négociables	
Obligations et titres assimilés	73 962
Créances rattachées	553
B – Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	1 222 181
Valeurs à revenu fixe	1 219 849
Bons du trésor	283 163
Autres effets publics	807 409
Titres du marché interbancaire	0
Billets de trésorerie	12 987
Certificats de dépôt négociables	0
Bons à moyen terme négociables	0
Fonds communs de créances	426
Obligations et titres assimilés	96 023
Bons à moyen terme négociables émis par des établissements de Crédit	
Créances rattachées	19 841
Valeurs à revenu variable	2 332
Actions et titres assimilés	2 317
Parts ou actions d'OPCVM	15
TOTAL DES TITRES D'INVESTISSEMENT, DE PLACEMENT ET DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	1 316 799

Inventaire du portefeuille titres au 31 décembre 2006 (hors titres de transaction) (suite)

Parts dans les entreprises liées et titres de participation et autres titres détenus à long terme

(en milliers d'euros)

A – Titres de participation et titres détenus à long terme	1 369 984
Valeurs cotées à la cote officielle	5 330
Valeurs françaises non cotées	353 389
Valeurs étrangères cotées à la cote officielle	0
Valeurs étrangères cotées à l'étranger	26 320
Valeurs étrangères non cotées	984 913
Total des créances rattachées	32
B – Parts dans les entreprises liées	3 730 104
Valeurs françaises cotées	–
Valeurs françaises non cotées	2 660 628
Valeurs étrangères cotées	–
Valeurs étrangères non cotées	1 069 476
Total des créances rattachées	–
TOTAL DES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	5 100 088

Comptes sociaux (suite)

Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2006

(Articles 247 et 295 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales)

(en milliers d'unités monétaires)

Sociétés	Activités	Capital	Réserves + report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu en %
A – Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de HSBC France				
1 – Filiales (+ 50 %)				
HSBC Hervet 1, place de la Sous-Préfecture - 18000 Bourges (France)	Banque	16 805 EUR	268 208 EUR	99,97
Elysées Factor 103, avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris (France)	Société financière	3 800 EUR	5 431 EUR	100,00
Crédit Commercial du Sud-Ouest 17, Allée James Watt - Parc Chemin-Long 33700 Mérignac (France)	Banque	12 078 EUR	42 874 EUR	99,84
Société Française et Suisse 64, rue Galilée - 75008 Paris (France)	Société de portefeuille	599 EUR	12 936 EUR	100,00
Banque de Savoie 6, Bd du Théâtre - 73000 Chambéry (France)	Banque	6 853 EUR	38 747 EUR	99,96
HSBC Picardie 3, rue de la Sous-Préfecture - 60200 Compiègne (France)	Banque	6 007 EUR	16 911 EUR	100,00
HSBC UBP 22, place de la Madeleine - 75008 Paris (France)	Banque	52 941 EUR	45 344 EUR	99,45
HSBC Asset Management Holding 4, place de la Pyramide - 92800 Puteaux (France)	Société de portefeuille	41 305 EUR	94 172 EUR	100,00
HSBC Private Bank France 117, avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris (France)	Banque	42 834 EUR	124 793 EUR	97,27
Nobel 64, rue Galilée - 75008 Paris (France)	Société de portefeuille	128 468 EUR	209 776 EUR	100,00
SAF Palissandre 64, rue Galilée - 75008 Paris (France)	Société financière	500 037 EUR	0 EUR	100,00
HSBC Leasing (France) 39, rue Bassano - 75008 Paris (France)	Société financière	206 260 EUR	(32 714) EUR	100,00
Société Financière et Mobilière 103, avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris (France)	Société financière	40 000 EUR	63 220 EUR	100,00

1 Les prêts, avances et cautions sont ceux consentis en dehors du cadre des opérations bancaires habituelles.

2 Pour les banques, produit net bancaire.

Valeur comptable des titres détenus		Prêts & avances consentis par HSBC France et non remboursés ¹	Montants des cautions et avals fournis par HSBC France ¹	Chiffre d'affaires du dernier exercice ²	Résultat (bénéfice net ou perte du dernier exercice)	Dividendes encaissés par HSBC France au cours de l'exercice	Observations
Brute	Nette						
528 936 EUR	528 936 EUR	-	-	246 010 EUR	62 787 EUR	31 039 EUR	-
5 236 EUR	5 236 EUR	-	-	11 323 EUR	620 EUR	-	-
16 601 EUR	16 601 EUR	-	-	58 522 EUR	12 536 EUR	12 480 EUR	-
60 384 EUR	13 548 EUR	-	-	662 EUR	119 EUR	-	-
28 707 EUR	28 707 EUR	-	-	48 725 EUR	13 768 EUR	12 843 EUR	-
18 939 EUR	18 939 EUR	-	-	20 357 EUR	6 219 EUR	5 526 EUR	-
109 856 EUR	109 856 EUR	-	-	137 138 EUR	47 745 EUR	21 718 EUR	-
127 509 EUR	127 509 EUR	-	-	33 321 EUR	31 088 EUR	-	-
425 019 EUR	425 019 EUR	-	-	72 200 EUR	6 301 EUR	18 299 EUR	-
207 648 EUR	207 648 EUR	-	-	58 703 EUR	32 923 EUR	80 293 EUR	-
500 037 EUR	500 037 EUR	-	-	14 502 EUR	9 563 EUR	-	-
206 256 EUR	206 256 EUR	-	-	65 776 EUR	(4 821) EUR	-	-
84 053 EUR	84 053 EUR	-	-	11 985 EUR	3 696 EUR	-	-

Comptes sociaux (suite)

Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2006 (suite)

(Articles 247 et 295 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales)

(en milliers d'unités monétaires)

Sociétés	Activités	Capital	Réserves + report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu en %
A – Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de HSBC France				
1 – Filiales (+ 50 %)				
HSBC Financial Products (France) 103, avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris (France)	Société financière	30 108 EUR	(12 009) EUR	58,25
Cie Financière des Iles du Rhône 64, rue Galilée - 75008 Paris (France)	Société de portefeuille	15 494 EUR	205 045 EUR	99,49
Cie de Gestion du Patrimoine 15, rue Vernet - 75008 Paris (France)	Société de portefeuille	20 099 EUR	4 169 EUR	100,00
Foncière Elysées S.A. 103, avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris (France)	Société immobilière	14 043 EUR	19 572 EUR	99,99
HSBC Securities (France) 103, avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris (France)	Société financière	12 626 EUR	29 284 EUR	100,00
Vernet Expansion 14, rue Vernet - 75008 Paris (France)	Société de portefeuille	6 956 EUR	(684) EUR	100,00
Société Immobilière Malesherbes Anjou 103, avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris (France)	Société immobilière	13 412 EUR	14 096 EUR	100,00
Charterhouse Management Services Ltd 8, Canada Square - London (England)	Société de portefeuille	328 357 GBP	6 458 GBP	100,00
HSBC Real Estate 15, rue Vernet - 75008 Paris (France)	Société financière	29 547 EUR	9 148 EUR	75,38

1 Les prêts, avances et cautions sont ceux consentis en dehors du cadre des opérations bancaires habituelles.

2 Pour les banques, produit net bancaire.

Valeur comptable des titres détenus		Prêts & avances consentis par HSBC France et non remboursés ¹	Montants des cautions et avals fournis par HSBC France ¹	Chiffre d'affaires du dernier exercice ²	Résultat (bénéfice net ou perte du dernier exercice)	Dividendes encaissés par HSBC France au cours de l'exercice	Observations
Brute	Nette						
29 212 EUR	29 212 EUR	-	-	357 200 EUR	17 870 EUR	-	-
119 108 EUR	119 108 EUR	-	-	108 451 EUR	105 117 EUR	49 748 EUR	-
22 336 EUR	22 336 EUR	-	-	530 EUR	1 664 EUR	-	-
44 476 EUR	44 476 EUR	-	-	11 825 EUR	11 269 EUR	-	-
55 988 EUR	55 988 EUR	-	-	17 282 EUR	5 090 EUR	-	-
7 019 EUR	6 463 EUR	-	-	-	553 EUR	-	-
49 386 EUR	49 386 EUR	-	-	19 253 EUR	4 870 EUR	-	-
495 647 EUR	495 647 EUR	-	-	nc	281 120 GBP	-	-
22 270 EUR	22 270 EUR	-	-	69 173 EUR	3 096 EUR	-	-

Comptes sociaux (suite)

Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2006 (suite)

(articles 247 et 295 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales)

(en milliers d'unités monétaires)

Sociétés	Activités	Capital	Réserves + report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu en %
2 - Participations (10 à 50 %)				
Erisa 15, rue Vernet - 75008 Paris (France)	Compagnie d'assurances	115 000 EUR	196 301 EUR	33,85
Erisa I.A.R.D. 15 rue Vernet - 75008 Paris (France)	Compagnie d'assurances	7 500 EUR	(1 184) EUR	49,98
HSBC Private Banking Holdings (Suisse) SA 1, place Longemalle - Genève (Switzerland)	Société financière	1 363 330 CHF	2 078 281 CHF	13,65
Banian Investments U.K. 22, Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands		900 000 GBP	1 315 GBP	19,00
V.E.A. Limited Ground Floor, Lancaster Court, Forest Lane St Peter Port, Guernsey		355 250 GBP	983 GBP	19,00
Lafarge Finance Limited Seaton House, 17 Seaton Place, St Helier - Jersey		240 000 GBP	160 000 GBP	16,67
B – Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de HSBC France				
1 - Filiales non reprises au paragraphe 1				
a) Filiales françaises (ensemble)	–	–	–	–
b) Filiales étrangères (ensemble)	–	–	–	–
2 – Participations non reprises au paragraphe 2				
a) Participations françaises (ensemble)	–	–	–	–
b) Participations étrangères (ensemble)	–	–	–	–

1 Les prêts, avances et cautions sont ceux consentis en dehors du cadre des opérations bancaires habituelles.

2 Pour les banques, produit net bancaire.

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par HSBC France et non remboursés ¹	Montants des cautions et avals fournis par HSBC France ¹	Chiffre d'affaires du dernier exercice ²	Résultat (bénéfice net ou perte du dernier exercice)	Dividendes encaissés par HSBC France au cours de l'exercice	Observations
Brute	Nette						
35 809 EUR	35 809 EUR	-	-	1 875 977 EUR	38 282 EUR	2 843 EUR	-
3 727 EUR	3 095 EUR	-	-	21 749 EUR	489 EUR	-	-
572 402 EUR	572 402 EUR	-	-	270 633 CHF	390 526 CHF	9 584 EUR	-
446 761 GBP	446 761 GBP	-	-	41 786 GBP	41 791 GBP	13 697 GBP	-
297 543 GBP	297 543 GBP	-	-	9 411 GBP	9 481 GBP	9 053 GBP	-
297 800 GBP	297 800 GBP	-	-	nc	3 850 GBP	9 078 GBP	-
66 EUR	66 EUR	-	-	-	-	1	-
1 818 EUR	1 427 EUR	-	-	-	-	-	-
51 222 EUR	3 803 EUR	-	-	-	-	2 229 EUR	-
272 040 EUR	270 116 EUR	-	-	-	-	15 010 EUR	-

Organigramme et résumé synthétique des activités des principales filiales

Organigramme simplifié des principales filiales du groupe HSBC France au 31 décembre 2006

Réseaux bancaires

Banques Ile-de-France	HSBC de Baecque Beau (99,9 %) HSBC Hervet (99,9 %) HSBC Picardie (100 %) HSBC UBP (100 %)
Banques du Sud-Est	Banque Chaix (100 %) Banque Marze (99,9 %) Banque Dupuy, de Parseval (100 %) Société Marseillaise de Crédit (100 %)
Autres	Banque Pelletier (100 %) Banque de Savoie (99,9 %) Crédit Commercial du Sud-Ouest (100 %) Elysées Factor (100 %)

Marchés et Grande clientèle

Affaires immobilières	Foncière Elysées SA (100 %) HSBC Real Estate Leasing (France) (100 %) Immobilière Bauchart (100 %) Réalimo Négociations (100 %) SAS Saussaies Haussmann (100 %)
Montages et CIBM	Société Financière et Mobilière (100 %) Neuilly Saint-Paul (100 %) HSBC Leasing (France) (100 %) CCF Charterhouse GmbH (100 %)
Marchés	HSBC Securities (France) (100 %) HSBC Financial Products (France) (100 %) Financière d'Uzès (34 %)

- Les pourcentages indiqués sont les pourcentages de contrôle du groupe.
- Les filiales ont été positionnées dans la zone où elles exercent principalement leur activité.

Gestion d'actifs et assurance

En France	HSBC Investments (France) (100 %) HSBC Investments FCP (France) (100 %) Halbis Capital Management (France) (100 %) Sinopia Asset Management (100 %) Sinopia Financial Services (100 %) Sinopia Société de Gestion (100 %) HSBC Epargne Entreprise (100 %) HSBC REIM (France) (99,8 %) HSBC Securities Services (France) (100 %) Erisa (50 %) Erisa IARD (50 %)
A l'étranger	HSBC AME (Luxembourg) SA (100 %) Sinopia Asset Management Luxembourg (100 %) Sinopia Asset Management (Asia Pacific) Ltd (100 %) Sinopia Asset Management (UK) Ltd (100 %)

Banque privée

En France	HSBC Private Bank France (99,9 %) Louvre Gestion (99,9 %)
A l'étranger	LGI (99,9 %)

Filiales et participations

En France	Nobel (100 %) Société Française Suisse (100 %) Elysées Formation (100 %) Malesherbes Anjou (100 %) Excofina (100 %)
A l'étranger	Charterhouse Management Services Ltd (100 %)

Organigramme et résumé synthétique des activités des principales filiales (suite)

Réseaux bancaires et distribution

(en milliers d'euros)

	Total du bilan		Fonds propres sociaux*		Résultat nets sociaux		% de détention du capital par le groupe HSBC France	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005
HSBC Hervet	2 986 069	2 878 448	285 014	253 451	62 787	63 089	99,97	98,4
<p>HSBC Hervet, composante de la plate-forme HSBC France depuis le 8 novembre 2005, développe essentiellement une activité de banque de détail sur les marchés des particuliers et des entreprises, grâce à l'exploitation d'un réseau de 79 agences situées en Ile-de-France et dans la région Centre. En dépit d'une amélioration notable des performances opérationnelles des activités de banque de détail, le produit net bancaire (171,2 millions EUR) baisse de 2,7 % en raison de l'érosion des marges et d'une politique active de maîtrise des risques. Les charges, bien maîtrisées, baissent significativement, permettant une croissance de +5,7 % du résultat brut d'exploitation (72,5 millions EUR) et une amélioration du coefficient d'exploitation qui s'établit à 57,6 %. Le coût du risque est positif (reprise nette de 2,1 millions EUR), mais dans des proportions moindres que sur l'exercice précédent, et le résultat net après impôts est pratiquement stable (-0,5 %) à 62,8 millions EUR.</p>								
HSBC de Baecque Beau	1 074 549	1 015 178	47 207	41 438	17 662	11 514	99,9	98,3
<p>HSBC de Baecque Beau est une banque de siège à Paris, développant une activité de banque de détail sur les marchés des particuliers et des entreprises. Elle a rejoint la plate-forme HSBC France le 8 novembre 2005. Le produit net bancaire (46,9 millions EUR) présente une bonne croissance (+10,7 %) grâce au dynamisme commercial. Les charges, bien maîtrisées, baissent significativement (-9,4 %), permettant une croissance exceptionnelle (+53 %) du résultat brut d'exploitation (20,9 millions EUR) et une nette amélioration du coefficient d'exploitation (55,4 %). La ligne coût du risque contribue modestement au résultat net, comme en 2005. Le résultat net après impôts s'établit à 17,7 millions EUR, en progression de +53,4 %.</p>								
HSBC UBP	2 213 009	1 932 653	98 285	99 230	47 745	25 684	100,0	100,0
<p>HSBC UBP a poursuivi en 2006 sa politique de maîtrise de ses risques opérationnels et de crédit et de développement de son fonds de commerce sur ses segments prioritaires. Cette politique, inscrite dans le plan stratégique du Groupe HSBC en France, a été conduite dans un contexte de changements organisationnels et informatiques, concourant à l'unification des réseaux du groupe sous la marque HSBC. Grâce à une action commerciale vigoureuse, les encours de crédits consentis à la clientèle à la clôture de l'exercice progressent de 13,4 % et les dépôts reçus de 6,6 %. Malgré cela, le produit net bancaire (137 millions EUR) subit à la fois l'impact de la politique de maîtrise des risques et l'érosion des marges. Ainsi, le produit net bancaire recule de 5 %, mais le résultat brut d'exploitation (55,9 millions EUR) progresse de 16 % en raison d'une forte diminution des charges. Le coefficient d'exploitation (59,2 %) s'améliore significativement. Le coût du risque est positif (reprise nette de 5,4 millions EUR) et le résultat net après impôt progresse de 85,9 %.</p>								
HSBC Picardie	422 402	339 148	22 918	22 745	6 249	5 699	100,0	100,0
<p>HSBC Picardie est une banque de réseau (16 agences) qui a migré en 2005 sur HUB, plate-forme informatique du Groupe, et travaille sous marque HSBC depuis novembre 2005. L'activité commerciale soutenue s'est traduite notamment par des hausses d'encours de crédits et de dépôts, respectivement de +30,4 % et +6,8 %. Cet effort n'a pas totalement compensé l'érosion des marges, et le produit net bancaire (20,3 millions EUR) comme le résultat brut d'exploitation (7,3 millions EUR) sont en légère diminution par rapport à l'exercice précédent. Une bonne politique de maîtrise des risques rend le coût du risque positif (reprise nette), ce qui conduit à une croissance (+9,6 %) du résultat net.</p>								
Crédit Commercial du Sud-Ouest	896 556	808 314	67 490	67 453	12 536	13 000	100,0	100,0
<p>Le produit net bancaire de l'exercice diminue de 1,7 %. La forte production des crédits amortissables, et la progression significative des encours n'ont pas permis de compenser la baisse de rendement du passif à vue qui a pesé sur la valeur ajoutée. Les commissions quant à elles progressent de 4,4 %. Compte tenu de ces éléments et grâce à une bonne maîtrise des frais généraux, le résultat brut d'exploitation accuse une baisse de 10 %. Le résultat d'exploitation est en recul de 10 %. Le coût du risque est bien maîtrisé et reste inférieur à celui de l'exercice précédent. Le résultat net 2006 s'élève à 12,5 millions EUR contre 13 millions EUR en 2005, soit une baisse de 3,8 %.</p>								
Société Marseillaise de Crédit	3 376 265	3 208 619	245 848	245 842	73 695	76 097	100,0	100,0
<p>En 2006, la collecte des capitaux s'est inscrite en progrès à 75 %. Le total des dépôts de la clientèle s'élève à 2 871 millions EUR avec une très nette progression des dépôts à vue de 8,35 %. La collecte financière a continué de se développer sous l'effet d'une croissance des encours d'OPCVM de 7,4 % et d'assurance-vie de 11,5 %. La production de crédits affiche une forte croissance de 56,5 %. Les encours de crédit aux clients augmentent sensiblement de 25,7 % à 2 032 millions EUR malgré des crédits court terme toujours en repli. Le produit net bancaire est en hausse de 5,0 % à 210,4 millions EUR résultant d'une variation de la valeur ajoutée de 0,8 %, d'une augmentation des commissions de 13 % à 78,28 millions EUR (bancaires : +10,2 %, financières : +19,7 %) ainsi que du dénouement d'opérations de placement pour 3 millions EUR. Les frais généraux s'élèvent à 124,5 millions EUR pour 121,5 millions EUR en 2005, soit une augmentation de 2,5 %. Le résultat brut d'exploitation atteint ainsi 85,9 millions EUR en progression de 8,9 %. Le coût du risque (702 millions EUR) apporte cette année encore une contribution positive au résultat, mais de manière beaucoup moins importante que les années antérieures. Compte tenu de plus-values de cession d'immobilisations pour 8,4 millions EUR et de reprise de provisions sur titres de participation pour 2,6 millions EUR, le résultat courant avant impôt s'élève à 103,9 millions EUR. Le résultat net après impôt (73,7 millions EUR) affiche un niveau moindre qu'en 2005 (-3,2 %). Au 31 décembre 2006, la Société Marseillaise Crédit dispose d'un ratio de liquidité de 119 % et présente un coefficient d'exploitation de 59 %. Parmi les faits marquants de l'exercice, la banque a mis en œuvre avec succès toutes les actions visant au développement de son plan stratégique "Croissance Sud 2008".</p>								

* Composé du capital + réserves + FRBG.

Réseaux bancaires et distribution (suite)
(en milliers d'euros)

	Total du bilan		Fonds propres sociaux*		Résultat nets sociaux		% de détention du capital par le groupe HSBC France	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Banque de Savoie	948 221	905 297	45 600	50 556	13 768	13 813	100,0	100,0
	<p>La Banque de Savoie a réalisé en 2006 d'excellentes performances commerciales. Les dépôts évoluent favorablement à 752 millions EUR (+6,5 %) portés par une forte progression des dépôts à vue (+9,2 %). La forte production des crédits, essentiellement sur les crédits acquéreurs et les crédits moyen long terme entreprises, a permis à l'encours de progresser de 10 % à 547,9 millions EUR. Le nombre de clients nouveaux a augmenté (+6,8 %) et la production en assurance-vie a connu une forte progression à 63 millions EUR (+39,1 %). Ces bonnes performances commerciales ont permis à la Banque de Savoie d'améliorer sa rentabilité et de conforter sa structure financière. En effet le produit net bancaire à 48,75 millions EUR progresse de 1,5 % grâce à une bonne tenue de la valeur ajoutée et au maintien des commissions à un niveau satisfaisant. La bonne maîtrise des charges parfaitement en ligne avec le budget permet au résultat brut d'exploitation d'afficher une progression de 0,9 % à 20,98 millions EUR. Le coefficient d'exploitation, qui permet d'apprécier la performance opérationnelle, se stabilise à un niveau satisfaisant pour s'établir à 56,9 %. Le coût du risque est resté faible et ne représente que 0,21 % de l'encours des crédits. Au final, le résultat net après impôts ressort à 13,77 millions EUR en repli de 3,3 %. La Banque de Savoie poursuivra son développement en 2007 en privilégiant sa qualité d'accueil et de service. Sa très forte implication dans les métiers de la neige sera un atout majeur pour accompagner le développement économique de sa région.</p>							
Banque Chaix	1 244 351	1 166 164	68 630	68 139	25 514	25 892	100,0	100,0
	<p>Globalement, les encours de crédits progressent de 9,3 % à 647 millions EUR. La production de l'exercice s'établit à 201 millions EUR en hausse de 18,4 %. Les dépôts globaux enregistrent une progression de 4,7 % à 1 035,3 millions EUR. Les dépôts à vue progressent de 5,7 %. La collecte d'épargne évolue favorablement, en hausse de 4,5 % à 2 030 millions EUR. La valeur ajoutée s'élève à 49,98 millions EUR en recul de 7,5 %. Les commissions constatent une croissance de 6,7 % à 25,52 millions EUR. Les commissions bancaires progressent de 4,9 % à 16,1 millions EUR. Le produit net bancaire s'établit à 79,5 millions EUR en recul de 0,5 %. Les charges d'exploitation hors coût du risque s'élèvent à 41,9 millions EUR. Les dotations aux provisions sont en baisse de 50,9 % à 1,47 millions EUR. Le résultat net social s'élève à 25,51 millions EUR contre 25,89 millions EUR, en recul de 1,5 %. Le coefficient d'exploitation enregistre une légère dégradation à 52,5 % contre 50,7 % en 2005.</p>							
Banque Marze	204 781	181 741	9 802	8 855	3 879	3 147	100,0	100,0
	<p>En 2006, la collecte d'épargne de la Banque Marze a connu une évolution de 6,9 %. Elle résulte d'une progression des encours des dépôts à vue de +4,4 % (il est à noter que la progression des dépôts à vue des particuliers est nulle sur l'exercice), des comptes à régimes spéciaux de +8,1 % et d'assurance-vie de +14,6 %. De leur côté, les crédits ont augmenté de +12 % en raison d'un fort accroissement des crédits à moyen et long terme avec +18,3 %. Malgré ces éléments, le produit net bancaire recule de 1 % en raison notamment d'une valeur ajoutée en baisse de 6,9 % et malgré des commissions en progression de +21,7 %. Le résultat net s'établit après plus-value à 3,4 millions EUR soit +13,6 %.</p>							
Banque Pelletier	334 603	251 641	13 095	12 805	2 911	3 481	100,0	100,0
	<p>La Banque Pelletier dont le siège social est à Dax, développe son activité en Aquitaine Sud. L'exercice a été marqué par un accroissement significatif de ses crédits (+34 %). Les dépôts augmentent (+13 %) aussi bien les dépôts à vue que les comptes à régimes spéciaux. La valeur ajoutée souffre de l'érosion des marges (-1,8 %) mais les commissions continuent à progresser (+12,8 %), l'ensemble de ces facteurs permet de maintenir une légère hausse du produit net bancaire (+1,9 %).</p>							
Banque Dupuy, de Parseval	731 271	604 750	30 612	25 450	11 326	10 321	100,0	100,0
	<p>L'année 2006 s'inscrit pour la Banque Dupuy, de Parseval sur un rythme d'activité en croissance par rapport à 2005. Le total des ressources collectées progresse de +9,9 %, les crédits de +15,8 %, l'ensemble des capitaux gérés de +11,5 %. Le produit net bancaire se situe à +5,2 % (valeur ajoutée +5,9 % et commissions +4,4 %). Les charges d'exploitation s'établissent à +3,5 %, incluant les coûts de développement et d'extension du réseau. Le coût du risque est resté maîtrisé à un niveau de 0,5 % des encours de crédits. Le résultat net croît de +9,7 % et atteint 11,3 millions EUR.</p>							
Elysées Factor	247 869	205 823	9 354	8 006	302	1 348	100,0	100,0
	<p>Elysées Factor, membre à 100 % du Groupe HSBC depuis 2005, a vu son activité progresser de 5 % en 2006, avec un chiffre d'affaires net de 1 100 millions EUR correspondant au montant des factures achetées. Le produit net bancaire a augmenté de 3,5 % à 11,3 millions EUR et la contribution avant impôts au résultat du groupe affiche un montant de 1,8 millions EUR. Durant l'année 2006, Elysées Factor a conduit une refonte complète de ses modes opérationnels et commerciaux dans le contexte d'un business plan ambitieux : ceci a touché les systèmes d'exploitation informatique, la gamme de produits, le renforcement des équipes commerciales et la mise en place de nouveaux modes et procédures de gestion des risques.</p>							

* Composé du capital + réserves + FRBG.

Organigramme et résumé synthétique des activités des principales filiales (suite)

Grande clientèle et Marchés

(en milliers d'euros)

	Total du bilan		Fonds propres sociaux*		Résultat nets sociaux		% de détention du capital par le groupe HSBC France	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005
HSBC Securities (France)	124 425	137 375	41 910	42 824	5 539	(914)	100,0	100,0
Suite à l'arrêt de l'activité de vente "actions" à destination des institutionnels fin 2005, 2006 a été concentrée sur l'exécution des ordres "Retail" du Groupe en France. En sa qualité d'actionnaire, HSBC Securities (France) a bénéficié d'un dividende exceptionnel distribué par Euronext.								
HSBC Financial Products (France)	11 524 545	6 679 118	18 100	19 293	17 870	(1 192)	100,0	100,0
Plètement intégrée à la fois en terme de business et en terme de support aux activités Global Markets en France, la société a poursuivi sa mission de développement d'une plate-forme globale de production de produits dérivés actions pour le compte du Groupe HSBC. Les gammes produits et sous-jacents ont été développées et les forces de vente renforcées. Les résultats en forte croissance témoignent du succès de la stratégie suivie.								
Foncière Elysées SA	46 160	37 070	44 884	33 615	11 268	(1 642)	100,0	100,0
En 2006, Foncière Elysées a réalisé un résultat bénéficiaire de 11 millions EUR après enregistrement des dividendes provenant de la cession de ses actifs immobiliers en 2005. Les filiales de Foncière Elysées ont poursuivi leurs activités : développement des opérations de crédit-bail immobilier au service de la Grande clientèle, développement des activités de gestion d'actifs immobiliers pour compte de tiers avec la poursuite de la collecte de capitaux par la Scpi Elysées Pierre - gérée par HSBC REIM - filiale à 100 % de Foncière Elysées - pour un montant de 20 millions EUR.								
HSBC Real Estate Leasing (France)	663 155	581 488	38 694	36 229	3 096	2 466	100,0	100,0
L'activité de crédit-bail immobilier de cette filiale, au service de la Grande clientèle du Groupe, dégage des résultats en progression constante depuis le début de son activité en 2000. La production au titre de 2006 s'élève à 126 millions EUR.								
Gestion d'actifs et Banque privée								
HSBC Investments (France)	148 231	111 799	99 031	73 071	45 565	26 953	100,0	100,0
L'année 2006 a été marquée par la poursuite des opérations de restructuration du métier de la Gestion d'actifs du Groupe HSBC. Le métier s'organise autour de HSBC Investments (France) qui regroupe l'ensemble des forces de vente couvrant la France et l'Europe continentale (hors Allemagne, Autriche, Pays de l'Est) ainsi que les activités de gestion dite "core" comme la gestion monétaire régulière et la multigestion, Halbis Capital Management, spécialiste de la gestion fondamentale active à forte valeur ajoutée, et Sinopia Asset Management, spécialiste de la gestion quantitative du Groupe HSBC. Cette nouvelle organisation a été mise en place dans un contexte de nette croissance de l'activité et des résultats, caractérisée par une forte collecte, notamment sur les actions émergentes, domaine où le métier de la gestion du Groupe HSBC occupe l'un des tous premiers rangs mondiaux. L'année a été également marquée par le gain de plusieurs mandats institutionnels importants, notamment sur l'obligataire, et par la bonne performance commerciale de la gamme HSBC Multimanager, reflétant l'ouverture du Groupe aux expertises de gérants tiers. Dans le domaine de l'Investissement Socialement Responsable (ISR), HSBC Investments a signé les Principes pour l'Investissement Responsable, est devenu membre du Comité de Pilotage et leader de la Commission Performance de l'UNEP-FI et co-chairman de l'Asset Management Working Group qui rassemble une quinzaine de sociétés de gestion dans le monde dans le but de soutenir la réflexion et le développement de l'offre ISR. Les encours gérés et distribués par HSBC Investments (France) atteignent les 65,3 milliards EUR à fin 2006, contre 59,1 milliards EUR fin 2005 à périmètre équivalent, soit une progression de 10,6 %.								
Halbis Capital Management (France)	61 860	–	24 277	–	7 406	–	99,7	–
L'année 2006 a été marquée par la filialisation d'Halbis, spécialiste de la gestion fondamentale active à forte valeur ajoutée du Groupe HSBC. En France, Halbis a également réorganisé la gestion Taux Europe. Cette équipe s'articule dorénavant autour de deux pôles spécialisés, l'un sur le crédit, l'autre sur les stratégies de duration et courbe qui travaillent en étroite collaboration. Cette nouvelle organisation est en cohérence avec la stratégie globale d'Halbis qui repose notamment sur des prises de décision décentralisées et des petites équipes spécialisées, responsables et dédiées à la performance. Au 31 décembre 2006, les encours sous gestion représentent 18,8 milliards EUR, en augmentation de 31 % sur l'année. Cette progression est particulièrement sensible sur les fonds actions (+25 % à 4,4 milliards EUR), sur les obligations investment grade zone euro (+35 % à 5,9 milliards EUR) et sur le monétaire dynamique (+85 % à 3,8 milliards EUR). A fin décembre 2006, 71 % des fonds multi-classes et 53 % des fonds actions européennes étaient classés 1 ^{er} ou 2 ^e quartile de leur catégorie Micropal sur 1 an. Ces bonnes performances ont permis à Halbis de se distinguer par ses récompenses. HSBC GIF Euro High Yield Bond et HSBC Middle Cap Euro ont remporté respectivement le 3 ^e prix des Grands Prix de la Gestion d'Actifs (Agefi) et des Grands Prix des Sicav (Figaro et Journal des Finances).								

* Composé du capital + réserves + FRBG.

Gestion d'actifs et Banque privé (suite)
(en milliers d'euros)

	Total du bilan		Fonds propres sociaux*		Résultat nets sociaux		% de détention du capital par le groupe HSBC France	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005

Sinopia	80 057	63 146	31 659	37 982	27 113	5 262	100,0	100,0
----------------	---------------	--------	---------------	--------	---------------	-------	--------------	-------

Sinopia est le spécialiste mondial de la gestion quantitative du Groupe HSBC. L'année 2006 a vu la création d'une filiale de gestion à Londres qui couvre le Royaume-Uni et le Moyen-Orient, élargissant ainsi la couverture internationale de Sinopia déjà présent en Europe et en Asie Pacifique. Par ailleurs, Sinopia a poursuivi ses investissements de Recherche et a notamment mis en place un partenariat avec l'Université de Cambridge. Des investissements ont également été réalisés en matière de Risk Management, dotant Sinopia d'un savoir-faire à forte valeur ajoutée, en particulier à destination de la clientèle institutionnelle.

En termes de stratégies d'investissement, Sinopia a élargi et diversifié son offre :

- développement de l'offre sur les marchés émergents. A fin 2006, Sinopia gère plus d'un milliard EUR sur ces marchés, notamment via des stratégies actives sur différents univers d'investissement (BRIC par exemple) et développe par ailleurs des solutions garanties sur ces marchés ;
- lancement réussi de la deuxième génération de produits Absolute Return avec la mise sur le marché des stratégies multi-moteurs de type Global Macro et Multi Fixed Income ;
- poursuite du succès commercial des stratégies obligataires indexées sur l'inflation, positionnant Sinopia comme un acteur de référence sur cette classe d'actifs ;
- déclinaison de la stratégie Prédictime (choix de valeurs basé sur la dynamique bénéficiaire des entreprises de la zone euro) aux marchés d'actions américain, anglais et japonais.

Au 31 décembre 2006, les encours en gestion de Sinopia sont de 32,5 milliards EUR contre 21,5 milliards à fin 2005.

Erisa	13 138 994	11 491 495	311 302	318 092	38 282	648	50,0	50,0
--------------	-------------------	------------	----------------	---------	---------------	-----	-------------	------

Les primes nettes de réassurance d'Erisa, en progression de 9 %, s'élèvent en 2006 à 1,88 milliard EUR. Compte tenu du succès de HSBC Evolution Patrimoine et des bonnes performances boursières, les encours gérés progressent de 14 % et s'établissent à 12,4 milliards EUR au 31 décembre 2006, contre 10,9 milliards EUR l'année précédente. Le résultat net s'établit à 38,3 millions EUR au 31 décembre 2006.

HSBC Epargne Entreprise	77 722	84 851	19 373	19 259	(742)	2 144	100,0	100,0
--------------------------------	---------------	--------	---------------	--------	--------------	-------	--------------	-------

HSBC Epargne Entreprise, société d'épargne salariale filiale à 100 % du Groupe HSBC, est l'interlocuteur quotidien de 11 000 entreprises et gère 700 000 comptes individuels. Les FCPE proposés dans le cadre de son offre sont gérés par HSBC Investments (France) et leur encours sous gestion était de 4,0 milliards EUR au 31 décembre 2006. Cet encours situe le Groupe au septième rang du classement des sociétés d'épargne salariale. L'offre est diffusée via le réseau de distribution du Groupe HSBC en France (y compris les banques régionales) et des réseaux partenaires (Swiss Life et Caixa Bank). Elle couvre les besoins d'une clientèle d'entreprises de toutes tailles.

HSBC Private Bank France	1 317 309	1 029 307	167 927	172 398	6 301	13 115	99,9	95,1
---------------------------------	------------------	-----------	----------------	---------	--------------	--------	-------------	------

2006 a été une année de finalisation de la réorganisation et de développement de l'activité commerciale, tant à Paris qu'en régions, avec le dynamisme de Lyon ouvert en 2006 et la création des bureaux de Marseille et Bordeaux. Les encours à fin 2006 s'élèvent à 13,4 milliards EUR. Le développement des synergies avec HSBC France s'est poursuivi en 2006. Parallèlement, un grand travail de segmentation a été réalisé par les banquiers privés afin de recentrer notre activité sur notre clientèle cible. 2006 a également été une année de renforcement de l'offre produits. Louvre Gestion, société de gestion filiale de HSBC Private Bank France, qui gère et sélectionne 7,6 milliards d'actifs, a cette année encore été récompensée et finit 2006 avec 60 % des actifs gérés dans le 1^{er} ou 2^e quartile. Elle a par ailleurs poursuivi son développement avec la création de nouveaux produits, notamment Alpha Bond Plus, fonds obligataire basé sur une recherche d'alpha innovante.

Activités de portefeuille

SFS	44 809	45 080	13 535	209	119	13 326	100,0	100,0
------------	---------------	--------	---------------	-----	------------	--------	--------------	-------

Au cours de l'exercice 2005, SFS avait absorbé une société du groupe : CCF Change, après l'arrêt de ses activités de change. Diverses opérations liées à cet arrêt d'activités ont affecté les résultats de l'exercice 2006. En revanche, la valorisation du portefeuille d'investissement de SFS a sensiblement progressé, permettant un doublement des plus-values latentes.

Nobel	410 734	490 534	305 321	295 705	32 923	89 908	100,0	100,0
--------------	----------------	---------	----------------	---------	---------------	--------	--------------	-------

Nobel, holding de prises de participation pour compte propre du Groupe, poursuit une stratégie d'investissements axée d'une part sur des valeurs cotées moyennes, d'autre part sur des fonds de private equity. En coté, Nobel prend des participations minoritaires, le plus souvent sur des valeurs moyennes peu ou pas suivies par les bureaux d'analyse, avec une approche fondamentale de type value et un horizon de détention véritablement de moyen terme. La gestion de Nobel est assurée par une équipe dédiée et indépendante de sept professionnels de l'investissement.

La performance de Nobel depuis 10 ans fait ressortir un TRI annuel de plus de 26 % sans recours à l'effet de levier. Après une année 2005 marquée par la réalisation de très importantes plus-values liées à la cession des participations historiques dans le groupe Louvre-Taittinger, Nobel a dégagé en 2006 un résultat brut d'exploitation de 48,7 millions EUR et a continué à avoir sur son portefeuille une performance supérieure à celle des indices boursiers comparables. Ces résultats confortent Nobel dans son approche d'investissement très sélective dans un nombre limité de participations cotées et une sélection de fonds de private equity.

* Composé du capital + réserves + FRBG.

Politique d'investissement

2002

- Cession des 50% détenus dans Lixxbail (ex-Loxxia) au Crédit Lyonnais.
Montant de la cession : 160 millions EUR.
- Cession des 25 % détenus dans Financo au Crédit Mutuel de Bretagne.
Montant de la cession : 12,6 millions EUR.
- Souscription à l'augmentation de capital de Netvalor.
Montant de l'investissement : 10 millions EUR.
- Cession à HSBC Asset Management de sa filiale HSIL spécialisée dans la gestion d'actifs et de fonds immobiliers comme de fonds de privatisation.
Montant de la cession : 220,5 millions EUR.
- Cession des 21,74 % détenus dans Lombard Bank.
Montant de la cession : 8,3 millions EUR.
- Cession de CCF Immo, filiale de crédits hypothécaires.
Montant de la cession : 5 millions CHF.
- Cession des 49 % détenus dans Myriade, société d'investissement.
Montant de la cession : 22 millions CAD.
- Souscription à l'augmentation de capital d'Erisa IARD.
Montant de l'investissement : 1,8 million EUR.
- Cession de titres Cedel International à Deutsche Börse.
Montant de la cession : 46,6 millions EUR.
- Acquisition de HSBC Republic Bank France SA par CSML.
Montant de l'investissement : 325 millions EUR.
- Cession de CCF SEI Investment à SEI Investment Company.
Montant de la cession : 0,2 million EUR.
- Augmentation de capital d'Immobilier Elybail par la libération complémentaire de capital.
Montant de l'investissement : 5,5 millions EUR.
- Cession de CCF Eurozone Italy (8 branches italiennes) à Banca Immobiliare.
Montant de la cession : 1,2 million EUR.
- Souscription à l'augmentation de capital de Swiss Life par SFS.
Montant de l'investissement : 8,8 millions EUR.

2003

- Rachat par Elysées Gestion de la fraction de capital de Elysées Fonds détenue par Médéric et Malakoff (49 % du capital) et cession parallèlement par Élysées Fonds à Médéric d'une partie de son activité.
Montant de l'investissement : 14 millions EUR.
Montant de la cession : 2 millions EUR.
- Rachat de 3 % du capital de la Société Marseillaise de Crédit.
Montant de l'investissement : 13,1 millions EUR.
- Acquisition de la Société des Cadres de la Banque Eurofin et autres minoritaires de la Banque Eurofin.
Montant de l'investissement : 35,2 millions EUR.
- Souscription aux augmentations de capital de Netvalor.
Montant de l'investissement : 10 millions EUR.
- Souscription par HSBC CCF Asset Management Holding à l'augmentation de capital de HSBC CCF Epargne Entreprise.
Montant de l'investissement : 10 millions EUR.
- Cession de titres Altadis.
Montant de la cession : 29,5 millions EUR.
- Cession par HSBC CCF Securities d'une participation dans Euronext.
Montant de la cession : 15,7 millions EUR.
- Cession par HSBC CCF Asset Management Holding des filiales HSBC Multimanager à HSBC Multimanager Limited.
Montant de la cession : 12,2 millions EUR.
- Cession des 40 % détenus par le groupe CCF dans la Société de la Tour Eiffel.
Montant de la cession : 2,2 millions EUR.
- Cession de titres Crédit Lyonnais.
Montant de la cession : 45 millions EUR.
- Souscription aux augmentations de capital de Crédit Logement.
Montant de l'investissement : 8,4 millions EUR.

2004

- Souscription à l'augmentation de capital de Netvalor.
Montant de l'investissement : 4,0 millions EUR.
- Souscription à l'augmentation de capital de Crédit Logement.
Montant de l'investissement : 3,9 millions EUR.

- Souscription à l’augmentation de capital de HSBC CCF Leasing.
Montant de l’investissement : 7,0 millions EUR.
- Souscription à l’augmentation de capital de HSBC CCF Real Estate Leasing (ex Elybail).
Montant de l’investissement : 15,0 millions EUR.
- Augmentation de capital de HSBC CCF Financial Products.
Montant de l’investissement : 22,7 millions EUR.
- Rachat d’intérêts minoritaires dans HSBC Private Bank France.
Montant de l’investissement : 3,1 millions EUR.
- Souscription à l’augmentation de capital de la Société Française et Suisse (SFS).
Montant de l’investissement : 12,0 millions EUR.
- Souscription à l’augmentation de capital de Rhodia par SFS.
Montant de l’investissement : 1,5 million EUR.
- Cession de titres Swiss Life par SFS.
Montant de la cession : 10,3 millions EUR.
- Cession de HSBC Dewaay à KBL.
Montant de la cession : 122 millions EUR.
- Rachat d’intérêts minoritaires dans HSBC Private Bank France.
Montant de l’investissement : 14,1 millions EUR.
- Souscription à l’augmentation de capital de HSBC Leasing (France).
Montant de l’investissement : 7,2 millions EUR.
- Acquisition par HSBC France des titres BIAT détenus par la SMC, dans le cadre de la rationalisation des participations du groupe.
Montant de l’investissement : 3,2 millions EUR.
- Souscription par HSBC France et HSBC Epargne Entreprise à l’augmentation de capital de Erisa.
Montant de l’investissement : 25,0 millions EUR.
- Cession des 51 % détenus du capital de Framlington Group Limited à AXA Investment Managers.
Montant de la cession : 133,4 millions EUR.
- Cession par Charterhouse Management Services Limited de trois de ses filiales détenant des actifs de Private Equity (Charterhouse Development Ltd, Charterhouse Buy-Out Fund Investment Advisers Ltd et Charterhouse Finance Corporation Ltd) à HSBC Investment Bank Holdings plc.
Montant de la cession : 236,7 millions GBP.

2005

- Souscription aux augmentations de capital de BMS et SFPMEI.
Montant de l’investissement : 0,8 million EUR.
- Souscription à l’augmentation de capital de Rhodia par SFS.
Montant de l’investissement : 0,6 million EUR.
- Cession de titres Swiss Life.
Montant de la cession : 9,5 millions EUR.
- Remboursement anticipé des titres participatifs CCF.
Montant remboursé : 7,9 millions EUR.
- Rachat de 34 % du capital d’Elysées Factor à Eurofactor.
Montant de l’investissement : 2,7 millions EUR.
- Cession par HSBC France de sa participation dans Eurofactor.
Montant de la cession: 7,0 millions EUR.
- Souscription à l’augmentation de capital de Netvalor.
Montant de l’investissement : 14,3 millions EUR.
- Cession de Netvalor.
Montant de la cession : 30,2 millions EUR.

2006

- Rachat d’intérêts minoritaires dans HSBC Private Bank France par HSBC France.
Montant de l’investissement : 31,3 millions EUR.
- Cession par HSBC France de sa participation dans Aurel Leven.
Montant de la cession : 1,3 million EUR.
- Cession par HSBC France de sa participation dans Schneider.
Montant de la cession : 24,5 millions EUR.
- Cession par HSBC France de sa participation dans Lafarge.
Montant de la cession : 86,5 millions EUR.
- Cession partielle par HSBC France de sa participation dans Altadis.
Montant de la cession : 22,3 millions EUR.
- Acquisition par HSBC France de 2 % de MTS spa.
Montant de l’investissement : 4,9 millions EUR.
- Investissement par SAF Palissandre dans un montage structuré en partenariat avec Deutsche Bank. Montant : 500 millions EUR.

Autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale

Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'article L. 225-38 du Code de commerce concerne les conventions conclues directement ou indirectement entre une société et l'un de ses Administrateurs, Directeurs Généraux ou Directeurs Généraux Délégués, ou bien entre une société et l'un de ses actionnaires détenant 10 % des droits de vote au moins ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant. Il impose que ces conventions soient soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration et approuvées par l'Assemblée des actionnaires de la société et interdit certains types de conventions, tels que les prêts ou les garanties.

Conventions conclues au cours de l'exercice 2006

Trois nouvelles conventions relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce et soumises à l'approbation du Conseil d'Administration de HSBC France, ont été conclues au cours de l'exercice 2006 :

– Adhésion au Group Software

Un contrat conclu entre HSBC Holdings plc et HSBC France, ainsi que d'autres sociétés du Groupe, vise à acter l'accord de ces différentes sociétés qui bénéficient de développements informatiques, sur la répartition du coût de ces efforts de développement. Ce contrat prévoit que les sociétés participantes autorisent HSBC Holdings plc à engager des dépenses en matière de développement informatique, qui seront réparties sur chacune des participantes suivant des conditions définies au contrat.

Le présent contrat remplace le précédent Group System Agreement conclu avec HSBC Holdings plc, ainsi que l'OPSCO Development Agreement conclu avec HSBC Bank plc, qui prennent fin. Les Administrateurs communs à HSBC Holdings plc et HSBC France sont M. Stephen Green et M. Charles-Henri Filippi qui n'ont pas pris part au vote de cette convention lors de la séance du Conseil d'Administration du 28 février 2006.

– Mutualisation des fonctions support, intégration des réseaux et fourniture de prestations de services par HSBC France

Dans le cadre du plan stratégique, l'intégration opérationnelle des réseaux de HSBC France, HSBC UBP, HSBC Hervet, HSBC Picardie et HSBC de Baecque Beau s'accompagne d'une mutualisation, au sein de HSBC France, de certaines fonctions supports de ces établissements. Cette intégration et cette mutualisation conduisent à la constitution d'équipes mixtes par mise à disposition du personnel de chacune des entités juridiques vers HSBC France. Le coût du personnel des filiales mis à disposition de HSBC France pour contribuer à assurer ces prestations lui sera facturé à prix coûtant et HSBC France ne facturera pas ces prestations aux filiales concernées. Cette absence de facturation, validée par une décision de la Direction de la Législation Fiscale en date du 12 janvier 2006, sera traitée fiscalement comme une subvention. Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 28 février 2006.

– Contrat de prestation de services avec HSBC Insurance Holdings

Un contrat de prestations de services concernant des prestations rendues par le Groupe HSBC en matière d'assurance a été soumis au Conseil d'Administration de HSBC France. La facturation qui sera mise en place devrait remplir les conditions habituelles des facturations de services intra groupe, notamment sur le taux de marge applicable. Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 15 novembre 2006.

Conventions conclues antérieurement et ayant poursuivi leurs effets en 2006

Les trois conventions conclues en 2001 entre HSBC France et son actionnaire direct à 99,99 %, HSBC Bank plc Paris Branch, à savoir : un contrat de groupement de fait ayant pour objet de rendre à ses membres des services à prix coûtant, une convention de prestations de service portant sur diverses activités et une convention d'intégration fiscale, ont poursuivi leurs effets en 2006.

Deux conventions conclues en 2003 ont également poursuivi leurs effets en 2006 :

- la convention conclue avec HSBC Bank plc en vue d'utiliser le système Opsco, logiciel développé par HSBC Bank plc sur les produits de change et dérivés s'est poursuivie jusqu'au 20 décembre 2006 ;
- la convention conclue en 2003 avec HSBC UBP, HSBC Hervet, et HSBC de Baecque Beau a poursuivi ses effets en 2006 en ce qui concerne les apports d'affaires et autres prestations de services dans le domaine du conseil aux entreprises.

La convention de frais de siège avec HSBC Holdings plc et HSBC Bank plc, conclue en 2005, a également poursuivi ses effets au titre de l'exercice 2006.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société HSBC France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la Note 2 f de l'annexe, votre société constitue des dépréciations sur prêts et créances pour couvrir les risques de crédit associés à son activité. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes, nous avons revu et testé les procédures mises en place par la Direction pour identifier et évaluer les risques de non-recouvrement et leur couverture par des dépréciations.

Comme indiqué dans la Note 2 d de l'annexe, votre société enregistre et valorise ses instruments financiers en application des principes comptables en vigueur et utilise des modèles internes pour valoriser certains d'entre eux. Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif à la vérification de ces modèles, à la détermination des paramètres utilisés ainsi qu'à la prise en compte des risques associés à ces instruments.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Paris, le 23 avril 2007

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Fabrice Odent
Associé

BDO Marque & Gendrot
Joël Assayah
Associé

Autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale (suite)**Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société HSBC France et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense et Paris, le 23 avril 2007

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Fabrice Odent
Associé

BDO Marque & Gendrot
Joël Assayah
Associé

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

I - Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions ou engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-31 du Code du commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Adhésion au contrat "Group Software"

- Personne concernée : HSBC Holdings plc contrôlant HSBC Bank plc, détenant plus de 10 % des droits de vote dans HSBC France.
- Nature et objet : cette convention acte l'accord des différents signataires bénéficiaires de développements informatiques, dont HSBC France, sur la répartition des coûts de développement. Cette convention prévoit également que les sociétés participantes autorisent HSBC Holdings plc à engager des dépenses en matière de développement informatique. Cette convention va remplacer "l'Opsco Development Agreement" conclu avec HSBC Bank plc. Cette convention, signée le 20 décembre 2006, a été autorisée par le Conseil d'Administration du 28 février 2006.
- Modalités : les modalités de répartition des charges sont fixées pour chaque "applicatif groupe". Les coûts refacturés correspondent :
 - aux temps passés par les équipes directement affectées aux projets de développements ainsi qu'aux frais qu'elles sont amenées à engager dans le cadre de ces projets,
 - aux éventuels coûts internes et externes (recours à des fournisseurs externes) rattachables aux projets,
 - aux coûts indirects liés à l'utilisation de matériels pour la réalisation des différents projets.
- Incidence financière : les développements comptabilisés sur l'exercice représentent des charges à hauteur de 15,9 millions USD. Ce montant inclut également les charges refacturées au titre de la convention Opsco (Cf. Infra II).

Mutualisation des fonctions support, intégration des réseaux et fourniture de prestations de service par HSBC France

- Personne concernée : HSBC Bank plc, actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote dans HSBC France et contrôlant par ailleurs HSBC UBP, HSBC Hervet, HSBC Picardie et HSBC de Baecque Beau.
- Nature et objet : dans le cadre de l'intégration opérationnelle des réseaux de HSBC France, HSBC UBP, HSBC Hervet, HSBC Picardie et HSBC de Baecque Beau, certaines des fonctions supports de ces établissements ont été mutualisées au sein de HSBC France. Ceci a conduit à la constitution d'équipes mixtes par mise à disposition du personnel de chacune des entités juridiques en faveur de HSBC France.
- Modalités : le coût du personnel des filiales mis à disposition de HSBC France lui est facturé à prix coûtant. HSBC France, quant à elle, ne facture pas les prestations aux filiales concernées. Cette absence de facturation est traitée fiscalement comme une subvention. Cette convention a fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration du 28 février 2006.
- Incidence financière : la refacturation comptabilisée en charges sur l'exercice a représenté 14,5 millions EUR.

Autres documents légaux concernant l'Assemblée Générale (suite)

Contrat de prestation de services avec HSBC Insurance Holdings Limited

- Personne concernée : HSBC Holdings plc, contrôlant HSBC France et HSBC Insurance Holdings Limited.
- Nature et objet : contrat de prestations de services du type conseil dans le domaine de l'assurance rendues par HSBC Insurance Holdings Limited aux sociétés du Groupe dont HSBC France. La signature de cette convention a fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration du 15 novembre 2006.
- Modalité : La convention est en cours de finalisation.
- Incidence financière : cette convention n'a pas eu d'incidence financière sur l'exercice.

II - Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec HSBC Holdings plc

- Refacturation par HSBC Holdings plc à HSBC France de frais de siège correspondant à des prestations de services fournies par les services centraux de HSBC Holdings plc conformément à la convention conclue en 2005 : la facturation comptabilisée sur l'exercice a représenté une charge de 4,3 millions GBP.

Avec HSBC Bank plc

- Refacturation par HSBC Bank à HSBC France de frais de siège correspondant à des prestations de services fournies par les services centraux de HSBC Bank conformément à la convention signée en 2005 : la facturation comptabilisée en charges sur l'exercice a représenté 590 milliers GBP.
- Refacturation de prestations de services portant sur l'ensemble des activités de marché du groupe HSBC France conformément à la convention conclue en 2003. Cette convention n'a pas eu d'incidence financière sur l'exercice.
- Convention conclue en 2003 en vue d'utiliser le système Opsco, logiciel développé par HSBC Bank sur les produits de change et dérivés. Les coûts d'accès au système Opsco et la participation aux travaux de recherche sont estimés à 13 millions USD au total. Cette convention a été remplacée par le contrat "Group Software" (Cf. Supra I). La charge comptabilisée sur l'exercice au titre de cette convention et du contrat "Group Software" a représenté 15,9 millions USD.

Avec HSBC Bank plc Paris Branch

Trois conventions conclues en 2001 entre HSBC France et HSBC Bank plc Paris Branch, ont également poursuivi leurs effets en 2006.

- Contrat d'un Groupement de fait ayant pour objet de rendre à ses membres des services à prix coûtant concernant diverses activités des deux entreprises : activités back-office paiements, back-office trésorerie, informatique, gestion de l'Eurozone.
- Convention de prestations de services fournies par HSBC France à HSBC Bank plc Paris Branch concernant :
 - les services liés à l'activité back-office paiements,
 - les services liés à l'activité back-office trésorerie,
 - certaines prestations informatiques.

La rémunération des services rendus est égale au coût des moyens affectés par HSBC France au service rendu. La convention a été conclue pour une durée indéterminée. Au titre de ces deux conventions, le produit comptabilisé sur l'exercice a représenté 285 milliers EUR.

- Convention d'intégration fiscale conclue entre HSBC Bank plc Paris Branch, société de tête du groupe d'intégration fiscale, et HSBC France : cette convention prévoit que les économies d'impôts réalisées chaque année par le groupe d'intégration fiscale, qui ne seraient pas utilisées par les sociétés membres déficitaires, seront acquises à HSBC France sous déduction des montants déjà acquittés par HSBC Bank plc Paris Branch aux autres filiales du Groupe. Au titre de l'exercice 2006, le produit d'impôt comptabilisé a représenté 77 millions EUR.

Avec HSBC UBP, HSBC Hervet et HSBC de Baecque Beau

Trois conventions conclues en 2003 entre HSBC France et ses filiales HSBC UBP (ex Union de Banques à Paris (UBP)), HSBC Hervet (ex Banque Hervet) et HSBC de Baecque Beau (ex Banque de Baecque Beau) ont poursuivi leurs effets en 2006.

Selon les termes de ces conventions, HSBC UBP, HSBC Hervet et HSBC de Baecque Beau s'engagent chacune à orienter de façon préférentielle vers HSBC France, tout en se réservant le droit de traiter elles-mêmes certains dossiers, chacun de ses clients qui les solliciteraient ou dont elles sauraient qu'il a un projet entrant dans le domaine des compétences de HSBC France en matière de conseils aux PME-PMI et de recherche de partenaires et de contreparties dans les domaines suivants :

- fusions et acquisitions, y compris recherche de fonds propres ;
- financement d'acquisition, notamment par LBO ou MBO ;
- syndication de dette ;
- produits structurés.

De la même façon, HSBC UBP, HSBC Hervet et HSBC de Baecque Beau s'engagent chacune à faire en priorité appel à HSBC France lorsqu'elles souhaitent faire appel à un tiers pour la préparation des dossiers de crédit qui entrent dans le domaine des compétences de HSBC France défini ci-avant.

En application de ces conventions,

- HSBC France verse respectivement à HSBC UBP, HSBC Hervet et HSBC de Baecque Beau une commission s'élevant à 50 % des honoraires et commissions hors taxes qu'il a perçus au titre de ses prestations, majorée de la TVA en vigueur.
- HSBC France reçoit respectivement de HSBC UBP, HSBC Hervet et HSBC de Baecque Beau 50 % du total des commissions de mise en place des crédits et de la marge d'intérêt des 12 premiers mois desdits crédits, mis en place par HSBC UBP, HSBC Hervet et HSBC de Baecque Beau et dont HSBC France a assuré la constitution.

Paris La Défense et Paris, le 23 avril 2007

KPMG Audit
Département de KPMG S.A
Fabrice Odent
Associé

BDO Marque & Gendrot
Joël Assayah
Associé

Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2007 – Résolutions proposées

Résolutions à caractère ordinaire

Première résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2006, ainsi que du rapport du Président et du rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi qu'aux procédures de contrôle interne, approuve sans réserve les comptes annuels de cet exercice tels qu'ils ont été arrêtés et présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale constate, après prélèvement sur le bénéfice de l'exercice s'élevant à 434 365 566,36 EUR, de la dotation de 136 672,00 EUR à porter à la réserve légale, l'existence d'un bénéfice distribuable de 434 228 894,36 EUR.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de distribuer un dividende aux actionnaires de 8,10 EUR par action, soit pour les 75 683 045 actions formant le capital social, 613 032 664,50 EUR, par :

affectation de la totalité du bénéfice distribuable de l'exercice,	
soit	434 228 894,36 EUR
prélèvement sur le compte de réserve libre de	178 803 770,14 EUR

Ce dividende sera mis en distribution à compter du 11 mai 2007, après déduction de l'acompte de 4 EUR par action décidé par le Conseil d'Administration dans sa séance du 25 juillet 2006 et versé aux actions émises à cette date.

Le montant du dividende distribué n'est pas éligible à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts.

L'Assemblée Générale décide que le dividende pourra être payé, au choix du Conseil d'Administration, soit exclusivement en numéraire, soit en numéraire ou en actions de la société HSBC Private Banking Holdings (Suisse) SA, chaque actionnaire bénéficiant dans cette dernière hypothèse d'une option entre le paiement en numéraire et le paiement en nature et chaque action HSBC Private Banking Holdings (Suisse) SA étant évaluée pour les besoins de cette distribution à sa valeur vénale, soit à 5 375,16 EUR.

L'Assemblée Générale prend acte des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

Exercices	Dividendes net par action	Impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal)
2003	6,25 EUR	3,125 EUR*
2004	6,22 EUR	—
2005	5,19 EUR	—

* La loi de finances pour 2003 a prévu que dans certains cas, l'avoir fiscal utilisé en 2004 est égal à 10 % (et non 50 %) du dividende versé.

Les montants des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ne sont pas éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2006, approuve sans réserve lesdits comptes tels qu'ils ont été arrêtés et présentés.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve successivement les conventions qui y sont visées dans les conditions visées à l'article 225-40 dudit Code.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, constate que le mandat d'Administrateur de M. Jean-Claude Jolain est arrivé à son terme, celui-ci n'en ayant pas sollicité le renouvellement.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de M. Stephen Green est arrivé à son terme, décide de renouveler ce mandat pour une durée de quatre années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2010.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de M. Philippe Pontet est arrivé à son terme, décide de renouveler ce mandat pour une durée de quatre années, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2010.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, prenant acte de la démission de la société BDO Marque & Gendrot de ses fonctions de Commissaire aux comptes titulaire et de M. Patrick Giffaux de ses fonctions de Commissaire aux comptes suppléant, nomme pour succéder à ces derniers :

- Commissaire aux comptes titulaire : Léger & associés,
- Commissaire aux comptes suppléant de Léger & associés, M. François Allain,

pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs soit pour une durée de cinq exercices,

venant à expiration lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Résolutions à caractère extraordinaire

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Extraordinaire, autorise le Conseil d'Administration, pour une durée de vingt six mois à compter de ce jour, à décider toute augmentation de capital selon les modalités ci-après prévues, en une ou plusieurs fois, à l'époque ou aux époques qu'il fixera, jusqu'à concurrence d'une somme de cent vingt millions EUR, étant précisé que ne sont pas comprises dans la limite de cent vingt millions EUR ci-dessus, les augmentations de capital qui pourraient être décidées au titre du paiement du dividende en actions ou qui résulterait de levée d'options de souscription d'actions par les salariés.

Si le Conseil use de cette délégation, il pourra à son choix réaliser ladite augmentation, soit par incorporation de bénéfices, réserves ou primes au moyen de l'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou de la création d'actions nouvelles gratuites de même type que les actions existantes, soit par émission d'actions à souscrire en numéraire et à libérer en espèces ou par voie de compensation, dont la souscription sera réservée par préférence aux actionnaires, soit encore par l'emploi successif ou simultané de ces deux procédés.

En cas d'augmentation de capital par l'émission d'actions de numéraire, le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à :

1. instituer un droit de souscription à titre réductible en vertu duquel les actions nouvelles qui n'auraient pas été souscrites à titre irréductible seront attribuées aux actionnaires qui auront souscrit un nombre d'actions supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre préférentiel ;
2. limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies à la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation de capital.

Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser, pour autant qu'il le jugera convenable, l'augmentation ou les augmentations de capital faisant l'objet de la présente délégation, d'en arrêter les modalités et conditions et, notamment, de fixer le taux d'émission des actions, d'en déterminer la date d'entrée en jouissance, avec ou sans effet rétroactif, de fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, de constater la réalisation de l'augmentation de capital et de procéder à la modification corrélative des statuts ; d'une façon générale, le Conseil prendra toutes mesures et remplira toutes formalités nécessaires pour la réalisation de l'opération.

L'Assemblée prend acte que la présente délégation prive d'effet celle conférée au Conseil d'Administration par l'Assemblée du 17 mai 2005.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial du Commissaire aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 alinéa 1^{er} et alinéa 2 du Code de commerce, autorise le Conseil d'Administration à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, et sur ses seules décisions, par émission d'actions à souscrire en numéraire réservée aux adhérents au plan d'épargne d'entreprise de la société et réalisée conformément aux dispositions de l'article L. 443-5 du Code du travail.

Elle fixe le plafond maximum de l'augmentation de capital pouvant intervenir à la somme de dix millions EUR.

L'Assemblée décide de renoncer expressément au droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles à émettre au bénéfice des adhérents au plan d'épargne d'entreprise de la société.

Cette autorisation est valable pour une durée de deux ans à compter de la présente Assemblée. L'Assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet d'arrêter l'ensemble des modalités de la ou des opérations à intervenir et notamment déterminer le prix d'émission des actions nouvelles ; elle lui confère tous pouvoirs à l'effet de constater l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation, modifier les statuts en conséquence et, généralement, faire le nécessaire.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en tant qu'Assemblée Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de mettre les statuts de la société en harmonie avec les dispositions du décret n°2006-1566 du 11 décembre 2006 modifiant le décret n°67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

Elle décide en conséquence d'apporter à l'article 22 des statuts les modifications suivantes :

Article 22 - Accès aux assemblées

Le premier alinéa de cet article est modifié ainsi :

“Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris. Toutefois, l'auteur de la convocation a toujours la faculté, s'il le juge utile, de réduire ce délai”.

Douzième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer tous dépôts et formalités requis par la loi.

Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital

Identification de la société

Dénomination sociale

HSBC France - nouvelle dénomination du CCF depuis le 1^{er} novembre 2005.

Nom commercial

HSBC depuis le 1^{er} novembre 2005.

Date de constitution

1894.

Siège social

103, avenue des Champs-Élysées - 75008 PARIS.

Forme

Société Anonyme de droit français régie notamment par le Code de commerce. La société a le statut d'établissement de crédit, agréé en qualité de banque, régi par le Code monétaire et financier.

Durée

La société expirera le 30 juin 2043, sauf dans le cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Objet social (article 3 des statuts de HSBC France)

La société a pour objet d'effectuer en tous pays toutes opérations de banque, de finance, de crédit, de cautionnement, d'arbitrage, de courtage, de commission et toutes opérations de services d'investissement et de services connexes tels que prévus par les articles L.321-1 et L.321-2 du Code monétaire et financier et, d'une façon générale, sous les seules restrictions résultant des dispositions légales en vigueur, toutes opérations commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières, financières ou autres, de même que toutes prestations de services se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, dès lors qu'elles seront utiles à sa réalisation.

Registre du commerce et des sociétés et code APE

Société immatriculée sous le numéro 775 670 284 RCS Paris - APE 651C.

Documents et informations accessibles au public

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le groupe HSBC France peut, sans engagement, demander les documents par courrier :

HSBC France - 103, avenue des Champs-Élysées
75419 Paris Cedex 08

Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le solde, augmenté le cas échéant des reports bénéficiaires et diminué des réserves que l'assemblée jugerait à propos de créer ou de doter et des sommes qu'elle déciderait de reporter à nouveau, constitue le bénéfice distribuable qui est réparti entre les actionnaires.

Toutefois, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne pourra intervenir lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté de réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Par dérogation aux dispositions du présent article, il est procédé, le cas échéant, à une dotation à la réserve spéciale de participation des travailleurs aux bénéfices de l'entreprise, aux conditions et selon les modalités prévues par la loi.

Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est composée de tous les actionnaires. L'Assemblée Générale est convoquée et délibère conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Tout actionnaire possédant au moins une action a le droit d'assister aux Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire.

Forme des actions

Les actions entièrement libérées sont obligatoirement nominatives. Elles donnent lieu à une inscription en compte individuel dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur.

Droit de vote

Chaque action entièrement libérée bénéficie d'un droit de vote.

Cession des actions

Les actions sont librement négociables.

Etablissement assurant le service financier de la société

HSBC France.

Historique de la société

1894 : création de la Banque Suisse et Française (BSF) qui deviendra le Crédit Commercial de France.

1965 : première campagne de publicité pour le CCF.

Le CCF poursuit son expansion, notamment à l'international. Le CCF renforce sa présence hors des frontières françaises avec l'ouverture de succursales, filiales et bureaux de représentation à l'étranger.

De 1982 à 1987, le CCF crée une banque d'investissement à dimension européenne et le rapprochement avec l'Union de Banque à Paris, l'Européenne de Banque et la Banque Chaix constitue la base du futur groupe CCF.

1987 : privatisation du CCF. A côté de son réseau national, le CCF a constitué progressivement un pôle de banques régionales, agissant sous leur propre enseigne.

1990 : le CCF constitue le Crédit Commercial du Sud-Ouest par une opération de filialisation de ses guichets situés en Gironde.

1992 : acquisition de la Banque Marze dans l'Ardèche.

1993 : acquisition de la Banque de Savoie.

1994 : centenaire du CCF.

Développement de la Banque d'investissement, de la Banque privée internationale, de la Gestion d'actifs et de la Banque de réseau en France en agrandissant le cercle de ses banques régionales.

Au cours des années 90, la Gestion d'actifs s'impose comme le troisième métier majeur du groupe CCF.

1995 : acquisition de la Banque Dupuy, de Parseval.

1998 : la Société Marseillaise de Crédit entre dans le groupe CCF.

1999 : le CCF détient 100 % du capital de la Banque de Picardie.

Avril 2000 : le CCF entre dans le Groupe HSBC et devient la plate-forme européenne du Groupe HSBC.

Août 2000 : acquisition de la Banque Pelletier.

2001 : acquisition de la Banque Hervet.

Juin 2002 : le Crédit Commercial de France change de dénomination sociale et devient CCF.

Novembre 2005 : le CCF devient HSBC France et certaines de ses filiales changent également de dénomination sociale et adoptent la marque HSBC. HSBC France, HSBC Hervet en Ile-de-France, HSBC UBP et HSBC Picardie forment le nouveau réseau HSBC.

Contrats importants

A ce jour, HSBC France n'a pas conclu de contrat important, autre que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires, conférant à tout membre du groupe un droit ou une obligation ayant une incidence importante sur la capacité de l'émetteur à remplir les obligations que lui imposent les valeurs mobilières émises à l'égard de leurs détenteurs.

Montant du capital

Au 31 décembre 2006, le capital s'élevait à 378 415 225 EUR, divisé en 75 683 045 actions de 5 EUR nominal, entièrement libérées.

Autorisations données par l'Assemblée d'augmenter le capital social

	Avec maintien du droit préférentiel de souscription
Emission d'actions en numéraire ou par incorporation de réserve	
- Date de l'Assemblée Générale Extraordinaire autorisant l'émission	17 mai 2005
- Date d'échéance de l'autorisation	17 juillet 2007
- Montant nominal maximum de l'augmentation de capital	120 millions EUR
- Montant utilisé	0 EUR

Le renouvellement de cette autorisation à hauteur du même montant jusqu'au 10 juillet 2009 a été approuvé par l'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2007.

Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital (suite)

Tableau d'évolution du capital

	2006			2005		
	Nombre d'actions	Capital en euros	Prime d'émission en euros	Nombre d'actions	Capital en euros	Prime d'émission en euros
Montant au 1 ^{er} janvier	75 237 930	376 189 650	—	74 802 146	374 010 730	—
Exercice d'options de souscription d'actions ¹	445 115	2 225 575	34 307 829,70	435 784	2 178 920	32 513 604,12
Réduction de capital par annulation d'actions détenues pour compte propre	—	—	—	—	—	—
Montant au 31 décembre	75 683 045	378 415 225	—	75 237 930	376 189 650	—
1 Dont :		44 500 actions émises à 35,52 EUR 96 000 actions émises à 37,05 EUR 93 090 actions émises à 73,48 EUR 91 900 actions émises à 81,71 EUR 119 625 actions émises à 142,50 EUR			52 000 actions émises à 34,00 EUR 20 000 actions émises à 35,52 EUR 53 560 actions émises à 37,05 EUR 103 054 actions émises à 73,48 EUR 112 920 actions émises à 81,71 EUR 94 250 actions émises à 142,50 EUR	

2004			2003			2002		
Nombre d'actions	Capital en euros	Prime d'émission en euros	Nombre d'actions	Capital en euros	Prime d'émission en euros	Nombre d'actions	Capital en euros	Prime d'émission en euros
74 350 066	371 750 330	—	74 117 066	370 585 330	—	75 409 701	377 048 505	—
452 080	2 260 400	28 896 678,34	233 000	1 165 000	12 818 145	229 066	1 145 330	7 700 064,02
—	—	—	—	—	—	1 521 701	7 608 505	247 428 582,60
74 802 146	374 010 730	—	74 350 066	371 750 330	—	74 117 066	370 585 330	—
<i>10 000 actions émises à 32,78 EUR 1 130 actions émises à 34,00 EUR 25 000 actions émises à 35,52 EUR 67 070 actions émises à 37,05 EUR 147 102 actions émises à 73,48 EUR 199 778 actions émises à 81,71 EUR 2 000 actions émises à 142,50 EUR</i>			<i>3 000 actions émises à 34,00 EUR 7 000 actions émises à 35,52 EUR 78 000 actions émises à 37,05 EUR 138 000 actions émises à 73,48 EUR 6 500 actions émises à 81,71 EUR 500 actions émises à 142,50 EUR</i>			<i>4 200 actions émises à 32,78 EUR 2 170 actions émises à 34,00 EUR 25 326 actions émises à 35,52 EUR 193 370 actions émises à 37,05 EUR 4 000 actions émises à 142,50 EUR</i>		

Renseignements de caractère général concernant HSBC France et son capital (suite)

Autres titres représentatifs du capital

Par autorisation des Assemblées Générales Extraordinaires du 13 mai 1992, du 7 mai 1997 et du 29 avril 1998 et en vertu des délibérations du Conseil d'Administration, il a été attribué aux cadres et mandataires sociaux des options de souscription :

Année	Attribution	Prix d'exercice		Options pouvant encore être exercées au 31.12.2006	Echéance
1996	696 000	233 FRF	35,52 EUR	0	2006
1997	715 000	243 FRF	37,05 EUR	66 000	2007
1998	728 000	482 FRF	73,48 EUR	192 154	2008
1999	909 000	536 FRF	81,71 EUR	383 602	2009
2000	909 000	-	142,50 EUR	646 125	2010

Au total, le nombre d'actions HSBC France pouvant être créées par exercice de levée d'options est de 1 287 881, ce qui porterait le nombre total d'actions HSBC France en circulation à 76 970 926 actions de 5 EUR de nominal.

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2006

Depuis le 31 octobre 2000, HSBC Bank plc détient 99,99 % du capital et des droits de vote. Ce pourcentage n'a pas varié depuis lors. HSBC Bank plc est, elle-même, filiale à 100 % de HSBC Holdings plc, société cotée à Londres, Hong Kong, New York, Paris et aux Bermudes.

Dividende et politique de distribution

	2006	2005	2004	2003	2002
Nombre d'actions au 31 décembre	75 683 045	75 237 930	74 802 146	74 350 066	74 117 066
Nombre moyen d'actions sur l'exercice	75 262 320	74 826 025	74 374 838	74 129 833	74 928 199
BNA consolidé part du Groupe ¹	8,14 EUR	14,95 EUR	9,80 EUR	8,46 EUR	7,50 EUR
Dividende net	8,10 EUR	5,19 EUR	6,22 EUR	6,25 EUR	7,25 EUR
Dividende versé + avoir fiscal	-	-	-	9 375 EUR	10 875 EUR
Payout ²	100 %	34,9%	63,8 %	74,1 %	95,6 %

¹ Calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions et après élimination des actions détenues pour compte propre.

² Dividende distribué/Bénéfice net part du groupe.

Il a été proposé à l'Assemblée Générale du 10 mai 2007, la mise en distribution d'un dividende de 8,10 EUR par action de 5 EUR nominal.

Les dividendes sont prescrits au bout de cinq ans. Passé ce délai, ils seront versés au Ministère des Finances, bureau des Curatelles.

Effectifs – Rémunération – Augmentation de capital réservée aux salariés et intéressement

Les données ci-dessous sont communiquées conformément à l'article 1^{er} du décret n° 2002-221 du 20 février 2002 pris pour l'application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce introduit par la loi n° 2001-420 sur les nouvelles régulations économiques.

Effectifs au 31 décembre

Effectifs inscrits

	2006	2005	2004	2003	2002
Total groupe HSBC France	14 901	14 417	14 387	14 157	14 382
dont HSBC France	8 503	7 752	7 346	6 994	6 771
dont filiales et succursales	6 398	6 665	7 041	7 163	7 308

Effectifs équivalent temps plein

	2006	2005	2004	2003	2002
Total groupe HSBC France	14 379	13 878	13 908	13 577	13 797
dont HSBC France	8 204	7 494	7 104	6 754	6 669
dont filiales et succursales	6 175	6 384	6 804	6 823	7 128

Rapport sur l'évolution de l'emploi 2005/2006 chez HSBC France, maison mère du groupe

Les commentaires ci-dessous sont établis sur la notion d'effectifs inscrits, ci-dessus reprise.

L'effectif de HSBC France continue de s'accroître de façon significative en 2006.

Les effectifs à fin 2006 s'établissent à 8 503 (+ 9,7 %), ce qui représente une variation nette positive de 751 salariés. Cette croissance est encore plus significative sur la population cadres en augmentation de + 11,1 % en 2006, après + 7,7 % en 2005.

Les embauches (hors mobilité Groupe) ressortent à 1 596, dont 1 036 recrutements en CDI, 560 en CDD parmi lesquels 171 recrutements de jeunes en contrat d'apprentissage.

Les départs concernent 845 salariés, la part des démissions dans le total des départs représentant 31,4 %.

Sur le plan de la structure de la population, la proportion de cadres s'accroît et la féminisation de l'encadrement se poursuit.

Ainsi la proportion de cadres atteint désormais 58,5 % contre 57,8 % à fin 2005. Par ailleurs, au sein de cette population cadres, les femmes représentent désormais 44,1 % contre 42,7 % en 2005.

Au 31 décembre 2006, 722 salariés travaillaient à temps partiel dans le cadre de l'accord sur le travail à temps partiel choisi, soit 8,5 % de l'effectif inscrit.

Enfin, HSBC France employait, en 2006, 240 travailleurs handicapés.

Effectifs – Rémunération – Augmentation de capital réservée aux salariés et intéressement (suite)

Les relations professionnelles et le bilan des accords collectifs

- Négociation annuelle sur les salaires chez HSBC France ;
- Droit syndical 2006 HSBC France ;
- Temps de déplacement pour formation professionnelle HSBC France ;
- Accord de dénonciation de l'accord d'intéressement HSBC France ;
- Accord de participation des salariés de la plate-forme HSBC France ;
- Accord d'intéressement des salariés de la plate-forme HSBC France ;
- Avenant n° 6 au Plan d'Épargne Entreprise HSBC France ;
- Accord sur mise en place travail de nuit à la Direction des Systèmes d'Information ;
- Accord relatif à l'organisation du travail au sein de la Direction des Systèmes d'Information dans le cadre du projet HUB C2 ;
- Accord portant sur la durée des mandats des membres des comités d'établissement et délégués du personnel de HSBC France ;
- Protocole d'accord préélectoral Paris ;
- Avenant n° 7 au Plan d'Épargne Entreprise HSBC France ;
- Accord de répartition des sièges au Comité Central d'Entreprise de HSBC France ;
- Accord portant sur la reconnaissance et les conséquences de l'existence d'une UES regroupant les banques intégrées sous marque HSBC ;
- Accord de répartition des sièges au Comité Central d'UES de HSBC France ;
- Accord portant sur les règles d'élection des membres du Comité Central d'UES et sur certaines modalités particulières de fonctionnement de l'instance ;
- Avenant n° 1 à l'accord portant sur les temps de déplacement pour formation professionnelle ;
- Accord relatif à la mise en œuvre de l'accord professionnel sur les retraites professionnelles bancaires du 25 février 2005.

Les rémunérations

En 2006, l'accord salarial de l'Unité Economique et Sociale regroupant HSBC France, HSBC Hervet, HSBC de Baccque Beau, HSBC UBP et HSBC Picardie, a prévu :

- Des augmentations minimales pour les salariés dont le salaire de base est inférieur ou égal à 40 000 EUR ;
- Des primes collectives pour les salariés dont le salaire de base est supérieur à 40 000 EUR (hors salariés avec un statut de hors classe) ;
- Des augmentations sélectives pour récompenser la performance ;
- Des primes pour l'atteinte et/ou le dépassement d'objectifs individuels qualitatifs et quantitatifs ;

- Une enveloppe financière pour permettre des augmentations individuelles pour les situations suivantes :
 - Pour favoriser l'équité professionnelle entre les femmes et les hommes,
 - Pour les salariés ayant bénéficié d'une absence de longue durée au titre des congés maternité, d'adoption ou congé éducation parentale,
 - Pour pouvoir examiner la situation des salariés n'ayant pas eu d'augmentation sélective et individualisée depuis 3 ans.
-

La formation

En 2006, HSBC France a dispensé plus de 204 000 heures de formation à plus de 6 700 stagiaires.

Les formations de soutien au Plan Stratégique se sont terminées dans l'année :

- Formation des commerciaux du réseau en charge de la clientèle Premier et professionnelle (360 stagiaires),
- Formation à la gestion commerciale de la clientèle grand public (240 stagiaires).

Deux stages ont été créés afin d'accompagner les priorités du réseau :

- "Satisfaction de la clientèle" à l'attention des lignes d'accueil (166 stagiaires),
- "OPCVM" destiné à compléter la formation financière des conseillers capital (234 stagiaires).

La planification de 25 parcours, alternant formation théorique et application en agence, a permis d'accompagner la prise de poste de collaborateurs du réseau et de jeunes recrutés.

Les formations réglementaires ont porté, cette année encore, sur l'antiblanchiment, sous forme d'apprentissage en ligne tutoré, et sur les produits d'assurance, permettant l'obtention de la carte professionnelle (125 stagiaires).

Sur le marché de l'entreprise, les formations au crédit et au risque se sont poursuivies.

La Direction des Opérations a terminé les sessions : " Ensemble pour satisfaire nos clients", auprès de toutes ses équipes.

Une nouvelle offre de formation portant sur le management, issue des méthodes du Groupe, a été adaptée pour la France. Cette offre est large, allant des fondamentaux, au management des ventes jusqu'aux managers de managers.

Les formations aux langues se sont poursuivies, avec de nouvelles offres dont certaines en régions.

Heures supplémentaires, main d'œuvre extérieure et sous-traitance

Une augmentation du nombre d'heures supplémentaires et complémentaires a été constatée en 2006. Les heures déclarées au titre de l'accord sur le travail exceptionnel représentent environ la moitié du total.

Par ailleurs, des travaux de développement informatique ou de migration informatique ont nécessité de recourir de manière soutenue à la sous-traitance en 2006.

Hygiène & sécurité

HSBC France dispose de Comités Hygiène - Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) de manière à couvrir l'ensemble de ses activités en France.

Ces CHSCT disposent de moyens supérieurs à ceux prévus par la loi, en particulier en matière de visites des établissements et de nombre de représentants.

Un document unique d'évaluation des risques a été élaboré et présenté aux partenaires sociaux. Il a été mis à jour en 2004.

Effectifs – Rémunération – Augmentation de capital réservée aux salariés et intéressement (suite)

Absentéisme

Les congés pour cause de maternité sont en augmentation en 2006, les absences pour cause de maladie et d'accident du travail ne varient pas de manière sensible.

Œuvres sociales

Le montant consolidé des versements aux Comités d'Etablissements et au Comité Central d'Entreprise, basé sur un pourcentage de la masse salariale, est de 2,3 millions EUR.

Le montant de la subvention versé à la Mutuelle s'élève à 1 million EUR, en augmentation de 4,3 % par rapport à 2005.

HSBC France a consacré plus de 7 millions EUR à des primes à caractère social (logement, indemnités de rentrée scolaire, transport, gardes d'enfants, fête des Mères, fidélité et médailles HSBC France).

Augmentation de capital réservée aux salariés du groupe HSBC en France (ci-après dénommé "le groupe")

Depuis 1993, le groupe a procédé chaque année à une émission réservée aux salariés, aux anciens salariés adhérant au plan d'épargne entreprise, aux salariés de ses filiales françaises détenues à plus de 51 %. Depuis 2000, date de l'intégration du groupe au sein du Groupe HSBC, il est proposé une émission d'actions HSBC Holdings plc.

Les salariés du groupe, ayant au moins trois mois d'ancienneté, ont ainsi la possibilité de souscrire à cette émission en investissant :

- le montant de la participation,
- le montant de l'intéressement (le cas échéant),
- un versement libre dans la limite du plafond légal.

Pour l'exercice 2006, cette opération a été réalisée selon les modalités suivantes :

- Période de souscription : entre le 5 octobre 2006 et le 25 octobre 2006.
- Prix de souscription : les prix de souscription par action ont été déterminés sur la base de la moyenne des cours du titre HSBC Holdings plc des vingt séances de Bourse de Londres qui ont précédé le 28 septembre 2006, date de la décision du Comité des Rémunérations du Conseil d'Administration de HSBC Holdings plc.
- Choix d'investissement : deux options d'investissement ont été proposées aux salariés, sans panachage possible entre ces deux options :
 - la 1^{ère} option permettait d'acquérir, au travers de la participation, de l'intéressement et d'un éventuel versement volontaire, des actions HSBC assorties d'une décote de 20%, et ce dans la limite d'investissement de 5 000 EUR. Le prix de souscription de l'action pour cette 1^{ère} option était de 11,3921 EUR.
 - la 2^e option permettait d'acquérir, au travers du seul versement volontaire, des actions HSBC assorties d'une décote de 10%, avec une limite d'investissement portée à 25 000 EUR. Le prix de souscription de l'action pour cette 2^e option était de 12,8161 EUR.
- Plafonnement : le nombre total d'actions à souscrire par les salariés du groupe ne devait pas excéder 3 300 000 actions HSBC. En cas de dépassement, il était appliqué une réduction de façon proportionnelle sur les versements volontaires, au-delà d'un montant minimum garanti de 10 000 EUR.

Cette émission a été souscrite à hauteur de 3 035 950 actions HSBC Holdings plc, représentant un montant global de 35,3 millions d'EUR.

Schémas d'intéressement du personnel

Un accord de participation des salariés aux résultats de l'entreprise et un accord d'intéressement des salariés aux résultats de l'entreprise ont été signés le 21 juin 2006 sur la plate-forme HSBC France (HSBC France, HSBC Herve, HSBC de Baecque Beau, HSBC UBP et HSBC Picardie). Ces accords conclus pour une durée de trois ans, s'appliquent aux exercices 2006, 2007 et 2008.

Accord de participation aux résultats de l'entreprise

La réserve spéciale de participation de la plate-forme HSBC France est calculée selon un mode dérogatoire par rapport au régime de droit commun. La formule utilisée est la suivante : la participation est égale à 6 % de la Contribution de l'Activité Sociale en France de la plate-forme HSBC France (CASEF). Cette contribution est déterminée à partir du Résultat Brut d'Exploitation Retraité (RBER), duquel sont déduits diverses provisions et un impôt normatif.

La réserve spéciale de participation calculée selon la formule dérogatoire ne peut excéder le bénéfice net comptable diminué de 5 % des capitaux propres.

Par ailleurs, la somme de la réserve spéciale de participation et de l'intéressement de la plate-forme HSBC France est plafonnée à 7,5 % de la masse salariale brute servant de base aux cotisations sociales telle qu'elle est définie dans la déclaration annuelle des salaires.

Accord d'intéressement aux résultats de l'entreprise

L'intéressement de la plate-forme HSBC France est calculé à partir de trois agrégats : le Résultat Brut d'Exploitation Retraité (RBER), le Produit Net Bancaire Retraité (PNBR) et le coefficient d'exploitation.

En effet, la formule a été construite de manière à redistribuer un pourcentage du RBER et un pourcentage de l'accroissement du PNBR. Par ailleurs, un coefficient multiplicateur fondé sur l'amélioration du coefficient d'exploitation permet d'accroître jusqu'à 20 % le montant d'intéressement finalement versé.

Comme indiqué ci-dessus pour la participation, la somme de la réserve spéciale de participation et de l'intéressement est plafonnée à 7,5 % de la masse salariale brute servant de base aux cotisations sociales telle qu'elle est définie dans la déclaration annuelle des salaires.

Fonds Diversifié Responsable et Solidaire

Un avenant au Plan d'Épargne d'Entreprise de HSBC France a introduit en 2006 un nouveau support d'investissement dénommé "HSBC EE Diversifié Responsable et Solidaire". Ce support, composé d'environ 10 % de monétaire, 45 % d'obligataire et 45 % d'actions, est bâti sur des critères de responsabilité sociale et solidaire.

Abondement

En complément des montants d'abondement déjà en vigueur sur les supports d'investissement existants dans le Plan d'Épargne d'Entreprise de HSBC France, un abondement spécifique et complémentaire est proposé pour les versements dans le compartiment HSBC EE Diversifié Responsable et Solidaire, portant l'abondement maximum dans le Plan d'Épargne d'Entreprise à 1 790 EUR (contre 1 680 EUR précédemment).

Politique d'attribution d'options

Par autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juillet 1987, autorisation renouvelée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mai 1992 et lors de l'Assemblée Générale Mixte du 7 mai 1997, le Conseil d'Administration a attribué un programme d'options de souscription d'actions chaque année, aux mandataires sociaux et à des cadres du groupe CCF. Sur proposition du Comité de Sélection et des Rémunérations, le Conseil a progressivement étendu ces programmes à un plus grand nombre de bénéficiaires, dans une optique de fidélisation et d'incitation à la création de valeur.

Effectifs – Rémunération – Augmentation de capital réservée aux salariés et intéressement (suite)

Attribution d'options de souscription CCF :

Date d'assemblée	13.05.1992	7.05.1997	7.05.1997	7.05.1997	7.05.1997
Date du Conseil d'Administration décidant les attributions	9.05.1996	7.05.1997	29.04.1998	7.04.1999	12.04.2000
Nombre total d'options attribuées	696 000	715 000	728 000	909 000	909 000
dont : nombre d'options attribuées aux membres du Comité de Direction	297 000	305 000	321 000	312 000	161 000*
Nombre total de bénéficiaires	125	127	199	331	502
Nombre de membres du Comité de Direction	29	29	31	29	10*
Point de départ d'exercice des options	9.05.1998	7.06.2000	7.06.2000	7.06.2000	1.01.2002
Date d'expiration	9.05.2006	7.05.2007	29.04.2008	7.04.2009	12.04.2010
Prix de souscription	233 FRF (35,52 EUR)	243 FRF (37,05 EUR)	482 FRF (73,48 EUR)	81,71 EUR	142,50 EUR**
Rabais consenti/moyenne cours de Bourse	5%	5%	5%	5%	5%
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2006	684 000	629 000	518 346	513 398	220 375
Nombre d'actions abandonnées	12 000	20 000	17 500	12 000	42 500
Nombre d'options pouvant encore être souscrites	0	66 000	192 154	383 602	646 125

* Comité de Direction Générale.

** Rabais consenti sur prix d'OPA qui était de 150 EUR/action.

Principales caractéristiques du règlement des plans d'options CCF

Le règlement du plan d'options d'achat ou de souscription encore en vigueur jusqu'à l'échéance du dernier plan d'options a été approuvé par le Conseil d'Administration dans sa séance du 7 mai 1997.

Toutefois l'offre publique de HSBC lancée en juin 2000 donnait la faculté aux bénéficiaires d'options d'exercer l'ensemble des options qui leur avaient été attribuées à l'exception de celles attribuées en 2000 pendant la période de l'offre. En raison des conséquences défavorables, tant pour les bénéficiaires que pour le CCF, qui auraient résulté d'une rupture de la période d'indisponibilité fiscale et sociale stipulée à l'article 163 bis C du Code général des impôts, HSBC a offert la possibilité aux bénéficiaires d'options d'adhérer à un contrat de liquidité portant sur les actions CCF résultant de l'exercice des options de souscription pendant la période d'offre, à condition qu'ils prennent les deux engagements suivants :

- s'interdire de disposer des actions CCF résultant de l'exercice des options de souscription dans des conditions de nature à occasionner un coût social pour le CCF et
- céder à, ou échanger avec HSBC les actions CCF résultant de l'exercice desdites options, à l'expiration de ladite période d'indisponibilité.

Un contrat de liquidité prévoit les modalités particulières d'échange ou de cession à terme qui s'appliquent selon des conditions différentes, selon l'année au cours de laquelle les options ont été consenties.

- Options consenties avant 1996 et de 1997 à 2000 : les bénéficiaires se sont engagés lors de leur adhésion, à échanger avec HSBC, à l'expiration de la période d'indisponibilité fiscale ou lors de l'exercice desdites options s'il est postérieur à cette expiration, les actions CCF résultant de l'exercice desdites options contre un nombre d'actions ordinaires HSBC Holdings plc déterminé par application du rapport d'échange de l'Offre, tel qu'ajusté des modifications éventuelles pouvant affecter le capital de HSBC ou du CCF.

- Options consenties en 1996 : les bénéficiaires ont choisi de façon irrévocable, lors de leur adhésion, l'une des deux options suivantes :
 - échanger avec HSBC, à l'expiration de la période d'indisponibilité ou lors de l'exercice desdites options s'il est postérieur à cette expiration, les actions CCF résultant de l'exercice desdites options, contre un nombre d'actions ordinaires HSBC déterminé par application du rapport d'échange de l'Offre : 13 actions HSBC pour une action CCF, tel qu'ajusté des modifications éventuelles pouvant affecter le capital de HSBC ou du CCF ; ou
 - céder à HSBC, le 28 septembre 2001, les actions CCF résultant de l'exercice des options moyennant un prix cohérent avec le prix de l'OPA et déterminé en fonction d'une formule qui a pris en compte la moyenne des résultats opérationnels dégagés par le CCF au titre des huit trimestres civils consécutifs dont le dernier a pris fin le 30 juin 2001.

Options et actions gratuites HSBC Holdings plc

A compter de 2001, et suite à l'intégration du CCF au sein du Groupe HSBC, le CCF a décidé de ne plus attribuer d'options CCF à ses salariés, dans la mesure où ceux-ci peuvent participer au plan d'options de souscription et d'achat d'actions de HSBC Holdings Group (partie B) dans le cadre d'un sous-plan français respectant les règles légales et fiscales en vigueur en France.

En 2005, le Groupe HSBC a profondément revu sa politique d'attribution d'options et d'actions gratuites à ses salariés. Le nouveau règlement des plans d'options et actions gratuites a été soumis à l'approbation de son Assemblée Générale en mai 2005. Ce règlement prévoit la mise en place d'un sous-plan français (Schedule 3 de la règle générale) qui respecte les règles légales et fiscales en vigueur en France.

A compter de 2006, la politique générale du Groupe HSBC est désormais de ne plus attribuer d'options de souscription (sauf quand les règles légales et fiscales d'un pays l'y contraignent) mais de privilégier l'attribution d'actions gratuites. Le Groupe distingue plusieurs catégories d'actions gratuites :

- les "Performance Shares" qui font l'objet de conditions de performance définies ci-après ;
- les "Achievement Shares" et "Restricted Shares" qui ne font pas l'objet de conditions de performance particulières, mais qui sont définitivement acquises aux salariés encore présents dans le Groupe au terme d'une période de deux ans.

Les "Performance Shares" ne peuvent être définitivement acquises, au terme d'un délai de trois ans, que si le Groupe a pu satisfaire à l'une et/ou à l'autre de deux conditions de performance suivantes, intervenant chacune pour moitié :

- une première condition a trait à la performance globale de l'action HSBC Holdings plc (rendement total pour l'actionnaire ou TSR) comparée à celle d'un échantillon de référence composé des 28 plus grandes banques mondiales en termes de capitalisation boursière.

Si au terme de trois ans après l'annonce des résultats annuels, la performance globale de l'action HSBC Holdings plc est classée dans le premier quartile (soit jusqu'à la 7^e place), les performances shares seront attribuées à 100 %. Si elle est classée à la 14^e place, l'attribution n'est que de 30 % et chaque gain d'une place entre la 14^e et la 7^e permet d'accroître de 10 % l'attribution des titres. Dans le cas où l'action HSBC Holdings plc se classerait au-delà de la 14^e place, la condition de performance sera considérée comme non satisfaite ;

- une deuxième condition concerne la progression du Bénéfice Par Action (BPA) sur les trois ans : 30 % des actions seront acquises si l'augmentation du BPA est égale ou supérieure à 24 % par rapport au BPA de l'année de référence. Le pourcentage d'actions acquises progressera de manière proportionnelle pour atteindre 100 % si le taux de progression du BPA est supérieur ou égal à 52 % par rapport au BPA de l'année de base. Si l'augmentation du BPA est inférieure à 24 % sur la période considérée, la condition de performance sera considérée comme non satisfaite.

L'ensemble de ces catégories d'actions gratuites ne peut faire l'objet de cessions qu'à l'issue d'une période d'indisponibilité fiscale de deux ans suivant la date d'acquisition. Antérieurement, les attributions d'actions gratuites et/ou d'options intervenaient chaque année vers la fin du mois d'avril ou au début du mois de mai. Sous ce nouveau régime, les attributions d'actions gratuites ont été décidées en mars 2006 et relèvent donc de l'exercice 2006.

Effectifs – Rémunération – Augmentation de capital réservée aux salariés et intéressement (suite)

Rapport spécial

HSBC France

Information sur les attributions d'actions gratuites consenties en 2006 en application de la loi sur les nouvelles régulations économiques

Depuis son intégration au Groupe HSBC, en juillet 2000, le CCF a cessé d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions CCF aux salariés et mandataires sociaux du groupe CCF. Ceux-ci ont reçu depuis cette date et jusqu'en 2005 des options de souscription d'actions HSBC Holdings plc.

A partir de 2006, la politique générale du Groupe HSBC est d'attribuer des actions au lieu d'options de souscription (cf. ci-avant).

Actions HSBC Holdings plc attribuées en 2006 au titre de l'exercice 2005

– Actions avec conditions de performance

	Valeur faciale des actions attribuées ¹ en EUR	Valeur escomptée des actions attribuées ^{1,2} en EUR	Prix d'attribution GBP/action	Date d'attribution	Date d'acquisition
Valeur des actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux :					
C-H Filippi	1 162 400	511 456	9,84665	21.03.2006	21.03.2009
G Denoyel	795 455	350 000	9,84665	21.03.2006	21.03.2009
P Careil	545 455	240 000	9,84665	21.03.2006	21.03.2009
Valeur des actions attribuées aux trois autres dirigeants :					
	1 931 819	850 000	9,84665	21.03.2006	21.03.2009

¹ Y compris les attributions prises en charge par d'autres sociétés du Groupe pour les membres concernés.

² Après prise en compte des conditions de performance.

– Actions sans conditions de performance

	Valeur faciale des actions attribuées ¹ en EUR	Prix d'attribution GBP/action	Date d'attribution	Date d'acquisition
Valeur des actions gratuites attribuées aux trois autres dirigeants :				
C-H Filippi	360 000	9,84665	21.03.2006	21.03.2008
G Denoyel	200 000	9,84665	21.03.2006	21.03.2008
P Careil	240 000	9,84665	21.03.2006	21.03.2008
Valeur totale des actions gratuites attribuées à 10 salariés				
	4 471 650	9,84665	21.03.2006	21.03.2008

¹ Y compris les attributions prises en charge par d'autres sociétés du Groupe pour les membres concernés.

Actions HSBC Holdings plc attribuées en 2007 au titre de l'exercice 2006

A compter de l'exercice 2007, seul Charles-Henri Filippi, Président-Directeur Général de HSBC France, se voit attribuer des actions avec conditions de performance, à titre de membre du Group Management Board de HSBC. Les autres membres de la Direction Générale reçoivent des actions sans conditions de performance.

– Actions avec conditions de performance

	Valeur faciale des actions attribuées en EUR	Valeur escomptée des actions attribuées ¹ en EUR	Prix d'attribution GBP/action	Date d'attribution	Date d'acquisition
C-H Filippi	1 600 000	704 000	8,936358	05.03.2007	05.03.2010

¹ Après prise en compte des conditions de performance.

– Actions sans conditions de performance

	Valeur faciale des actions attribuées ¹ en EUR	Prix d'attribution GBP/action	Date d'attribution	Date d'acquisition
Valeur des actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux				
G Denoyel	470 000	8,936358	05.03.2007	05.03.2009
Valeur totale des 10 plus importantes attributions d'actions gratuites (salariés ou anciens salariés) ..	8 657 861	8,936358	05.03.2007	05.03.2009

¹ Y compris les attributions prises en charge par d'autres sociétés du Groupe pour les membres concernés.

Informations sur les options exercées en 2006

Options CCF

	Options exercées	Prix d'exercice EUR /action	Date d'attribution	Date d'échéance
Options exercées par les mandataires sociaux en 2006				
C-H Filippi	1 000	81,71	07.04.1999	07.04.2009
Total des 10 plus importants exercices d'options (salariés ou anciens salariés) ..	213 500	35,52 à 142,50 (prix moyen pondéré : 72,04)	1996 à 2000	2006 à 2010

Options HSBC Holdings plc

	Options exercées	Prix d'exercice GBP /action	Date d'attribution	Date d'échéance
Total des 10 plus importants exercices d'options (salariés ou anciens salariés du groupe HSBC France) ..	800 000	6,91 à 8,712 (prix moyen pondéré : 8,497)	2001 à 2003	2011 à 2013

Effectifs – Rémunération – Augmentation de capital réservée aux salariés et intéressement (suite)

Options d'achat ou de souscription d'actions consenties par les filiales à leurs salariés

Des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions ont été mis en place dans plusieurs filiales françaises du groupe CCF. Toutefois, pour être en conformité avec la réglementation que doit respecter HSBC, le CCF a décidé, en 2001, de renoncer à l'attribution régulière de plans d'options dans certaines de ses filiales opérationnelles, à l'exception de deux filiales, dans lesquelles un engagement particulier avait été consenti. Seules ces deux sociétés ont consenti un plan d'options durant l'exercice 2001. En 2002, seule la Banque Eurofin a consenti un plan d'options, conformément à l'engagement particulier pris par le CCF. Depuis 2003, aucune filiale du groupe CCF n'a consenti de plan d'options.

Aucun mandataire social ni membre du Comité de Direction Générale de HSBC France ne détient d'options dans les filiales du groupe.

HSBC Private Bank France

Suite à la fusion de HSBC Bank France, Banque Eurofin, Banque du Louvre et CCF Banque Privée Internationale le 1^{er} octobre 2003, les options portant sur des actions Banque Eurofin, Banque du Louvre et CCF Banque Privée Internationale ont été échangées contre des options de souscription d'actions de l'entité fusionnée selon les parités déterminées au moment de la fusion.

Par ailleurs, un contrat de liquidité a été accordé aux bénéficiaires d'options HSBC Private Bank France et prévoit les modalités d'échange contre des actions ordinaires HSBC Holdings plc sur la base d'un rapport d'échange de 1,83 arrêté le 1^{er} octobre 2003.

Aucun des mandataires sociaux de HSBC Private Bank France n'a exercé d'options HSBC Private Bank France au cours de l'exercice 2006.

	Options exercées	Prix d'exercice EUR /action	Date d'attribution	Date d'échéance
Total des options exercées par 10 salariés	144 459	10,84 à 22,22 (prix moyen pondéré : 16,73)	1999 à 2002	2009 à 2012

Evolution récente et perspectives d'avenir

Evénements postérieurs à la clôture

De nouveaux produits et services sont régulièrement proposés aux clients du Groupe HSBC en France. Des informations sont disponibles sur les sites Internet du groupe, notamment à travers les communiqués de presse accessibles via le site Internet www.hsbc.fr.

Il n'existe aucun changement significatif ou détérioration significative de la situation financière ni des perspectives de HSBC France ou de ses filiales survenu depuis le 31 décembre 2006, date des derniers états financiers vérifiés et publiés.

Les principaux événements postérieurs à la clôture sont :

HSBC France va prendre le contrôle de ses activités d'assurance en France.

Le 27 mars 2007, HSBC France a conclu un accord avec Swiss Life qui prévoit l'acquisition, le 2 juillet 2007, des 50,01 % du capital de Erisa et de Erisa IARD que la banque ne détenait pas. Le montant de la transaction s'élève à 228,75 millions EUR. Cette opération est soumise à l'agrément des autorités de tutelle.

Cette opération est cohérente avec la stratégie du Groupe HSBC de devenir un acteur majeur du marché de l'assurance-vie, des fonds de pension et des services liés à la retraite dans certains pays choisis au sein de l'OCDE et sur les marchés émergents. L'objectif à l'échelle mondiale est de doubler la contribution de l'assurance et en retraite et en s'appuyant sur la notoriété de la marque HSBC.

Dans le contexte des accords d'actionnaires, HSBC France est convenu avec Swiss Life de faire évoluer l'actionnariat de Erisa et Erisa IARD de façon à assurer leur pleine intégration au sein de HSBC. Cette intégration, combinée au développement d'une architecture ouverte, va permettre à HSBC de dynamiser encore davantage la distribution d'assurance au sein de ses réseaux. Et HSBC entend bien poursuivre et développer ses accords commerciaux avec le groupe Swiss Life, avec lequel il entretient depuis longtemps des relations amicales.

Evolution récente et perspectives d'avenir (suite)

Perspectives d'avenir

Le principal objectif du groupe HSBC France en 2007 est de poursuivre le développement de ses activités en s'appuyant sur la marque HSBC et une différenciation renforcée.

Suite au changement de marque réalisé en 2005 et à la forte progression de la notoriété de la marque en 2006, le Groupe a l'intention de poursuivre l'amélioration de sa notoriété en France.

Le groupe HSBC France poursuivra également ses efforts en matière de services aux clients et a l'intention d'accroître d'un tiers d'ici 2009 sa couverture physique de la clientèle stratégique. Après la création du Club Pays UK en novembre 2006, la création du Club Pays Asie est prévue en avril 2007 afin de faciliter l'installation et/ou le développement d'entreprises françaises à l'étranger et réciproquement. Grâce à l'envergure internationale du Groupe HSBC, le groupe HSBC France est capable de proposer des services internationaux spécifiques pour la Banque de particuliers et la clientèle entreprises.

Par ailleurs, les activités d'assurance font l'objet d'un plan de développement ambitieux, tant au niveau du Groupe HSBC avec un objectif d'atteindre à terme 20% du résultat avant impôt du Groupe HSBC, qu'au niveau de la France avec un objectif de doublement des revenus en assurance d'ici à 2010. La création d'un pôle Assurance permettra le développement d'un modèle d'architecture ouverte afin de proposer à l'ensemble de la clientèle une gamme complète de produits (assurance-vie, prévoyance, dommages).

Les investissements technologiques resteront soutenus. En particulier, HSBC France a prévu de migrer à la fin de l'année 2007 sur HUB, l'une des principale plates-formes informatiques du Groupe HSBC.

En 2007, le Groupe HSBC poursuivra en France ses efforts en matière de responsabilité de l'entreprise. En particulier, HSBC France a l'intention d'être plus impliqué dans la microfinance. Par ailleurs, le groupe encouragera ses salariés à s'impliquer comme bénévoles dans des projets soutenus par la Fondation HSBC pour l'Education.

Responsables du document de référence et responsables du contrôle des comptes

Personne responsable du document de référence

M. Charles-Henri Filippi, Président-Directeur Général.

Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Les informations financières historiques présentées dans le présent document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 149 dudit document.

Paris, le 9 mai 2007

Le Président-Directeur Général, Charles-Henri Filippi

Responsables du contrôle des comptes

	Date de première nomination	Date de renouvellement du mandat	Date d'expiration du mandat
Titulaires			
KPMG	2001	2006	2012
Représenté par Fabrice Odent 1, cours Valmy 92923 Paris la Défense Cedex			
BDO Marque & Gendrot ¹	2005	2006	2012
Représenté par Joël Assayah 23, rue de Cronstadt 75015 Paris			
Suppléants			
Gérard Gaultry	2001	2006	2012
1, cours Valmy 92923 Paris la Défense Cedex			
Patrick Giffaux ¹	2005	2006	2012
25, quai Carnot 92210 Saint-Cloud			

¹ Suite à la démission de BDO Marque & Gendrot de ses fonctions de Commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Patrick Giffaux de ses fonctions de Commissaire aux comptes suppléant, l'Assemblée Générale du 10 mai 2007 a nommé :
– Léger & associés, Commissaire aux comptes titulaire,
– M. François Allain, Commissaire aux comptes suppléant,
pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs.

Table de concordance et de référence

Rubriques de l'annexe 11 du règlement européen n° 809/2004 ¹	Pages du présent document de référence
1. Personnes responsables	173
2. Contrôleurs légaux des comptes	173
3. Facteurs de risques	52 à 66
4. Informations concernant l'émetteur	
4.1. Histoire et évolution de la société	157
5. Aperçu des activités	
5.1. Principales activités	2 à 8
5.2. Principaux marchés	2 à 8
6. Organigramme	
6.1. Description sommaire du groupe	couverture intérieure, 2 à 8, 134 à 145
6.2. Dépendance de l'émetteur vis-à-vis d'autres entités du groupe	–
7. Informations sur les tendances	171 à 172
8. Prévisions ou estimations du bénéfice	–
9. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
9.1. Organes d'administration et de direction	10 à 21
9.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	22
10. Principaux actionnaires	
10.1. Contrôle de l'émetteur	26, 160
10.2. Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle	–
11. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
11.1. Informations financières historiques	67
11.2. Etats financiers	68 à 139
11.3. Vérification des informations financières historiques annuelles	149
11.4. Date des dernières informations financières	68
11.5. Informations financières intermédiaires et autres	n.a.
11.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage	64
11.7. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	171
12. Contrats importants	157
13. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	–
14. Documents accessibles au public	156

En application de l'article 28 du règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, présentés aux pages 60 à 126 et 154 du document de référence n° D06-0588 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 16 juin 2006 ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, présentés aux pages 50 à 91 et 123 à 124 du document de référence n° D05-0952 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 juin 2005.

Ces documents sont disponibles sur le site www.hsbc.fr ou sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers www.amf-france.org.

¹ *Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 mettant en œuvre la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les informations contenues dans les prospectus, la structure des prospectus, l'inclusion d'informations par référence, la publication des prospectus et la diffusion des communications à caractère promotionnel, dite Directive Prospectus.*

Implantations

RESEAU HSBC EN FRANCE

HSBC France

Nombre d'agences : 236
103, avenue des Champs-Élysées
75419 Paris Cedex 08
Téléphone: 33 1 40 70 70 40
Fax : 33 1 40 70 70 09
Site Internet : www.hsbc.fr

HSBC Hervet

Nombre d'agences : 79
1, place de la Préfecture
18000 Bourges
Téléphone : 33 1 57 66 50 00

HSBC de Baecque Beau

Filiale de HSBC Hervet
Nombre d'agence : 1
3, rue des Mathurins
75440 Paris Cedex 09
Téléphone : 33 1 44 94 42 42
Fax : 33 1 44 94 42 00

HSBC Picardie

Nombre d'agences : 16
3, rue de la Sous-Préfecture
60200 Compiègne
Téléphone : 33 3 44 38 73 00
Fax : 33 3 44 38 73 21

HSBC UBP

Nombre d'agences : 58
184, avenue Frédéric et Irène Joliot Curie
92729 Nanterre Cedex
Téléphone : 33 1 57 66 60 00

FILIALES DE HSBC FRANCE

RESEAUX BANCAIRES ET DISTRIBUTION

Banque Chaix

Nombre d'agences : 68
43, cours Jean-Jaurès
BP 353
84027 Avignon Cedex 1
Téléphone : 33 4 90 27 27 27
Fax : 33 4 90 14 99 99
Site Internet : www.banquechaix.fr

Banque Dupuy, de Parseval

Nombre d'agences : 47
10, rue du Général de Gaulle
BP 168
34200 Sète
Téléphone : 33 4 67 46 29 30
Fax : 33 4 67 74 14 77
e-mail: contact@bdp.fr
Site Internet : www.bdp.fr

Banque Marze

Nombre d'agences : 11
BP 76
Avenue de Roqua
07205 Aubenas Cedex
Téléphone : 33 4 75 87 49 10
Fax : 33 4 75 87 49 11
Site Internet : www.banque-marze.fr

Banque Pelletier

Nombre d'agences : 13
BP 384
Cours Julia Augusta
40108 Dax Cedex
Téléphone : 33 5 58 56 88 70
Fax : 33 5 58 56 88 80
e-mail : dircom@banque-pelletier.fr

Banque de Savoie

Nombre d'agences : 57
BP 109
6, boulevard du Théâtre
73001 Chambéry Cedex
Téléphone : 33 4 79 33 93 10
Fax : 33 4 79 33 94 83
e-mail : info@banque-de-savoie

Crédit Commercial du Sud-Ouest

Nombre d'agences : 58
BP 30112
Parc Chemin Long
17, allée James-Watt
33704 Mérignac Cedex
Téléphone : 33 5 56 13 72 72
Fax : 33 5 56 13 72 79
e-mail : info@ccso.fr

Société Marseillaise de Crédit

Nombre d'agences : 155
75, rue Paradis
13006 Marseille
Téléphone : 33 4 91 13 33 33
Fax : 33 4 91 13 55 15
Site Internet : www.smc.fr

Elysées Factor

103, avenue des Champs-Élysées
75419 Paris Cedex 08
Téléphone : 33 1 41 11 74 20
Fax : 33 1 47 90 72 20

METIERS DE GRANDE CLIENTELE

HSBC Securities (France) SA

103, avenue des Champs-Élysées
75419 Paris Cedex 08
Téléphone : 33 1 56 52 44 00
Fax : 33 1 56 52 44 10

GESTION D'ACTIFS ET ASSURANCE

HSBC Investments (France)

Immeuble Ile-de-France
4, place de la Pyramide
La Défense 9
92800 Paris La Défense
Téléphone : 33 1 41 02 46 85
Fax : 33 1 41 02 48 50

Halbis Capital Management (France)

Immeuble Ile de France
Adresse postale :
75419 Paris Cedex 08
Téléphone : 33 1 41 02 46 86

Sinopia Asset Management

Immeuble Ile de France
4 place de la Pyramide
La Défense 9
92800 Paris La Défense
Téléphone : 33 1 41 02 52 00
Fax : 33 1 41 02 52 20

HSBC Securities Services (France)

Immeuble Ile-de-France
4, place de la Pyramide
La Défense 9
92800 Paris La Défense
Téléphone : 33 1 41 02 48 73
Fax : 33 1 41 02 67 34

HSBC Epargne Entreprise (France)

Immeuble Ile de France
4 place de la Pyramide
La Défense 9
92800 Paris La Défense
Téléphone : 33 1 40 70 24 27
Fax : 33 1 41 02 45 67

Service Epargne Entreprises (S2E)

Filiale de HSBC Epargne Entreprise (France)
32, rue du Champ de tir
44300 Nantes
Téléphone : 33 2 51 85 59 88
Fax : 33 2 51 85 66 66

Erisa

Immeuble Ile de France
4, place de la Pyramide
La Défense 9
92009 Paris La Défense
Téléphone : 33 1 41 02 40 40
Fax : 33 1 41 02 49 84

Erisa Iard

Immeuble Ile de France
4, place de la Pyramide
La Défense 9
92009 Paris La Défense
Téléphone : 33 1 41 02 40 32
Fax : 33 1 41 02 89 84

BANQUE PRIVEE

HSBC Private Bank France

117, avenue des Champs-Élysées
75386 Paris Cedex 08
Téléphone : 33 1 49 52 22 00
Fax : 33 1 49 52 22 09

AUTRES IMPLANTATIONS DU GROUPE HSBC FRANCE

BELGIQUE

HSBC France

Avenue de Tervueren 270 - boîte 12
B-1150 Bruxelles
Téléphone : 32 2 761 26 70
Fax : 32 2 513 05 16

LUXEMBOURG

LGI

Filiale de HSBC Private Bank France
17, boulevard Roosevelt
L-2450 Luxembourg
Téléphone : 352 22 38 33 1
Fax : 352 22 38 34
e-mail : lgi@e-lgi.com

ITALIE

HSBC Investments (France)

Piazzeta Bossi, 1
20121 Milan
Téléphone : 39 02 72 437 496
Fax : 39 02 72 437 490

ROYAUME-UNI

Sinopia Asset Management (UK) Limited

78 St. James's Street,
London SW1A 1EJ,
Telephone : 44 20 7991 8888
Facsimile : 44 20 7024 1999

HONG KONG

Sinopia Asset Management (Asia-Pacific) Limited

Level 22, HSBC Main Building
1 Queen's Road Central, Hong Kong
Telephone : 85 02 2284 1600
Facsimile : 85 02 2284 1601

Implantations (suite)

GROUPE HSBC RESEAU INTERNATIONAL *

Plus de 10 000 implantations dans
82 pays et territoires

EUROPE	IMPLANTATIONS
Allemagne	12
Arménie	4
Belgique	3
Channel Islands	36
Chypre	2
Espagne	2
France	822
Grèce	27
Hongrie	11
Irlande	13
Isle de Man	8
Italie	4
Luxembourg	4
Malte	54
Monaco	2
Pays-Bas	1
Pologne	16
République tchèque	11
Russie	2
Royaume-Uni	1 668
Slovaquie	3
Suède	4
Suisse	10
Turquie	198
ASIE-PACIFIQUE	
Australie	35
Bangladesh	9
Brunei Darussalam	12
Chine	69
Hong Kong	
Région Administrative Spéciale	340
Iles Cook	1
Inde	69
Indonésie	14
Japon	5
Kazakhstan	1
Macao	
Région Administrative Spéciale	6
Malaisie	45
Maldives	1
Nouvelle-Zélande	8
Pakistan	5
Philippines	25
République de Corée du Sud	14
Singapour	23
Sri Lanka	12
Taiwan	16
Thaïlande	1
Vietnam	4

AMERIQUE DU NORD ET

AMÉRIQUE LATINE IMPLANTATIONS

Argentine	248
Bahamas	8
Brésil	1 725
Canada	329
Chili	3
Colombie	31
Costa Rica	40
Etats-Unis d'Amérique	1 920
Honduras	74
Iles Cayman	6
Iles Vierges britanniques	1
Les Bermudes	17
Mexique	1 623
Nicaragua	1
Panama	78
Pérou	1
Salvador	62
Uruguay	5
Venezuela	1

MOYEN ORIENT

ET AFRIQUE

Afrique du Sud	4
Algérie	1
Arabie Saoudite	74
Bahreïn	7
Egypte	34
Emirats Arabes Unis	16
Ile Maurice	12
Irak	13
Iran	1
Israël	4
Jordanie	2
Koweït	1
Liban	6
Lybie	2
Oman	6
Qatar	6
Région Autonome de Palestine	1

* Au 5 mars 2007.

Les Compagnies associées sont incluses dans le réseau d'implantations.

© Copyright HSBC France 2007
Tous droits réservés

Aucune partie de ce document ne peut être reproduite, conservée dans un système d'archivage ou transmise, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, tant électronique que mécanique ou au moyen de photocopie, d'enregistrements ou de tout autre procédé, sans l'autorisation préalable écrite de HSBC France.

Publié par la Direction de la Communication, HSBC France, Paris.

Couvertures conçues par Addison Corporate Marketing Limited, Londres ; pages intérieures conçues par Group Public Affairs, The Hongkong and Shanghai Banking Corporation Limited, Hong Kong.

Réalisé par Franklin Partners, Paris, France.

Imprimé par Imprimerie Dridé, Neuilly-sur-Marne, France, sur du papier Revive Special Silk composé avec des encres à base d'huile végétale. Fabriqué en Espagne, ce papier est composé de 60 % de fibres vierges, 30 % de fibres désencrées provenant de papier recyclé après consommation et de 10% de fibres sélectionnées et recyclées durant le processus. Les fibres utilisées ne contiennent pas de chlore.

Le logo FSC identifie les produits qui contiennent du bois provenant de forêts bien gérées selon les règles du Forest Stewardship Council.



Mixed Sources
BV-COC-050601
© 1996 FSC.A.C.

Crédits Photographiques :
Ambroise Tézenas / olivier-ripoll.com

HSBC France

103, avenue des Champs-Élysées, 75419 Paris Cedex 08, France

Téléphone : (33 1) 40 70 70 40 Facsimile : (33 1) 40 70 70 09

Web : www.hsbc.fr